



HAL
open science

La nature en ville et le cas spécifique des jardins urbains : approche géographique et historique de la ville de Lyon et de son agglomération

Lama Asaad

► **To cite this version:**

Lama Asaad. La nature en ville et le cas spécifique des jardins urbains : approche géographique et historique de la ville de Lyon et de son agglomération. Géographie. Université de Lyon, 2016. Français. NNT : 2016LYSE2116 . tel-01452625

HAL Id: tel-01452625

<https://theses.hal.science/tel-01452625v1>

Submitted on 2 Feb 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ
LUMIÈRE
LYON 2

N°d'ordre NNT : 2016LYSE2116

THESE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Opérée au sein de

L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

École Doctorale : ED 483 Sciences sociales

Discipline : Géographie, Aménagement et Urbanisme

Soutenue publiquement le 15 novembre 2016, par :

Lama ASAAD

**La nature en ville et le cas spécifique des jardins
urbains :**

*Approche géographique et historique de la ville de Lyon et de son
agglomération*

Devant le jury composé de :

Yves LUGINBUHL, Directeur de Recherche émérite, C.N.R.S., Président

Mohamad Riffat AL MUKDAD, Professeur d'université, Université de Damas, Rapporteur

Perrine VANDENBROUCKE, Enseignante-chercheuse, Institut Supérieur d'Agriculture Rhône-Alpes,
Examinatrice

Jean-Noël CONSALES, Maître de conférences, Université d'Aix-Marseille, Examineur

Claire DELFOSSE, Professeure des universités, Université Lumière Lyon 2, Examinatrice

Philippe FLEURY, Maître de conférences HDR, Institut Supérieur d'Agriculture Rhône-Alpes, Directeur de
thèse



Université Lumière Lyon 2
École Doctorale Sciences Sociales (ED 483)
Laboratoire d'Etudes Rurales (EA 3728)

La nature en ville et le cas spécifique des jardins urbains : approche géographique et historique de la ville de Lyon et de son agglomération

Thèse de Doctorat en Géographie, Aménagement et Urbanisme

Présentée et soutenue publiquement par

Lama ASAAD

Sous la direction de **Philippe FLEURY**

Co-encadrement de **Perrine VANDENBROUCKE**

Soutenance le 15 novembre 2016 devant un jury composé de :

Claire DELFOSSE, Professeure de géographie, LER Université Lumière Lyon 2, examinatrice

Philippe FLEURY, Enseignant-chercheur, HDR, ISARA-Lyon, LER Université Lumière Lyon 2, examinateur

Perrine VANDENBROUCKE, Enseignant-chercheur, ISARA-Lyon, LER Université Lumière Lyon 2, examinatrice

Jean-Noël CONSALES, Maître de Conférences, Aix-Marseille Université, examinateur

Yves LUGINBÜHL, Directeur de recherche émérite, Université Panthéon-Sorbonne Paris 1, rapporteur

Mohamad Riffat AL-MUKDAD, Professeur, Université de Damas, HDR en géographie, rapporteur

N° attribué par la bibliothèque

|| R | E | I | | | | |

Résumé

Cette thèse est consacrée à l'évolution de la notion de jardin collectif et de leur place dans la ville. Elle s'appuie tout d'abord sur une mise en perspective historico-géographique de la notion de jardin dans le bassin méditerranéen, entre orient et occident, de l'antiquité à nos jours. La notion de jardin a pris, en effet, au cours du temps des acceptions très différentes, jardins nourriciers ou jardins d'agrément, mais aussi jardins privés, jardins publics et jardins collectifs.

Nous resserrons ensuite notre approche sur les jardins collectifs, jardins ouvriers, jardins familiaux et aujourd'hui jardins partagés. Pour cela nous focalisons notre recherche sur l'agglomération lyonnaise de la fin du 19^{ème} siècle à nos jours. Cette analyse historico-géographique s'appuie à la fois sur un travail d'archives et sur une cartographie des jardins. Pour associer, profondeur historique et approche spatiale, nous interrogeons les facteurs historiques, politiques, démographiques, économiques et sociaux qui, durant cette période, se révèlent déterminants dans la localisation et les usages des jardins collectifs. Cette analyse des dynamiques spatiales de création de jardins tout au long du 20^{ème} siècle, reflète l'évolution de leur place et de leurs fonctions dans la ville. Ceci nous permet de révéler à la fois des valeurs et des fonctions attribuées aux jardins qui ont une forte stabilité dans le temps, alors que d'autres renvoient à des conceptions et à des préoccupations historiquement comme géographiquement situées. Pour cela, nous attachons une attention particulière à resituer la question des jardins collectifs dans les transformations des politiques urbaines, avec pour la période récente la montée en puissance des préoccupations liées au développement durable et à la place de la nature en ville.

Mots-clés : Jardin collectif, nature en ville, Lyon, géographie historique, aménagement urbain.

Nature in urban areas and the specific case of urban gardens: geographical and historical approach of the city of Lyon and its metropolitan area

Abstract

This PhD thesis deals with the evolution of the notion of collective garden and their place and functions in the city. Firstly, on the basis of an historical and geographical perspective, it provides a background of the notion of garden in the Mediterranean area, between East and West, from the ancient world to the modern day. The concept of garden has taken over time very different meanings, food-producing garden or pleasure garden, but also private gardens, public and community gardens.

Then our approach focuses on collective gardens, namely workers' gardens, family gardens and community gardens. Our research focuses on the city of Lyon and its metropolitan area from the late 19th century to today. This historical and geographical analysis is based on both an archival work and a cartographic approach. To mix historical depth and spatial approach we inquire about the historical, political, demographic, economic and social factors that determine the location and the uses of collective gardens. This analysis of the spatial dynamics throughout the twentieth century reflects the evolution of their place and their functions in the city. This allows us to identify the values and functions of collective gardens that have a high stability over time, while others refer to conceptions and concerns which are historically and geographically situated. We thus pay particular attention to place the issue of community gardens in transformations of urban policies, characterized for the recent period by the increasing influence of sustainable development concerns and emerging issues on the place of nature in cities.

Keywords: community garden, nature in the city, Lyon, historical geography, urban development, allotment gardens.

REMERCIEMENTS

La présente recherche n'aurait pas été possible sans le bienveillant soutien de nombreuses personnes. Je remercie toutes les personnes qui ont contribué, d'une façon ou d'une autre, à l'aboutissement de cette thèse. Je voudrais les prier d'accueillir ici tous mes sentiments de gratitude qui viennent du fond de mon cœur.

Je tiens tout d'abord à exprimer ma plus profonde gratitude à mon directeur de thèse, Philippe Fleury, qui m'a accompagné tout au long de cette thèse de doctorat. Je le remercie pour sa confiance, son aide précieuse, son soutien, ses conseils pertinents et ses remarques constructives qui ont été prépondérants pour la bonne réussite de cette thèse.

Je remercie Madame Perrine Vandenbroucke qui assuré le co-encadrement de cette thèse. Merci pour le temps que vous m'avez consacré, pour toutes vos idées et vos conseils avisés !

J'exprime toute ma reconnaissance aux membres du jury d'avoir accepté d'évaluer cette thèse et d'avoir contribué aux discussions lors de la soutenance : Claire Delfosse, Jean-Noel Consales, Mohamad Riffat Al-Mukdad et Yves Luginbühl.

J'adresse mes profonds remerciements à mon pays, la Syrie, et à l'Université de Damas qui a financé mes études en France et qui m'a permis d'effectuer cette thèse de doctorat, dans le cadre de la collaboration culturelle franco-syrienne.

Je suis grandement reconnaissante à tous les membres de l'équipe du Laboratoire d'Etudes Rurales de Lyon 2 et à toute l'équipe de l'ISARA, pour leur aide et leur bonne humeur. Je tiens aussi à exprimer toute ma gratitude aux personnes rencontrées et enquêtées au cours de ce travail, jardiniers, chargés de mission et chercheurs.

Mes remerciements vont aussi à tous mes amis, qu'ils soient en France ou en Syrie. Vous m'avez tous soutenu par votre encouragement, et vos dons en prières et souvent en nature. Je vous adresse un mot tout spécial de reconnaissance.

Les jours passent et il ne reste que les souvenirs, l'écho des années s'insinue dans nos sentiments et dans notre imagination, il nous caresse et nous invite à récupérer un beau rêve qui nous parle d'un temps passé. Toutes ces pensées vont à mon ami Khairat ABBAS.

Enfin, mes remerciements vont à ceux qui me sont les plus chers : ma famille pour leur réel soutien, leur affection et leurs encouragements au cours de toutes ces années. Je pense simplement à eux. Merci à vous tous.

Sommaire

Première partie : Approche historique et méthodologie	11
Premier chapitre : La ville et les jardins collectifs	12
1. Des jardins d'agrément aux jardins collectifs urbains.....	14
2. Les jardins collectifs en France	17
3. Les différentes formes de jardins collectifs urbains	28
4. Localisation géographique des jardins collectifs en France	37
5. L'urbanisme dans Lyon et son agglomération : quelle place pour les jardins collectifs ?	39
Deuxième Chapitre : Méthodologie	58
1. Approche historique des jardins (analyse bibliographique)	59
2. Approche spatiale et cartographique	60
3. Les analyses statistiques	67
Deuxième partie : Les jardins collectifs du Grand-Lyon : Dynamique, Formes et Environnement spatial des jardins	75
Chapitre 1 : Dynamique historique et répartition spatiale des jardins collectifs dans le Grand-Lyon	79
1. Dynamique historique de quelques jardins collectifs	80
2. Répartition spatiale des jardins collectifs	91
3. Taille, propriétaires et aménagements des jardins collectifs	97
Chapitre 2 : Les déterminants de la répartition spatiale des jardins collectifs du Grand-Lyon	113
1. Répartition des jardins en fonction de la population	114
2. Les jardins collectifs et les revenus des ménages dans le Grand-Lyon.....	119
3. Analyse de la répartition des jardins en fonction de la densité en industries	123
4. Analyse de la répartition des jardins en fonction de la végétation	125
5. Plan locaux d'urbanisme (PLU)	127
6. Analyse multivariée des déterminants de la répartition spatiale des jardins collectifs ..	132
Chapitre 3 : Gestion, gouvernance et fonctions des jardins collectifs	139

1. Les acteurs gestionnaires des jardins	140
2. Essai de typologie des jardins collectifs	146
3. Monographie de quelques jardins collectifs	150
4. Les différentes fonctions des jardins collectifs.....	160
Troisième partie : Discussion conclusion : Les jardins collectifs et la nature en ville...	167
1. Les jardins collectifs et leur place dans la ville	170
2. De l'Antiquité à nos jours, continuités et ruptures quant à la place des jardins dans la ville	177
3. Perspectives : jardins d'hier, jardins du futur	185
Bibliographie.....	191
Table des illustrations	202
Table des matières	206

Introduction

Objectif et contexte de la thèse

Cette thèse est consacrée à l'évolution de la notion de jardin et de leur place dans la ville. Pour traiter ce sujet en associant perspectives historique et géographique nous démarrons par une approche historique large des jardins de l'antiquité à nos jours en passant par le moyen âge et la renaissance. Le jardin est un concept, renvoyant à des espaces variés, souvent qualifiés de « nature » ou « naturels », en tout cas se différenciant du reste de la ville, par l'importance de leur couverture végétale (Laille et *al.*, 2013). Le terme de jardin a donc des acceptions larges qui nous amènent dans notre démarche à aborder, dans un premier temps, la notion de manière ouverte, jardins d'agrément comme jardins nourriciers, jardins privatisés comme jardins publics ou collectifs. Nous resserrons ensuite notre approche sur les jardins collectifs dans la ville, jardins ouvriers, familiaux et aujourd'hui jardins partagés¹. Le cœur de notre thèse de géographie historique est en effet consacré à l'analyse de la répartition spatiale des jardins collectifs dans la ville et des facteurs expliquant les évolutions de cette répartition du début du 20^{ème} siècle à aujourd'hui. Nous avons choisi l'agglomération lyonnaise comme terrain d'étude. Lyon a tout d'abord une histoire très riche en matière de jardins collectifs. On y voit apparaître dès le début du vingtième siècle des jardins ouvriers sous l'impulsion du père Volpette (Lecoq, 1906). Tout au long du vingtième siècle périodes fastes et difficiles se succèdent pour les jardins collectifs. Aujourd'hui la ville de Lyon comme la métropole développe une politique de la ville cherchant à redonner une place à la nature. Elles sont particulièrement attentives aux jardins collectifs et on observe la création de nombreux jardins partagés. Ensuite, l'agglomération lyonnaise, compte au 1^{er} janvier 2013, 1 336 994 habitants répartis dans 59 communes couvrant plus de 533 kilomètres carrés (carte 1). On y observe également une progression démographique importante (tableau 1). La métropole de Lyon a été créée le 1^{er} janvier 2015, elle remplace la communauté urbaine de Lyon qui elle a été constituée le 1^{er} janvier 1969. Lyon est la troisième plus grande métropole de France ce qui en fait un territoire très grand et diversifié pour analyser la place des jardins collectifs dans la ville. Notre analyse doit nous permettre de caractériser la dynamique spatiale et temporelle des jardins collectifs dans la ville. La prise en compte de la diversité des formes

¹ Sous des appellations, des statuts et des configurations variés, ces jardins sont en pleine expansion dans de nombreux pays industrialisés et notamment en France.

d'urbanisation dans l'agglomération lyonnaise, par exemple opposant les arrondissements de la ville depuis longtemps très urbanisés aux communes périphériques moins densément construites, nous permettra de réaliser une analyse comparative.

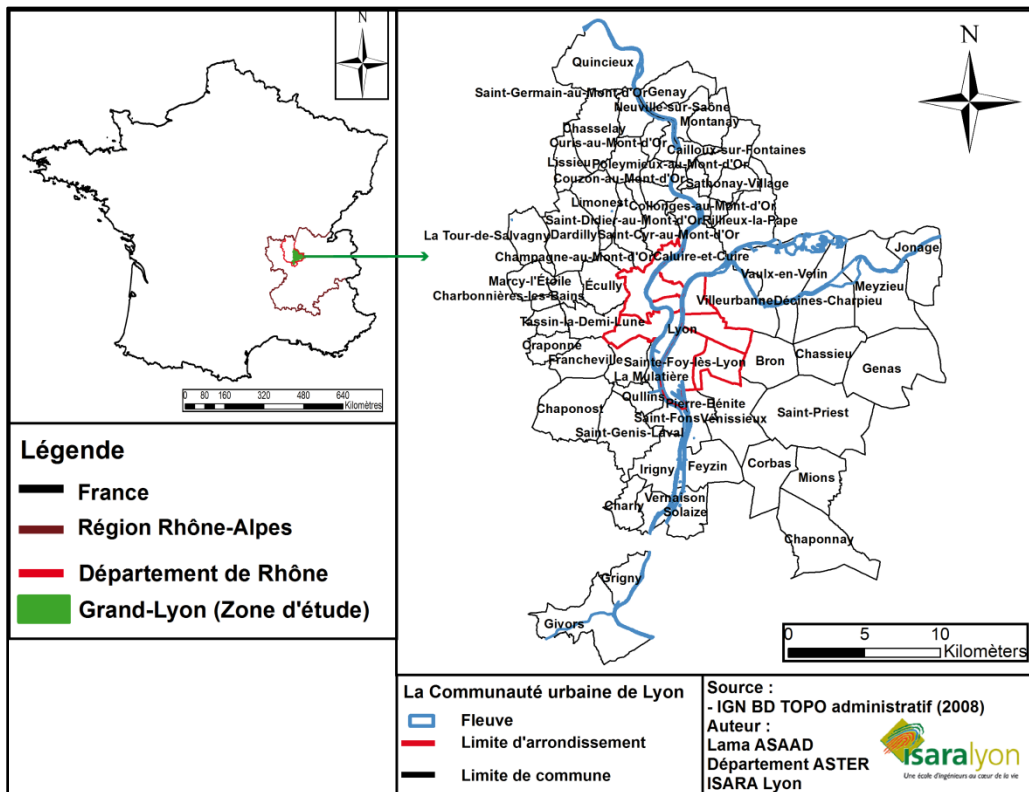
Année	Nombre d'habitants
1968	1 076 524
1970	1 151 892
1982	1 136 798
1990	1 164 497
1999	1 196 482
2009	1 281 971
2010	1 293 164
2011	1 306 972
2012	1 324 637
2013	1 336 994

Tableau 1 : Évolution démographique de la communauté urbaine de Lyon (Source : INSEE)

Nous chercherons à resituer la question des jardins collectifs dans les transformations des politiques de la ville et des services urbains. En effet, la notion de communauté urbaine remonte à l'antiquité avec la mise en place des premiers services urbains : distribution d'eau par les aqueducs romains acheminant l'eau d'une région à une autre, ou corps de sécurité urbaine, le *Corpus Vigilum* qui sont nos actuels pompiers instauré à Lugdunum sous le règne d'Auguste (Polère, 2004). La structuration de ces services reprend entre le 16^{ème} et le 19^{ème} siècle. Avec les évolutions techniques, les services urbains se perfectionnent et demandent une plus grande collaboration entre les communes (Polère, 2004). Jusqu'à la fin des années 70, les services urbains autour desquels se structurent les communes restent des services de base (Polère, 2004) : voirie, transports, nettoyage et ramassage des ordures, le logement social comme l'illustre la figure 1, issue des archives de l'agglomération lyonnaise. C'est plus tard, avec l'apparition des préoccupations liées à la ville durable que la question des jardins collectifs va progressivement être mise en avant dans la politique de la ville (Gérard et Prieur, 1999). Ce qui pour autant, comme nous le verrons par la suite, ne signifie pas que les jardins collectifs ne faisaient pas l'objet de préoccupations de la collectivité dès le début du 20^{ème} siècle.



Figure 1 : les services urbains assurés par la communauté urbaine de Lyon dans les années 70 (1969-1979) (Photo tiré de : De la Courly au Grand-Lyon, Polère, 2014)



Carte 1 : Présentation du site d'étude : l'agglomération lyonnaise

Problématique et hypothèses

Notre objectif est de décrire l'évolution de la répartition spatiale, de la gouvernance et des fonctions des jardins collectifs dans l'agglomération de Lyon du début du 20^{ème} siècle à nos jours et d'analyser les facteurs explicatifs de ces variations spatiales et temporelles. Pour cela nous posons comme hypothèse générale que comprendre ces variations suppose d'examiner l'influence croisée de facteurs géographiques permettant de caractériser la diversité spatiale de la ville et de facteurs historiques rendant compte de transformations sociales, économiques, politiques et idéologiques. Ces facteurs sont pour certains endogènes à la ville, Lyon pour notre thèse, comme ceux liés à sa configuration morphologique et topographique ou à la répartition spatiale des différentes activités alors que d'autres lui sont exogènes et renvoient à un contexte plus général comme l'évolution des conceptions et des politiques de la ville. Nous chercherons donc à saisir l'influence d'une large gamme de facteurs sur la répartition spatiale et la dynamique temporelle des jardins collectifs dans l'agglomération lyonnaise :

- Facteurs morphologiques et topographiques conditionnant la dynamique d'urbanisation et l'organisation de la ville, la localisation des différentes activités, habitat, commerce, industrie, activités économiques ;
- Facteurs économiques et sociaux : transformations de la société mais aussi localisations dans la ville des différentes catégories sociales et professionnelles ;
- Facteurs démographiques avec repérage des périodes de croissance de la population et celles de stabilité ;
- Evolution historique des politiques d'aménagement et de développement de la ville et des conceptions de la place et des fonctions de la nature et des jardins dans la ville.

Nous veillerons tout particulièrement à saisir les interactions nombreuses entre ces facteurs. Par exemple, évolution démographique et dynamique d'industrialisation ont longtemps été très liées. Si certains facteurs évoluent dans le même sens, d'autres au contraire peuvent avoir des trajectoires qui s'opposent. Il en est ainsi par exemple des politiques publiques qui ont de plus en plus comme objectif de gérer les effets négatifs en matière de consommation d'espaces non bâtis du fait de l'évolution démographique et de nos modes de vie très gourmands en foncier. Par cette approche descriptive puis analytique de l'histoire récente et de la géographie des jardins dans la ville notre ambition est d'aborder les jardins

collectifs comme des révélateurs fins et précis d'une problématique plus large, celle de la dynamique de la ville et des préoccupations de ses gestionnaires et de ses habitants.

Ainsi la formulation de notre sujet fait de façon empirique très rapidement référence à la montée en puissance des questions environnementales et à l'émergence de la notion de ville durable. Pour autant bien il est important de dépasser cette mise en avant actuel des jardins collectifs. D'autres changements ont touché les jardins collectifs urbains et sont à remettre en perspective avec l'évolution des conceptions de la ville tout au long du 20^{ème} siècle. C'est bien pour cette raison que nous pensons et allons essayer de défendre la thèse que l'analyse de la place et des fonctions des jardins collectifs dans le contexte de la ville peut-être vue comme une façon de comprendre plus globalement les transformations de la ville et le phénomène urbain.

La géographie a souvent abordé la ville comme un organisme vivant qui change constamment, en fonction de facteurs internes ou externes, se développe ou décline, voit ses activités et ses différents quartiers se transformer (Benson *et al.*, 1997 ; Lake, 1999 ; Kestens *et al.*, 2004 ; Brossard *et al.*, 2011), La théorie de la diffusion spatiale de Hägerstrand (1952), celle de la canalisation du développement urbain par les réseaux de transport et de communication (Dragicevic et Marceau, 2000) ; ou encore la théorie hédonique de Rosen (1974) qui montre que les ménages privilégient les sites agréables pour le choix de leur résidence sont des exemples particulièrement féconds de ce type d'approche. Dans un premier temps nous allons nous inscrire dans cette perspective en nous intéressant à la caractérisation structurelle de la place des jardins dans la ville, c'est-à-dire à leur répartition spatiale et à la recherche des facteurs la régissant. Ensuite, nous chercherons à dépasser cette démarche en traitant de la gouvernance et des fonctions des jardins. Identifier les gestionnaires et les modes de gestion des jardins collectifs, caractériser l'évolution des politiques concernant les jardins, repérer les fonctions alimentaires, sociales, environnementales, esthétiques des jardins nous permettra de dépasser une approche morphologique de la ville comme organisme mais de repérer au sein de celle-ci les acteurs, leurs jeux et leurs inter-relations qui au final font vivre et bouger la ville.

Plan de la thèse

Pour instruire notre problématique et présenter notre approche géographique et historique nous avons retenu le plan suivant.

Dans la première partie après avoir présenté notre cadre conceptuel et méthodologique nous nous consacrons à une approche historique de la notion de jardin collectif. Pour cela nous cherchons à la situer par rapport aux différentes conceptions du jardin : jardin d'agrément, jardin nourricier, jardin privatif, jardin public et collectif. Très rapidement nous nous concentrons sur les jardins collectifs dans la ville, jardins ouvriers au début du 20^{ème} siècle, jardins partagés, familiaux ou d'insertion aujourd'hui. Cette évolution des dénominations des jardins collectifs renvoie à des transformations dans les fonctions sociales, environnementales, idéologiques et productives des jardins comme dans les acteurs individuels et collectifs s'engageant en leur faveur. Nous nous attachons à analyser ces transformations et à les mettre en perspective avec les évolutions de la société et de la ville. Le deuxième chapitre de cette partie est consacré à la présentation de la méthodologie utilisée pour caractériser les jardins collectifs de l'agglomération lyonnaise.

Dans la deuxième partie nous nous concentrons sur l'approche spatiale et la gouvernance des jardins dans la ville de Lyon. Cette partie de résultats est organisée en trois chapitres. Le premier s'appuie sur une démarche cartographique, pour permettre la caractérisation de la répartition spatiale des jardins collectifs dans l'agglomération lyonnaise. Le second chapitre associe démarche cartographique et analyse statistique multivariée pour hiérarchiser les déterminants économiques, sociaux et spatiaux qui jouent un rôle sur la répartition spatiale des jardins. Enfin le troisième chapitre, s'appuie sur une enquête par questionnaire auprès des gestionnaires des jardins collectifs de Lyon. Il a pour objectif de caractériser à la fois la diversité des fonctions des jardins et de leurs modes de gouvernance. Il se conclue par la présentation d'une typologie caractérisant la diversité des jardins collectifs lyonnais.

La troisième partie est une discussion sous la forme d'une synthèse sur la transformation de l'espace de la ville et sa région via la politique des jardins dans la ville, son impact socioéconomique et environnemental.

La nature en ville et le cas spécifique des jardins urbains : approche géographique et historique de la ville de Lyon et de son agglomération

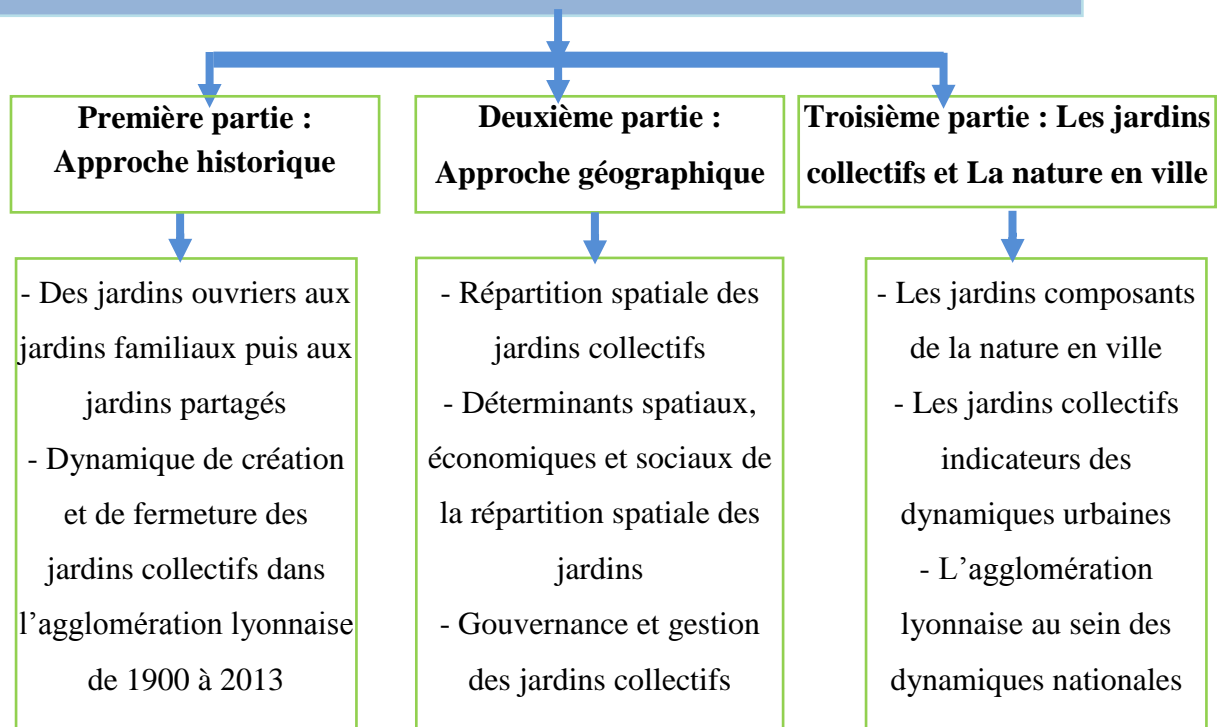


Figure 2 : Plan de la thèse

Première partie : Approche historique et méthodologie

Premier chapitre : La ville et les jardins collectifs

Introduction

La ville est un espace urbain dans lequel se concentrent différentes activités telles que : l'habitat, le commerce, l'industrie, l'éducation, la politique, la culture, etc. Ces activités s'incarnent dans l'espace de la ville, dans ses différentes infrastructures en s'organisant en différents secteurs, ou en se côtoyant ou parfois encore en se superposant dans les mêmes lieux. Ainsi, déjà pour les architectes romains, avant même de construire des monuments, il faut tracer la ville, prévoir son ordonnance générale, articuler ses différents quartiers, mettre en place ses organes essentiels (Grimal, 1954). Par ailleurs, la réalisation d'une ville n'est pas un exercice facile car il implique divers protagonistes à son édifice sans pour cela être dans un processus de progression programmé. La ville est bien loin d'être un simple espace géographique planifié et organisé par les urbanistes et l'économie urbaine. En effet, les différents acteurs, qui contribuent à l'émergence et à la structuration de la ville, sont nombreux, évoluent dans le temps, varient d'un quartier de la ville à un autre et ne forment donc pas une « équipe » organisée et piloté par un architecte comme cela est le cas pour un bâtiment. Par exemple, l'industrie qui n'existait pas à l'époque romaine a produit certaines infrastructures au cœur de la ville (comme à Lyon) (Laferrère, 1960). Par conséquent d'autres facteurs, comme les champs culturels et associatifs, l'évolution des activités et des technologies, la sociologie urbaine sont producteurs de normes socio-culturelles mais aussi de matérialités (Grimal, 1954). Tous ces différents aspects contribuent à l'animation humaine dans une ville qui concentre sur un espace réduit un univers humain, social et matériel (Hanoune, 2007). C'est à la fois par rapport à cette vision multifonctionnelle de l'espace urbain et par rapport à ces différentes facettes de la vie sociale, économique et culturelle des hommes dans la cité qu'il convient de réfléchir la place des jardins dans la ville. Si, le point commun à toutes les villes de l'antiquité à nos jours, est sans nul doute la concentration des constructions et des routes pavées puis goudronnées, la notion de jardin dans la ville n'a pas suivi une ligne rectiligne au cours de l'histoire et elle a pris des formes très variées.

En effet, la place des jardins a eu une importance très variable dans la disposition structurelle des villes. Nous pouvons citer, les villes romaines de l'antiquité qui avaient une

topologie interne donnant une place importante aux jardins². Ce phénomène se constate aussi à l'époque de la renaissance française avec les châteaux et la construction de la ville et des jardins aux alentours de ceux-ci.

En se référant au côté minéral de la ville, il paraît logique de constater, que la prise de conscience écologique (Arnaud et *al.*, 2008), puis la référence au développement durable (*idée qui émerge aux alentours des années 1990 suite au fameux rapport Brundtland (1987)*), se traduisent par une demande politique appelant à la conception et à la construction d'une ville qui maintienne le contact avec la nature, donc qui permette un retour aux sources (Brunel, 2007). Tout cela renvoie aussi au problème de la pollution. Les pollutions sont diverses (déchets et émissions des usines, gaz des voitures, déchets ménagers, etc.) et ont pour conséquence une mauvaise qualité de l'air et de l'eau qui sont deux éléments vitaux de la vie (Arnaud et *al.*, 2008). Laisser une place à la nature dans la ville contribue ainsi non seulement au cadre de vie des citoyens, à la préservation de la biodiversité mais est aussi un moyen de limiter ces pollutions. Dans le même registre des défis à relever pour la ville, un autre facteur est celui de la démographie et de la répartition de la population dans la ville. Ce deuxième problème tend à rendre difficile la possibilité d'une vision de la ville future dans le cadre du développement durable car la stabilité d'une politique écologique redonnant une place à la nature et aux jardins dans la ville se voit menacée en permanence par la pression démographique (Den Hartigh, 2012). Les projets qui s'appuient sur la notion de ville durable doivent gérer un compromis complexe entre pression urbaine et qualification environnementale de la ville, ce qui suppose d'imaginer des solutions spécifiques à chaque contexte urbain.

Dans ce contexte instable, imprévisible, la déclinaison et la mise en œuvre d'un projet de ville futuriste et durable est particulièrement complexe. Pour autant, à partir de ces différentes remarques, il est possible de réfléchir d'avantage à la question de la stabilité des antagonismes et de la recherche de ramifications positives et productrices d'éléments probants qui contribueront à l'édifice d'une charpente solide et efficace afin de pallier à la problématique de l'écologie dans la ville.

En somme, la problématique de la définition de la ville se voit confrontée à l'évolution des technologies (énergies renouvelables etc.), à la démographie et à la répartition de la

² Jardins- De l'Antiquité aux Lumières, Encyclopaedia Universalis, en ligne, Consulté le 17 juillet 2013 sur le site ; <http://www.universalis.fr/encyclopedie/jardins-de-l-antiquite-aux-lumieres>.

population dans un espace qui tend à s'élargir de façon tentaculaire et négative : progression de la ville au détriment à la fois de ses campagnes environnantes et de ses espaces de nature internes. Dans ces conditions, comment envisager une dynamique de « progrès positif » au service d'une vision écologique. C'est ici que la politique des jardins prend sa place et son essor. Les jardins dans la ville contribuent à produire un visage positif et en harmonie avec la nature de la ville. Ces espaces, les jardins collectifs, sont envisagés comme des lieux d'échanges, d'apprentissages divers, de communication quotidienne, et même de fraternité sociale, contribuant ainsi à une meilleure insertion et à une meilleure qualité de vie de leurs usagers.

Dans ce chapitre bibliographique nous allons nous attacher à étudier l'histoire des conceptions et des pratiques des jardins collectifs dans la ville.

1. Des jardins d'agrément aux jardins collectifs urbains

Ce paragraphe a pour ambition de montrer l'évolution de la notion de jardin dans l'espace et dans le temps. Il nous permet de préciser les différentes conceptions de cette notion. Celle-ci a fortement évolué à travers les siècles et en particulier entre la fin du 19^{ème} siècle et le début du 21^{ème} siècle. Nous concentrons notre étude sur cette période qui renvoie à la fois à des matérialités, des représentations et des usages très différents des jardins selon le contexte et la période.

1.1. L'évolution de la notion de jardin dans le temps

La notion de jardin à l'époque antique, dans le contexte de l'empire Romain comme dans celui des mythiques jardins babyloniens qui dateraient du 6^{ème} siècle avant Jésus-Christ, correspondait à un concept dirigé plus vers le luxe, la majesté et la marque de la domination des puissants et de leur richesse. A travers le temps cette notion perdure au moyen âge, à la renaissance et jusqu'au 18^{ème} siècle. En effet, les jardins conservent ce rôle dominant d'agrément et de différenciation sociale pour les puissants de l'antiquité au 18^{ème} siècle. Ce sont en tous cas les représentations les plus fréquentes qui sont données de l'histoire des jardins. En effet, F. Quellier (2012) rappelle que le jardin potager est le parent pauvre de l'histoire du paysage et du jardin. La fonction alimentaire du potager, son rôle vivrier central pour les pauvres en fait un jardin commun ce qui fait qu'on en parle peu et en tout cas jamais pour évoquer ses fonctions symboliques et d'agrément. Pour autant ces dimensions sont

centrales dans l'histoire des jardins potagers en particulier à partir du 17^{ème} siècle (Quellier, 2012). Malgré l'importance des jardins populaires potagers et de leurs dimensions à la fois alimentaires et symboliques, ce sont surtout les jardins, lieux d'agrément pour les classes aisées qui sont mis en avant. Mais l'idée de jardin va évoluer et se diversifier dès le 19^{ème} siècle.

1.2. Les transformations dans l'idée de jardin au 19^{ème} siècle

Le 19^{ème} siècle est le siècle de l'horticulture et du jardin paysager. Ce modèle est adaptable aussi bien à la ville qu'à la campagne, aux petits et aux grands domaines comme le montre le traité de Gabriel Thouin en 1820 (Ferme Orneé, 2014). Le 19^{ème} siècle voit de nombreux progrès en matière de conduite des jardins : nouvelles connaissances en biologie végétale, introduction et acclimatation de plantes venues de l'étranger (Alexander Von Humboldt et Aimé Bonpland³), multiplication et hybridation des végétaux, développement des serres et des jardins d'hiver chauffés (Joseph Paxton, Crystal Palace en 1851⁴). À la fin du siècle, on note un retour aux formes régulières dans les créations d'Henri et Achille Duchêne. Le 20^{ème} siècle est celui du fonctionnalisme et de l'éclectisme. Compositions régulières et irrégulières sont associées pour créer des jardins mixtes. En Angleterre, le « wildgarden » est mis à l'honneur par William Robinson et Gertrude Jekyll, dans cet esprit sont créés le Bois des Moutiers à Varenge ville (vers 1900) et Sissinghurst (1930) (Ferme Orneé, 2014). Les jardins des années 20 et 30 subissent l'influence du cubisme (Gabriel Guevrekian à la villa Noailles à Hyères (1927)), ou de l'art déco dans les créations d'André Véra et de Jean-Claude-Nicolas Forestier. Les années 1950 à 1970 voient l'apogée des espaces verts.

Surtout, c'est dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle, que l'on voit l'avènement du parc public (Ferme Orneé, 2014) avec la création de grands parcs ouverts à tous dans les grandes citées occidentales :

- les Promenades de Paris sont commandées en 1852 par Napoléon III au préfet Haussmann et sont réalisées par Jean-Charles-Adolphe Alphand, Gabriel Davioud, Jean-Pierre Barillet-Deschamps et Louis-Sulpice Varé entre 1860 et 1878 (Ferme Orneé, 2014);

³ http://cultivoo.com/index.php?option=com_content&view=article&id=423:lart-des-jardins-au-travers-des-ages&catid=74:histoire-de-lart&Itemid=3&showall=1

⁴ Barthélémy JOBERT, « CRYSTAL PALACE, Londres », Encyclopædia Universalis [en ligne], consulté le 06 septembre 2015. URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/crystal-palace-londres/>

- Le parc de la Tête d'Or à Lyon en 1856 par Denis et Eugène Bühler ;
- Sefton Park à Liverpool par Édouard André entre 1867 et 1872 ;
- Central Park à New York par Frederick Law Olmsted en 1873.

Peu après les premiers grands parcs publics, une nouvelle transformation essentielle naît : les premiers Jardins ouvriers (Cabedoce, 1996).

1.3. Jardins ouvriers, jardins familiaux et jardins collectifs

La notion de jardin ouvrier apparaît lors de la révolution industrielle dans une phase intense d'urbanisation de l'espace. Les premiers jardins ouvriers sont créés à la fin du 19^{ème} siècle sous l'impulsion de l'Abbé Lemire. Ces jardins sont pour lui, un remède efficace à la pénurie alimentaire et à la pauvreté matérielle comme sociale des ouvriers. C'est un changement fondamental. Si autrefois, le jardin était vu comme l'apanage des puissants, le jardin ouvrier prend progressivement un statut collectif et même associatif. Il y a là partage par un groupe d'acteurs qui contribuent en commun à la politique du jardin dans toute sa diversité. Cette conception associative visant à fédérer les jardiniers, est une dimension politique et sociale au cœur de la vision de l'abbé Lemire.

En 1952 les jardins ouvriers prennent officiellement le nom de jardins familiaux. La loi votée le 26 juillet 1952 inscrit les jardins familiaux dans la cadre législatif du code rural. Les jardins familiaux ont pour vocation d'améliorer la condition de vie des familles. Dans les années 1980, une autre notion de jardin apparaît, elle est liée à la montée de l'exclusion sociale. Ce sont les jardins d'insertion, qui ont pour objectif la réinsertion de personnes en difficultés sociales ou professionnelles. On parle aussi de jardins thérapeutiques quand ceux-ci sont vecteurs d'aide au soin à la personne en difficulté physique ou psychologique et de jardins pédagogiques lorsque leur vocation est d'assurer une éducation à l'environnement. Mentionnons enfin, un nouveau type de jardins apparu récemment, les jardins partagés. Ils sont nés à New York au début des années 1970 sous le nom de « community gardens ». En France le premier jardin partagé est né à Lille en 1998. Le jardin partagé se définit comme un espace de proximité à l'initiative des habitants, qui peut s'installer au coin d'une rue, sur une parcelle de taille très limitée et gérée par une association. Ces habitants cultivent ensemble fruits et légumes et partagent cet « havre de paix » comme un espace de réconciliation et de convivialité sociales.

Nous sommes donc en face d'un mouvement riche et complexe de renouvellement et de diversification de la place et des fonctions des jardins dans la ville. De nombreuses initiatives individuelles et collectives, de nombreux projets d'aménagement des villes cherchent à développer l'une ou l'autre de ces formes de jardins. Si longtemps ces jardins ont été situés dans les espaces délaissés par la ville dans les interstices laissés par le bâti et les zones d'activités ils sont de plus en plus pensés comme une composante essentielle à ne pas négliger de l'aménagement de la ville. Dans un contexte d'urbanisation difficile à gérer et de crise environnementale, la notion de jardin évolue pour s'inscrire dans une perspective de développement durable. Les jardins collectifs dans la ville, comme les jardins ruraux, qu'ils soient d'agrément ou qu'ils aient une fonction alimentaire deviennent une des voies du développement durable. Cette évolution va conduire à un renouvellement des fonctions économiques, environnementales et sociales des jardins.

Cette thèse sera consacrée à l'analyse de l'évolution des fonctions et des modalités d'insertion de ces différents types de jardins dans la ville en nous concentrant sur l'agglomération de Lyon. Pour désigner notre objet, complexe et multiforme, nous nous appuyerons sur une proposition de loi de 2002 relative aux jardins collectifs⁵. Comme elle nous distinguerons dans notre approche, les jardins familiaux, les jardins d'insertion et les jardins partagés et nous regrouperons ces trois types de jardins sous le terme générique de jardin collectif.

2. Les jardins collectifs en France

2.1 Origine des jardins ouvriers

Les premiers jardins collectifs, connus sous le nom de jardins ouvriers, existent depuis longtemps dans les agglomérations. Le terme « jardin ouvrier » fut inventé par l'abbé Lemire à la fin du 19ème siècle (Bonneau et *al.*, 1981). Ces jardins se sont développés durant la révolution industrielle. La révolution industrielle a généré un essor ouvrier très dense. Pour

⁵. Texte n368 (2001-2002), consultable sur le site <http://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl01-368.html>. Rapport n 376 (2002-2003) de Hilaire Flandre fait au nom de la commission des Affaires économiques sur cette proposition de loi. Le texte voté par le Sénat et transmis à l'assemblée nationale le 14 octobre 2003 (texte n 117).

pallier aux problèmes de précarité des ouvriers, les jardins ont été considérés comme un moyen de répondre positivement à la pauvreté naissante et d'améliorer la condition de vie du prolétariat (Petit et Ramonja, 2004). Appelé encore « champ des pauvres » ou « clos des pauvres » (Kiss et Vachin, 1999), ils apportent aux ouvriers un supplément de ressources alimentaires, mais également une récréation saine en contribuant à la structuration de la famille (doctrine terrianiste).

2.2 Naissance des jardins familiaux

Après la première guerre mondiale, les jardins ouvriers sont de plus en plus fréquemment appelés « jardins familiaux » : « La prospérité revenant », le rôle alimentaire des jardins perd progressivement de son importance, et ils apparaissent de plus en plus comme des espaces de loisir très appréciés du public populaire.

La notion de jardin ne change pas sur le fond, c'est uniquement l'appellation de ceux-ci qui évolue pour mieux traduire leurs fonctions autant sociales et éducatives qu'alimentaires.

A partir des années 1970, dans plusieurs villes françaises des urbanistes font le constat de la disparition des jardins familiaux du fait de l'urbanisation massive, et insistent sur l'enjeu de les préserver (Bonneau et *al.*, 1981 ; Dubost, 2007). Pour autant, malgré cette situation de plus en plus précaire des jardins dans la ville, la conception des jardins ouvriers de la fin du 19ème siècle reste intacte comme le montre l'analyse plus fine que nous allons faire de l'histoire des jardins collectifs et de leur structuration progressive en associations et fédérations.

2.3 Naissance d'une association pour de développement des jardins ouvriers

En 1896, une association voit le jour à l'issue du Congrès démocrate-chrétien de Lyon, elle se nomme « La Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer ». Cette association a pour vocation de représenter les premiers groupes de jardins ouvriers. Elle est à l'initiative d'un prêtre, l'abbé Lemire, démocrate-chrétien d'origine paysanne, élu député de Hazebrouck depuis 1893 sur la base d'un programme terrianiste (Mayeur, 1996 ; Cabedoce, 2007).



Figure 3 : L'Abbé Lemire : fondateur de la LFCTF. (Archives LFCTF).

L'initiative de l'abbé Lemire a pour but de rendre les conditions de vie des ouvriers plus humaines et moins contraignantes de par l'agression du monde industriel (Bonneau et *al.*, 1981). C'est pourquoi l'abbé Lemire demande à ce que les jardins ne soient soumis à aucune forme d'imposition et que leur succession en soit aussi exempte. Ce sont des propositions sociales dirigées vers le monde ouvrier.

L'impact de la ligue devient vite plus important car dès 1897, elle se dote d'une revue mensuelle intitulée « Le Coin de terre et le foyer ». L'aspiration de la ligue au travers de cette revue est de donner à la famille, du fait de son essence naturelle et divine, la possession de la terre (Lecoq, 1906).

2.4 Une progression fulgurante de la « Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer »

La ligue porte très vite ses fruits. En 1898, année du premier congrès national, il est dénombré 45 œuvres locales. L'année suivante, « *en 1899, il y a en France 655 jardins ouvriers qui sont répartis en groupes dans le nord de la France* » (Cabedoce, 1996). Sur une courte période, de 1896, date de création de la ligue à 1903, date du premier congrès international les œuvres locales ont triplé (Cabedoce, 1996). Le phénomène continu à prendre

de l'ampleur, il s'étend à la banlieue parisienne avec en 1904 la création de la Société des jardins ouvriers de Paris et banlieue (Cabedoce, 1996). Cette société est le produit direct de la « Ligue Française du Coin de Terre et du foyer ». Le travail de l'abbé Lemire dans le domaine des jardins ouvriers, finit, en 1909, par être reconnu par les instances du gouvernement français, comme étant un projet d'utilité publique (Cabedoce, 1996). Le développement des jardins urbains s'inscrit dans une période prospère, et les projets en faveur des ouvriers ne se limitent pas à cette dimension. Ainsi, en 1901 on observe la création d'une société d'habitations ouvrières à bon marché. Elle se nomme « Société du Coin de Terre et du Foyer » par sympathie avec "La Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer" créée par l'Abbé Lemire.

En 1907, la Ligue est implantée dans 63 départements et regroupe des jardins très variés dans leur organisation et dans leur gestion. Mais pour tous, le jardinier doit cultiver lui-même et avec soin sa parcelle, entretenir les parties communes, ne pas vendre ses produits : les bonnes relations entre jardiniers et les bonnes attitudes sont exigées.

C'est en 1909 que la ligue est reconnue d'utilité publique et que l'on proposa de remplacer le terme de jardin ouvrier par celui de jardin familial. Ainsi, « *la terre est le moyen, la famille est le but* » disait l'abbé Lemire (Cabedoce, 1996). La première loi née en 1912 accorda aux sociétés de jardins ouvriers agréées le bénéfice de prêts (La loi du 23 décembre 1912, cent ans de législation sur les jardins familiaux, 1996). « *En 1916, la ligue est chargée par le Ministère de l'Agriculture de distribuer une subvention d'Etat destinée à la création de jardins; de ce fait, les pouvoirs publics reconnaissent plus encore l'utilité du jardin ouvrier compte tenu des problèmes d'approvisionnement alimentaires dus au conflit mondial* » (Cabedoce, 1996).

L'essor des jardins ouvriers de la fin du 19^{ème} siècle à la première guerre mondiale est fulgurant. Il a été bénéfique sur le plan alimentaire (*les jardins sont une solution efficace à la pénurie alimentaire*) et dans le même temps, il a ouvert de nouvelles perspectives en matière sociale. Les jardins ouvriers ont tout d'abord été créés pour répondre aux besoins des familles les plus dépourvues. Ils sont progressivement reconnus comme jouant un rôle essentiel sur l'aspect de la thérapie sociale comme celui d'être préventifs en ce qui concerne le fléau de l'alcoolisme. Les fonctions reconnues aux jardins ouvriers sont bien d'ordre social, économique, moral et hygiénique. Ils sont une forme de thérapie sociale (Petit et Ramonja, 2004). La place majeure des jardins, dans la vie sociale quotidienne du monde ouvrier, prend

progressivement une dimension futuriste comme lieu essentiel d'interconnaissance et de connaissance de soi-même. C'est une dimension qui est aujourd'hui encore fortement affirmée pour les jardins collectifs

Après la première guerre mondiale, « *les groupes des jardins sont très diversement implantés, parfois à la périphérie des villes, ailleurs au cœur des villes dans le tissu urbain ou encore en pleine campagne. En 1920 les jardins sont au nombre de 47000 en France et de 3000 autour de Paris. Ils font partie du paysage des banlieues. Des jardins ouvriers existant encore aujourd'hui ont été aménagés à cette époque* » (Kiss et Vachin, 1999).

2.5 De nouveaux statuts pour la LFCTF⁶

En 1921, la ligue se constitue en Fédération Nationale des Jardins Ouvriers de France (Kiss et Vachin, 1999). L'abbé Lemire continue à participer à la reconnaissance des fonctions et des utilités du jardin ouvrier par un militantisme accru sur le plan national et international. « Suite aux congrès internationaux de 1903 et 1906 à Paris et de 1922 à Bruxelles, les dirigeants nationaux des jardins familiaux réalisent l'importance de partager des expériences. C'est ainsi, qu'en 1926 est créé l'Office International du Coin de terre et des Jardins Ouvriers » (Petit et Ramonja, 2004). « *Il a pour mission d'établir un lien permanent entre les sept pays membres: la France, l'Allemagne, la Belgique, la Grande-Bretagne, le Luxembourg, l'Autriche et la Suisse. Les jardins ouvriers connaissent un fort développement lors des deux guerres mondiales, en réponse aux pénuries alimentaires qui couvrent le pays* » (Kiss et Vachin, 1999).

⁶ Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer



Figure 4 : Congrès international des jardins ouvriers, Luxembourg, 1927 (Archives LFCTF)

Au contraire, pendant l'entre-deux guerres, surtout entre 1930 et 1936, le nombre de jardins cesse de croître en raison des grèves. Sachant que les jardins constituent un complément de revenus, ce ralentissement peut être vu comme un paradoxe. Puisque les deux guerres montrent une progression de l'activité en matière de jardin, les grèves devraient assez logiquement inciter davantage au jardinage. Les grèves comme la guerre bloquant l'activité économique. Cette entorse au principe d'une progression logique dans le temps, comme cela a été précisé au paragraphe « 2.4 Une progression fulgurante de la LFCTF », ne remet pas fondamentalement en cause le travail et l'initiative politico-sociale de l'abbé Lemire dans son aspiration à rendre la vie du monde des prolétaires moins difficile et fastidieuse. Ainsi, 35% des associations de jardins ouvriers existantes aujourd'hui ont été créées entre 1915 et 1945. *« Cette expansion entraîne alors une nouvelle implication des pouvoirs publics qui se traduit par la rédaction des premiers textes juridiques relatifs aux jardins »* (Sureau, 2012).

La loi du 31 octobre 1941, leur reconnaît pour la première fois, un statut juridique en distinguant jardins ouvriers, jardins industriels ou ruraux ⁷. La loi du 26 juillet 1952 a donné

⁷ Loi du 31 octobre 1941 relative à la réglementation générale des jardins ouvriers

aux jardins familiaux la première définition officielle⁸. Si cette loi reconnaît les jardins familiaux pour autant elle n'encourage pas à la création de jardins ni ne les protège de la disparition. Les jardins familiaux sont mieux protégés depuis la loi du 10 novembre 1976. Elle leur garantit en effet, une certaine pérennité puisqu'elle impose une déclaration d'utilité publique avant toute expropriation et celle-ci est soumise à l'obligation de donner des moyens à l'association pour se réinstaller (article L.563-1 du Code Rural). « *En même temps cette loi favorise la création de nouveaux lotissements en étendant à la création de jardins familiaux le droit de préemption des SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) et des collectivités locales* »(Baudeflet, 1997).

2.6 Les jardins après la seconde guerre mondiale

Durant les « 30 glorieuses », de 1945 au premier choc pétrolier de 1973, les jardins sont partiellement abandonnés du fait de la croissance économique (Sureau, 2012). La diminution du nombre de jardins est importante et ce phénomène est encore accru par la forte urbanisation des années 60 (Boino, 1999). Les modifications les plus importantes de l'aménagement urbain ont concerné la période 1960 jusqu'à la fin des années 1970. Mais en 1976, la mise en place des Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) offre aux jardins la possibilité de bénéficier d'un classement spécial, intitulé : « terrains cultivés à protéger »⁹. « *Ce classement spécial s'adapte aussi à d'autres types d'espaces jardinés (jardins privés, petits vignobles, pépinières). Cette disposition s'applique quasi exclusivement en zones urbaines et garantit l'inconstructibilité des parcelles qu'elle concerne. Mais, ce classement est laissé à l'appréciation des communes et n'a été que très peu utilisé dans les POS* » (Consales, 2004).

En 1976, le 10 novembre, La loi Royer de 1976 sur les jardins familiaux protège les jardins. « *Cette loi, inscrite dans le code rural, a pour objectif de les préserver. En cas d'expropriation de jardins, ils doivent être recréés sur d'autres espaces. Parallèlement, l'intérêt pour le jardinage se développe dans toutes les classes sociales et amorce la revalorisation des jardins familiaux. De plus, une nouvelle mixité sociale est favorisée au sein des jardins. De nombreuses villes lancent des programmes de création de jardins familiaux,*

⁸ Art. 1^{er} de la loi n°52-895 du 26 juillet 1952 portant codification de la législation des jardins familiaux, en ligne, consulté le 7 juillet 2013, sur le site ;

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000693167

⁹ Article L.123-1 du Code de l'urbanisme.

le plus souvent en périphérie des villes mais aussi près des centres urbains, quand les opportunités foncières le permettent » (Scribe, 2009). Elle prône la protection des jardins en :

- Les incluant dans le plan d'occupation des sols au titre d'espaces verts protégés ;
- Octroyant un droit de préemption aux SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) et aux collectivités locales pour la création de jardins ;
- Autorisant l'expropriation sur déclaration d'utilité publique au profit de la création de jardins.

Cette loi applique ces mesures aux jardins familiaux, incluant ceux qui sont privés comme les collectifs. Les décrets d'application de 1979 comportent deux éléments supplémentaires par rapport à la Loi de 1976 : l'attribution de subventions ministérielles (Ministère de l'Environnement et Ministère de l'Agriculture) pour la création de lotissements de jardins collectifs, et la volonté de mener une politique d'intégration paysagère de ces jardins aux autres espaces verts publics (Tardif, 1996) (Gérard, Prieur, 1999). Nous sommes alors au début des idées relevant de l'écologie urbaine. « Cette politique étatique traduit la nécessité de répondre à des impératifs urbanistiques pressants. Le transfert de compétences lié aux lois de décentralisation de 1983 confère au département la compétence facultative de gérer des crédits de subventionnement à la création de jardins. La nouvelle vocation des jardins exprimée par la loi de 1976 implique un revirement de l'idéologie première de la Ligue. Les jardins sont pensés entre autres comme un outil de réduction de coûts liés au traitement des espaces verts » (Petit et Ramonja, 2004).

La « redécouverte des jardins » à partir des années 70 est à relier aux crises que connaît la France, *« tout d'abord, la crise économique suite aux chocs pétroliers à partir de 1973 confère, de nouveau, aux jardins, un rôle important dans l'économie familiale, vocation qui semblait jusqu'alors dépassée, voire condamnée. Ensuite, la crise urbaine et la déshumanisation des banlieues, grands ensembles où le lien social est peu présent, offrent aux jardins familiaux une pleine légitimité dans l'exercice de leur rôle social. Enfin, la crise environnementale fondée sur le besoin de se rapprocher de la nature et de retrouver le rythme des saisons et le contact de la terre, participe grandement à cette renaissance »* (Petit et Ramonja, 2004).

La redynamisation des jardins familiaux entraîne une multiplication des associations qui ne se reconnaissent pas nécessairement dans une filiation à la ligue du coin de terre de l'abbé Lemire, bien qu'ils en recommandent aussi la principale idée qui est la volonté de

construire un espace de sociabilité et de rencontre avec la possibilité de jardiner et cultiver sur une parcelle pour sa propre consommation (Petit et Ramonja, 2004).

De nombreux jardins se développent autour d'une fonction sociale et culturelle. Une nouvelle conception est adoptée : celle d'utiliser le jardin pour construire un espace social. Ce concept a émergé dans une initiative citoyenne des années 1970 à New York. Des habitants d'un quartier ont cherché à se réapproprier des espaces urbains délaissés. A partir des années 1960, des jardins naissent et un collectif se forme sous l'appellation "Green Guérilla" pour faire un véritable projet de vie de quartier (Den Hartigh, 2012). « *Face à cette extension de nouveaux jardins et au manque de reconnaissance de ceux-ci du fait de la diversité d'appellation (jardins ouvriers, familiaux, d'insertion, partagés etc.), les pouvoirs publics se mobilisent pour proposer une définition de chaque type de jardin, afin de cerner cet engouement et de mieux répondre aux besoins exprimés par les porteurs de projet* » (Petit et Ramonja, 2004).

En 1992, « *les jardins familiaux sont inclus, pour la première fois, dans un texte international, « la charte Urbaine Européenne* ». Ce texte évoque en milieu urbain l'apport des jardins familiaux dans les domaines de l'environnement et de la nature, de l'aménagement, du logement et des sports et loisirs. Le conseil de l'Europe a remis cette charte à toutes les villes et agglomérations importantes en les incitant à mettre en pratique les principes contenus dans la charte » (Weirich, 1996).

Les formes et les pratiques des jardins collectifs ayant beaucoup évolué ces vingt dernières années, un certain nombre d'acteurs ont souhaité mettre à jour le cadre juridique pour accompagner leur développement, particulièrement dans une perspective de gestion et de préservation du foncier. « *Suite à l'initiative du ministère de l'Agriculture, un travail de concertation a été mené en vue de la conception d'une nouvelle loi sur les jardins collectifs afin de faire entrer dans le code rural les jardins partagés et les jardins d'insertion au côté des jardins familiaux. Ce travail a abouti à une proposition de loi contenant notamment les définitions des jardins partagés et des jardins d'insertion, qui, avec les jardins familiaux, sont compris sous le terme générique de jardin collectif* » (Den Hartigh, 2012).

La succession de missions d'expertise sur les jardins familiaux et sur les nouvelles expériences de jardins, comme outils d'insertion, commandées respectivement en 1976 et en

1998 par le ministère de l'Agriculture, a entraîné une proposition de loi déposée en 2002. Cette proposition de loi relative aux jardins collectifs vise plusieurs objectifs :

- consolider le régime légal des jardins familiaux en enrichissant la loi Royer de 1976 ;
- étendre ce régime aux jardins dits « d'insertion », en enrichissant la loi de 1998 relative à la lutte contre l'exclusion ;
- reconnaître l'existence des jardins partagés et les soumettre à un statut similaire.

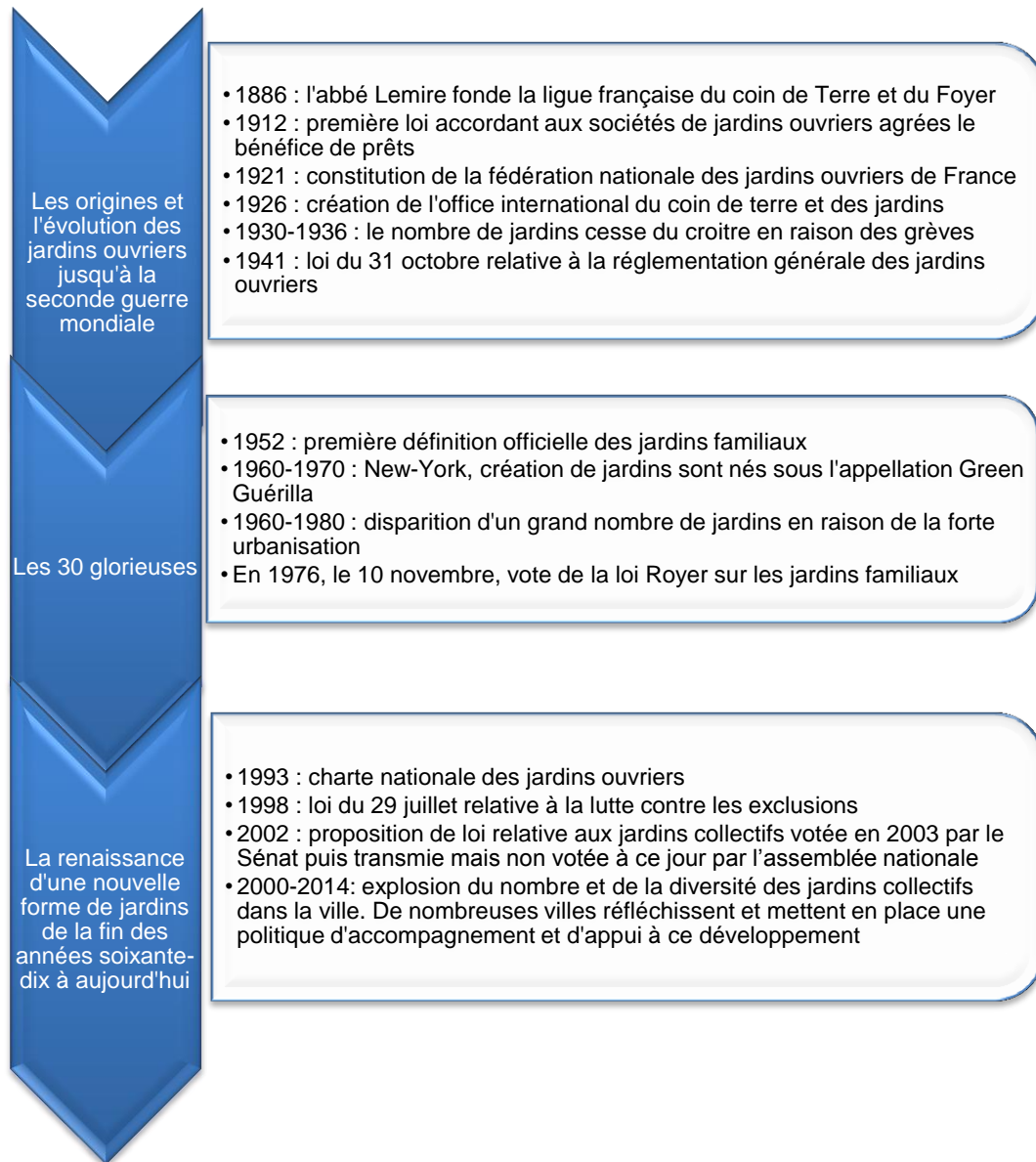
Le législateur définit donc trois catégories, toutes regroupées sous la dénomination plus large de « jardin collectif »)¹⁰.

Cette proposition de loi de 2002 a été votée le 14 octobre 2003 par le Sénat puis a été transférée à l'assemblée nationale. « *La proposition de la nouvelle loi a été présentée à l'assemblée nationale en 2007, mais renvoyée à la commission des affaires économiques de l'environnement et du territoire (devenu commission du développement durable et de l'aménagement du territoire depuis 2009), puis à la commission des affaires culturelles et de l'éducation en 2012. A l'heure actuelle, cette loi n'est donc pas en application. La raison invoquée est principalement la surcharge de l'Assemblée nationale bien que le fond de cette proposition de loi soit globalement soutenu* » (Den Hartigh, 2012).

L'histoire des jardins ouvriers de la fin du 19ème siècle aux différentes formes de jardins collectifs actuelles est donc particulièrement riche et complexe. La figure 5 en retrace les principales étapes.

¹⁰ Art. L. 561-1 de la loi n°368 Séant du 24 juillet 2002 - Proposition de loi relative aux jardins familiaux et aux jardins d'insertion, en ligne, consulté le 9 juillet 2013 sur le site : <http://www.senat.fr/leg/pp101-368.html>.

Figure 5 : Les étapes de l'histoire des jardins collectifs en France (Asaad, 2013)



3. Les différentes formes de jardins collectifs urbains

A la fin du paragraphe « 2.6 Les jardins après la seconde guerre mondiale », nous avons esquissé une présentation succincte concernant la diversité des jardins. Dans ce paragraphe, une analyse détaillée va être entreprise afin de cerner et de qualifier la diversité des jardins collectifs dans la ville.

3.1 Les jardins familiaux

Les jardins familiaux appelés à l'origine jardins ouvriers, sont l'œuvre de l'abbé Lemire ; promoteur du terrianisme, une doctrine prônant l'accès des plus démunis à la propriété d'une maison et d'un terrain. Les jardins familiaux possèdent une définition juridique. Elle est donnée par la loi du 26 juillet 1952. « *On entend par jardins familiaux les terrains divisés en parcelles, affectées par les collectivités territoriales ou par les associations de jardins familiaux à des particuliers y pratiquant le jardinage pour leurs propres besoins et ceux de leur famille, à l'exclusion de tout usage commercial. En outre, dans un but pédagogique ou de formation au jardinage, certaines parcelles de jardins familiaux peuvent être affectées à des personnes morales par convention conclue entre celles-ci et les collectivités territoriales ou les associations de jardins familiaux* »¹¹.



Figure 6 : Les jardins de la Fournillère à Nantes (Photo Renoux)

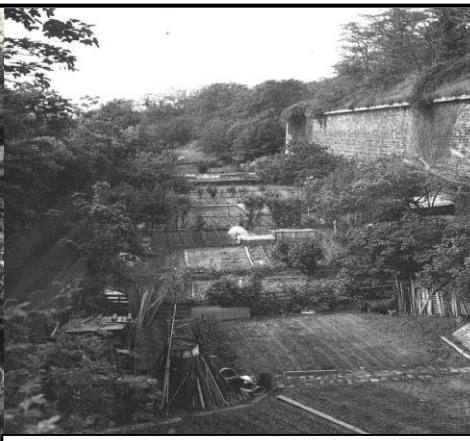


Figure 7 : Jardin familial dans les fortifications d'Ivry à Paris, 1993 (Photo Gaudin)

¹¹ Article 1 de la Loi de 26 Juillet 1952.

Les jardins familiaux sont des parcelles de terre mises à la disposition des chefs de famille comme tels, en dehors de toute autre considération, afin qu'ils les cultivent et qu'ils en jouissent pour les seuls besoins de leur foyer (René, 1900).

Les jardins familiaux sont constitués d'un ensemble de parcelles individuelles de petite taille (superficie moyenne de 200m²). En 1995, la Société Centrale d'Aménagement Foncier Rural, la SAFER a dénombré près de 800 associations de jardins familiaux, soit environ 150 000 jardins familiaux en France (Consales, 2004). Les jardins familiaux sont aujourd'hui gérés par des associations qui se sont fédérées au niveau régional ou national (La Fédération des Jardins Familiaux ou La Ligue du coin de terre et du foyer, les jardins du cheminot ou encore la société nationale d'horticulture de France).

Les objectifs des jardins familiaux sont la production alimentaire, l'initiation aux pratiques qui favorisent l'autonomie alimentaire, l'accès à une nourriture saine et diversifiée, et la lutte contre les inégalités d'accès aux parcelles pour des publics en difficulté sociale¹². *« Ces jardins sont conçus comme des espaces ouverts, adaptés aux spécificités du territoire et intégrés dans une politique publique de développement local et social. Les jardins familiaux ont aussi un rôle social, car, ils sont des lieux de convivialité et d'échanges, ils créent et renforcent des liens sociaux dans les quartiers des villes. Ils sont un lieu de rencontres et de cohabitation de personnes d'origines diverses. Ils contribuent à la politique d'insertion et d'intégration sociale. Ils sont un espace délimité géré en association »* (Den Hartigh, 2012). Les jardins familiaux deviennent une école de citoyenneté et ils permettent de retrouver une solidarité entre les générations.

Ces jardins ont aussi un rôle environnemental, ils permettent de réinstaller la nature au cœur de la cité, ils requalifient les espaces délaissés par une réappropriation créative, et sont des espaces de respiration et de repos visuel nécessaires à tous. Ils représentent un outil d'aménagement valorisant le paysage urbain et sont de ce fait parés de nombreuses qualités : *« Les jardins familiaux jouent un rôle éthique, ils redonnent le sens du temps à travers le rythme des saisons tant pour le jardinier que celui qui le regarde, ils permettent de retrouver la valeur du geste ainsi que le sens du travail et de l'effort, et ils remettent les citoyens en contact avec la réalité du monde vivant. Les jardins familiaux sont utilisés comme une*

¹² D'Ornano, M., Ministre de l'environnement et du Cadre de vie, N.T, Amélioration le cadre de vie « les jardins familiaux », Neuilly, 32 p.

thérapie pour la santé. Ils sont un excellent moyen pour endiguer le stress. La qualité nutritionnelle et la diversité des fruits et légumes sont l'assurance d'une alimentation équilibrée et environnementale » (Cerezuelle, 2000). Les jardiniers sont invités à être attentifs à l'espace naturel qu'ils cultivent, à la conservation de la biodiversité, à leur consommation d'eau et à la jouissance d'un contexte de nature retrouvée à travers le jardin. La proximité d'un environnement végétal, plus le jardinage, réduisent le stress, aident à la concentration. Au même niveau, de nombreuses plantes possèdent des propriétés bienfaites qui contribuent au bien-être de tous. Les jardins familiaux sont considérés par les personnes qui les cultivent comme des lieux d'évasion, en se retrouvant plongé dans un milieu de nature qui leur donne l'impression d'être loin du quotidien sombre et lugubre de l'urbanisation. Ce sont des lieux de convivialité, de loisir où la personne s'occupe et se détend en oubliant le stress du travail et l'ennui du domicile.

Les jardins familiaux ont des relations variées au foncier : propriété, bail précaire, convention directe avec les jardiniers. Par ailleurs, si une entente autour d'une convention entre jardiniers et les personnes responsables du terrain ne peut se conclure alors une occupation illégale peut s'en suivre (Den Hartigh, 2012). Dans le cas des jardins familiaux, on trouve deux formes principales de statut foncier. Soit la commune est propriétaire du terrain et accorde une délégation partielle ou totale à une association de jardins familiaux, soit les grandes fédérations de jardins familiaux sont propriétaires du foncier venant d'un héritage de legs de riches propriétaires ou d'entreprises telle que la SNCF, ou via les activités syndicales passées dans les grandes entreprises (Den Hartigh, 2012). La municipalité met en place une convention type pour l'accès au foncier, à laquelle vient parfois s'ajouter une charte des jardins collectifs.

En milieu urbain, les sols non urbanisés sont souvent d'anciens secteurs industriels et l'évaluation de la pollution du sol et de la qualité de l'eau sont deux critères importants pour prendre une décision d'aménagement d'un jardin. Aujourd'hui, de plus en plus, les collectivités prennent des précautions vis-à-vis de ces aspects et font différentes analyses pour évaluer la pollution des sols et la qualité de l'eau avant d'accepter ou d'accompagner la création de nouveaux jardins.

3.2 Les jardins d'insertion

Ces jardins sont apparus à la suite de problèmes sociaux liés à la montée de l'exclusion. Ils ont pour objectif de réinsérer des personnes en difficultés sociales ou professionnelles : chômeurs, bénéficiaires du RMI, handicapés, personnes isolées, jeunes en difficulté scolaire, anciens détenus, etc. Ils sont reconnus par la loi de 1998 relative à l'exclusion au titre de « chantiers d'insertion ». Plusieurs organismes associatifs ont favorisé la création de jardins d'insertion et développé leurs activités dont notamment les Jardins d'aujourd'hui, les jardins de la solidarité et l'ensemble des jardins fédérés par la fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale, les jardins des restaurants du cœur et les jardins de Cocagne¹³.



Figure 8 : Le mur, la haie, les arbres et arbustes délimitant le jardin du Cœur et la propriété de la Chardonnière sur l'extérieur (Grenet, 2014)

On peut distinguer deux grandes catégories dans les jardins d'insertion (Sureau, 2012) :

- Les jardins d'insertion faisant partie du vaste domaine de l'insertion par l'activité économique définie dans le code du travail. Ce type de jardin défini par la loi du 29 juillet 1998 permet l'insertion par l'activité (Weber, 1998). L'insertion par l'activité économique constitue un élément essentiel de la politique de lutte contre les exclusions par le biais de la mise à l'emploi comme l'explique l'article de loi suivant :

¹³ Art. L. 561-1 de la loi n°368 Séance du 24 juillet 2002 - Proposition de loi relative aux jardins familiaux et aux jardins d'insertion.

« *L'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle* »¹⁴.

- Les jardins d'insertion sociale qui ont pour objectif majeur, de permettre à des personnes isolées et sans activité, de s'investir dans un projet et de faire partie d'un groupe. La production de légumes est consommée par les participants ou est donnée. Certains jardins d'insertion sociale peuvent également organiser des ventes ponctuelles mais cela reste rare.

3.3 Les jardins partagés

Les jardins partagés ont une histoire plus récente que les jardins d'insertion. « Ce type de jardin a émergé à la suite de divers problèmes tels que les crises sanitaires et la crise énergétique mondiale. Ils sont nés dans les années 1979 aux États-Unis, dans la ville de New York (Den Hartigh, 2012). « *Ainsi naît l'association Green Guerillas qui apporte aide et soutien aux personnes souhaitant créer leur propre jardin communautaire dans leur quartier* » (Maicherak, 2004). Le premier jardin communautaire a été inauguré en 1973 par une femme Liz CHRISTY, à New York (Lecat, 2008). L'objectif de ce premier jardin communautaire était d'offrir un lieu de nature aux habitants des quartiers (Laurent, 2008). La ville de New York comptabilise en 1980 environ 1000 jardins. Ces jardins sont soignés par les habitants des quartiers. L'objectif de cette initiative de jardin communautaire est d'améliorer la vie des habitants, de créer un environnement propice à la relation sociale et d'ouvrir un champ d'activités culturelles variées (Consales, 2004). Ce type de jardin new-yorkais a inspiré des expériences diverses sur le territoire français.

La rencontre de l'expérience outre-Atlantique et de l'expérience française des jardins familiaux a donné naissance à un nouveau concept, «les jardins partagés» (Petit et Ramonja, 2004). Cette double origine en fait l'originalité et explique que, sous le vocable « jardin partagé », se déclinent toutes sortes de variantes : jardin en pied d'immeuble, jardin

¹⁴ Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, modifié à code du travail - art. L322-4-16, p. 89), en ligne, consulté le 12 juillet 2013 sur le site : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000206894>.

d'insertion, jardin pédagogique, jardin d'habitants et de dénominations : jardins collectifs d'habitants, jardins urbains de proximité, jardins de quartier.



Figure 10 : Le jardin Renoir : un îlot de verdure au sein du quartier (Grenet, 2014)



Figure 9 : Jardins partagés de la Vaise à Lyon (Photo CAUE du Rhône)

Dans le cadre de la politique de la ville, les jardins partagés s'organisent en réseaux. Ainsi, en 1997, le forum de Lille «Jardinage et Citoyenneté» a suscité la création d'un réseau national, « Le jardin dans tous ses états (JTSE) » qui est devenu le principal réseau français de jardins partagés, avec sa charte « La terre en partage »¹⁵ élaborée en commun, pose commune principes d'action pour les jardins partagés (Collectif-Réseau école et Nature, 2013). Le « Jardin dans tous ses états » fédère une dynamique d'actions et d'échanges entre les porteurs de projets de jardins partagés et leurs partenaires associatifs, politiques et institutionnels. Le réseau est représenté régionalement, notamment en Ile de France, en Rhône Alpes, en Bretagne, au Languedoc Roussillon, à Lille et en Basse Normandie. Ces réseaux font signer aux adhérents une charte. Ces chartes permettent de donner un cadre de développement aux jardins et invitent les jardiniers à respecter l'environnement, à l'ouverture à l'autre et à la solidarité¹⁶. On peut citer aussi l'exemple de la ville de Paris qui a lancé en 2003 sa campagne « Main Verte », « selon cette charte, un jardin partagé est un terrain d'expérimentation pour des pratiques respectueuses de l'environnement et le rôle des jardins partagés dans le maintien de la biodiversité en milieu urbain et dans la diffusion des connaissances sur ce milieu est considéré comme important » (Den Hartigh, 2012 ; Collectif-Réseau école et Nature, 2013).

¹⁵ Charte du Jardin dans tous ses Etats : La Terre en partage, en ligne, consulté sur le site :

<http://jardins-partages.org/IMG/pdf/JTSE-leger.pdf>.

¹⁶ Les réseaux du jardin dans tous ses états, en ligne, consulté sur le site :

<http://jardins-partages.org/IMG/pdf/JTSE-leger.pdf>.

Les jardins partagés peuvent afficher différents objectifs sociaux et culturels (Lecat, 2008) :

- 1 - Favoriser la rencontre des habitants dans une démarche participative et citoyenne.
- 2 - Créer un espace de citoyenneté en favorisant la participation des habitants dans le but de les rendre acteurs de leur quartier.
- 3 - Contribuer à la mixité sociale et culturelle sur le quartier en favorisant les échanges de Savoirs.
- 4 - Développer un espace de vie contribuant à tisser du lien intergénérationnel entre les différents publics : enfants, adolescents, adultes, personnes handicapées, personnes âgées.
- 5 – Proposer, aux écoles, au centre de loisirs, aux maisons de retraite et aux associations du quartier, une parcelle de terrain à cultiver dans une démarche éducative.
- 6 - Développer des actions éco-citoyennes (jardinage biologique, gestion des déchets, des eaux, etc.).
- 7 - Amener les différents publics à s’interroger sur les problématiques liées au développement durable et à la promotion de la santé (hygiène de vie, diététique, plaisir de la table) en créant des animations sur et autour de ce lieu.

La proposition de loi relative aux jardins collectifs de 2002 prévoit de faire bénéficier les jardins partagés d’une nouvelle protection juridique. Cette proposition de loi les définit comme « *des jardins créés ou animés collectivement, ayant pour objet de développer des liens sociaux de proximité par le biais d’activités sociales, culturelles ou éducatives et étant accessibles au public* »¹⁷.

3.4 Spécificités et similitudes des fonctions des différentes formes de jardins collectifs

La figure 11 présente les fonctions des différentes formes de jardins collectifs : jardins ouvriers ou familiaux, jardins d’insertion et jardins partagés. Le phénomène des jardins collectifs dans la ville se caractérise donc par différentes approches tant sur le plan de leur émergence que des objectifs qu’ils se fixent. Il arrive parfois que certains objectifs se recoupent entre les différentes formes de jardins dans le cours de leur parcours historique.

¹⁷ Texte n368 (2001-2002), consultable sur le site <http://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl01-368.html>. Rapport n 376 (2002-2003) de Hilaire Flandre fait au nom de la commission des Affaires économiques sur cette proposition de loi. Le texte voté par le Sénat et transmis à l’assemblée nationale le 14 octobre 2003 (texte n 117).

Ainsi, les jardins ouvriers puis familiaux (abbé Lemire fin 19^{ème} siècle début du 20^{ème}) cherchent à combattre la pauvreté en donnant des parcelles de terre aux ouvriers pour subvenir à leurs besoins alimentaires. Cette idée se retrouve en partie dans l'un des vœux des jardins d'insertion. Les jardins de la solidarité et les jardins du restaurant du cœur qui sont une ramification de ce type de jardin, développent aussi cette notion majeure de combattre la pauvreté et de donner les moyens au gens de se procurer de la nourriture en faisant du jardinage tout comme cela était le cas à l'époque de l'abbé Lemire initiateur des jardins ouvriers. Si cette dimension montre une continuité dans les ambitions de ces deux types de jardins (familiaux et d'insertion), d'autres finalités des jardins sont spécifiques à certaines périodes et à certains types de jardins. Ainsi, les jardins familiaux étaient destinés aux ouvriers employés dans les industries alors que les jardins d'insertion s'adressent à un public sans activité (chômeurs, retraités).

La vocation des jardins d'insertion ne se limite pas uniquement à l'accompagnement vers le monde du travail, mais aspire également à rendre les mœurs sociales en matière de rencontres plus conviviales et à combattre la solitude de certaines personnes. Ces finalités sociales se retrouvent aussi dans les jardins partagés. Malgré son émergence récente la notion de jardin partagé ne s'écarte pas pour autant de la finalité principale des jardins collectifs qui a traversée toutes les époques des premières initiatives à aujourd'hui : contribuer à l'alimentation des jardiniers.

Figure 11 : Les fonctions des différentes formes de jardins collectifs (Asaad, 2013)



4. Localisation géographique des jardins collectifs en France

Ce paragraphe s'intéresse à la répartition géographique des jardins collectifs sur le territoire français. En décembre 1899, on dénombre 655 jardins ouvriers en France. Ces jardins ouvriers se répartissent en 16 groupes distincts. Leur situation géographique privilégiée est les zones ouvrières, minières et industrielles, c'est-à-dire majoritairement le nord de la France (Bonneau et *al.*, 1981). Nous citerons par exemple la ville de Sedan qui dispose d'infrastructures importantes en matière de jardins. Il existe déjà des jardins ouvriers depuis 1882 dans la commune de Chantilly située dans le département de l'Oise en région Picardie. Dans cette commune, le duc d'Aumale propriétaire terrien loue à la municipalité de Chantilly plus de deux hectares de terre. La municipalité prend l'initiative de diviser en parcelles ce lot de terre et d'en faire bénéficier les ouvriers afin qu'ils puissent se consacrer au jardinage. Une initiative similaire est observée dans la ville de Sedan où Mme Hervieu, qui est à la base de la création de l'œuvre de la Reconstitution de la Famille, donne depuis 1889 des petits pièces de terrain aux gens qui se trouvent dans une situation sociale précaire (Cabedoce, 1996).

Cette période de 1882 à 1889 est antérieure à l'initiative de l'abbé Lemire, qui comme nous l'avons indiqué dans le paragraphe « Historique sur les jardins ouvriers », les a nommés « jardins ouvriers ». Ainsi, les premières initiatives dans les domaines des jardins se voient ensuite donner un sens et une organisation nationale par l'entremise de l'abbé Lemire.

Sous l'impulsion de l'abbé Lemire, le nombre de jardins ouvriers augmente rapidement. En 1907, la ligue est implantée dans soixante-trois départements. La région du nord, berceau de l'abbé Lemire et fief de la démocratie chrétienne, vient en tête avec six mille cinq cents jardins, en 1909, répartis en cent-neuf œuvres (Cabedoce, 1996). « *En 1906, la ligue répartie en quatorze groupes, compte sept cents jardins. En 1912, huit cent cinquante jardins, en 1920 mille vingt sur trente hectares, en 1930 mille huit cents* » (Cabedoce, 1996). Pendant la Seconde Guerre Mondiale, elle comptera plus de six mille jardins, toujours concentrés dans les secteurs industriels : « *les zones présentant d'importantes concentrations de jardins familiaux correspondent aux régions de forte industrie et de grande densité de l'habit collectif social, principalement du Nord-Pas-de-Calais, de la Lorraine, de l'Alsace, de*

la Champagne-Ardenne, du Centre, du Pays de Loire, de l'Ile de France et de la Normandie » (Tardif, 1996).

Le même phénomène de concentration des jardins dans les grandes villes et les secteurs industriels s'observe dans l'est de la France avec de nombreux jardins dans les régions lyonnaise et stéphanoise, ainsi que dans la plupart des grandes villes du couloir rhodanien et de la vallée de la Saône, A Saint Etienne et à Lyon, c'est également un religieux qui est à l'initiative de ce développement : *« En 1894, le père Volpette ne sait que faire pour limiter la misère qui sévit chez les passementiers et mineurs au chômage. En 1895, l'œuvre compte quatre-vingt-dix-huit jardins répartis sur cinq hectares. Le père Volpette s'installe dans les quartiers populaires de Côtes-Chaudes, Montaud, Monthieu, puis Soleil, l'un des vieux quartiers stéphanois, le plus sombre et le plus pauvre. Les villes de Lyon et Saint-Etienne possèdent chacun plus de cinq cents jardins à la même époque. Le père Volpette a réussi à insérer la ville noire de Saint-Etienne, dans une riante ceinture de jardins »* (Cabedoce, 1996).

Dans le sud de la France, *« il y a peu de jardins même s'ils n'y sont pas totalement inconnus, notamment dans certaines grandes villes (Bordeaux, Pau, Bayonne, Perpignan, Cannes, etc.) »* (Tardif, 1996). Par ailleurs, de nos jours, sur l'ensemble du territoire français, *« nous assistons à un fort développement des jardins familiaux dans des régions restées pratiquement dépouillées, depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Nous constatons ce phénomène dans les grandes villes bretonnes (Brest, Lorient, Rennes, Quimper, Nantes). De même, les créations de jardins collectifs se multiplient dans des départements qui ignoraient jusqu'alors le mouvement des jardins familiaux, tels que la Drôme ou le Vaucluse »* (Tardif, 1996). Aujourd'hui, les jardins partagés commencent à fleurir dans toutes les grandes villes de France (Lyon, Lille, Nantes, Marseille, Brest, Bordeaux....).

Les différentes formes de jardins collectifs sont de plus en plus gérées en étroite association avec les services des municipalités dans le cadre de la politique de la ville. Ces politiques s'inscrivent de plus en plus sous l'égide du développement durable. Ceci suppose une confrontation, entre intérêts divers, d'ordre économiques (industries commerces et urbanisme) et écologiques. Arriver à un compromis est souvent difficile et dans tous les cas cela sollicite un engagement fort au niveau social et humain (Arnaud et al., 2008). Le conflit majeur est sans doute d'ordre économique. Il freine la progression d'une association forte entre urbanisme et nature. Trouver un compromis entre besoins en construction et

préservation de la nature en ville est difficile (Brunel, 2007). Le manque d'espace et les besoins en zones à construire pour l'habitat ou les activités économiques sont souvent des obstacles à la création de nouveaux jardins (Brunel, 2007). Nous allons analyser, dans le contexte de l'agglomération lyonnaise, la gestion du compromis entre évolution de la démographie, besoins en constructions et préservation d'espaces de nature. Nous étudierons tout particulièrement la place et les fonctions des jardins dans cet équilibre complexe et conflictuel.

5. L'urbanisme dans Lyon et son agglomération : quelle place pour les jardins collectifs ?

5.1 Petite histoire de l'urbanisation de Lyon

La ville de Lyon a une histoire riche et variée sur le plan de son émergence et de son développement. La structure de l'urbanisation de la ville remonte très loin dans le temps comme l'indique son nom gallo-romain : Lugdunum, (Gutton, 2008).

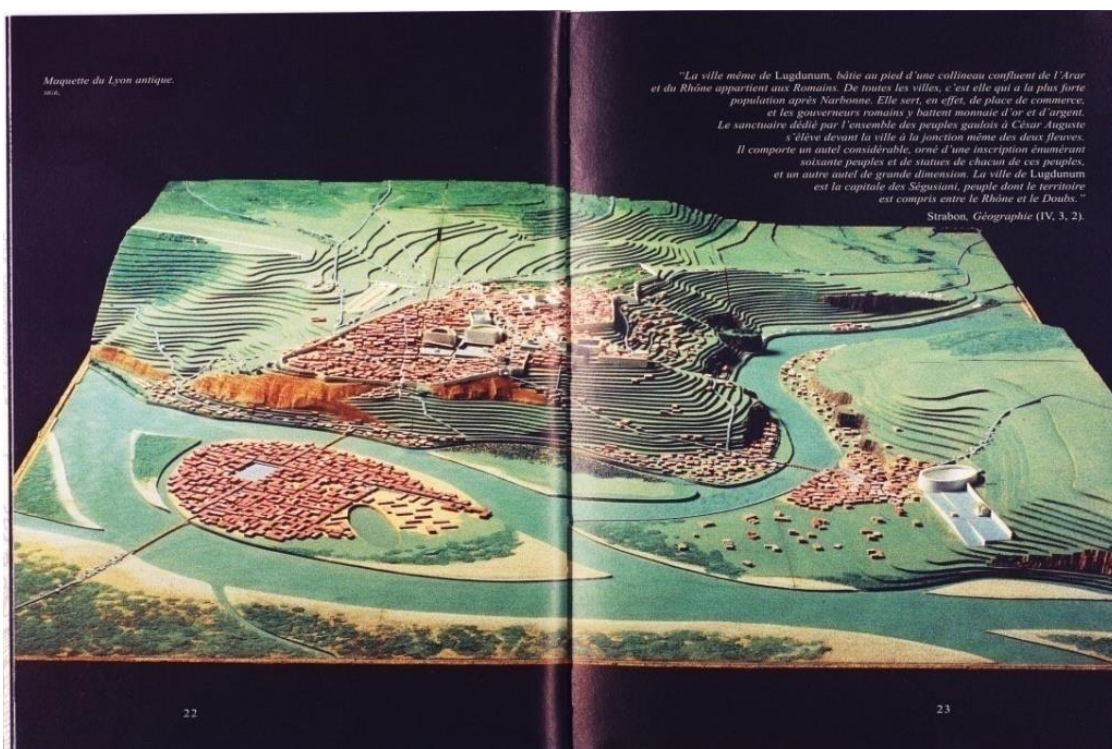


Figure 12 : Maquette du Lyon antique (Gutton, 2008)

La présentation de l'expansion de la ville de Lyon à travers l'histoire permet de mieux comprendre son développement tant sur le plan de sa superficie que sur celui de ses infrastructures.

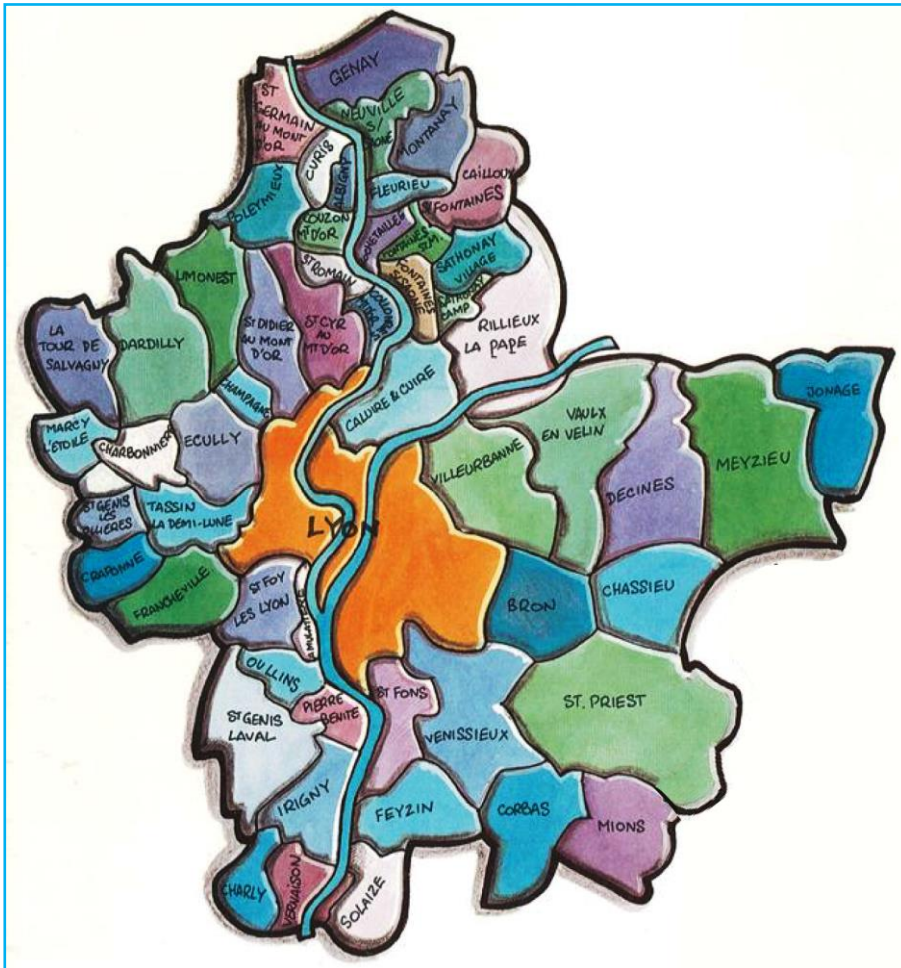


Figure 13 : Lyon-et-périphérie découpage communal (Photo tiré de : De la Courly au Grand-Lyon, Polère, 2014)



Figure 14 : L'agglomération vue du ciel, Carte réalisée par Malhière (2009)

La ville de Lyon a connu, au cours de son histoire, une progression très forte. Le contraste est saisissant entre son aspect antique (commerces, habitations, routes) (figure 14) et son côté actuel (commerces, habitations, industries, manufactures, transports (métro), écoles, bureaux, etc.). Les limites actuelles de la ville et de son agglomération (figure 13), donnent un aperçu significatif de la richesse et de l'ampleur de son développement socio-économique et culturel à travers le temps (Gutton, 2008). En effet, nous pouvons constater que de la figure 12 (maquette de la ville de Lyon à l'époque antique) à la figure 14 (vue aérienne du Grand-Lyon) l'espace de la ville de Lyon s'est très largement étendu. La figure 13 représente sous une autre forme l'importance de l'agglomération lyonnaise et son découpage en communes. L'urbanisation de la ville de Lyon est à relier à la fois à une politique d'aménagement qui se structure de plus en plus et, sans doute plus encore à des facteurs économiques (Dally-Martin et Delfante, 1994). Ce sont bien des facteurs économiques qui engendrent la dynamique de la ville. L'économie est le poumon de l'existence d'une ville qui conditionne ses activités et ses mouvements (Laferrère, 1960).

En dehors du facteur économique, d'autres causes interviennent dans le processus du développement de l'urbanisme de la ville. Ceci ouvre à une énumération nombreuse dans laquelle on peut citer : la problématique des catastrophes naturelles (Gutton, 2008), des guerres (Gutton, 2008), du vieillissement des immeubles (Authier, 1993), qui implique leur rénovation (Dally-Martin et Delfante, 1994) ou leur reconstruction (Dally-Martin et Delfante, 1994) ou encore la redéfinition d'une infrastructure au niveau humain, socio-économique et matériel (Gutton, 2008). De plus les difficultés à construire une politique stable et progressiste de la ville croissent lorsque les gestionnaires sont confrontés à une croissance démographique forte ou à un taux de chômage élevé. Ces deux éléments essentiels, démographie et chômage, sont des facteurs qui peuvent agir négativement dans la mise en œuvre d'une politique de développement durable (Leridon, 2008-2009). Ainsi, la démographie et le chômage incitent à privilégier la construction d'habitations et l'accueil d'entreprises au détriment des jardins.

5.2 Evolution de l'urbanisme à Lyon et de la place de la nature

La particularité essentielle d'une ville repose sur le cadre de ses infrastructures industrielles, commerciales et d'habitat (Berthet et *al.*, 2009). Mais cela ne suffit pas à donner à une ville et à son agglomération la plénitude d'une harmonie entre secteur économique, dynamique et développement durable. L'histoire succincte de l'urbanisme dans Lyon et son agglomération (voir paragraphe « 5.1 Petite histoire de l'urbanisation de Lyon ») est un

exemple qui corrobore l'idée de la difficulté à créer une symbiose dans le temps entre les différents éléments (les infrastructures) de la composition d'une ville.

La prise de conscience de créer des jardins collectifs dans le contexte de la structuration de la ville n'est pas une idée achronique. Cela s'explique par la progression de l'espace de la ville de Lyon selon différentes périodes. En effet, de l'époque antique au moyen âge, les infrastructures de la ville de Lyon sont moins conséquentes que celles de notre époque actuelle et la progression de la ville reste limitée (Villedieu, 1990). La problématique entre démographie et urbanisme (Bayardet *al.*, 2007) n'avait pas encore un impact important sur l'espace naturel. En d'autres termes, il n'y avait pas de menace sur l'environnement tant sur le plan de la pollution que sur celui de la concentration des diverses constructions.

La période de la renaissance à Lyon (15^{ème} siècle à la fin du 17^{ème} siècle) tout comme celle qui s'étale de l'époque romaine au moyen âge voit une timide transformation de la ville par la construction d'églises, de cathédrales, d'abbayes (Gadille et *al.*, 1983). Cette timide progression durant l'époque de la renaissance ne transforme guère la morphologie de la ville mais celle-ci se densifie en population (Kleinclausz (dir.), 1939 ; Bayardet *al.*, 2007). Cette densité s'accroît ainsi avec le développement économique (Gascon, 1971). Durant le 17^{ème} et le 18^{ème} siècle la ville de Lyon devient la capitale de la soie ce qui implique, sur le plan économique, une demande forte en main-d'œuvre (Hilaire-Pérez, 2000). Ce développement économique se répercute sur l'urbanisme et engendre une structuration nouvelle de la ville entre entreprises (fabriques, imprimeries) et habitations (Bayardet *al.*, 2007). Tout ce phénomène socio-économique progresse graduellement au cours du temps jusqu'à la période du début du 18^{ème} qui marque l'essor industriel (Angleraud et Pellissier, 2003 ; Bayardet *al.*, 2007).

L'organisation de la structure de la ville devient de plus en plus complexe (Angleraud et Pellissier, 2003), et les infrastructures se développent. Le progrès technique et industriel, surtout au 19^{ème} siècle, transforme inéluctablement le visage de la ville de Lyon. Durant le 20^{ème} siècle Lyon s'agrandit toujours avec l'influence des mêmes facteurs, progrès technique et industriel, et leurs corollaires, exode rural (Garden et Le Bras, 1998) et concentration des d'habitants. Cet indicateur marque bien un monde nouveau qui se structure selon deux versants opposés : le monde rural et le monde industriel. La ville empiète de plus en plus sur l'espace rural environnant (Brunel, 2007). D'ailleurs, cela se remarque dans l'ouvrage intitulé « 100 ans d'urbanisme à Lyon » qui contient une illustration photographique dense et riche

sur l'histoire contemporaine de la ville de Lyon tout au long du 19^{ème} siècle (Dally-Martin et Delfante, 1994). Ce panorama de photos donne une idée précise par exemple de la place des Cordeliers au début du 20^{ème} siècle (Dally-Martin et Delfante, 1994) et de sa transformation aujourd'hui. Les figures 15 et 16 (voir ci-dessous) montrent le grand bazar des cordeliers démoli puis reconstruit en une architecture de verre. Le tramway qui autrefois se dessinait sur la chaussée à laisser place au métro.



Figure 15 : Place des cordeliers en 1920. (Source, wikipedia)



Figure 16 : Place des cordeliers en 2016 (Source, wikipedia)

Malgré sa démographie importante la ville de Lyon cherche très tôt à gérer cette forte urbanisation et à redonner de la place à la verdure et à la nature dans la ville (Dally-Martin et Delfante, 1994 ; Delavie, 1999). Ainsi, la construction des cités de la banlieue lyonnaise (Minguettes, Vaulx-en-Velin) montre que la recherche d'un certain compromis entre nature et

ville existe déjà depuis les années 1950 et 1960. Mais aujourd'hui cette forme d'urbanisation est obsolète. Différents problèmes sont apparus, les logements sociaux des années 1960, 1970 dans ces grands ensembles se sont retrouvés désertés ou en tout cas inadaptés à une vie sereine au cœur de la cité, au point d'en arriver à la démolition de certains immeubles¹⁸ et au besoin de redéfinir l'infrastructure du lieu (Delavie, 1999).



Figure 17 : Quartier des Minguettes à Vénissieux (Source, wikipedia)

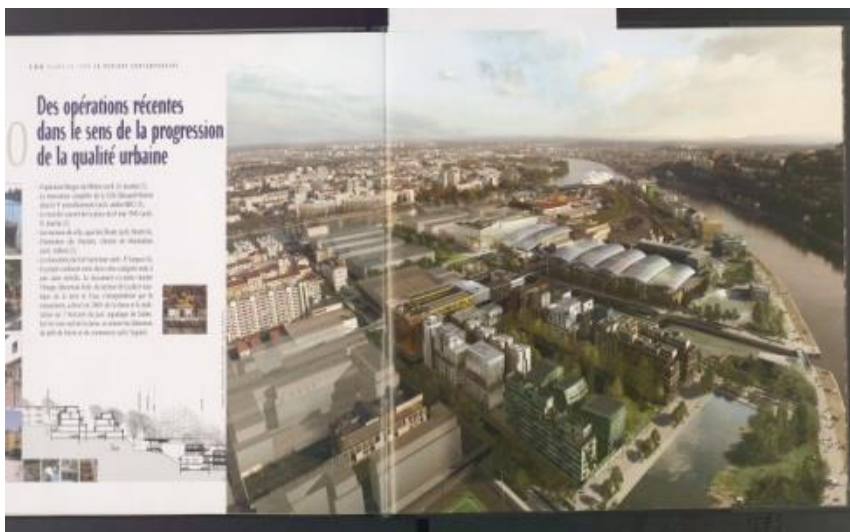


Figure 18 : La progression de la qualité urbaine de Lyon (Source : Delfante, et Pelletier, 2009)

Les banlieues de Lyon ont en effet rencontrés certains problèmes sociaux, culturels et économiques ce qui a conduit à la réhabilitation de ces quartiers (Authier, 1993) (figures 17et 18). La réflexion sur la place de la nature en ville, la recherche d'une structure urbaine plus

¹⁸ Vidéo montrant la destruction par explosifs de 10 tours du quartier des Minguettes, en ligne sur le site : <http://www.ina.fr/video/CAB94097384>.

verdoyante prend de plus en plus d'importance et il s'agit de corriger les erreurs du passé, d'aller plus loin dans le respect d'un équilibre entre habitat et nature¹⁹.

5.3 Historique des jardins collectifs dans l'agglomération lyonnaise

D'après une enquête téléphonique réalisée en 2002 par Emmanuel Boutefeu²⁰, auprès de 305 habitants de la Communauté urbaine de Lyon (Grand-Lyon) sur la demande sociale de la nature en ville, le résultat le plus frappant est sans doute le lien fort entre densité d'habitat et besoin d'espaces verts. Ce besoin se traduit par une fréquentation importante des espaces verts et des espaces naturels de l'agglomération : *« La communauté urbaine n'est pas dépourvue d'espaces verts ou d'espaces naturels. Tous les lyonnais ont accès à un espace vert public à moins de 300m de chez eux ; on pense notamment au parc de la Tête d'Or, unique en France de par sa surface de 105 hectares. La trame verte occupe quant à elle une surface importante, la moitié du territoire, soit environ 25000 hectares, bien que répartie inégalement selon les communes. Elle est composée pour moitié d'espaces naturels, et moitié d'espaces agricoles. Mais une infime part de la trame verte, 70 hectares, est constituée d'un autre type d'espaces : les jardins »* (Sureau, 2012). L'univers des jardins dans la ville est un espace naturel qui contribue à limiter la densité de l'urbanisme de la ville de Lyon. *« Les jardins de l'agglomération lyonnaise ne datent pas d'hier, ils n'ont rien à envier à ceux de Saint-Etienne ou de Valenciennes. La création des jardins ouvriers de Saint-Foy-Les Lyon a pour origine la donation d'un certain Léopold Lambotte qui légua en 1895 sous condition de mise à disposition de jardins auprès des familles les plus modestes, plusieurs terrains en bordure de l'actuel Bd Clémenceau »* (Bayard et al., 2007). En 1897, quelques industriels lyonnais prennent pour exemple l'abbé Lemire dans le nord de la France, ou le Père Volpette à Saint-Etienne, fondateur de « l'œuvre lyonnaise des jardins ouvriers des jardins familiaux » qui aujourd'hui se nomme l'Association des Jardins Lyonnais. Pour Lyon, la première section de jardins ouvriers familiaux à la Mouche, à Gerland, comprenait 25 jardins (Bernard Justet). *« En 1901, l'œuvre lyonnaise des jardins ouvriers compte 338 familles adhérentes, réparties sur environ 7,8 hectares. En 1905, une association est déclarée conformément à la loi votée*

¹⁹ L'eau et la santé à Lyon, La formation d'une cité, Etude historique réalisée pour l'Agence d'Urbanisme de Lyon, sous la direction de François Bregnac, en ligne, consulté sur le site : http://www.urbalyon.org/AffichePDF/L-eau_et_la_sante_a_Lyon_-_la_formation_d-une_cite_-_Partie_1-2620

²⁰ Boutefeu, E., La demande sociale de nature en ville : enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise, p85.

en 1901 et adhère à la ligue du coin de terre, reconnue d'utilité publique en 1909. Elle compte à cette date 694 jardins répartis dans 24 sections » (Million, 1977). Cet élan enthousiaste de création de jardins durant ce début de 20^{ème} siècle ne se voit pas freiné par la première guerre mondiale, période durant laquelle Edouard Herriot et la municipalité lyonnaise encouragent vivement l'inauguration de jardins sur les terrains communaux. C'est ainsi que naissent les jardins Communaux en 1916 dont le siège social est situé au Palais de la mutualité, place Jotard à Lyon. Ils gèrent actuellement 385 jardins²¹. La création de ces jardins s'effectue toujours dans un esprit associatif c'est-à-dire que des associations sont créées pour assurer leur gestion et préciser les droits d'accès des familles à ces espaces. Ainsi dans le début des années 1920, le nombre de ces associations devient assez conséquent : « En 1920, ces associations sont au nombre de 27. Le 12 janvier 1920, le Conseil Municipal les officialise sous réserve d'adhésion règlementée rédigée par lui. Les associations se regroupent alors en une Fédération des Jardins Municipaux de la ville de Lyon » (Million, 1977) . En 1926, dans le même état d'esprit, permettre à des familles de se nourrir à faible coût, le Père Jésuite De La Varielle, aidé de quelques soyeux lyonnais, constitue « l'œuvre d'Extrême-Banlieue » qui deviendra plus tard « l'association des jardins familiaux de la Xavière »²².

En 1931, naissait l'association des jardins du Cheminot, issue de l'œuvre du Cheminot qui luttait contre l'alcoolisme et la mauvaise hygiène. En 1936, la Fédération des Jardins Municipaux comptera 2000 jardins.

L'œuvre lyonnaise des jardins ouvriers a également créé quatre nouvelles sections entre 1909 et 1914 (Million, 1977) :

- ❖ La section Perrache- la Muletierre de 40 jardins,
- ❖ La section le Repos, 14 jardins,
- ❖ La section le Béguin, 25 jardins,
- ❖ La section Rue Neuve Des Charpennes, 20 jardins.

²¹ Bernard Justet, Président de l'association des jardins familiaux de Bron, Président du Comité des Jardins Familiaux du Rhône, entretien du 15 janvier 2014.

²² Présentation de l'histoire de l'association les jardins du Lyonnais et de la Xavière, en ligne, consulté sur le site : <http://jardinslyonxaviere.fr/menupresentation/historiquejardinsouvriers.html>.

La loi du 31 octobre 1941 officialise le développement des jardins dits industriels, appartenant à des sociétés industrielles et commerciales et concédés par ces dernières à leur personnel²³. « *L'œuvre lyonnaise des jardins ouvriers crée en 1941 regroupe 4884 jardins et dépassera un total de 20000 fin 1942. Les années de guerre sont également favorables à la formation de nouvelles associations : les Jardins Municipaux à Villeurbanne fondée en 1941 qui gère quelques 1200 jardins en 1942* » (Million, 1977).

Cette forte poussée en matière associatif concernant les jardins dans la ville va connaître une régression à partir de 1945 avant une nouvelle phase d'essor dans le dernier tiers du 20^{ème} siècle. Les jardins disparaissent en partie après la seconde guerre mondiale, car les terrains sont repris pour construire des logements. « *Dans les années 1950, les jardins ouvriers sont rebaptisés « jardins familiaux » et connaissent un regain dans les années 1970, avec la crise et le développement de « la nouvelle pauvreté » qui frappe de nombreux français, en 1952, le Jardin Lyonnais ne comptera plus que 3200 jardiniers et 2000 en 1955, les Jardins d'Extrême-Banlieue, 2000 jardiniers en 1954* » (Million, 1977). En 1959, L'Œuvre Lyonnaise des Jardins Ouvriers change de dénomination et devient Les Jardins du Lyonnais²⁴.

Malgré cette période de déclin, cela n'empêche pas le corps associatif de continuer à être actif tant en matière de création que de défense des jardins. Cette période, quelque peu troublée par une baisse des activités de création de jardins, fût très importante car elle a incité les associations à se structurer et à s'organiser plus fortement

En 1975, à la veille d'un renouveau des jardins collectifs, la situation des associations gestionnaires lyonnaises est la suivante : (Million, 1977):

- Jardins Lyonnais, 561 jardins,
- Jardins d'Extrême-Banlieue, 527 jardins,
- Fédération des Jardins Municipaux de la ville de Lyon, 512 jardins,
- Jardins du Cheminot, 164 jardins.

²³ Bernard Justet, Président de l'association des jardins familiaux de Bron, Président du Comité des Jardins Familiaux du Rhône, entretien du 15 janvier 2014.

²⁴ Présentation historique des Jardins du Lyonnais et de la Xavière, en ligne sur le site : <http://jardinslyonxaviere.fr/menupresentation/historiquejardinsouvriers.html>.

On constate que, comme en France, depuis les années d'après-guerre le nombre de jardins a considérablement diminué. (Tableau 2).

Associations des jardins familiaux	Nombre de jardins familiaux en 1942	Nombre de jardins familiaux en 1975
Jardins Lyonnais	21000	561
Jardins d'Extrême-Banlieue	5000	527
Fédération des Jardins Municipaux de la ville de Lyon	3500	512
Jardins du Cheminot	5000	164

Tableau 2 : Évolution du nombre de jardins familiaux dans la ville de Lyon de 1942 à 1975, (Source : Million, 1977)

Les premières sections de jardins ouvriers créées à l'aube du siècle sur le territoire de la commune de Lyon ont concerné essentiellement un quartier populaire à l'urbanisation incomplète, la Guillotière, et un quartier industriel en train de naître, Gerland. « *En 1975, malgré une évolution défavorable, quelques jardins ouvriers subsistent dans cinq des neuf arrondissements lyonnais : il s'agit des IIIe, Ve, VIIIe et IXe arrondissements* » (Million, 1977).

Il existe aujourd'hui à Lyon deux associations principales en matière de jardins collectifs : le passe jardins et les jardins du Lyonnais et de la Xavière. En janvier 1998, L'association lyonnaise « Le passe-jardins » est créée, dans le sillage du premier Forum National « Jardinage et Citoyenneté » qui a eu lieu à Lille en octobre 1997. A la suite de ce forum lillois, une mise en réseau s'organise au niveau national, Le Jardins Dans Tous Ses Etats et la charte la Terre en partage²⁵.

Aujourd'hui, le passe jardins partage les mêmes valeurs que le réseau national, « Le Jardins Dans Tous Ses Etats » tout en possédant certaines spécificités à la fois sociales que culturelles, scientifiques, économiques et pédagogiques²⁶.

Dans les années 2002-2005, les Jardins de la Xavière ont intégré les jardins du Lyonnais, association qui gère actuellement plus de 1000 jardins (Bernard Justet).

²⁵ Histoire du passe-jardins, en ligne, consulté sur le site : <http://lepassejardins.fr/spip.php?article1>.

²⁶ Le site de l'association de Passe-jardins (en ligne), consulté sur le site : <http://lepassejardins.fr/spip.php?article1>.

5.4 Les jardins dans l'agglomération lyonnaise aujourd'hui

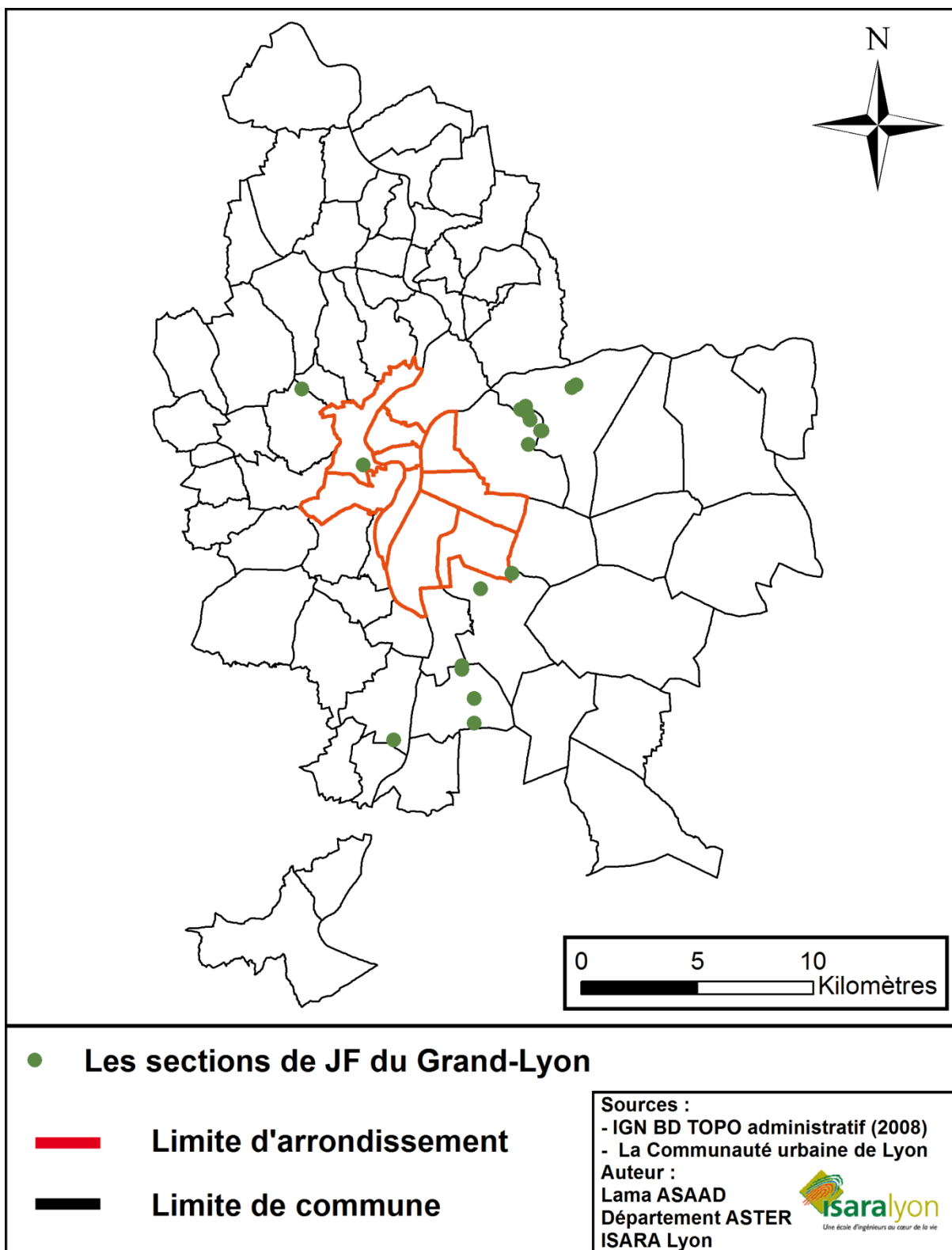
Aujourd'hui les Jardins du Lyonnais et de la Xavière ont recensés sur l'agglomération lyonnaise plus de 3000 jardins gérés par une vingtaine d'associations. En 2007, les Jardins du Lyonnais et de la Xavière comptent 990 jardins familiaux répartis sur 24 sections (figure 19) : (Borelli, St Bruno, Reculées 1, Le Pellet, Charyeton, Le Pérollier, St Jean la Digue, Les Peupliers, Reculées 2, Jardins du midi, Bégude, Les Sélettes, St Jean Xavière, Ennemond Gindre, Petits Ponts 1, Petits Ponts 2, Géraniums, Chaponost-Ouest, Les Pommières, Abbé Billot, Le Roulet, Charrières, Chaponost-est et Rhodia).

Ces sections se trouvent dans différents secteurs du Grand-Lyon: Lyon5^{eme}, Lyon9^{eme}, Chaponost, Vénissieux, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Feyzin, Ecully, St Fons et Irigny)²⁷.

Les Jardins du Lyonnais et de la Xavière est une association privée de jardins familiaux qui a pour but :

- ❖ De mettre des parcelles de terrain à disposition des jardiniers afin qu'ils puissent les cultiver avec leur famille pour se nourrir.
- ❖ D'aider et consulter les mairies de la région lyonnaise dans leurs projets de réalisation de jardins familiaux.
- ❖ D'accompagner les associations et sections autonomes dans leur gestion et organisation.
- ❖ De favoriser le travail collectif et la solidarité au moyen du jardinage.
- ❖ De proposer aux entreprises des solutions de participation à l'œuvre sociale.

²⁷ Les sections de l'association les Jardins du Lyonnais et de la Xavière en, enquête en ligne, consulté sur le site : <http://jardinslyonxaviere.fr/implantationsmenu/lessectionsmenu.html>.



Carte 2 : Localisation des sections des jardins familiaux du Grand-Lyon qui sont gérées par l'association de jardins du Lyonnais et de Xavière

En 2009, la ville de Lyon met en place une politique de soutien des associations de jardins partagés. Dans le cadre de cette politique, elle souhaite avoir une connaissance précise des jardins partagés existants et des associations qui les animent. Selon une étude sur les jardins de la ville de Lyon qui a été faite par l'association de Passe-Jardins, avant 2001, il n'existait qu'un jardin partagé à Lyon. Ce n'est qu'à partir de cette date que le processus de création de jardins s'est réellement enclenché, en deux étapes. Une première entre 2001 et 2008 où 15 jardins ont été inaugurés, soit un rythme moyen d'un peu moins de 2 jardins créés par an, puis une seconde de 2008 à 2013 où 18 jardins sont créés, soit un rythme moyen de 3 jardins par an. Donc, la création de jardins s'est intensifiée depuis un peu plus de dix ans et cela semble se confirmer avec 3 projets de jardins pour 2013²⁸.

L'association « Le passe-jardins » a élaboré une typologie des jardins partagés du Grand-Lyon qui a été éditée dans un annuaire des jardins partagés du territoire sur Grand-Lyon en 2010²⁹. Celle-ci distingue quatre formes de jardins partagés :

- le « jardinage en pied d'immeubles » désigne des parcelles cultivées au bas des bâtiments de logements collectifs des bailleurs sociaux ;
- le « jardin pédagogique » : parcelle gérée par une structure éducative qui sert de support à des activités pédagogiques pour les enfants ;
- le « jardin collectif d'habitants » : parcelle cultivée et gérée en commun par les membres d'une association de quartier ;
- le « jardin nomade ou éphémère » : parcelle généralement récupérée sur un terrain urbain en friche, et mis à disposition temporairement par la mairie à une association d'habitants.

Les jardins collectifs ont été recensés par le Passe-Jardins. Certains de ces jardins ont été répertoriés dans l'annuaire créé par l'association, et situés sur une carte. Selon le Passe-Jardins, il y a, en 2013, 142 jardins collectifs répertoriés dans la zone géographique de la communauté urbaine du Grand-Lyon. Les jardins collectifs de cette zone se répartissent en trois catégories distinctes dans le tableau suivant (jardins familiaux; jardins d'insertion et

²⁸ Diagnostics des jardins partagés en Rhône-Alpes réalisés par le passe-jardins, consulté dans la bibliothèque de Passe-Jardins, le 29-01-2014.

²⁹ Typologie tirée de l'Annuaire des Jardins partagés du territoire du Grand Lyon, édition 2010, p.6, en ligne sur le site : http://lepassejardins.fr/IMG/pdf/jardins_grand_Lyon.pdf.

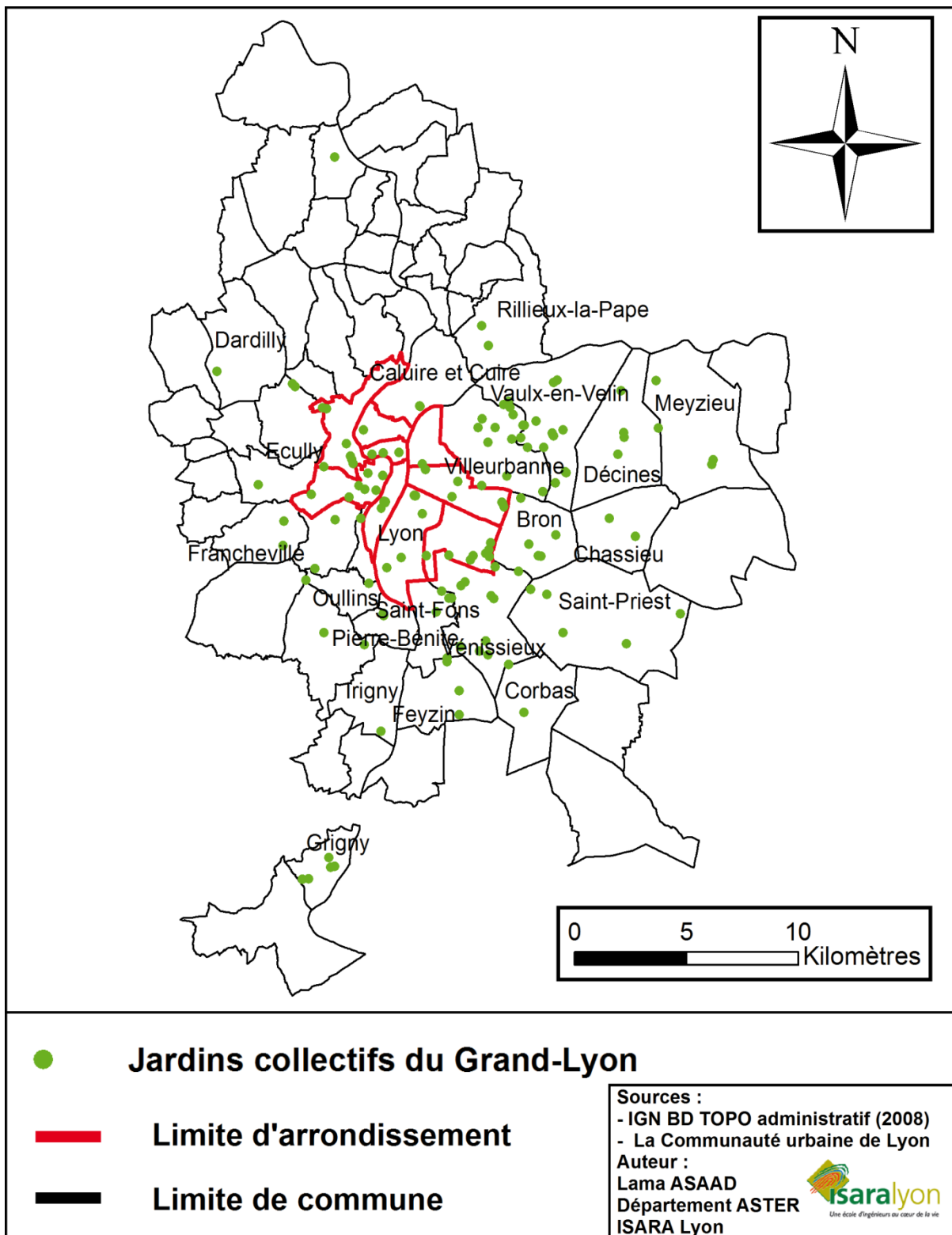
jardins partagés). Chaque catégorie comporte elle-même plusieurs types de jardin. C'est pourquoi un jardin peut appartenir à plusieurs catégories³⁰.

Type de jardin	Nombre de jardins
Jardins Fleurissement partagés	2
Jardins Partagés d'entreprise	0
Jardins Partagés pédagogique	20
Jardins Partagés nomade	1
Jardins Partagés d'habitant	42
Jardins Partagés en pied d'Immeuble	5
Jardins Familiaux	66
Jardins d'Insertion	7

Tableau 3 : Typologie des jardins collectifs du Grand-Lyon (Asaad, 2013, source, le Passe-Jardins)

Ces jardins collectifs, comprenant 3412 parcelles, couvrent une superficie d'environ 96,7 ha. La carte ci-dessous montre la répartition de jardins collectifs dans le territoire du Grand-Lyon.

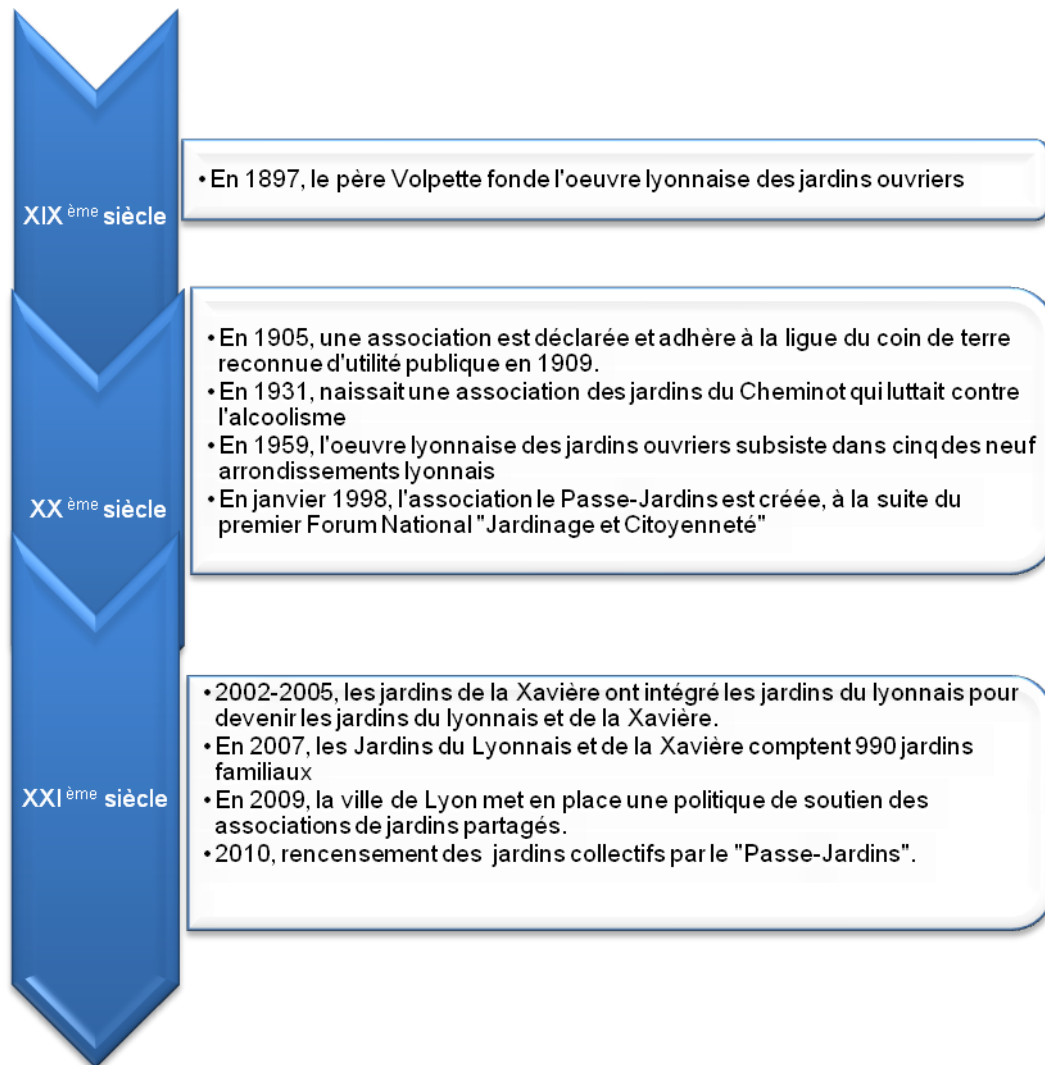
³⁰ Les trois catégories des jardins collectifs selon l'association de Passe-Jardins, en ligne sur le site : http://lepassejardins.fr/spip.php?page=rubrique&id_rubrique=36.



Carte 3 : Localisation des jardins collectifs du Grand-Lyon

5.5. Bilan historique des jardins collectifs lyonnais

Figure 19 : Les périodes importantes de la vie des jardins collectifs du Grand-Lyon (Asaad, 2013)



Conclusion

L'évolution de la notion de ville dans l'histoire (Grimal, 1954) reste un sujet vaste et complexe que nous avons esquissée dans ce chapitre. La dynamique complexe de la ville (habitat, commerces, industries et infrastructures) se structure dans un espace plus ou moins défini, dont l'expansion peut être vu comme antagoniste avec la nature (Arnaud *et al.*, 2008 ; Gutton, 2008). Cette question d'aménagement est un élément de contexte important mais elle n'est pas au cœur de notre problématique sur les jardins comme elle n'était pas le souci majeur de personnages historiques et marquants comme l'abbé Lemire à la fin du 19^{ème} et au début du 20^{ème}. En effet, la prise de conscience de l'abbé Lemire, pour permettre aux ouvriers de profiter d'un bout de terrain afin de le cultiver, rentre dans le cadre d'un effort social dans le but de combattre la pauvreté et de consolider les familles (Cabedoce, 1996).

A l'instar de l'initiative de l'abbé Lemire, les sociétés minières (Berthet, 1997) ont aidé au développement de logements sociaux. Il existe entre ces deux initiatives, celle de l'abbé Lemire et celle des sociétés minières, une certaine forme de similitude sociale et humaine dans le domaine du combat contre la pauvreté. Les mouvements de l'abbé Lemire et des sociétés minières correspondent plus à une logique sociale qu'écologique ou d'aménagement du territoire. Aujourd'hui avec la montée en puissance des préoccupations liées aux crises environnementales et au développement durable la place et les fonctions des jardins collectifs dans la ville ont fortement évoluées. Dans la dynamique actuelle des jardins collectifs dans la ville, mouvements sociaux comme ceux initiés par l'abbé Lemire et les sociétés minières se conjuguent avec des préoccupations d'aménagement de la ville et d'écologie relevant du développement durable (Brunel, 2007). Ainsi, les initiatives nouvelles autour des jardins collectifs ont aussi pour objectif de contribuer à l'amélioration de l'aménagement de l'espace urbain. Il s'agit de mieux gérer les équilibres entre espaces construits et espaces de nature dans la ville pour y améliorer notre cadre de vie et plus seulement de penser les jardins par rapport à des aspirations généreuses et humaines (Grimal, 1954 ; Authier, 1993 ; Berthet, 1997). En somme, les initiatives d'hier évoluent dans un contexte social où le combat contre la pauvreté s'associe aujourd'hui à une volonté de lutte contre la pollution et à un retour à une harmonie entre urbanisme et nature.

Les jardins collectifs participent de cette dynamique de la ville (Consales, 2004). Ils contribuent à la sensibilisation écologique et environnementale des habitants, à l'éducation à l'alimentation et s'inscrivent dans la montée en puissance des préoccupations liées au développement durable. Ils permettent une prise de conscience de la nécessité de repenser la ville via la nature et dans le même temps aident à rendre les relations entre les habitants plus douces et conviviales. En effet, le temps du combat contre la pauvreté (abbé Lemire, sociétés minières) se transforme aujourd'hui en une lutte contre l'isolement social (Den Hartigh, 2012) et la recherche d'une meilleure politique écologique.

En parallèle de tout ce qui vient d'être dit, au sujet de la nature et de la ville, il y a, du 19^{ème} au 21^{ème} siècle une permanence quant à la notion de jardins dans la ville. L'histoire montre en effet de manière explicite que ce phénomène n'est pas une nouveauté. Les villes romaines avaient déjà à leur époque des structures qui bénéficiaient de jardins luxuriants dotés d'une équipe d'entretien. Cela démontre que depuis l'antiquité les soucis d'édifier une ville en y associant la nature étaient déjà présents. La recherche d'une harmonie entre nature et développement des infrastructures de la ville (Arnaud et *al.*, 2008) fut bien une préoccupation majeure de différentes sociétés à diverses époques même si cette question a sans doute été peu prise en compte à certaines époques comme lors de la révolution industrielle du 19^{ème} siècle et dans toute la première partie du 20^{ème} siècle. Par conséquent, la politique écologique dans la ville n'est pas un phénomène qui suit une ligne continue. Entre les initiatives de générosité humaine pour lutter contre la pauvreté (Abbé Lemire et sociétés minières) et les jardins romains de l'antiquité réservés à la bourgeoisie, il y a un fossé énorme. Aujourd'hui, à possibilité de la dynamique de création de jardins collectifs dans la ville ouverts à tout public est un processus tout autre également et qui s'inscrit dans les souhaits de démocratisation et d'équité sociale de nos sociétés modernes.

La dynamique des jardins collectifs prend un essor important dès le 19^{ème} siècle avec les jardins ouvriers qui deviendront les jardins familiaux au 20^{ème} siècle. Par la suite on observe la naissance de diverses formes de jardins tels que les jardins partagés ou encore les jardins d'insertion. Cela nous amène à la fin du 20^{ème} siècle avec la notion de jardin dans la ville. Ce phénomène entre dans la politique du développement durable ainsi que nous avons pu le constater pour la ville de Lyon.

La ville de Lyon s'appelait autrefois Lugdunum (Gutton, 2008). Lyon possède un passé prestigieux de par son origine gallo-romaine. Elle a vécu au travers de l'histoire une dynamique non continue dans son ensemble infrastructurel mais influencée par les visions et pratiques d'urbanisation et de vie de chaque époque (Dally-Martin et Delfante, 1994). La place des jardins y est forte tout au long de son histoire que mais selon des modalités diverses. Aujourd'hui, en dépit de diverses controverses, les jardins collectifs dans leur diversité sont reconnus comme un atout majeur pour l'avenir de la ville de Lyon. Inciter au développement de jardins collectifs, qu'ils soient familiaux, d'insertion ou partagés, s'inscrit fortement dans la politique du développement durable de la ville de Lyon (Brunel, 2007). En somme la ville de Lyon dans son histoire récente du 19^{ème} siècle au 21^{ème} siècle peut se saisir entre deux pôles principaux. Le premier est celui de son industrialisation (Berthet, 1997) et de son urbanisation (Dally-Martin et Delfante, 1994). Le second est celui du retour croissant d'une préoccupation concernant la place de la nature et des jardins. C'est pour cela, qu'avant d'étudier en détail dans la seconde partie la dynamique spatiale des jardins collectifs du Grand-Lyon, nous avons analysé les difficultés à gérer l'équilibre entre urbanisme et nature dans le contexte de la ville de Lyon. Ce conflit est particulièrement net dans les neuf arrondissements de la ville Lyon. En effet, l'espace est déjà occupé par des infrastructures anciennes, lorsqu'elle nécessitent des rénovations (Dally-Martin et Delfante, 1994), il ne paraît pas toujours facile de redonner une place à la nature, par manque d'espace et par pragmatisme pour ne pas pénaliser les activités économiques et l'habitat. Cette contrainte serait moins forte à l'échelle du Grand-Lyon qui inclue les communes périphériques. Effectivement, les banlieues (Minguettes, Vaulx-en-Velin) ont un espace moins contraint et la place de la verdure y est plus significative. Ces banlieues construites au 20^{ème} siècle, au début des années soixante, ont, et sans doute dès l'origine, prêté plus d'attention à donner une place à la nature dans la ville. Pour préciser ces hypothèses et analyser de façon fine la dynamique géographique des jardins collectifs dans Lyon, nous allons engager dans la deuxième partie de cette thèse une démarche cartographique dont nous présentons les bases méthodologiques dans le troisième chapitre de cette première partie.

Deuxième Chapitre : Méthodologie

Introduction

Pour répondre à l'objectif de notre thèse, qui est d'analyser l'évolution de la notion et des fonctions des jardins collectifs dans la ville nous avons associé une approche historique à une approche géographique. L'approche historique s'appuie sur un travail bibliographique que nous avons structuré autour de trois thèmes :

- Histoire des jardins dans la ville, de la cité de Babylone à nos jours ;
- Histoire des jardins collectifs en France, des jardins ouvriers du début du 20^{ème} siècle, aux jardins partagés d'aujourd'hui ;
- Histoire de l'urbanisation et de la place de la nature dans Lyon, où nous avons conduit notre travail de terrain.

Notre démarche géographique quant à elle a eu deux objectifs principaux. Il s'agit tout d'abord de décrire et d'analyser les déterminants sociaux, économiques et spatiaux de la répartition spatiale des jardins collectifs dans la métropole de Lyon. Pour cela nous nous appuyons sur une approche cartographique mobilisant un système d'information géographique. Ensuite nous avons cherché à analyser la diversité des modes de gouvernance et des fonctions, alimentaires, environnementales, sociales et culturelles des jardins. Pour cela nous avons réalisé une enquête sous forme de questionnaire auprès des gestionnaires des jardins collectifs de la métropole.

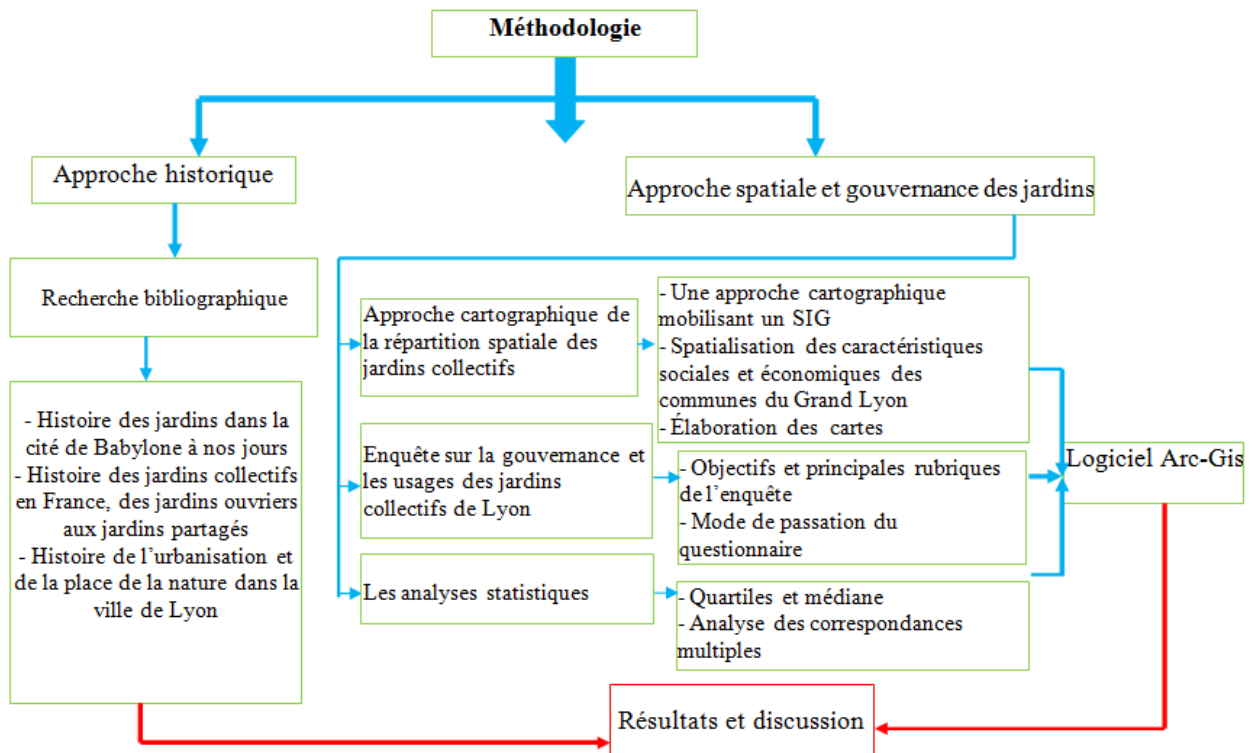


Figure 20 : Vue d'ensemble de la méthodologie utilisée

1. Approche historique des jardins (analyse bibliographique)

Dans cette première partie, l'approche historique des jardins s'appuie sur une recherche bibliographique, elle a été conduite autour de trois thèmes :

- L'histoire des jardins dans la cité de Babylone à nos jours.
- L'histoire des jardins collectifs en France, des jardins ouvriers aux jardins partagés.
- L'histoire de l'urbanisation et de la place de la nature dans la ville de Lyon, de la période gallo-romaine à nos jours.

Les jardins ont tenu dans la cité, une place souvent prépondérante mais également très changeante. Ceci est vrai tant du point de vue de leur matérialité (importance spatiale, organisation paysagère) que de celui des conceptions et des fonctions qui leur étaient attribuées. En nous appuyant sur nos différentes lectures nous avons découpé l'histoire des jardins en différentes grandes périodes : *Antiquité ; Moyen-âge ; Renaissance ; fin 19^{ème} siècle, début 20^{ème} siècle jusqu'à nos jours*). Ces périodes nous semblent permettre de retracer l'histoire des jardins à la fois en différenciant Orient et Occident et en mettant

progressivement en relief le cas de Lyon où nous avons choisi de dérouler notre approche géographique. Dans la pratique, en France, les jardins collectifs apparaissent à la fin du 19^{ème} siècle et s'il est important de resituer leur histoire dans celle plus large et surtout plus longue des jardins dans la ville, nous avons particulièrement développé nos analyses sur la période allant du début du 20^{ème} siècle à nos jours.

Ainsi, pour la ville de Lyon, l'étude bibliographique a donc d'abord porté sur l'histoire de Lyon dans son ample et riche contenu à l'époque gallo-romaine. Nous rendons ensuite compte de son développement depuis cette époque antique jusqu'à la Renaissance, en passant par le Moyen-âge, pour arriver aux révolutions industrielles des 17^{ème} et 18^{ème} siècles pour enfin déboucher sur les 19^{ème} et le 20^{ème} siècles. Ces deux siècles sont marqués par une forte urbanisation et par l'industrialisation. Ils sont riches en événements et en initiatives autour des jardins collectifs, jardins ouvriers au début du 20^{ème} siècle à l'initiative de religieux pour combattre la pauvreté et la misère sociale, jardins partagés aux multiples fonctions aujourd'hui. Dans le contexte de recherche historico-géographique que nous avons défini ci-dessus en matière de jardins, nous nous sommes appuyé sur une quarantaine de références.

2. Approche spatiale et cartographique

Dans cette deuxième partie, pour conduire notre démarche géographique sur la ville de Lyon nous avons associé une approche cartographique à une approche par enquête auprès des gestionnaires des jardins collectifs.

2.1 Approche cartographique de la répartition spatiale des jardins collectifs

Afin de décrire la répartition spatiale des jardins collectifs et d'en identifier les principaux déterminants nous avons mobilisé un système d'information géographique (SIG) puis réalisé une analyse statistique multivariée.

2.1.1 : Mobilisation d'un SIG

Les données recueillies sur l'ensemble des jardins, mais aussi d'autres données permettant de caractériser la situation économique, sociale et spatiale des différentes

communes du Grand-Lyon ont été traitées à l'aide d'un SIG. Un SIG permet à partir de sources variées de rassembler, d'organiser, de gérer, d'analyser, de combiner, d'élaborer et de présenter des informations localisées géographiquement (Bohbot, 2014) « Société Française de Photogrammétrie et de Télédétection, 1989 ». Plus précisément nous avons utilisé le logiciel Arc-Gis qui nous a permis d'associer des données sur les jardins collectifs à de nombreuses autres données, ces données sont organisées en couches (figure 21).

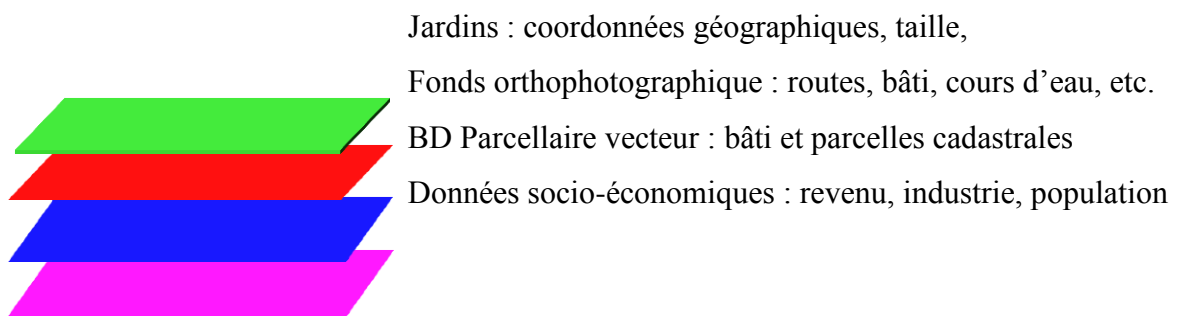


Figure 21 : Les différentes couches de notre base de données spatialisées

2.1.2 : Les différentes couches d'informations spatialisées utilisées

Pour la couche concernant les jardins, les données ont été organisées dans un tableau Excel. Pour chaque jardin, ce tableau contient les informations suivantes :

- Code département du Rhône
- Code commune du Grand-Lyon
- Nom commune
- Nom jardin
- Adresse jardin
- Nom et coordonnées du gestionnaire
- Propriétaire de terrain : (commune, bailleurs sociaux, entreprise, école, structure privé)
- Typologie des jardins collectifs
- Nombre de participants
- Date de création
- Superficie
- Fonction (alimentaire/ Convivialité/ Sensibilisation à la nature/ Solidarité/ Environnementale) ³¹:

³¹ L'ensemble de ces fonctions est principal et il implique d'autres fonctions potentielles.

Le tableau de données se présente sous la forme suivante :

Shape *	CODE DEP	CODE COM	COMMUNE	NOM JARDIN	JARDIN	PROPRIETAIR	TYPLOGIE	PARTICIPAN	Date de	En m²	Gestionnal
Point	69	029	Bron	Jardins du Fort de Bron	Rue Guy de Maupassant	Commune	jardin familial	40	1943	6000	Jardin familiaux geres de maniere autonome
Point	69	029	Bron	Jardins du Mas de la Forest	52 rue Philippe Goy	Commune	jardin familial	38	2006	6997	Jardin familiaux geres de maniere autonome
Point	69	029	Bron	Jardins du Mas Rebuffer	53 rue Philippe Goy	Commune	jardin familial	14	1999	2397	Jardin familiaux geres de maniere autonome
Point	69	273	Corbas	Jardin de l'Ecole Jean Jaures	Ecole Jean Jaures 47 chemin de Grange Blanc		jardin partagé	4	2003	100	Jardins partagés et pédagogiques sociale
Point	69	149	Oullins	Jardin du Golf (L Arc en Ciel)	127 rue Francisque Jommard	ballleur HMF	jardin partagé	17	2005	2500	Jardins partagés d'habitants consommateurs
Point	69	123	Lyon 2	Jardignes Olibert	rue Olibert		jardin partagé	700	2005	500	Jardins partagés et pédagogiques sociale
Point	69	123	Lyon 2	Entre Ciel et Terre	ELAC Echangeur gare de Perrache coté Saô		jardin partagé	50	2004	80	Jardins partagés et pédagogiques sociale
Point	69	123	Lyon 2	Entre Ciel et Terre	ELAC Echangeur gare de Perrache coté Sabô		jardin partagé	50	2004	80	Jardins partagés et pédagogiques sociale
Point	69	123	Lyon 2	Jardins Suspendus de Perrache	ELAC Echangeur gare de Perrache côté Rhôn		jardin partagé	50	2005	500	Jardins partagés d'habitants consommateurs
Point	69	123	Lyon 2	Jardins Suspendus de Perrache	ELAC Echangeur gare de Perrache côté Rhôn		jardin partagé	50	2005	500	Jardins partagés d'habitants consommateurs
Point	69	123	Lyon 4	Jardin Réseau Sante	61 rue Chazères		jardin partagé	19	2003	500	Jardins partagés d'habitants consommateurs
Point	69	123	Lyon 6	Jardin des Colbris	En face du 22 rue Robert	Commune	jardin partagé	15	2000-2009	120	Jardins partagés et pédagogiques sociale
Point	69	123	Lyon 8	Jardins Challemei	140 rue Challemei Lacour	SACVL	jardin familial	27		10000	Jardins familiaux geres structures externes
Point	69	123	Lyon 8	Le Pie Senise	Angle av Francis de Pressensé rue du Profess		jardin familial	25	2003	2575	Jardins partagés d'habitants consommateurs
Point	69	271	Chassieu	Jardin Clos Lemre	Clos Pierre Sigismet clos Abbe Lemre	Commune	jardin familial	105	1981	21000	Jardins familiaux geres structures externes
Point	69	072	Dardilly	Jardins de la Beffe	La Beffe	Commune	jardin partagé	35	2009	11272	Jardins partagés d'habitants consommateurs
Point	69	275	Decines-Charpeu	Jardin Decouvertes	71 rue Paul Bert	Commune	jardin partagé	2	2000-2009	1800	Jardins partagés d'habitants consommateurs
Point	69	275	Decines-Charpeu	Jardins du Pontet	1 chemin du Pontet	Commune	jardin familial	77	1988	29000	Jardin familiaux geres de maniere autonome
Point	69	275	Decines-Charpeu	Les Pot Iront	quartier les Marais en bordure du Grand Parc d	Commune	jardin partagé	150	2009	30000	Jardins partagés d'habitants consommateurs
Point	69	096	Grigny	Jardin du 8 mai	Rue du 8 mai 1945	commune	jardin familial	9	1983	1520	Jardins familiaux geres structures externes
Point	69	096	Grigny	Jardin Jean Moulin	Avenue Jean Moulin	commune	jardin familial	2	1983	2120	Jardins familiaux geres structures externes
Point	69	096	Grigny	Jardins SNCF	Cité SNCF rue Gabriel Cordier	commune	jardin familial	11	1983	2328	Jardins familiaux geres structures externes
Point	69	096	Grigny	Potagers du Garon	46 rue Francis de Pressense	commune	jardin d'insertion	150	1995	21500	Jardins d'insertion economique
Point	69	276	Feyzin	Jardin Charveton	Rue du docteur Jean Long	Caisse d'Epargne	jardin familial	46	1975	8000	Jardins familiaux geres structures externes
Point	69	276	Feyzin	Jardins des Charrieres	Rue des Charrieres	AXIAL HLM	jardin familial	64	2002	25000	Jardins familiaux geres structures externes
Point	69	089	Francheville	Jardins de Francheville	Chemin des Hermines	societe HLM	jardin familial	43	1980	8000	Jardins familiaux geres de maniere autonome
Point	69	089	Francheville	Jardin du Coeur	65 Grande Rue de Francheville	Noître dame sans abri	jardin d'insertion	10	2000-2009	4500	Jardins d'insertion economique
Point	69	123	Lyon 1	Jardin de la Muette	Montes de la muette		jardin partagé	75	2009	1500	Jardins partagés d'habitants consommateurs
Point	69	123	Lyon 1	Jardin De la Vieille Benoîte	1 rue de la Vieille		jardin partagé	35	2011	260	Jardins partagés d'habitants consommateurs
Point	69	123	Lyon 1	Jardin Vialle	Centre social Vialle Condition des soies 7 rue		jardin partagé	0	2004	120	Jardins partagés et pédagogiques sociale
Point	69	123	Lyon 3	Jardin Entre d'Eux	100 cours Lafayette		jardin partagé	6		500	
Point	69	123	Lyon 3	Jardins Montchat	Rue Jules Massenet et rue Bellevue		jardin familial	65		15000	Jardins familiaux geres structures externes
Point	69	123	Lyon 3	Jardins Montchat	Rue Jules Massenet et rue Bellevue		jardin familial	65		15000	Jardins familiaux geres structures externes
Point	69	123	Lyon 3	Jardins Montchat	Rue Jules Massenet et rue Bellevue		jardin familial	65		15000	Jardins familiaux geres structures externes
Point	69	123	Lyon 5	Jardins des Coquelicots	Montee du Telegraphie	commune	jardin familial	34		6000	Jardins familiaux geres structures externes
Point	69	123	Lyon 5	Jardins de la Sarra	Rue Pauline Jaricot		jardin familial	9	2005	2800	Jardins familiaux geres structures externes
Point	69	123	Lyon 5	Jardins de saint Just	Place Abbe Larue Rue des Farges	commune	jardin familial	11	Avant 1945	2500	Jardins familiaux geres structures externes
Point	69	123	Lyon 5	Jardins Charcot	25 rue du Commandant Charcot	commune	jardin familial	10		4000	Jardins familiaux geres structures externes
Point	69	123	Lyon 5	Le Secret d'Irène	Angle Saint Irène Rue des Macchabees	Commune	jardin partagé	20		383	Jardins partagés d'habitants consommateurs
Point	69	123	Lyon 5	Jardins des Egarliers	Rue du Bas Loyasse Montee de l'Observance	commune	jardin familial	3		1300	Jardins familiaux geres structures externes
Point	69	123	yon 7	Jardin Cluzan	9 rue Cluzan 6 rue Mazagan		jardin partagé	20	2004	100	Jardins partagés d'habitants consommateurs
Point	69	123	yon 7	Jardin Mazagan	9 rue Cluzan 6 rue Mazagan		jardin partagé	50		60	Jardins partagés d'habitants consommateurs
Point	69	123	yon 7	Jardins de Camille	Angle rues Gryphe et Montlesqueu		jardin partagé	50	2004	500	Jardins partagés d'habitants consommateurs
Point	69	123	yon 7	Jardin de Camille	Square Renee Bayet Angle rues Jaboulay et Ca		jardin partagé	6	2007	100	Jardins partagés d'habitants consommateurs
Point	69	123	yon 7	Jardins du Livre	20 allée Pierre de Coubertin	commune	jardin familial	31	1960	7000	Jardins familiaux geres structures externes
Point	69	123	yon 9	Jardins Rhodia	51 rue du Sergent Michel Berthet	commune	jardin familial	91	1935	36000	Jardins familiaux geres structures externes
Point	69	152	Pierre-Bénite	Jardin Rochefelle	10 rue de Stalhard		jardin familial	8		2000	Jardins familiaux geres structures externes
Point	69	152	Pierre-Bénite	Jardins Broillon	8 rue du Broillon	Entreprise	jardin familial	38	1945-1960	1500	Jardins familiaux geres structures externes
Point	69	204	Saint-Genis-Léval	Jardins la Mouche	Route de la Mouche		jardin familial	43		9500	Jardins familiaux geres structures externes
Point	69	290	Saint-Prest	Potager Mi Plaine	27 route de Grenoble		jardin d'insertion	25	2007	15000	Jardins d'insertion economique
Point	69	290	Saint-Prest	Jardins du Libéral	8 chemin de Saint Etienne		verge sociale	25	1995	11500	Jardins familiaux geres structures externes

Tableau 4 : Présentation des données utilisées dans Arc-Gis

La mobilisation des informations sur la localisation et la superficie des jardins nous permet avec le logiciel Arc-GIS de réaliser la carte de la figure 22.

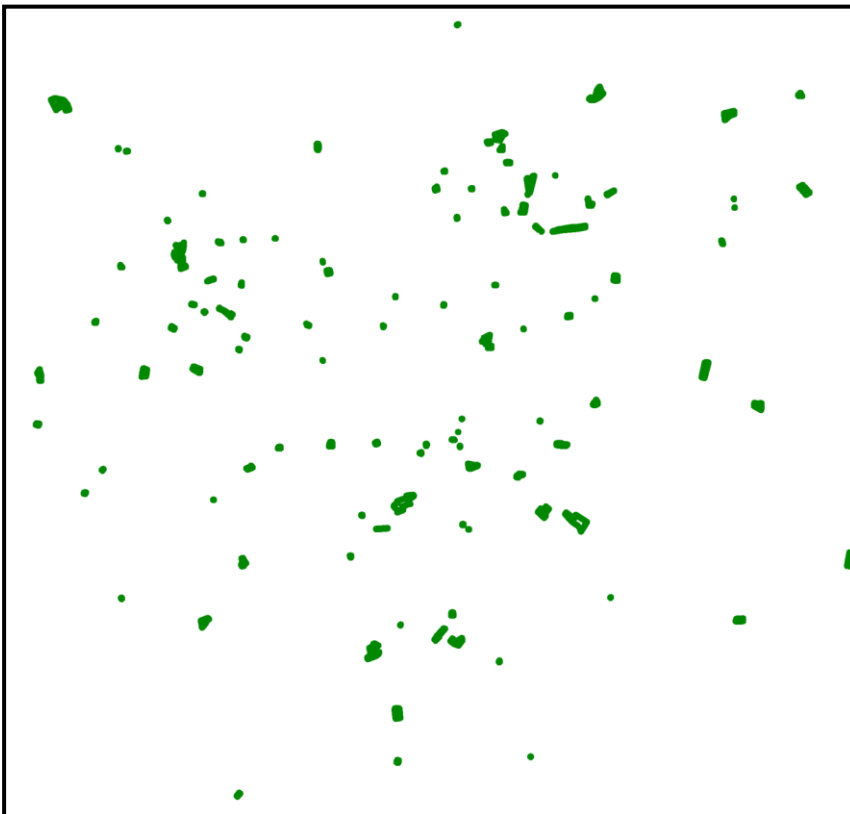


Figure 22 : Couche représentant les parcelles de jardins localisées dans le Grand-Lyon (Asaad, 2016)

Les informations concernant les jardins peuvent ensuite à l'aide du logiciel Arc-Gis être couplées à d'autres informations, issues d'autres couches de la base de données : base de données orthophotographiques (bdortho 2008), topographiques (BD Topo, puis base de données parcellaires (bdparcellaire 2013) (Mercier, 2002). Ces données produites par l'IGN (Institut de Géographie nationale) sont des descriptions vectorielles en 3D (structurée en objets) des éléments du territoire et de ses infrastructures de précision métrique. Elle couvre l'ensemble des entités géographiques et administratives du territoire national.

A l'aide du SIG, les jardins peuvent ainsi être repérés sur une image orthophotographique. Une fois le jardin repéré, le parcellaire est associé à l'image, et la parcelle correspondant au jardin est copiée dans la couche regroupant toutes les parcelles de jardins ainsi extraites. Au besoin la parcelle peut être redessinée. La majorité des jardins, c'est-à-dire 139 sur les 143 connus, a pu être localisée spatialement dans Arc-Gis. Il est en effet arrivé, pour 4 d'entre eux, qu'ils ne soient pas repérables sur l'image orthophotographique. Cette situation de non identification sur l'image est liée à plusieurs causes telles que : une taille trop petite, une localisation incertaine ou encore une création récente. L'association de ces différentes couches nous permet ainsi de produire des cartes du type de celle de la figure 23. Ces cartes peuvent intégrer différentes données concernant les jardins collectifs et situent ceux-ci dans l'espace géographique du Grand-Lyon que l'on peut également représenter selon diverses modalités : photo aérienne, limites des communes, réseau routier ou hydrographique, etc.

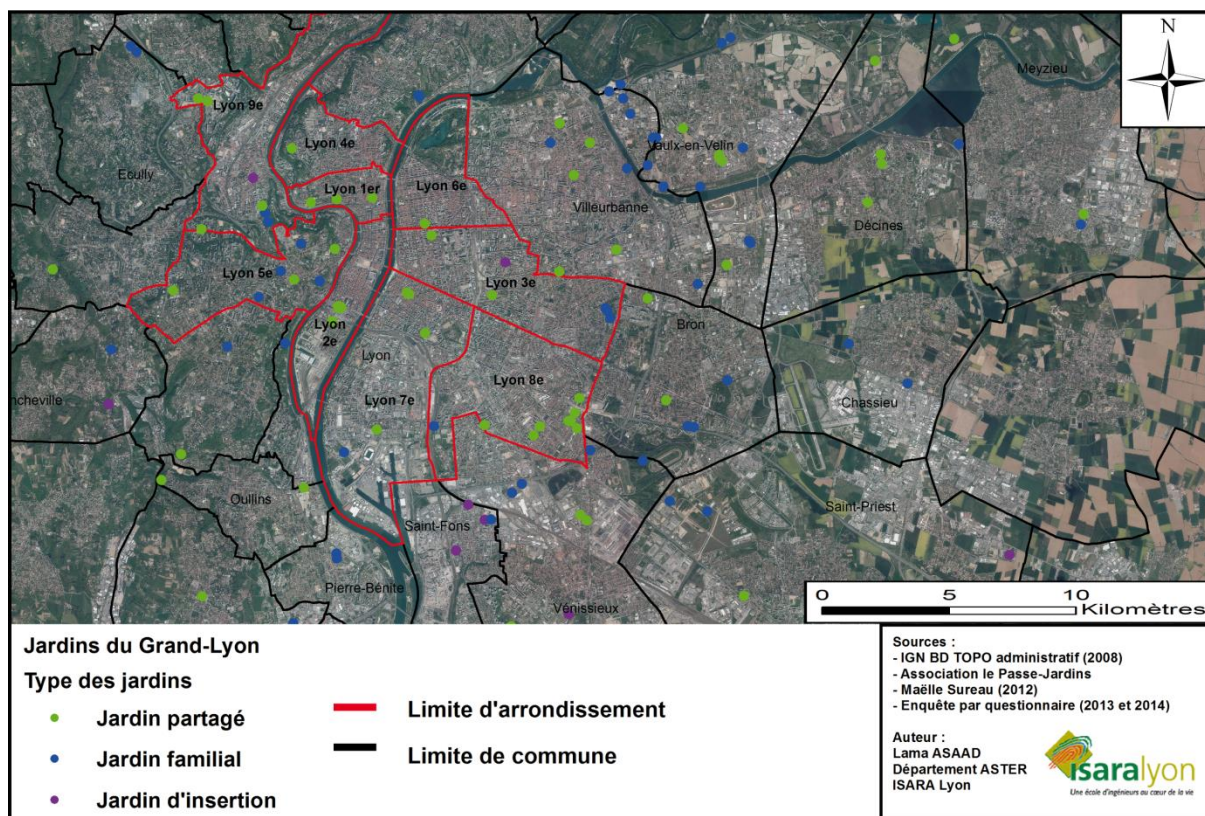


Figure 23 : Carte des jardins du Grand-Lyon

2.1.3 : Spatialisation des caractéristiques sociales et économiques des communes du Grand-Lyon

Afin de mettre en perspective la répartition spatiale des jardins avec des caractéristiques sociales et économiques des communes nous avons créé une quatrième couche nommée données socio-économiques. Pour créer les variables de cette couche nous avons mobilisé différentes

Nous avons en particulier utilisé les données IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) de l'INSEE (Institut National de Statistiques et des Etudes Economiques). Ces données portent sur la démographie, la population (2009) et le revenu des ménages (2010) à l'échelle des communes et des arrondissements de Lyon. Ces informations supplémentaires nous ont ainsi permis de finaliser la base de données des jardins du Grand-Lyon.

2.1.4 Élaboration des cartes

A partir de l'ensemble de ces informations et du SIG Arc GIS nous avons réalisé différentes cartes visualisant la répartition spatiale des jardins collectifs dans la métropole

lyonnaise. Ainsi, afin de progresser vers notre objectif qui est d'analyser la répartition spatiale des jardins dans le Grand-Lyon nous avons réalisé les principales cartes suivantes : répartition spatiale des jardins dans le Grand-Lyon en fonction du type de jardin (familial, partagé, ...), de leur surface, de leur date de création, du propriétaire, du nombre de jardiniers, ... Pour identifier les facteurs géographiques, sociaux, économiques et écologiques qui jouent sur cette répartition nous avons réalisé des cartes reportant les jardins collectifs sur différents fonds : revenu fiscal moyen par ménage dans les communes, modes d'utilisation du sol (habitat, industrie, différents types de végétation), zonages des PLU (plans locaux d'urbanisme) qui nous ont été fournis par l'agence d'urbanisme de Lyon.

2.2 Enquête sur la gouvernance et les usages des jardins collectifs du Grand-Lyon

2.2.1 : objectifs et principales rubriques de l'enquête

L'approche sur la gouvernance et les usages des jardins collectifs de Lyon s'est appuyée sur une enquête par questionnaire auprès des gestionnaires des différents jardins collectifs de Lyon. Ce questionnaire, qui inclut plusieurs rubriques, a pour objectif de recueillir des informations sur le mode de fonctionnement, sur les usages, et sur les modes de gestion des jardins collectifs de Lyon.

Les principales rubriques de ce questionnaire sont les suivantes:

- Fiche d'identité du jardin : nom, localisation, type de jardin (familial, partagé, ...), surface,
- Description détaillée : structure gestionnaire, adhésion éventuelle à une fédération, nombre de jardiniers, propriétaire du foncier, utilisation du sol avant la création du jardin, date de création, équipements disponibles (points d'eau, clôtures, ...)
- Fonctions du jardin pour la personne enquêtée: question fermée estimation sur une échelle de 1 (très peu important) à 4 (très important) de l'importance de différentes fonctions : approvisionnement alimentaire, détente et bien-être individuel, convivialité, sensibilisation à la nature, solidarité entre générations ou entre populations, paysagère, environnementale, question ouverte sur les diverses fonctions

du jardin, estimation du poids des légumes et fruits récoltés, destination des récoltes (utilisation individuelle, collective, vente, ...

- Gouvernance du jardin et animation: mode d'organisation pour la prise de décision, emploi éventuel de salariés, règlement et charte pour l'utilisation du jardin, les pratiques de jardinage (en particulier en matière de préservation de l'environnement), modes d'accès au jardin, montant des cotisations, appuis publics et privés (financier ou autre) activités d'animation et éducatives (entre jardiniers, ouvertes aux habitants des environs),
- Principales caractéristiques de la personne enquêtée : rôle dans le jardin (gestionnaire du jardin, président de l'association, éventuellement jardinier)

2.2.2 : Mode de passation du questionnaire

Après une phase de test du questionnaire auprès de quelques personnes (responsables d'associations de jardins, ...) qui nous a permis de simplifier la version initiale nous avons diffusé celui-ci auprès des différents responsables des jardins collectifs de Lyon. Nous avons rencontré différentes difficultés durant cette étape. Dans un premier temps, le questionnaire a été mis en ligne sur internet. Le lien internet relatif au questionnaire a ensuite été envoyé par mail aux personnes qui gèrent les jardins. Une soixante de mails ont été envoyés, mais nous avons obtenu uniquement 23 réponses. Nous avons ensuite procédé par courrier postal et sur 25 courriers envoyés, nous avons reçu seulement 9 réponses. Ce taux de réponse est insatisfaisant, nous cherchons en effet à avoir une information la plus exhaustive possible sur l'ensemble des 139 jardins collectifs recensés dans le Grand-Lyon (voir paragraphe : 2.1.2 : Les différentes couches d'informations spatialisées utilisées. Pour compléter ces réponses nous avons procédé de façon indirecte en mobilisant divers moyens. Tout d'abord nous avons rencontré Mme Béatrice Charre Codirectrice de l'Association « le passe-jardins ». Nous avons pu avoir accès aux fichiers de l'association et nous avons obtenu, pour tous les jardins du Grand-Lyon une partie des informations demandées dans notre questionnaire : type de jardins ; date de création ; superficie, et statut du gestionnaire. Pour compléter ces informations nous avons effectué une recherche complémentaire sur Internet avec le moteur de recherche Google. Nous y avons trouvé des informations nombreuses, pour leur garantir une bonne fiabilité nous avons utilisé uniquement des données provenant de sites officiels d'associations et de collectivités s'occupant de jardins collectifs.

A l'issue de ce travail nous disposons de questionnaires complets sur 32 jardins (23 questionnaires remplis sur internet et 9 questionnaires retournés par la poste) et de données incomplètes sur 111 jardins (essentiellement, leur type, leur localisation, leur taille, leur date de création et leur gestionnaire). Pour les analyses cartographiques et statistiques destinées à caractériser les déterminants de la répartition spatiale des jardins nous avons travaillé avec l'ensemble des jardins du Grand-Lyon soit 143 jardins. Pour l'analyse de leur usages et de leur mode de gestion nous avons tout d'abord utilisé les informations disponibles pour l'ensemble des jardins avant d'analyser plus en détail les données précises disponibles sur les usages des 32 jardins pour lesquels nous disposons d'un questionnaire complet.

3. Les analyses statistiques

Pour vérifier et hiérarchiser les relations vues à l'aide de l'outil cartographique entre répartition spatiale des jardins collectifs et facteurs géographiques, sociaux et économiques nous avons mobilisé deux méthodes statistiques. La première descriptive s'est appuyée sur l'analyse de la répartition du nombre ou de la surface en jardins. La seconde est une méthode d'analyse multi-variée, l'analyse factorielle des correspondances multiples.

3.1 Quartiles et médiane

La médiane est la valeur qui sépare en 2 parties d'effectif égaux une population. Dans la même logique, les quartiles séparent en quatre parts égales une population:

Le 1^{er} quartile (Q1) sépare les 25 % inférieurs des données ;

Le 2^e quartile (Q2) est la médiane de la série ;

Le 3^e quartile (Q3) sépare les 25 % supérieurs des données.

La différence entre le 3^e quartile et le 1^{er} quartile s'appelle écart interquartile ; c'est un critère de dispersion de la série.

Pour déterminer les quartiles d'une série statistique, on commence par ranger ses valeurs dans l'ordre croissant. Après le premier quartile Q1 est proportionnelle au quart de l'ensemble des valeurs c'est-à-dire que $Q1 = N/4$. Le quartile Q2 correspond à la médiane qui délimite les deux ensembles avec le même nombre de valeurs. Le quartile Q3 est le triple du quartile Q1 tel que : $Q3 = 3*Q1$.

Pour voir s'il existait une relation entre variables socio-économiques et importance des jardins collectifs différentes variables ont été scindées en modalités, chacune d'entre elle représentant un quartile : revenu moyen des ménages, nombre de la population. La figure ci-dessous illustre par exemple le découpage de la variable nombre de la population en 4 modalités : nombre de la population faible pour le premier quartile, nombre de la population faible à moyenne pour le second quartile (médiane), le nombre de la population pour la partie médiane (Nombre de population moyennement faible et Nombre de population moyennement forte. Nombre de la population moyenne à élevé pour le troisième quartile. Nous avons ensuite élaboré des cartes ou des tableaux montrant par exemple les relations entre nombre de jardins dans une commune et revenu moyen des ménages.

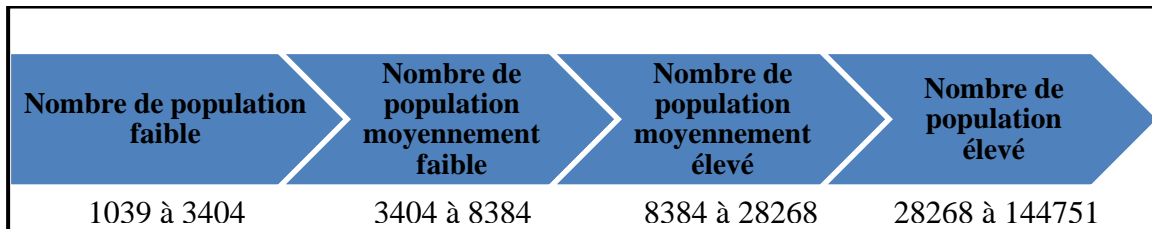


Figure 24 : Exemple du découpage d'une variable (le nombre de la population) en 4 modalités selon sa répartition en quartiles

3.2 Analyse des correspondances multiples

L'analyse statistique s'applique à des situations dans lesquelles une ou deux variables ont été observées sur un ensemble d'individus statistiques (populations ou échantillons). L'extension de ces méthodes aux cas où le nombre de variables devient plus élevé est souvent appelé analyse multivariée.

3.2.1 Principes de l'Analyse des correspondances multiples

L'Analyse des Correspondances Multiples (ACM) est une méthode qui permet d'étudier l'association entre au moins deux variables qualitatives. L'Analyse des Correspondances Multiples est aux variables qualitatives ce que l'Analyse en Composantes Principales est aux variables quantitatives. Elle permet en effet d'aboutir à des cartes de représentation sur lesquelles on peut visuellement observer les proximités entre les modalités des variables qualitatives et les observations (Hunault, 2005). En effet, en ACM, on peut superposer la représentation des individus et celle des modalités.

Dans la pratique, dans une ACM, les individus, les communes en ce qui nous concerne et les modalités des variables qualitatives (différentes modalités des revenus des ménages, du nombre de jardins collectifs, ...) sont représentés sur un système d'axes, F1, F2, F3, FN. Dans cette représentation :

- les individus qui ont beaucoup de modalités en commun sont proches ;
- les individus qui ont peu (voire aucune) modalités en commun sont éloignés.
- De façon inverse les modalités des variables qui ont beaucoup d'individus en commun, c'est-à-dire qui sont liées sont proches, alors que celles qui ont peu d'individus en commun, c'est-à-dire qui ne sont pas liées sont éloignées.

3.2.2 Un exemple³²

On utilise ici un exemple de très petite taille, ce qui permet de vérifier facilement dans les données les interprétations réalisées à partir des plans factoriels (voir tableau 5).

On a demandé à six individus leur préférence pour les fruits (orange, poire, pomme) les légumes (épinard, haricot) et la viande (cheval mouton porc).

	Fruit	Légume	Viande>
i_1	Pomme	Haricot	Cheval
i_2	Poire	Haricot	Cheval
i_3	Orange	Haricot	Mouton
i_4	Pomme	Épinard	Mouton
i_5	Poire	Épinard	Porc
i_6	Orange	Épinard	Porc

Tableau 5 : Données de préférences alimentaires. Exemple: l'individu 1 a préféré la pomme (comme fruit), le haricot (comme légume) et le cheval (comme viande).

Appliquée au tableau 6, l'ACM fournit la représentation de la figure 25.

³²- https://fr.wikipedia.org/wiki/Analyse_des_correspondances_multiples

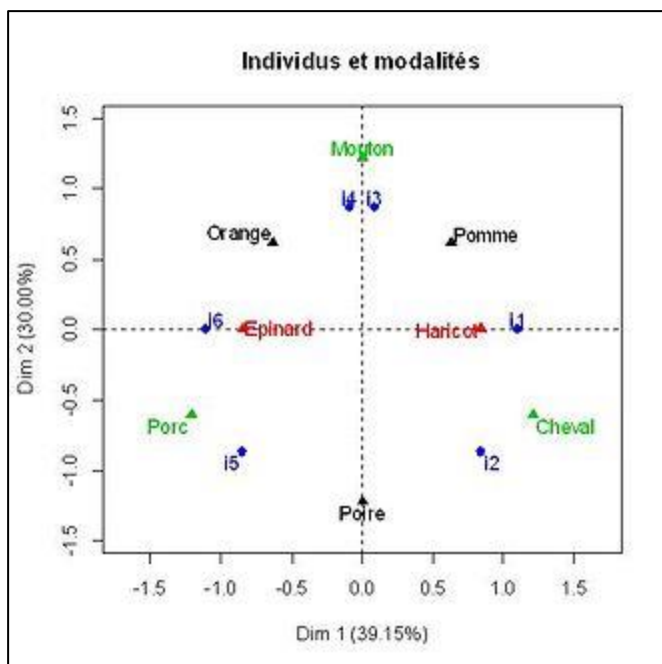


Figure 25 : Données de préférences alimentaires. ACM.

Représentation des individus et des modalités (fournie par le package R FactoMineR).

Le premier axe oppose le groupe d'individus $\{i_1, i_2\}$ (à droite) au groupe $\{i_5, i_6\}$ (à gauche).

Le groupe d'individu $\{i_1, i_2\}$ est caractérisé :

- d'abord et surtout par une préférence pour la viande de cheval (ce sont les seuls dans ce cas) ;
- puis par une préférence pour les haricots (préférence qu'ils partagent tous les deux mais qu'ils partagent aussi avec i_3).

De son côté le groupe $\{i_5, i_6\}$ est caractérisé :

- d'abord et surtout par une préférence pour la viande de porc (ce sont les seuls dans ce cas) ;
- puis par une préférence pour les épinards (préférence qu'ils partagent tous les deux mais qu'ils partagent aussi avec i_4).

L'individu i_2 a préféré *poire*, *haricot* et *cheval*. Il se trouve bien du côté de ces trois modalités. Par rapport au centre de gravité exact de ces modalités, il est un peu plus écarté de l'origine : en effet, le coefficient mentionné dans les relations de transition est toujours supérieur à 1.

La modalité *cheval* a été choisie par i_1 et i_2 . Elle est donc du côté de ces individus. Par rapport au centre de gravité de i_1 et i_2 , elle est légèrement excentrée (pour la même raison que dans le cas précédent).

Pour étudier les relations entre importance et type de jardins collectifs par commune du Grand-Lyon et facteurs géographique, économiques et sociaux nous avons réalisé une ACM avec les variables suivantes (tableau 6).

Variable	Modalités	Nbre de communes	% des communes	
Revenu moyen des ménages	1	17	25,373	Revenu fiscal Mini : 11 821 euros <= à 19 924 euros
	2	16	23,881	Plus de 19 924 et <= à 22 907 euros
	3	17	25,373	Plus de 22 907 et <=26173 euros
	4	17	25,373	Plus de 26173 euros, max 36 593 euros
Nombre de Jardins partagés	1	40	59,701	Jardins Partagés : 0
	2	10	14,925	Jardins partagés : 1
	3	9	13,433	Jardins partagés : 2 ou 3
	4	8	11,94	Jardins partagés : 4 et plus
Nombre de jardins familiaux	1	42	62,687	Jardins familiaux : 0
	2	10	14,925	Jardins familiaux : 1
	3	11	16,418	Jardins familiaux : 2 et 3
	4	4	5,97	Jardins familiaux : 4 et plus
Superficie en jardins collectifs dans la commune (en m ²)	1	31	46,269	Superficie en jardins dans la commune : 0
	2	19	28,358	Superficie en jardins dans la commune : <= 11 500 m ²
	3	17	25,373	Superficie jardins commune : > 11 500 m ² (max 151 000 m ²)
Part de jardiniers dans la	1	33	49,254	% jardiniers dans la population (2013) : 0
	2	17	25,373	% jardiniers dans la population (2013) : <=

population communale (%)				0,00 45 (0,45%)
	3	17	25,373	% jardiniers dans la population (2013) : > 0,45% ; max : 5,9%)
Part urbanisée de la surface de la commune (%)	1	17	25,373	% surface commune urbanisée : 10,6 à 35%
	2	17	25,373	% surface commune urbanisée : 35,1 à 48,5%
	3	16	23,881	% surface commune urbanisée : 48,6 à 74,2%
	4	17	25,373	% surface commune urbanisée : 74,3% à 100%
Part de la surface industrialisée dans la commune (%)	1	18	26,866	% surface commune avec industries : 0 à 0,6%
	2	15	22,388	% surface commune avec industries : 0,61% à 1,3%
	3	18	26,866	% surface commune avec industries : 1,31% à 3%
	4	16	23,881	% surface commune avec industries : 3,1% à 9,7%
Situation géographique de la commune	1	9	13,433	Ville de Lyon
	2	7	10,448	Est et sud lyonnais : communes touchant la ville
	3	16	23,881	Est et sud lyonnais : communes périphériques
	4	35	52,239	Ouest et nord lyonnais : ensemble des communes

Tableau 6 : Variables et modalités utilisées pour l'ACM sur les jardins collectifs du Grand-Lyon

Ces variables ont été retenues de façon à nous permettre de caractériser les différents facteurs dont nous avons dit, dans nos hypothèses, qu'ils pouvaient avoir une influence sur la répartition spatiale des jardins collectifs :

- Facteurs économiques et sociaux : revenu des ménages, activités économiques (importance de l'industrie)

- Facteurs spatiaux et géographiques : situation de la commune dans le Grand-Lyon et modes d'occupations du sol (% industrialisé, % urbanisé).

Nous allons, dans la partie suivante, nous attacher à présenter et analyser les différents résultats obtenus grâce à cette combinaison de méthodes qui associe : approche cartographique spatiale, analyse statistique et interprétation qualitative des entretiens.

**Deuxième partie : Les jardins collectifs
du Grand-Lyon : Dynamique, Formes et
Environnement spatial des jardins**

Introduction

La ville de Lyon et son agglomération développent depuis peu une politique en faveur des jardins collectifs. Cette volonté s'inscrit dans une politique de développement durable cherchant à redonner une place à la nature dans la ville et à recréer des liens sociaux entre les habitants. Elle s'inscrit aussi dans le cadre de préoccupations montantes de la métropole lyonnaise en matière d'autonomie et de souveraineté alimentaire. La dynamique du développement de jardins collectifs concerne tout à la fois la ville de Lyon, espace très urbanisé dans lequel tout secteur non construit se remarque très fortement comme les communes environnantes au tissu urbain moins continu. Les initiatives sont nombreuses comme en témoigne certaines ZUP (Zone à Urbaniser en Priorité) où des immeubles ont été démolis, afin de réhabiliter le quartier et de laisser place à un nouvel environnement moins densément urbanisé et d'intégrer des espaces verts dans le paysage. On observe ainsi dans le Grand-Lyon une grande diversité à tous les niveaux en matière de jardins collectifs : répartition spatiale, ancienneté et dynamique des jardins, niveau et formes de participation des habitants et catégories socioprofessionnelle des jardiniers, modes de gestion, types de production et fonctions matérielles et immatérielles attendues. Malgré la présence de jardins sur l'ensemble du Grand-Lyon, nous faisons l'hypothèse que ces diversités ne sont pas aléatoires et qu'il est possible d'identifier des facteurs géographiques, économiques, écologiques et sociaux qui contribuent à structurer et à organiser ces diversités au sein de la métropole.

L'objectif de cette partie est donc tout d'abord d'analyser la distribution spatiale des jardins collectifs lyonnais puis d'identifier les facteurs qui ont une influence sur cette distribution : modes d'utilisation de l'espace environnant (habitat, zones non construites, enclaves d'espaces naturels, activités industrielles ou autres, caractéristiques sociales de la population (catégorie socioprofessionnelle, revenus fiscaux)). Dans le premier chapitre nous présenterons la répartition spatiale des jardins, tant en termes de nombre de jardins par commune, que de surface, de date de création et de types de jardins collectifs. Le deuxième chapitre sera consacré à l'identification et à l'analyse des facteurs spatiaux, sociaux, écologiques et économiques jouant sur la répartition spatiale des jardins. Nous nous appuyerons sur une approche spatialisée mobilisant un SIG³³ pour mettre en relation ces

³³ SIG : Un système d'information géographique, un système d'information conçu pour recueillir, stocker, traiter, analyser, gérer et présenter tous les types de données spatiales et géographiques.

différents types d'information. Dans le troisième chapitre nous nous intéresserons, dans la même perspective explicative, aux modes de gestion et de gouvernance, aux productions et aux fonctions attendues des jardins. Pour cela nous nous appuyons sur des informations recueillies sous forme d'une enquête par questionnaire auprès des gestionnaires des jardins.

Nous résumons ici dans un schéma explicatif l'ensemble de cette partie.

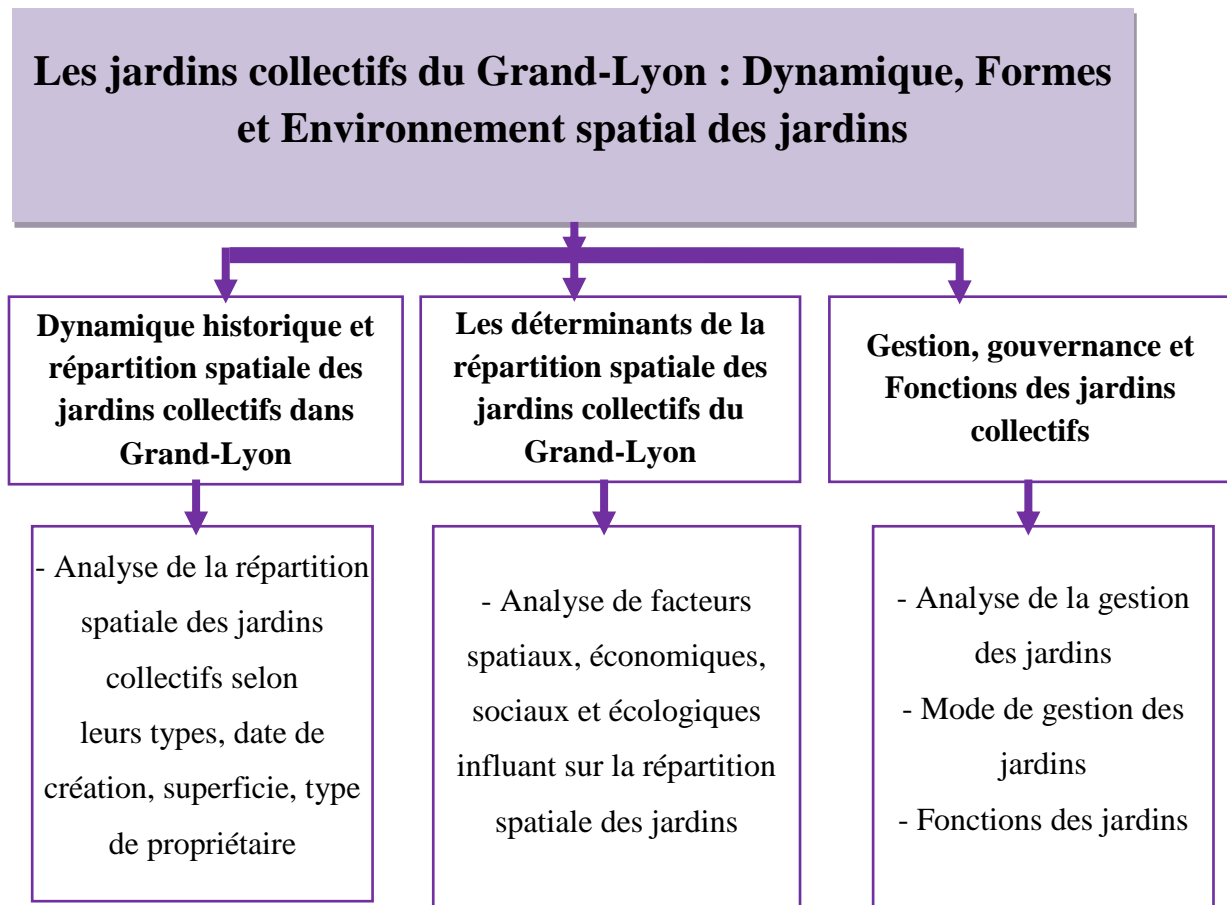


Figure 26 : Présentation du Plan de la deuxième partie

Chapitre 1 : Dynamique historique et répartition spatiale des jardins collectifs dans le Grand-Lyon

Introduction

Dans ce chapitre, après avoir illustré l'évolution spatiale de cinq jardins, du début du 20^{ème} siècle à nos jours, nous allons pratiquer une approche détaillée de la répartition spatiale des jardins collectifs dans le Grand-Lyon. Nous abordons cette thématique sous différents angles. Nous intéresserons tout d'abord à leur seule situation géographique, à leur présence plus ou forte selon la commune. Nous poursuivrons cette investigation en prenant en compte la taille des jardins, puis leur date de création. Enfin, pour aller plus en profondeur, nous nous intéresserons à la répartition spatiale des jardins selon les propriétaires fonciers, les modes de gestion et l'importance des aménagements disponibles (cabanes, clôtures, etc.).

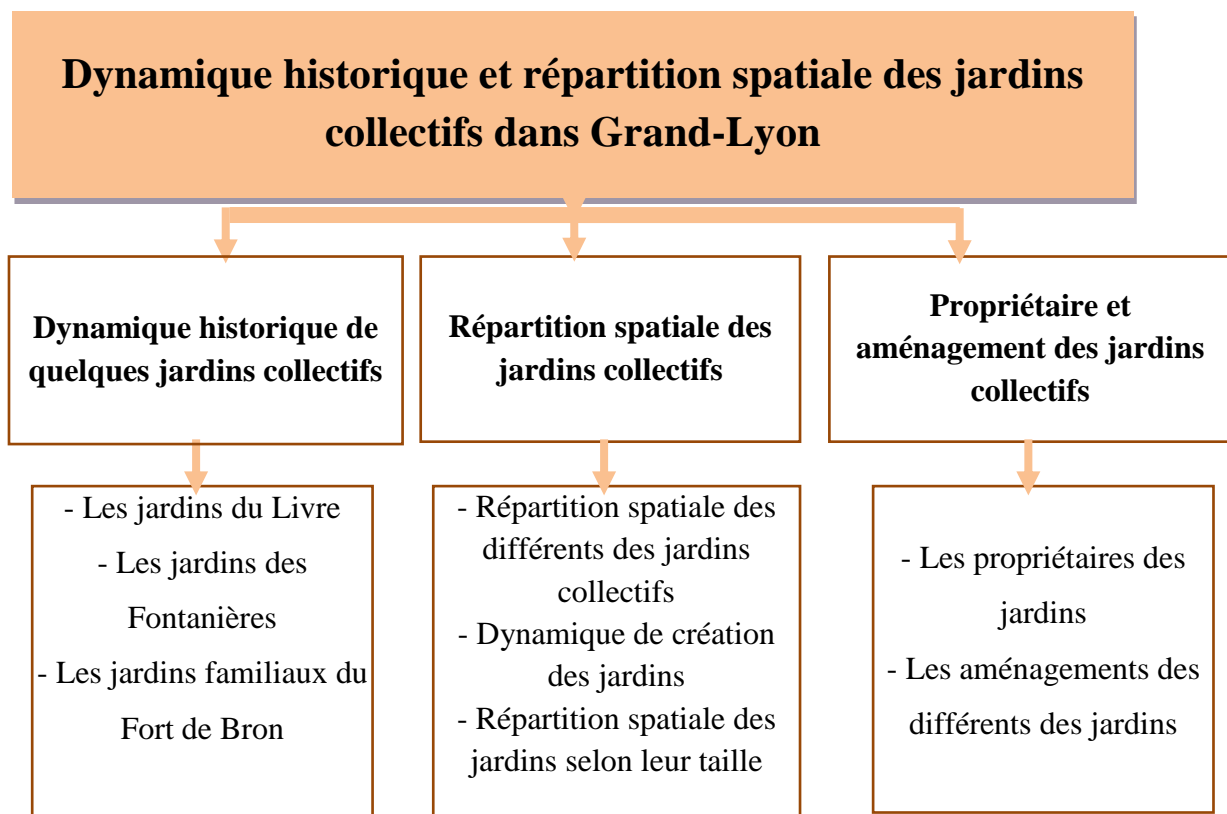


Figure 27 : Présentation du Plan du chapitre

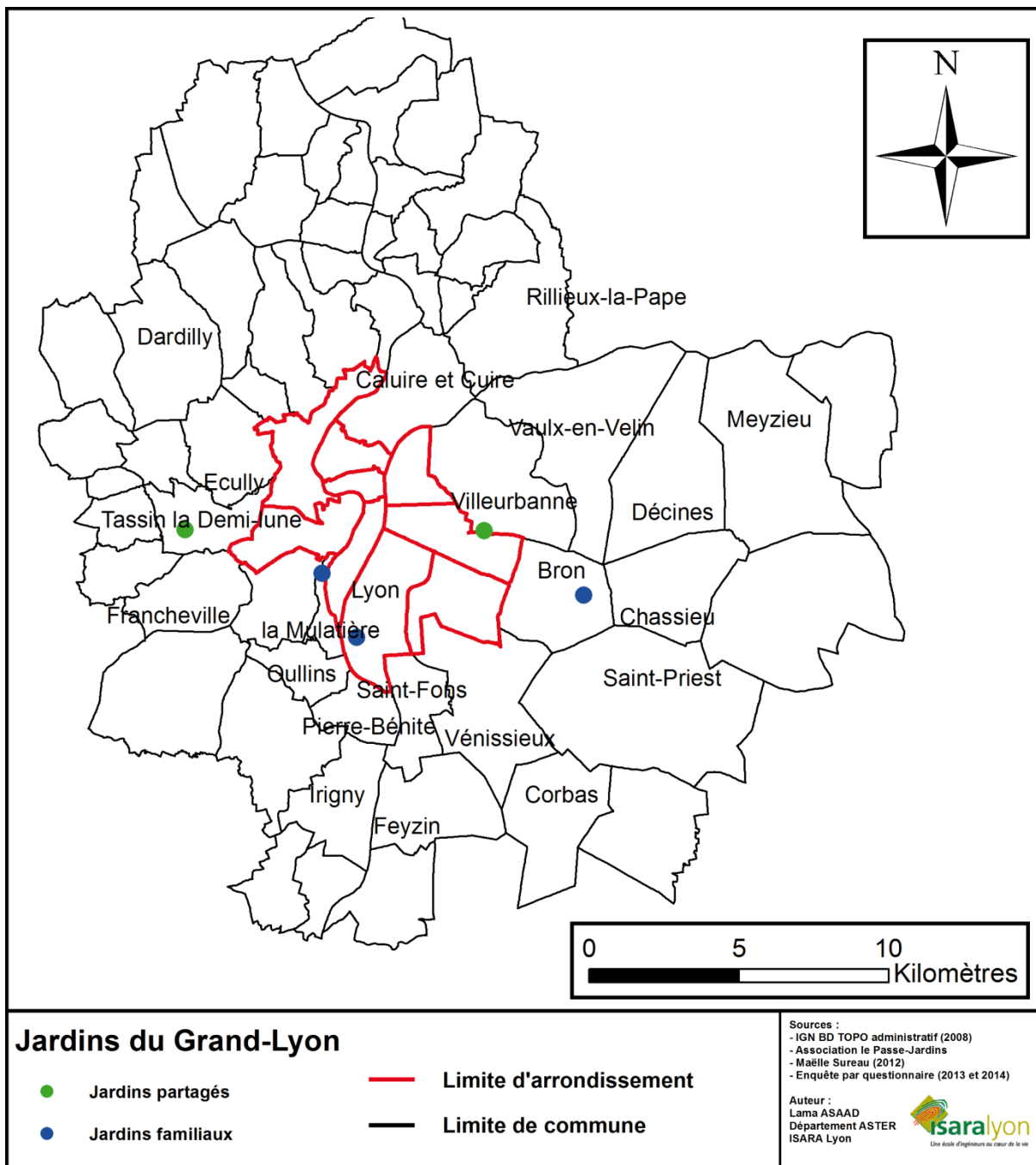
1. Dynamique historique de quelques jardins collectifs

Lorsque l'on examine l'emprise spatiale d'un jardin collectif on est souvent frappé par les variations de celle-ci au cours du temps. Variations importantes pour les plus anciens mais également notable pour d'autres parfois très récents. Les dates de création des jardins collectifs vont pour la ville de Lyon, puis pour l'agglomération lyonnaise du début du 20^{ème} siècle à aujourd'hui. Chaque jardin a sa dynamique, sa vie spatiale. Elle est sous l'influence d'éléments extérieurs, pression foncière, crise économique, inondation, mais aussi internes comme le sont les décisions et contraintes des gestionnaires et des propriétaires. Pour illustrer cette vie spatiale des jardins nous nous appuyons sur une approche de cinq jardins, bien différents les uns des autres, en particulier des points de vue de leur date de création et de leur type, jardin familial ou partagé (tableau 7 et carte 4).

Cette approche monographique nous aidera à mieux saisir les facteurs qui affectent les transformations des jardins. A l'aide d'un ensemble de photos aériennes, nous allons illustrer comment un espace se transforme au cours du temps et se dote, plus ou moins, de jardins collectifs. La date de création des jardins étudiés varie de 1916 à 2006. Chacun de ces jardins a une histoire, singulière, complexe, faite d'agrandissements, d'abandons, parfois de relocalisations.

Nom du jardin	Type de jardin	localisation	Date de création	Origine de jardin
Les jardins du livre	Jardin familial	Lyon 7ème	1916	zone inondable
Les jardins des Fontanières	Jardin familial	la Mulatière	1930	Jardin
Les jardins Familiaux du Fort de Bron	Jardin familial	Bron	1943	site d'habitations
Côté Jardins	jardin partagé	Tassin la Demi-lune	1988	site naturel
Jardin des Feuillantines	Jardin partagé	Villeurbanne	2006	terrain vague

Tableau 7 : Présentation des cinq jardins collectifs illustratifs d'une diversité de trajectoires



Carte 4 : Situation géographique des cinq jardins collectifs

1.1 Les jardins du livre : un jardin ouvrier créé en 1916

Les « jardins du livre » à Lyon 7^{ème} ont été créés en 1916, à Gerland. Ces jardins ouvriers furent parmi les premiers inaugurés dans Lyon. Ils ont été inaugurés sous Edouard Herriot, alors maire de Lyon, le 19 octobre 1916. « *A l'époque, ils étaient gérés par les syndicats cheminots et ouvriers imprimeurs (d'où Le Livre, première section créée à Lyon et la seule qui existe encore aujourd'hui).* Avant la construction du Palais des sports, les jardins

étaient de l'autre côté de la rue. Il y a ensuite eu 55 parcelles qui allaient jusqu'au Rhône. Depuis 2000 et l'aménagement du parc de Gerland, 31 parcelles sont insérées au parc sur une superficie de 7 000 m² et mises en valeur par l'aménagement paysager. Les jardins sont caractérisés par une forte solidarité entre les jardiniers » (Grenet, 2014).

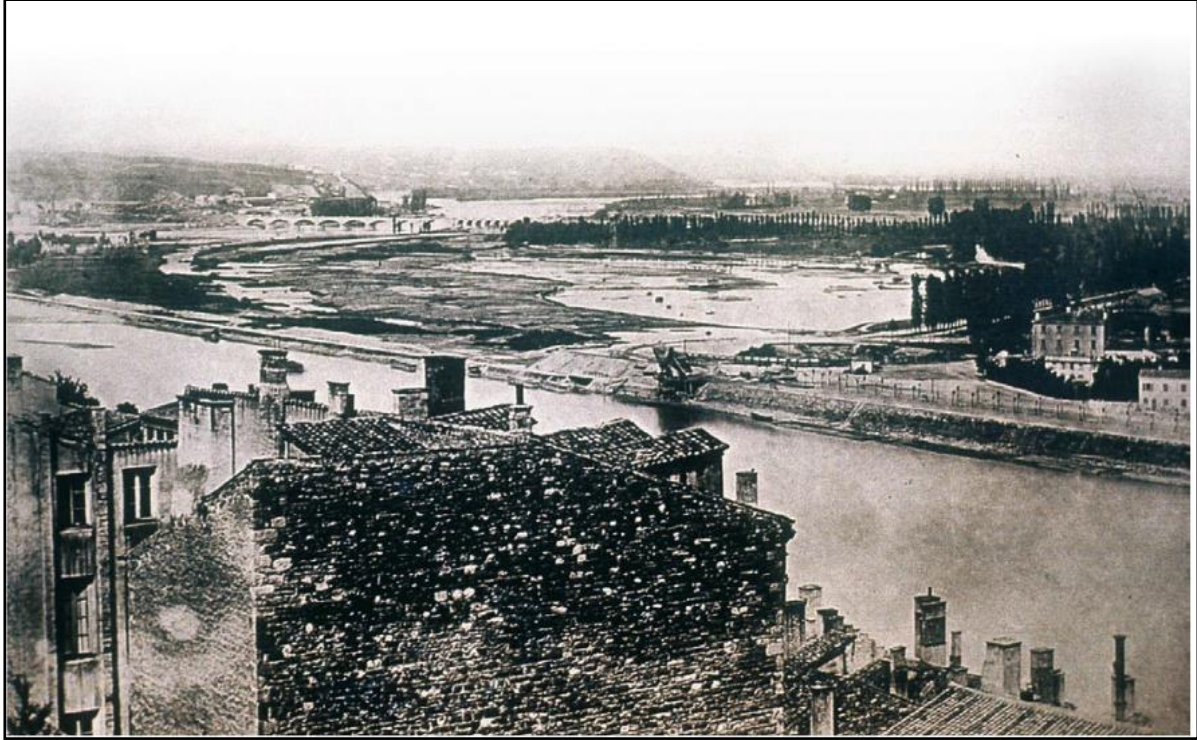


Figure 28 : Inondation des rives du Rhône, proche du futur emplacement des jardins de Gerland (1856) (Grenet, 2014)

La Figure 28 donne une idée de l'environnement des futurs jardins de Gerland. En effet, elle montre précisément une zone inondée à fleur des rives du Rhône. C'est sur ce site que naîtront les jardins du livre : « *premier jardin à avoir été créé à Lyon, initialement localisé sur les rives du fleuve avant d'avoir été aménagé au parc de Gerland* » (Grenet, 2014). D'après la Figure 29, vue aérienne datant de 1920, nous remarquons que ces jardins familiaux sont localisés entre le fleuve, la zone industrielle et le stade de Gerland. les jardins du livre sont entourés d'un pointillé rouge « *Ces jardins ont été aménagés sur le foncier municipal, sur des friches : soit en périphéries, soit en zones de contraintes naturelles telles que zones d'inondation, de mouvement de terrain ou de relief accentué, soit en terrains désoccupés dont l'entretien eut été contraignant* » (Grenet, 2014).

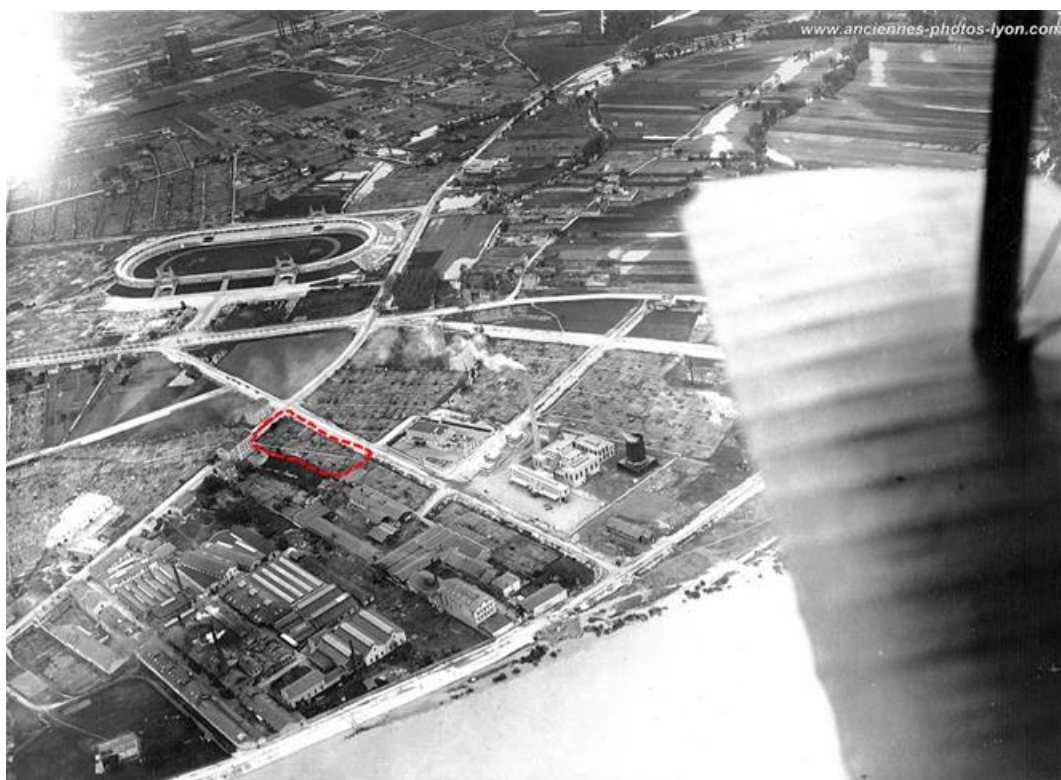


Figure 29 : Vue aérienne du quartier de Gerland (Géoportait, 1920)

Les inondations fréquentes du site ont été un facteur important dans l'histoire des jardins du livre. Ces jardins ont réduit en taille en 2000, à proximité du stade. Ils sont désormais à l'abri des crues du Rhône qui ne sort plus ou alors très rarement de son lit dans la traversée de Lyon. Aujourd'hui la superficie du jardin est de 7000 m² pour 31 parcelles individuelles. Le jardin est clôturé mais il est inséré, grâce à des aménagements paysagers au parc public de Gerland. La superficie actuelle du jardin est en retrait par rapport à la surface initiale, ce sont tout d'abord les besoins en foncier pour les activités portuaire et industrielle locales, puis l'aménagement du parc de Gerland qui en sont la cause. Crues du Rhône, exigences foncières de l'industrie, retour de préoccupations liées à la nature en ville, nature qu'il faut bien partager entre ouverture à tous du parc de Gerland et usages privatifs d'un jardin familial, sont ainsi tout autant de facteurs qui ont contribué à l'évolution spatiale des jardins du livre.



Figure 30 : Vue aérienne du jardin du livre (géoportail, 2015)

1.2 Les jardins des Fontanières, d'anciens jardins familiaux créent en 1930, aujourd'hui jardins partagés :

Les « jardins des Fontanières » au 67 chemin des Fontanières à la Mulatière se situent sur une aire qui domine la Saône, au niveau du nouveau quartier de la Confluence, que les jardiniers ont vu se construire progressivement ces dernières années. À l'origine, il s'agissait de jardins familiaux d'une quarantaine de parcelles. Ils ont été créés dans les années 1930 sur un terrain privé. Ces 40 parcelles ont été cultivées régulièrement pendant une soixantaine d'années. En 1995, suite à des problèmes de succession, le terrain est mis en vente pendant plus de 10 ans. Les jardins sont peu à peu abandonnés et les parcelles s'enfrichent : l'existence du site devient de plus en plus incertaine. La sauvegarde d'un site comme celui des Fontanières devenait donc urgente.



Figure 31 : Vue aérienne des jardins des Fontanières à la Mulatière (géoportail, 2015)

En 2006, ces anciens jardins ouvriers ont été rachetés et remis en culture sous forme de SCI³⁴ par l'architecte Frédéric Reynaud. Les nouveaux cabanons des parcelles ont été dessinés en fonction du style de ceux qui existaient auparavant³⁵. Le terrain a été acquis sous forme de SCI car c'était le statut le plus simple pour obtenir des crédits.

Si l'organisation du jardin est privée, son fonctionnement s'apparente à celui d'un jardin partagé. Chaque jardinier est locataire de sa parcelle et paie un loyer saisonnier à cette société, en fonction de la taille de sa parcelle. Le loyer est de 35 € par mois pour un jardin de 100m², l'eau étant comprise dans ce prix. Chacun signe une charte d'utilisation, par laquelle il s'engage à participer aux travaux collectifs (entretien des parties communes, défrichage), à des fêtes (pique-nique, thé de Noël), ainsi qu'à l'animation des rencontres. En contrepartie il bénéficie de l'accès à de nombreux espaces communs (prairie, belvédère, terrasse, verger collectif). Ainsi, chaque jardinier doit donner ½ journée par an de son temps pour les travaux collectifs.

³⁴ - Société Civile Immobilière

³⁵ Site de jardins des Fontanières, <http://www.weck.info/2013/06/24/les-jardins-des-fontanieres/>



Figure 32 : Une vieille cabane en bois récupérée d'un camp militaire américain de la Deuxième Guerre Mondiale sert de local de rencontre ou de fête (Weck, 2013)

Ces jardins bénéficient d'un site remarquable, au cœur de la « balme » boisée de Fontanière, véritable lieu de nature en pleine ville. Cette « balme » (ou falaise) permet de dominer la Saône et le nouveau quartier de la Confluence. Du fait de sa topographie elle n'est pas constructible.

1.3 Les jardins familiaux du Fort de Bron, 1943:

Les «jardins Familiaux du Fort de Bron» s'inscrivent, « *dans l'histoire régionale et locale depuis 1943, sous l'appellation Bron 13, section des jardins du Lyonnais. En 1943, la section de Bron voit le jour, elle se situe rue Salvator Allié, renommée aujourd'hui Avenue Mitterrand. La structure comprenait alors 14 parcelles. Mr Henry, demeurant 50 rue de la Marne, est locataire d'une parcelle de terrain de 4000 m², qu'il cultive. À l'origine, il s'agissait de site d'habitations (urbanisme). De 1985 à 1994, la concertation d'urbanisme*

avec la ville de Bron et l'O.P.A.C³⁶ du Rhône va permettre à la section d'être relogée au sein de la nouvelle zone d'aménagement concertée du Fort de Bron sur un terrain de 5000 m² »³⁷. Les jardins familiaux initiaux ont donc été déplacés. Leur surface a également été agrandie pour offrir des parcelles à de nouveaux jardiniers. Le déplacement des jardins ayant été programmé à l'avance, en accord avec les jardiniers, la terre travaillée depuis de nombreuses années a pu être transportée de l'ancien site vers le nouveau et aucune saison de production n'a été perdue. La première tranche de 24 parcelles a été inaugurée en juin 1994, La deuxième tranche de 15 parcelles le fut en juin 1995. Soit 39 parcelles à ce jour. Ces jardins gérés sur un mode associatif permettent à des personnes aux revenus modestes d'avoir un complément alimentaire, de se rencontrer, de construire des projets et de prendre en charge la gestion de leur association.

Les objectifs de ces jardins familiaux sont : de mettre en lien les personnes âgées et les enfants par l'intermédiaire d'un médiateur, le jardin ; de transmettre un savoir-faire d'une génération à une autre ; de développer la solidarité par la complémentarité dans le partage des tâches ; de créer des temps conviviaux partagés ; et enfin d'instaurer des repères dans la gestion du temps pour les personnes âgées.



Figure 33 : Vue aérienne des jardins Familiaux du Fort de Bron (géoportail, 2015)

³⁶ O.P.A.C du Rhône : L'Office Public de l'Habitat du Rhône est un bailleur social, organisme de logement social

³⁷ <http://jardinsfamiliauxdufortdebron.jimdo.com/historique/>

Les jardins Familiaux du Fort de Bron composent, avec les jardins privés des immeubles et des maisons mais aussi avec les espaces publics voisins, un vaste parc avec ses allées, ses bosquets et ses parterres. Leur situation au sud-est du quartier, au contact de l'espace de loisirs du Fort et à proximité des maisons de ville préserve cependant le besoin d'intimité des jardiniers. Pour cela, malgré cette continuité paysagère entre espaces publics et jardins familiaux ces derniers restent clairement séparés par des clôtures et des haies.

1.4 Côté jardin, jardin partagé de 1988 :

Le jardin partagé « Côté Jardins », se trouve sur la commune de Tassin la Demi-lune à l'angle du chemin Finat Duclos et du chemin Antoine Pardon.

Il est situé à la lisière d'un bois et en bordure de la rivière le « Ponterle » (Figure 34), si bien qu'on oublie très rapidement que c'est un jardin urbain, à seulement quinze minutes du centre-ville de Lyon.



Figure 34 : Vue aérienne du jardin Côté Jardins (géoportail, 2015)

À l'origine, il s'agissait d'un site naturel qui est devenu un jardin à l'initiative d'habitants de l'agglomération lyonnaise qui souhaitent produire eux-mêmes leurs légumes biologiques. « *Cette association a pour but de cultiver collectivement un jardin selon des*

méthodes agrobiologiques et de répartir la production entre ses adhérents et de favoriser le développement de toutes les activités culturelles, sociales, scientifiques, pédagogiques et économiques s'y rattachant »³⁸. Ses fonctionnalités sont donc alimentaires, sociales avec de plus une volonté de ses gestionnaires de maintenir la biodiversité et de développer les activités pédagogiques et scientifiques autour des méthodes de la production biologique.

1.5 Le jardin des Feuillantines, jeune jardin partagé de 2006 :

Le jardin partagé des « Feuillantines » (Figure 35) se trouve dans la commune de Villeurbanne, à l'angle de la route de Genas et de la rue Victor Hugo. Ce jardin a été créé en 2006.

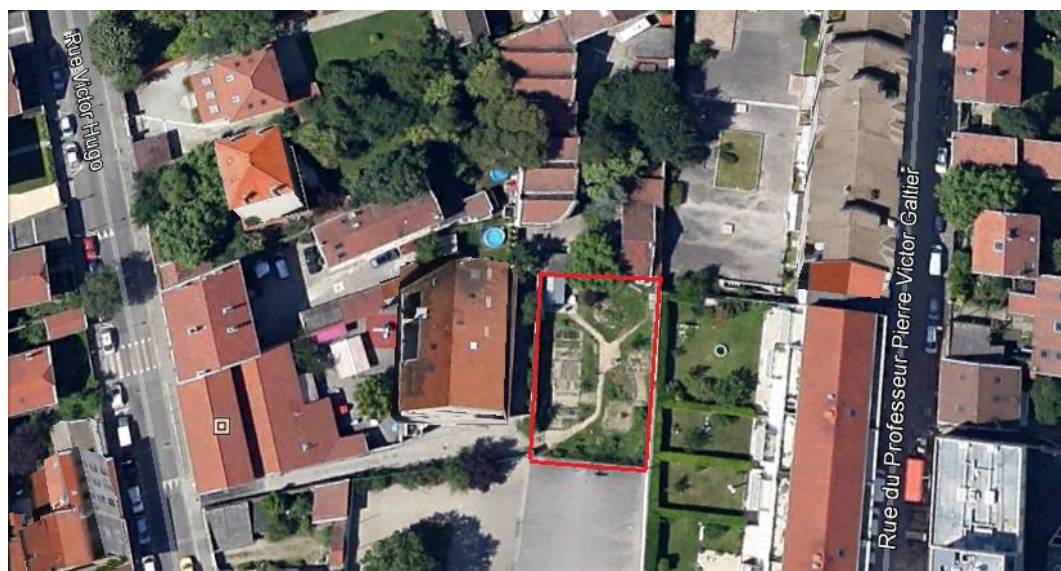


Figure 35 : Vue aérienne du Jardin des Feuillantines (géoportail, 2015)

À l'origine, il s'agissait d'un terrain vague (Figure 36) qui est devenu un jardin créé par les habitants, avec l'appui du centre social, de la municipalité et de l'association le passe-jardins. Il est ouvert à tout le quartier, l'ambition affichée est d'embellir la ville et la vie des personnes. Le jardin des Feuillantines annonce donc comme mission principale : « Animation d'un espace jardiné partagé, de détente et de rencontre, dans le respect de la personne et de l'environnement »³⁹.

³⁸ - Site internet de l'association Côté Jardins, <http://www.cotejardins.org/index.php?id=6>

³⁹ - Site internet de Jardin des Feuillantines, http://pro.nordnet.fr/jardinsons/reseaurhonealpes/PDF/villeurbanne_jardin_feuillantines.pdf



Figure 36 : Vue aérienne du Jardin des Feuillantines (géoportail, 2001)

Conclusion :

Ces cinq exemples montrent sans équivoque qu'à travers le temps, dans la ville de Lyon et son agglomération (le Grand-Lyon), chaque jardin collectif, évolue en s'agrandissant, ou en se réduisant, parfois en se déplaçant. Ses modes de gouvernance et ses finalités se transforment également. Ces phénomènes se traduisent par des changements de nom, de statut et parfois de gestionnaire du jardin. On observe en particulier la transformation d'anciens jardins ouvriers ou familiaux en jardin partagé à partir de 1970. On voit aussi dans cette présentation monographique de cinq jardins collectifs, le retour en force d'un intérêt social de plus en plus large pour les jardins collectifs mais aussi l'influence très forte des pressions d'urbanisation sur les dynamiques spatiales de ces jardins.

2. Répartition spatiale des jardins collectifs

2.1 Répartition spatiale des différents types de jardins collectifs

La ville de Lyon et son agglomération comportent différents types de jardins collectifs : jardins familiaux, jardins d'insertion et jardins partagés. On dénombre en 2014, 67 jardins partagés, 67 jardins familiaux et 9 jardins d'insertion (figure 37).

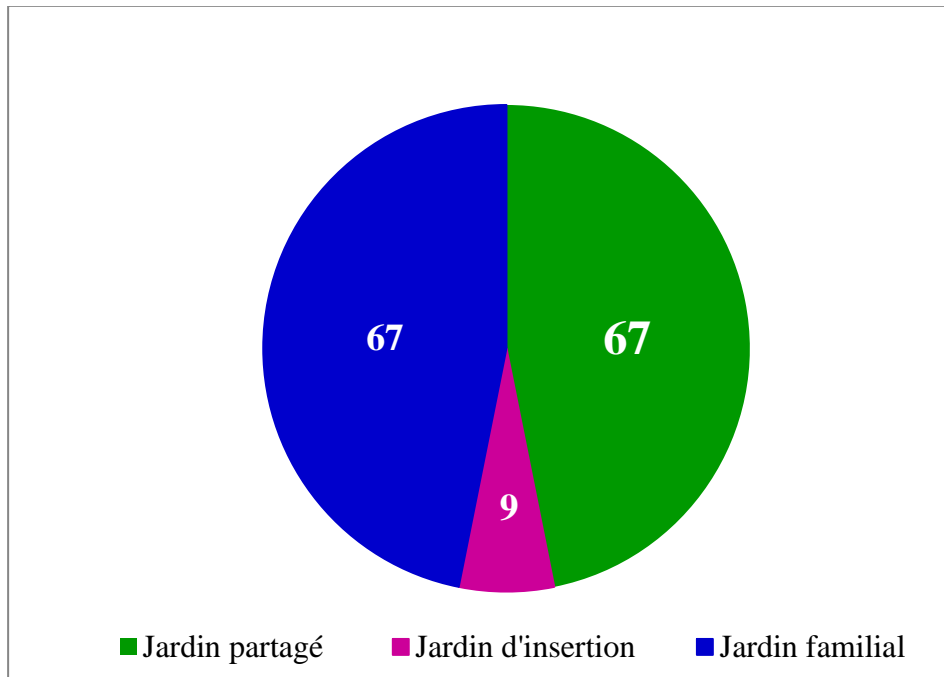
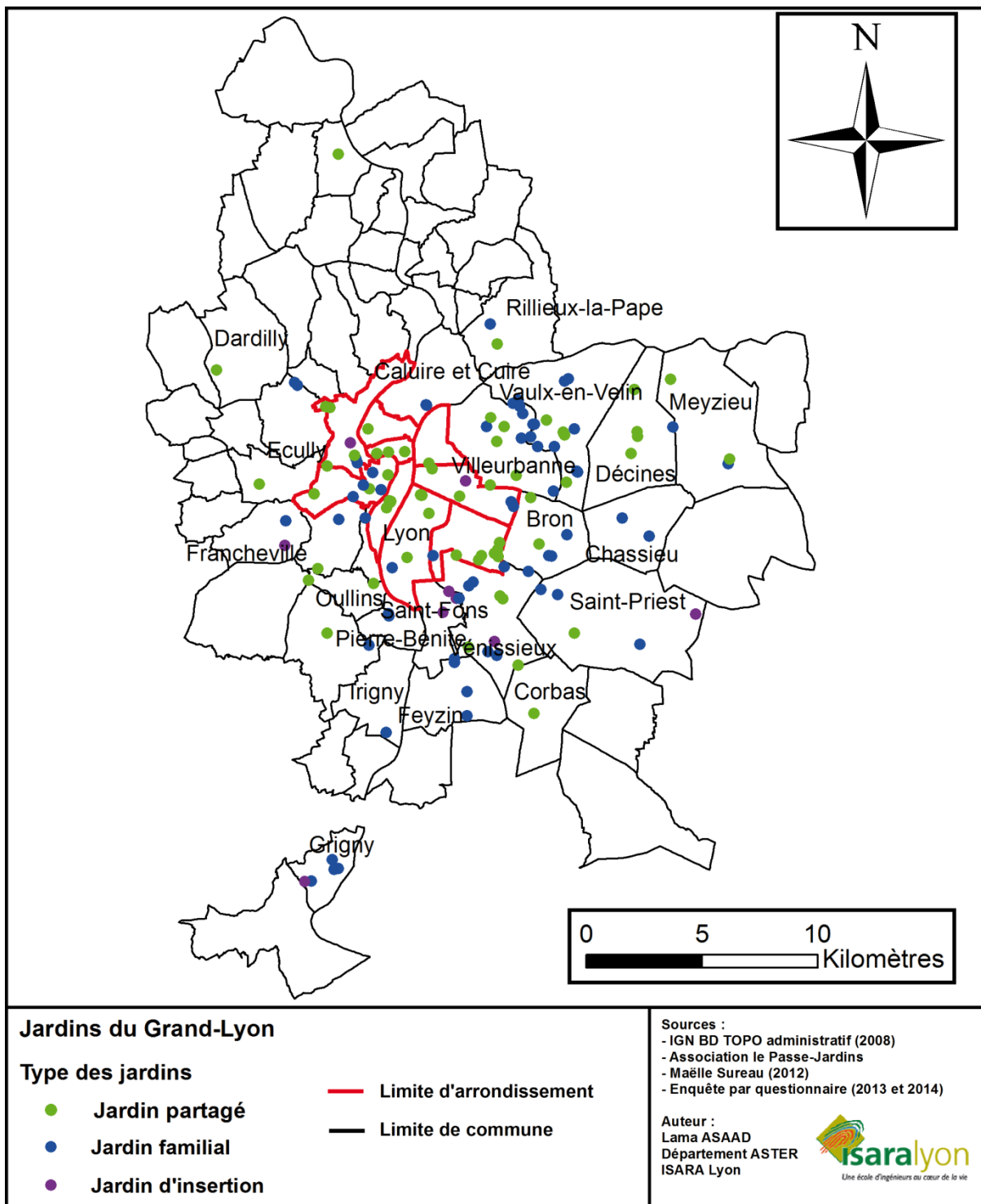


Figure 37 : Les différents types de jardins collectifs dans le Gand-Lyon (Asaad, 2015)

Comme nous allons l'étudier, la répartition spatiale de ces jardins au sein de l'agglomération n'est pas aléatoire.



Carte 5: Répartition spatiale des jardins collectifs dans le Grand-Lyon

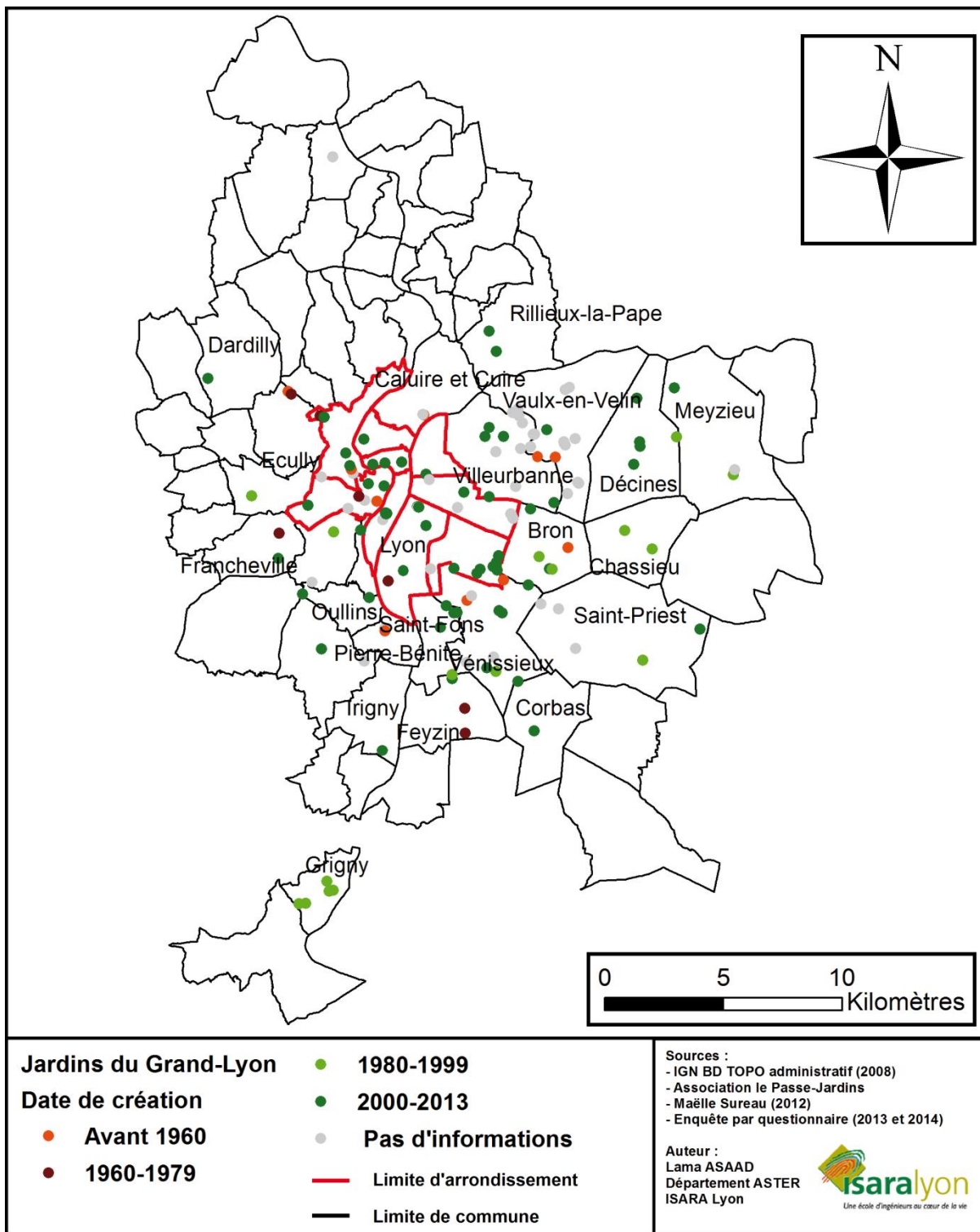
La carte 5 présente la répartition des jardins collectifs dans l'agglomération lyonnaise. Cette carte montre tout d'abord que les jardins partagés sont situés de façon préférentielle au sein de la ville de Lyon alors que les jardins familiaux sont plus en périphérie et à l'est de l'agglomération lyonnaise, dans sa partie la plus ouvrière et industrielle. Comme nous allons le voir cette partition géographique est une traduction de leur histoire. Les jardins familiaux

ont souvent pour origine les anciens jardins des cités ouvrières alors que les jardins partagés de la ville de Lyon sont de création plus récente (figure 38). L'autre phénomène à remarquer dans la distribution géographique des jardins collectifs est la diminution progressive du nombre de jardins lorsque l'on s'éloigne des arrondissements de la ville de Lyon et des communes de sa première périphérie. On observe ainsi un nombre très faible de jardins dans les communes les plus éloignées, celles qui ont un caractère plus rural avec un tissu urbain moins dense. Par exemple, dans l'Est lyonnais, les communes touchant la ville de Lyon ont un nombre important de jardins : 15 pour Villeurbanne, 12 pour Vénissieux, 9 pour Vaulx-en-Velin. Dès que l'on s'éloigne, le nombre de jardins baisse rapidement : 5 jardins à Bron, Décines et Saint-Priest, 3 à Meyzieu, 2 à Rillieux-la-Pape. On observe également un phénomène géographique comparable, même si il est moins marqué sur le sud-ouest lyonnais avec une réduction du nombre de jardins d'Oullins et de Pierre Bénite vers Irigny et Vernaison. A l'ouest, au nord-ouest et au nord de Lyon à contrario les jardins collectifs, familiaux comme partagés sont beaucoup moins nombreux. Ainsi, les communes de Corbas, Dardilly, Irigny, La Mulatière, Neuville-sur-Saône, Saint Germain au Mt d'Or et Tassin la Demie Lune n'ont chacune qu'un seul jardin. Bien d'autres, plus à l'ouest ou au nord en sont dépourvues.

La carte 5, nous permet de confirmer et de préciser l'analyse de Manola et *al.*, (2008) : les jardins collectifs marquent « *la périphérie des villes : l'agglomération lyonnaise était alors bordée d'une couronne verte. Cette localisation révèle néanmoins une dimension sociale des jardins : initiatives adressées aux populations les plus démunies, les jardins collectifs relevaient des banlieues de périphérie dans lesquels les «pauvres» étaient assignés* ». L'idée sociale d'un combat contre la pauvreté, à l'aide des jardins, semble donc rester d'actualité (Petit, Ramonja, 2004), tout comme celle déjà évoquée de la nécessité de mettre en perspective la répartition des jardins avec l'importance de la pression urbaine : «*Les jardins partagés sont situés dans la ville de Lyon car ceux-ci, proposant l'exploitation collective d'une seule parcelle, nécessitent généralement moins de foncier que les jardins familiaux. Ils peuvent se développer sur de petites superficies. Les jardins partagés profitent donc, de même que les jardins familiaux, de terrains inexploitable par le foncier (urbanisme)*» (Grenet, 2014). Ces premières constatations nous invitent donc bien à aller plus loin l'analyse. Nous la commencerons par l'étude des relations entre date de création des jardins et situation de ceux-ci dans l'agglomération lyonnaise.

2.2 Répartition spatiale des jardins collectifs selon leur date de création

La carte 6 présente la répartition spatiale des jardins collectifs dans l'agglomération lyonnaise selon leur date de création. Ces dates de création s'échelonnent sur près d'une centaine d'années de 1916 à 2013. Nous avons retenu un découpage en quatre périodes ; de 1916 à 1959, de 1960 à 1979, de 1980 à 1999 et de 2000 à 2013. Pour la première période (1916-1960), le Grand-Lyon n'existe pas encore et l'on parle alors de la région lyonnaise (voir paragraphe : Introduction) (Delfante et Pelletier, 2004). Cette période est marquée par l'initiative du père Volpette qui s'inspire de l'abbé Lemire en fondant « l'œuvre lyonnaise des jardins ouvriers des jardins familiaux ». Durant cette période de 44 années, il y aura la création de 13 jardins ouvriers répartis entre les arrondissements de Lyon 5^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} et les communes de Bron, Caluire, Ecully, Vénissieux et Villeurbanne (figure 38). La période suivante de 1960 à 1979 est marquée, en 1969, par la naissance du Grand-Lyon dont les limites sont celles que nous avons retenues dans la carte 5. De 1960 à 1979, il y a création de 5 jardins collectifs, 4 jardins familiaux et un jardin partagé. C'est en effet en 1979 que le premier jardin partagé est créé dans le 9^{ème} arrondissement de la ville de Lyon. Pour la période allant de 1980 à 1999, 19 jardins collectifs dont 16 jardins familiaux et 2 jardins partagés ont été créés dans le Grand-Lyon. On note également, en 1995, la création du premier jardin d'insertion. Enfin, de 2000 à 2013, période de renouveau pour les jardins collectifs, 11 jardins familiaux, 6 jardins d'insertion et 51 jardins partagés ont été créés dans le Grand-Lyon.



Carte 6: Répartition spatiale des jardins collectifs selon leur date de création

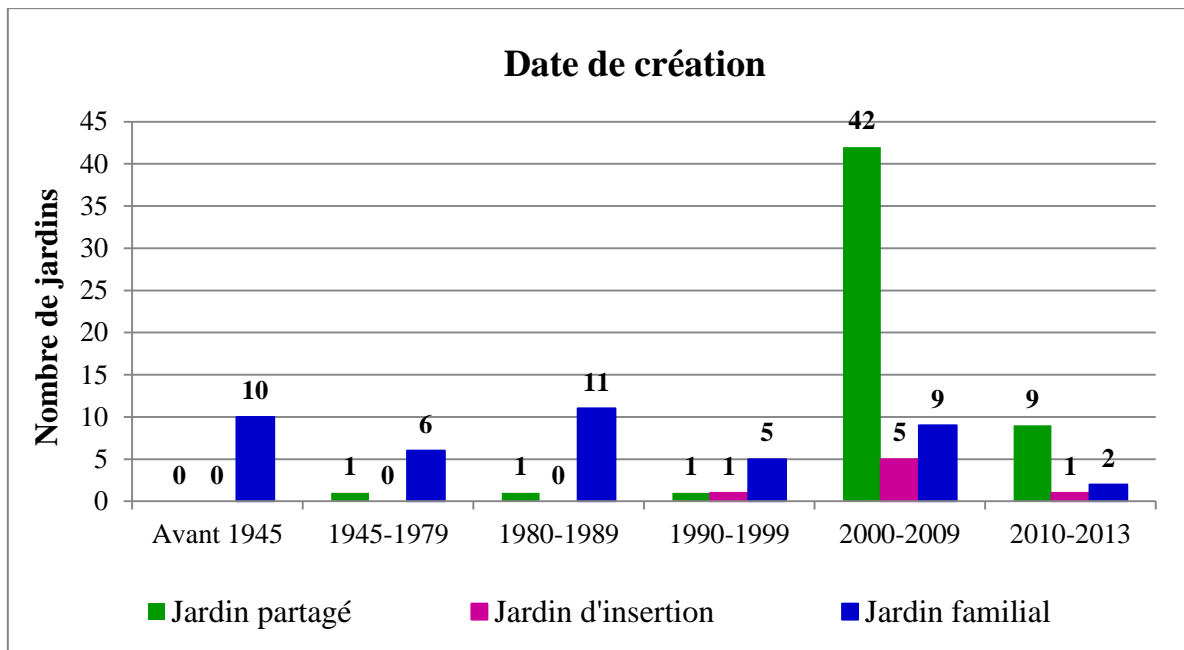


Figure 38 : Nombre de jardins collectifs créés par période dans le Grand-Lyon (Asaad, 2015)

Tout au long du vingtième siècle, la création de jardins collectifs n'est donc pas un phénomène linéaire. La figure 38 présente l'évolution du nombre de jardins collectifs créés dans le Grand-Lyon. Jusqu'au début des années 2000, ce sont surtout des jardins familiaux qui sont créés avec deux périodes intenses de création, l'une avant et pendant la seconde guerre mondiale et une autre dans les années 80. Après une phase de creux dans les années 90, on observe à partir du début des années 2000 une période de création de nombreux jardins partagés et de quelques jardins d'insertion. Il semble que sur la période 2010 à 2013 le rythme de création de jardins se ralentisse un peu, peut-être cela est-il lié à de plus faibles opportunités foncières car les demandes des habitants et les volontés des communes restent très fortes. De 2000 à 2009, en dix ans on observe ainsi la création de 56 de jardins soit une moyenne de 5,6 ans, alors que de 2010 à 2013, en 4 ans on a 12 nouveaux jardins, soit 3 par an. Malgré cette tendance assez nette, toute conclusion reste difficile tant que l'on ne pourra pas disposer de chiffres établis sur une période plus longue pour les années 2010.

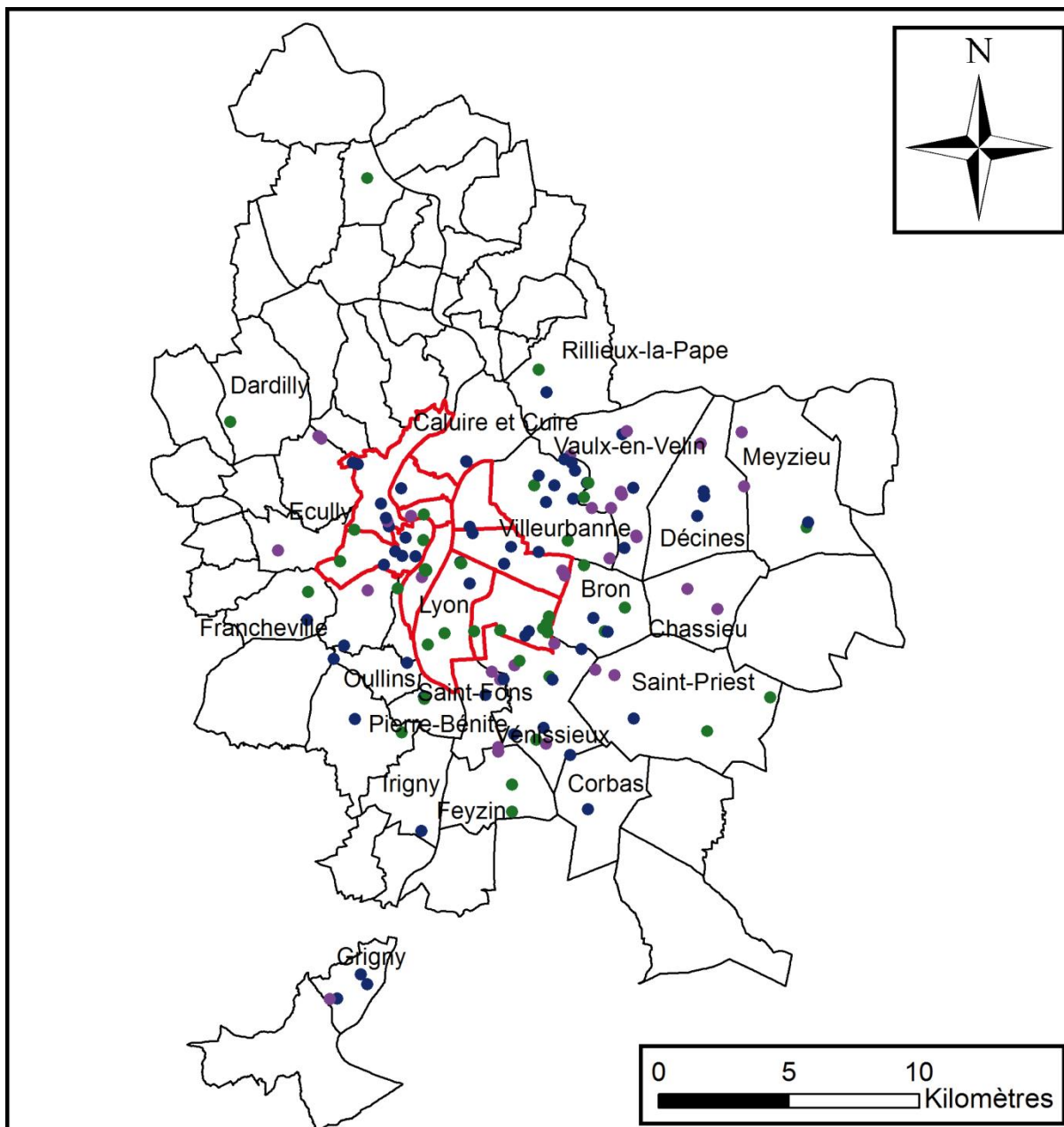
3. Taille, propriétaires et aménagements des jardins collectifs

Après avoir présenté la répartition des jardins par commune du Grand-Lyon, nous allons entrer dans une analyse plus fine en nous intéressant ici à l'analyse de leur répartition spatiale selon le nombre de jardiniers par jardin et selon la taille des jardins. L'enjeu sera de voir si les tendances visibles en matière de répartition spatiale lorsque l'on considère leur seule présence se vérifient ou s'infirmement quand on prend en compte des données permettant de quantifier l'importance spatiale et sociale des jardins. Enfin, nous nous intéresserons aux types de propriétaires et aux aménagements disponibles dans les jardins.

3.1 Nombre de jardiniers par jardin

Comme leur présence, la répartition des jardins collectifs qualifiés selon le nombre de jardiniers qu'ils accueillent n'est pas aléatoire. La carte 7 donne une vision spatiale de cette répartition des jardins selon le nombre de jardiniers.

Le tableau 8 présente, pour les communes du Grand-Lyon et pour la ville de Lyon le nombre de jardiniers, la superficie totale en jardins, le nombre de jardins par commune et la population totale de la commune.



Nombre de jardiniers par jardin

Participants

- < 25 participants
- De 25 à 50 participants
- > 50 participants
- Limite d'arrondissement
- Limite de commune

Sources :

- IGN BD TOPO administratif (2008)
- Association le Passe-Jardins
- Maëlle Sureau (2012)
- Enquête par questionnaire (2013 et 2014)

Auteur :
Lama ASAAD
Département ASTER
ISARA Lyon



Carte 7: Répartition spatiale des jardins collectifs selon leur nombre de jardiniers

Commune	Nombre total de jardiniers	Superficie totale des jardins (m²)	Nombre de jardins	Nombre d'habitants (2009)
Corbas	0	100	1	9798
Neuville-sur-Saône	14	1430	1	7319
Irigny	24	3000	1	8285
Saint Germain au Mt d'Or	25	520	1	2784
Dardilly	36	11272	1	8384
Caluire	37	11500	2	41149
Oullins	37	2720	2	25347
La Mulatière	40	10000	1	6496
Rillieux le Pape	47	5692	2	29990
Francheville	53	12500	2	12633
Pierre Bénite	71	3530	3	9916
Saint Genis Laval	95	11440	4	20116
Chassieu	105	21000	2	9612
Sainte Foy lès Lyon	117	20200	2	22015
Bron	127	13397	5	38827
Feyzin	138	28500	3	9150
Tassin la Demie Lune	150	10000	1	18967
Meyzieu	161	27220	3	29666
Grigny	167	26320	6	8777
Saint-Fons	223	29300	5	16690
Décines	244	51860	5	25414
Villeurbanne	336	59935	15	144751
Saint Priest	402	99780	5	41751

Vénissieux	476	151000	12	58643
Vaulx-en-Velin	478	95683	9	40339
Ecully	1067	46500	2	18071
Communes du Grand-Lyon	4670	754399	96	664890
Ville de Lyon	2011	110412	47	479803

Tableau 8 : Nombre de jardiniers et superficie en jardins collectifs dans les communes du Grand-Lyon

On observe tout d'abord un contraste entre les arrondissements de la ville de Lyon et les communes du Grand-Lyon hors de la ville (tableau 9). Dans la ville de Lyon, on comptabilise en moyenne sur les 47 jardins collectifs, 42 jardiniers par jardin. Chacun de ces jardiniers a à sa disposition une surface moyenne de 55m². Les 2011 jardiniers de la ville représentent 0,4% de la population de 2009. Pour les 4670 jardiniers des communes du Grand-Lyon n'appartenant pas à la ville nous avons en moyenne 49 jardiniers par jardin. L'ensemble de ces 4670 jardiniers représente 0,7% de la population et ils disposent chacun en moyenne de 161m² de jardin. Les jardiniers situés hors de la ville sont plus nombreux et ils disposent chacun d'une surface plus importante que ceux de la ville. Ces résultats que l'on peut mettre en relation avec la faible disponibilité en espaces ouverts non urbanisés au sein de la ville confirment bien ce que nous avons observé dans le paragraphe précédent, à savoir le nombre plus faible de jardins au sein de la ville.

Grand-Lyon	Nombre moyen de jardiniers par jardin	Part des jardiniers dans la population	Surface en jardin disponible par jardinier
Ville de Lyon	42	0,4%	55m ²
Autres communes du Grand-Lyon	49	0,7%	161m ²

Tableau 9 : Nombre de jardiniers et surface disponible par jardinier : comparaisons entre la ville de Lyon et les autres communes du Grand-Lyon

Pour autant, malgré une forte densité d'urbanisation dans la ville de Lyon et la difficulté d'y créer des espaces de nature (voir première partie, premier chapitre, paragraphe : 5.2 Evolution de l'urbanisme à Lyon et la place de la nature) les efforts que déploie la ville en la matière portent leurs fruits. Ainsi 30% des 6 681 des jardiniers du Grand-Lyon exercent leur activité dans la ville même s'ils doivent se contenter de 13% de la superficie en jardins de

l'agglomération (110 412 m² de jardins sont dans la ville pour une superficie totale de 864 811m²). Nous allons poursuivre notre analyse en nous intéressant aux communes du Grand-Lyon hors de la ville (tableau 10).

Commune	Nombre moyen de jardiniers par jardin	Part des jardiniers dans la population (2009)	Superficie en jardin disponible par jardinier
Corbas	0	0	0
Neuville-sur-Saône	14	0,2%	102m ²
Villeurbanne	22	0,2%	178m ²
Rillieux le Pape	23	0,16%	121m ²
Saint Genis Laval	23	0,5%	120m ²
Irigny	24	0,3%	125m ²
Bron	25	0,3%	105m ²
Saint Germain Mt d'Or	25	0,9%	21m ²
Grigny	27	1,9%	158m ²
Dardilly	36	0,4%	313m ²
Caluire	37	0,1%	311m ²
Oullins	37	0,1%	74m ²
Vénissieux	39	0,8%	317m ²
La Mulatière	40	0,6%	250m ²
Saint-Fons	44	1,3%	131m ²
Feyzin	46	1,5%	207m ²
Décines	48	1%	212m ²
Chassieu	52	1%	20m ²
Francheville	53	0,4%	236m ²
Meyzieu	53	0,5%	169m ²
Vaulx-en-Velin	53	1%	200m ²
Sainte Foy lès Lyon	58	0,5%	173m ²
Pierre Bénite	71	0,7%	50m ²
Saint Priest	80	1%	248m ²
Tassin la Demie Lune	150	0,8%	67m ²
Ecully	533	6%	44m ²

Tableau 10 : Nombre de jardiniers et surface disponible par jardinier dans les communes du Grand-Lyon hors ville de Lyon

Les résultats du tableau 10 montrent ainsi que la part des jardiniers dans la population locale des communes ayant des jardins varie fortement, de 6% à Ecully à 0,1% à Caluire. On peut même considérer qu'il existe une relation inverse entre la surface disponible par jardinier et le nombre de jardiniers d'une commune. Ainsi, les jardiniers d'Ecully qui représentent 6 % de la population disposent de 44 m² chacun, ce lorsque ceux de Caluire qui ne représentent que 0,1 % de la population ont chacun 311m² à leur disposition. Notons cependant le cas de Saint-Germain au Mont d'Or, commune de l'ouest lyonnais secteur pauvre en jardins collectifs. Il n'y a qu'un jardin dans la commune, seule 0,9% de la population jardine et chacun de ces jardiniers n'a que 21 m² à sa disposition. Cette approche détaillée à l'échelle du nombre de jardiniers et de la surface moyenne disponible pour chacun confirme donc bien les variations de l'importance des jardins dans la vie sociale communale : plus intense dans l'est lyonnais, très réduite à l'ouest et au nord. Ces résultats montrent aussi que lorsque les jardins collectifs prennent un rôle local fort en mobilisant une part plus élevée de la population, il y a certes des surfaces plus élevées en jardins, mais ceci se traduit aussi par une concentration spatiale des jardiniers et chacun d'entre eux dispose d'un espace plus réduit.

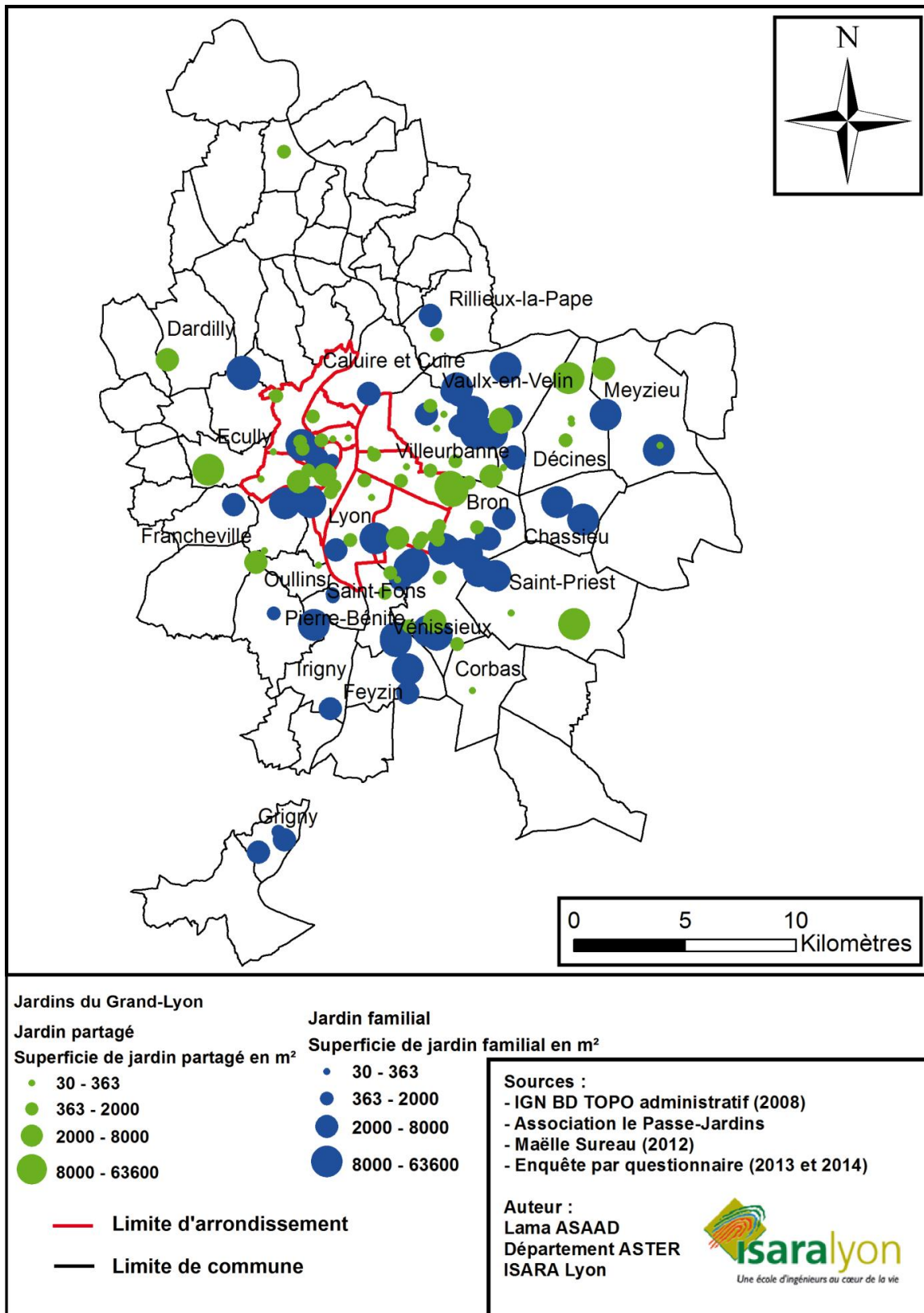
3.2 Répartition spatiale des jardins selon leur taille

La carte 8 présente la répartition spatiale des jardins collectifs selon leur taille et leur type, jardin familial ou partagé.

Les 143 jardins du Grand-Lyon occupent au total une surface de 86 ha. La première remarque immédiate concerne les arrondissements de la ville de Lyon dans lesquels on trouve majoritairement des jardins partagés de taille petite à moyenne. Ces jardins partagés au cœur de la ville sont souvent de création assez récente, à partir du début des années 2000 (carte 6) leur présence s'explique à la fois par la volonté de Lyon de retrouver une place à la nature mais aussi par leur mode de fonctionnement collectif adapté à un contexte de forte densité urbaine. Les superficies des jardins partagés oscillent ainsi de 100 m² à 31860 m², la surface moyenne d'un jardin partagé de la ville de Lyon est de 4768 m² ; la surface moyenne d'un jardin partagé pour les autres communes est de 5320 m². De plus les superficies des jardins familiaux oscillent ainsi de 500 m² à 146400 m², la superficie moyenne d'un jardin familial est de 10486 m².

A l'inverse, la localisation en périphérie des jardins de grande taille, souvent des jardins familiaux est à mettre en relation avec une pression d'urbanisation moins forte : « *La superficie importante de ces jardins nécessitant de grands espaces, impossibles à maintenir*

ou à procurer dans le centre urbain. C'est aussi l'héritage des premiers jardins collectifs du territoire aménagés le siècle dernier » (Grenet, 2014).

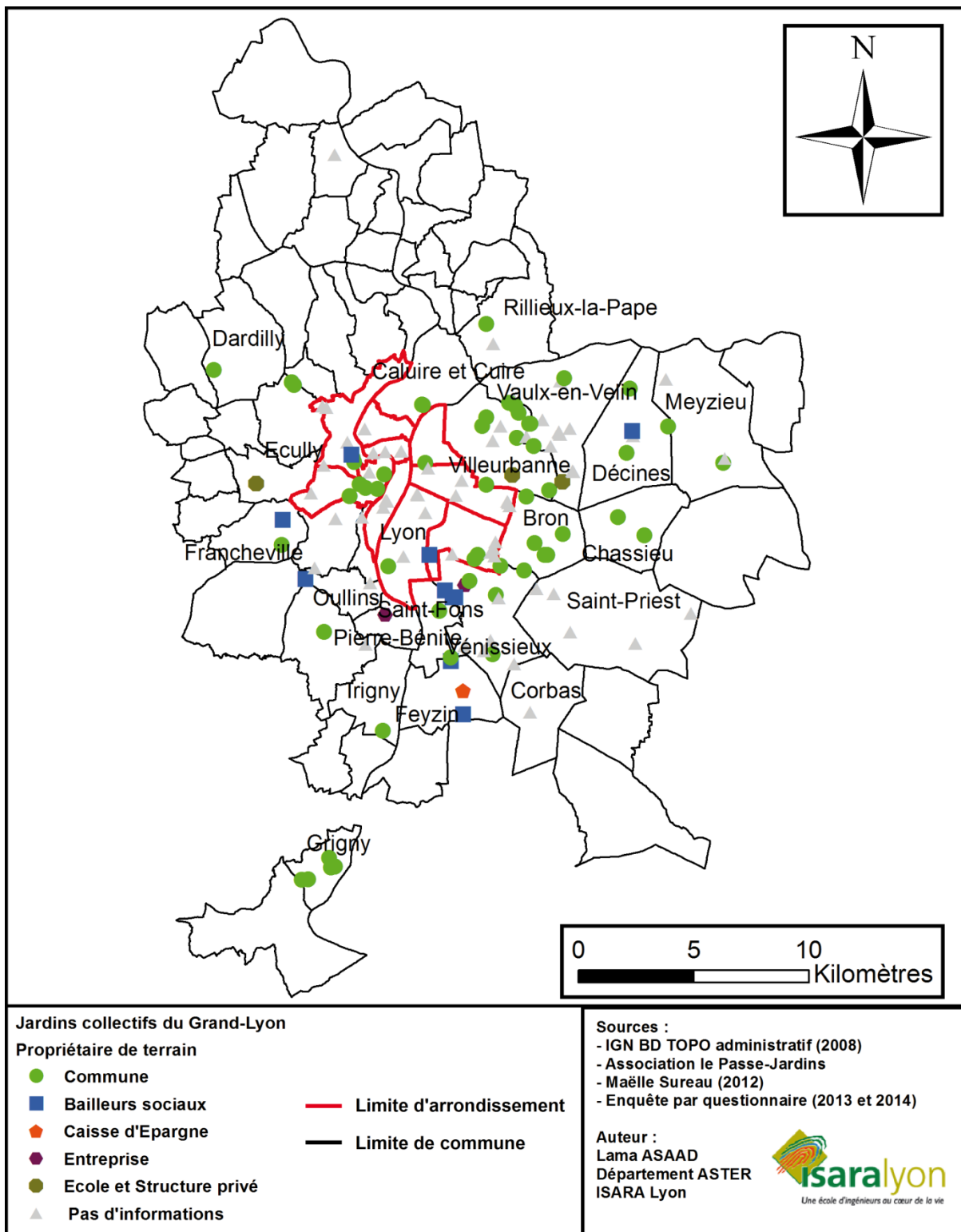


Carte 8: Répartition de jardins du Grand-Lyon en fonction de leur superficie

Les jardins se caractérisent donc par leur adaptabilité tant en matière de taille que de forme d'organisation en fonction des contraintes foncières. Si le manque d'espace reste un facteur important il n'est pas le seul déterminant dans l'implantation de jardins. L'histoire de la ville, sa structuration sociale et économique, les politiques successives de la ville sont tout autant de facteurs qu'il importe de considérer. Le premier élément que nous allons analyser pour progresser dans cette voie sera la répartition spatiale des jardins selon leur propriétaire.

3.3 Les propriétaires des jardins collectifs

Les propriétaires du foncier des jardins collectifs sont présentés sur la carte 9 avec différents symboles permettant de les caractériser : banques (caisse d'épargne) ou entreprises, écoles, ou encore communes. Les communes, symbole vert clair, sont les propriétaires de la majorité des jardins (figures 39 et 40).



Carte 9 : Répartition spatiale des jardins collectifs selon leur propriétaire

En deuxième position viennent les bailleurs sociaux représentés sur la carte par le symbole bleu. La troisième position revient aux écoles et aux structures privées puis les entreprises et enfin les banques (caisse d'épargne). Par ailleurs, le symbole gris représente les jardins collectifs du Grand-Lyon pour lesquels nous n'avons pas d'information.

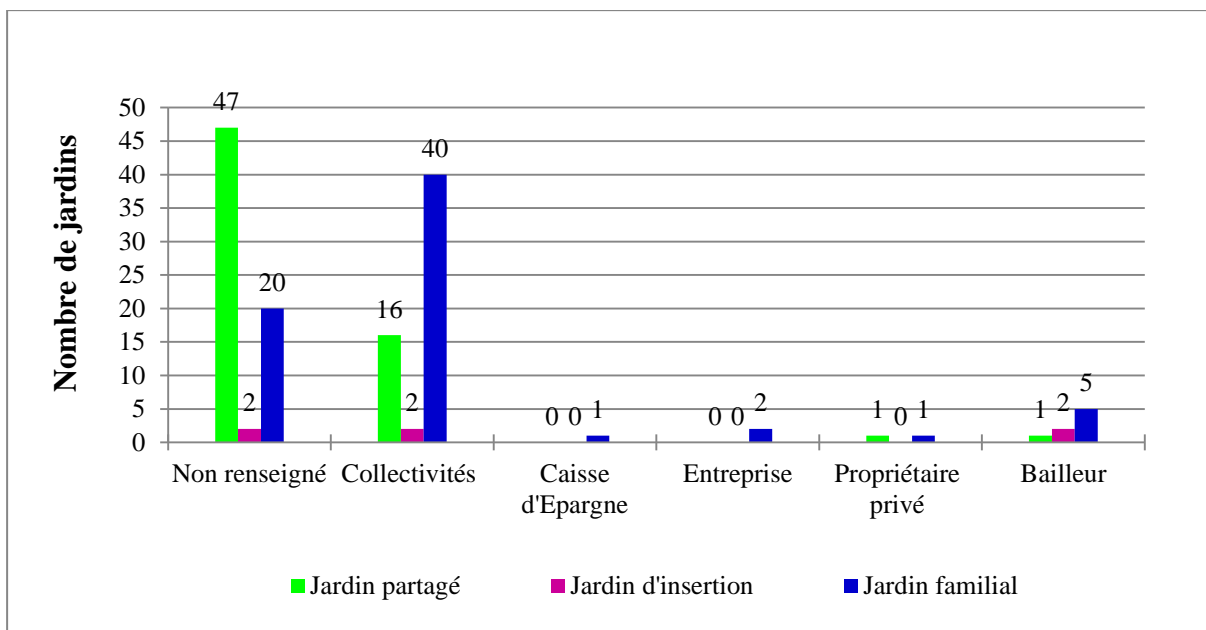


Figure 39 : Les différents propriétaires fonciers selon le type de jardins collectifs (Asaad, 2015)

La figure 39 montre que 16 des 67 jardins partagés sont sur un terrain appartenant à la ville de Lyon ou à une commune du Grand-Lyon. Un jardin se trouve sur un terrain de structure privée et un autre jardin sur un terrain de bailleur social. Pour 47 jardins nous n'avons pas d'information. Pour les 67 jardins familiaux, 40 d'entre eux sont sur un terrain appartenant aux collectivités. 5 jardins sont sur des terrains de bailleurs sociaux, 2 sont sur des terrains appartenant à une entreprise. Un seul jardin est situé sur un terrain de la Caisse d'Epargne et enfin pour 20 jardins nous n'avons pas d'information.

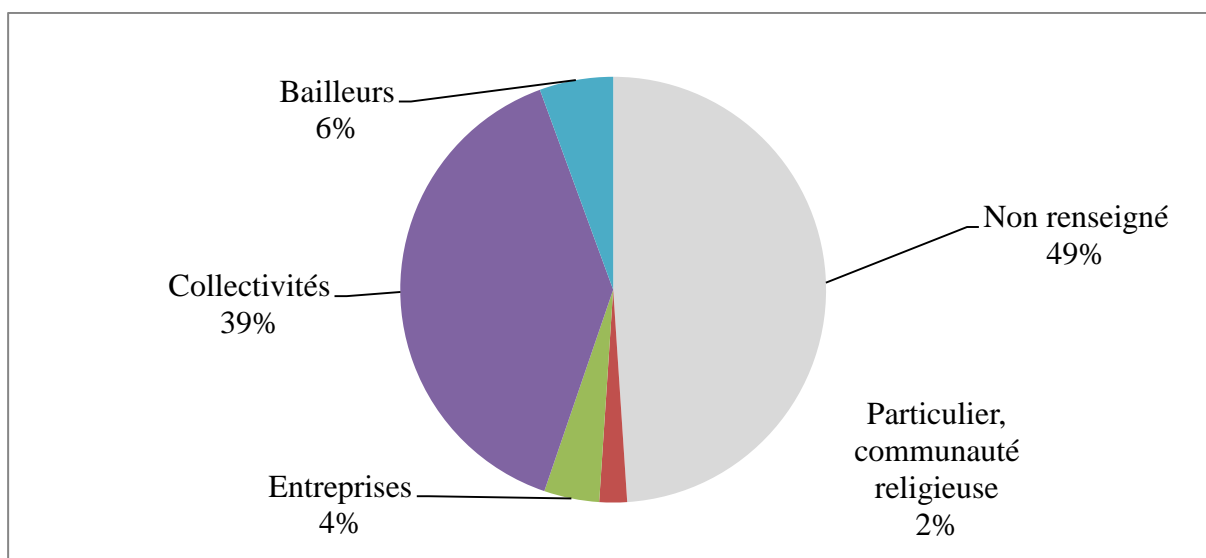


Figure 40 : Type de propriétaire du foncier des jardins collectifs (Asaad, Vandenbroucke, 2015)

A partir de cette analyse nous constatons donc que les jardins collectifs se trouvent en majeure partie sur du foncier municipal (39%) souvent mis gratuitement à la disposition des jardiniers. Les bailleurs sociaux représentent 6% des propriétaires, les entreprises 4%, les particuliers et les communautés religieuses 2% et enfin pour 49% des jardins nous n'avons pas d'information.

3.4 Les aménagements des différents types de jardins

Nous observons une grande disparité dans les aménagements disponibles dans les jardins collectifs : cabane à outils, clôture, aire de compostage, toilettes, (figure 41). 32 des 47 jardins collectifs de la ville de Lyon bénéficient d'un aménagement, ce qui représente 68% de l'ensemble de ses jardins. Pour les communes n'appartenant pas à la ville il y a 61 jardins avec un ou plusieurs aménagements sur un total de 93 jardins soit un pourcentage de 65,5%. La commune de Villeurbanne dispose de 15 jardins dont 11 sont aménagés et 4 ne le sont pas. Ainsi, les jardins : Jardin Saint Pierre Chanel, Jardin des Feuillantines, Jardin Gindre, Jardin La Filature, Jardin Le Roulet, Jardins Ouvriers de Villeurbanne, Jardin Les Peupliers, Jardin Saint Bruno, Jardin Saint Jean La Digue et Jardin Saint Jean Xavière, sont aménagés et les jardins : Le Vert Luizet, Jardin Citoyen, Le jardin Aralis et Le Clos Jacquet, ne bénéficient pas d'aménagement. Dans la commune de Villeurbanne, 73% des jardins bénéficient d'équipements. Dans d'autres communes, comme les 5 jardins de Saint Fons, tous les jardins bénéficient d'équipements. Dans d'autres communes, la part des jardins aménagés est plus réduite comme à Bron où seuls 2 des 5 jardins le sont.

Commune	Nombre de jardins par commune	jardins aménagés	jardins non aménagés
Bron	5	3	2
Caluire-et-Cuire	2	0	2
Chassieu	2	2	0
Corbas	1	1	0
Dardilly	1	1	0
Décines-Charpieu	5	2	3
Écully	2	1	1
Feyzin	3	3	0

Francheville	1	0	1
Grigny	5	2	3
Irigny	1	1	0
La Mulatière	1	1	0
Lyon	47	32	15
Lyon 1er	4	0	4
Lyon 2ème	3	0	3
Lyon 3ème	3	0	3
Lyon 4ème	4	1	3
Lyon 5ème	12	11	1
Lyon 6ème	1	1	0
Lyon 7ème	7	7	0
Lyon 8ème	6	6	0
Lyon 9ème	7	6	1
Meyzieu	3	2	1
Neuville-sur-Saône	1	1	0
Oullins	2	2	0
Pierre-Bénite	3	2	1
Rillieux-la-Pape	2	1	1
Saint-Fons	5	5	0
Sainte-Foy-lès-Lyon	2	2	0
Saint-Genis-Laval	4	1	3
Saint-Germain-au-Mont-d'Or	1	0	1
Saint-Priest	4	1	3
Tassin-la-Demi-Lune	1	1	0
Vaulx-en-Velin	9	6	3
Vénissieux	12	9	3
Villeurbanne	15	11	4

Tableau 11 : présentation des aménagements des jardins collectifs

Ainsi, dans les communes du Grand-Lyon, hors de la ville de Lyon, 65,5% jardins bénéficient d'un aménagement. Les communes les plus performantes dans le domaine de l'aménagement des jardins sont Saint-Fons, Tassin la Demie Lune, Chassieu, Dardilly, Corbas, Oullins, Saint Germain au Mt d'or, Ecully, Feyzin, Irigny et La Mulatière. Exception faite d'un taux de jardins disposant d'aménagements plus fort dans la ville par rapport à sa périphérie, on ne peut pas observer de situation spatiale préférentielle des jardins disposant d'aménagements.

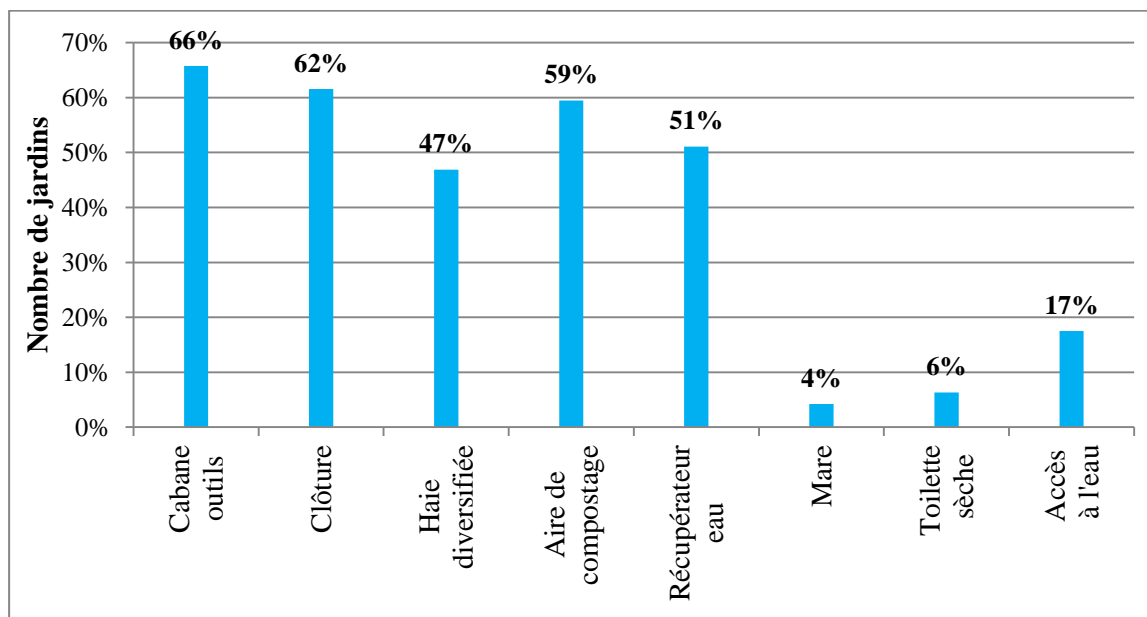


Figure 41 : Aménagements présents dans les jardins collectifs du Grand-Lyon (Asaad, 2015)

La figure 41, montre que les deux tiers (66%) des jardins du Grand-Lyon disposent d'une ou plusieurs cabanes pour les outils. En deuxième position viennent les jardins équipés d'une clôture avec 62% (88 jardins) et dans une moindre mesure les jardins équipés de toilettes sèches avec 6% (9 jardins) et d'une mare 4% (6 jardins). D'autres équipements sont également à noter : aire de compostage (59% des jardins), récupérateur d'eau (51% des jardins), haies diversifiées (47% des jardins), accès à l'eau (17% des jardins).

Conclusion du chapitre

L'analyse de la répartition spatiale des jardins collectifs dans l'agglomération de Lyon montre un univers très contrasté. Cette analyse rend compte dans la matérialité des jardins des efforts des habitants, des entreprises et des collectivités territoriales pour essayer d'harmoniser urbanisme et nature (Brunel, 2007). Le développement et l'extension spatiale des jardins dans la ville a pu être caractérisé à l'aide de différents indicateurs : situation géographique des jardins, superficie, nombre de jardiniers, surface disponible par jardinier, propriétaires, aménagements disponibles dans les jardins. Ceci nous a permis d'avancer dans leur caractérisation et dans la compréhension de leur place au sein de la cité. Ces différents critères sont liés les uns aux autres, ils se complètent et nous ont permis de proposer une approche globale de la dynamique des jardins collectifs. La dynamique et la répartition des jardins collectifs dans la ville de Lyon ne peuvent se comprendre que si on les analyse dans une perspective globale historique et géographique. Les jardins collectifs se rencontrent tout d'abord dans les espaces peu propices à l'urbanisation, zones naturelles inondables ou en forte pente. C'est la ville dans sa dimension spatiale que l'on sent ici jouer. Mais, les jardins sont aussi socialement et économiquement situés. Dans les communes ouvrières et industrielles de l'est lyonnais, ils sont plus nombreux, plus anciens et prennent plutôt la forme de jardins familiaux, les successeurs des jardins ouvriers de l'avant deuxième guerre mondiale. A l'inverse, les jardins collectifs sont peu nombreux dans l'ouest lyonnais où vivaient les riches lyonnais. Ils sont aussi peu nombreux, souvent absents des communes de la périphérie de l'agglomération, là où celle-ci jouxte avec le rural et l'agricole, c'est-à-dire là où il est plus facile à ceux qui le souhaitent d'accéder à un jardin individuel. Enfin, phénomène historique, le renouveau des jardins touche le cœur de la ville et si au sein de la ville de Lyon on ne trouve aujourd'hui que très peu de jardins familiaux on y observe depuis le début des années 2000 la création de nombreux jardins partagés. Dynamique à mettre, sans nul doute, en relation avec la montée en puissance des préoccupations autour de la nature en ville et de la ville durable. Depuis le début des années 2000, Lyon affirme d'ailleurs sa volonté politique d'être une « *ville toujours plus verte* »⁴⁰ avec non seulement une politique en faveur des jardins mais aussi de nombreux aménagements pour améliorer le cadre de vie comme ceux des berges du Rhône ou du parc de Gerland. Derrière la vie des jardins, c'est bien la vie

⁴⁰ <http://www.lyon.fr/page/cadre-de-vie/ville-nature/lyon-ville-toujours-plus-verte.html>, page consulté le 21/04/2016.

économique, sociale et politique de la cité qui point et que l'on est amené à saisir. Pour aller plus loin dans cette perspective, nous allons maintenant chercher à identifier les relations entre dynamiques et répartition spatiale des jardins collectifs et déterminants spatiaux, écologiques, environnementaux et sociaux. Ceci sera l'objet du deuxième chapitre de cette partie.

Chapitre 2 : Les déterminants de la répartition spatiale des jardins collectifs du Grand-Lyon

Introduction

Ce chapitre s'intéresse aux différents facteurs qui peuvent avoir une influence sur la répartition spatiale des jardins dans les différentes communes du Grand-Lyon : facteurs démographiques, économiques, sociaux et spatiaux comme les modes d'occupation du sol et la situation géographique de la commune, en périphérie ou au centre de l'agglomération. Pour cela, nous nous appuyons tout d'abord sur un ensemble de cartes mettant en relation différentes caractéristiques des communes et la présence ou la superficie des jardins. Ensuite, pour hiérarchiser l'importance de ces différents facteurs économiques, sociaux et spatiaux sur la répartition des jardins nous mobilisons une analyse statistique multivariée puis une mise en perspective de la répartition des jardins avec les zonages des plans locaux d'urbanisme.

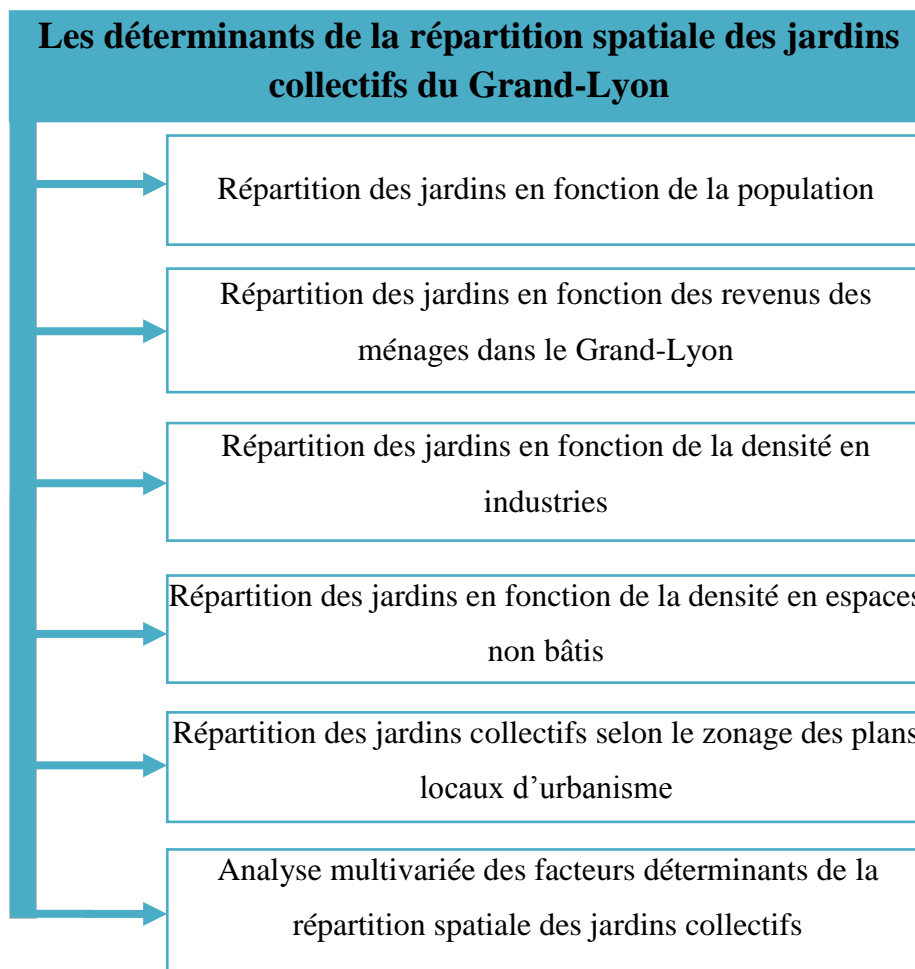
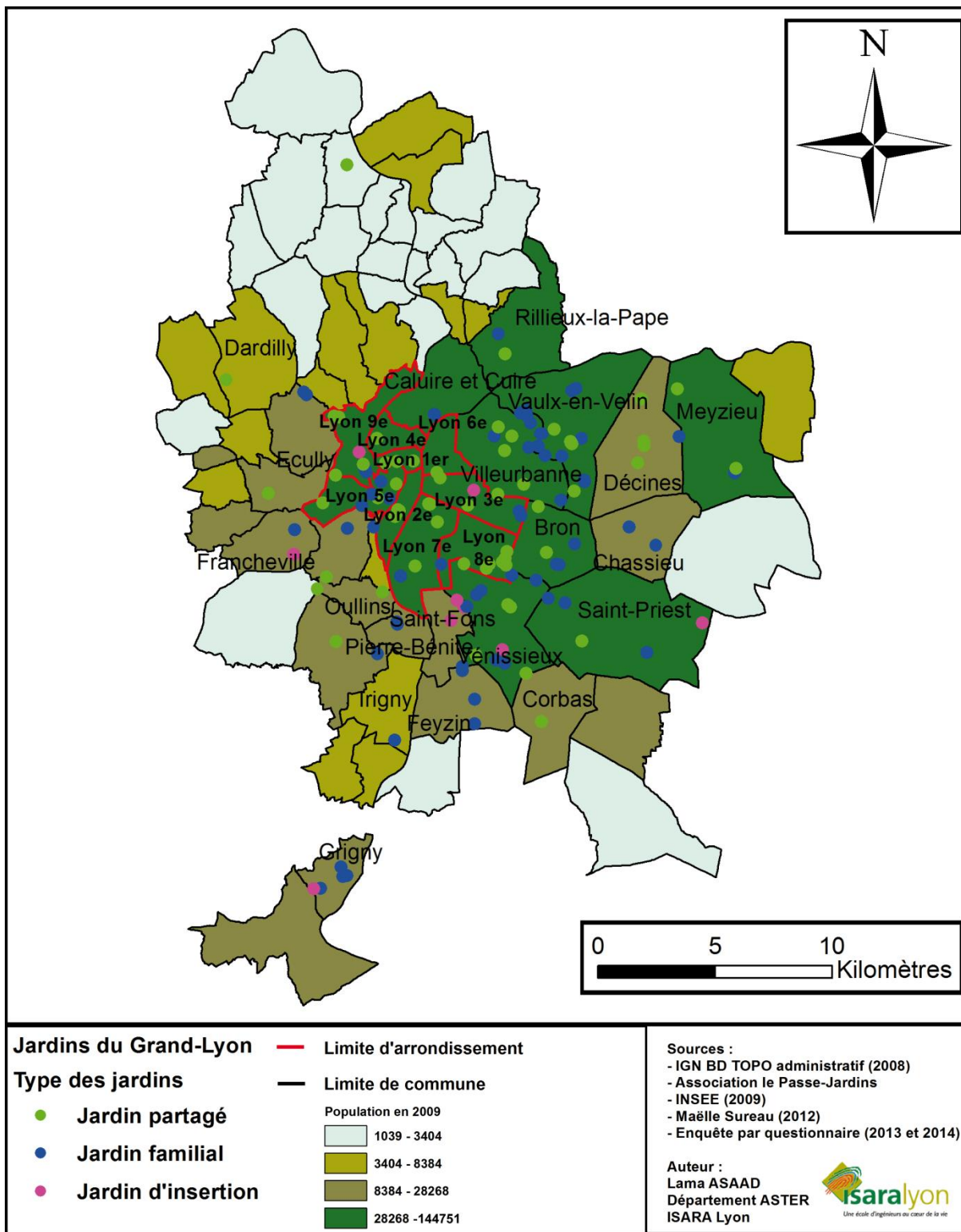


Figure 42 : Présentation du Plan du chapitre

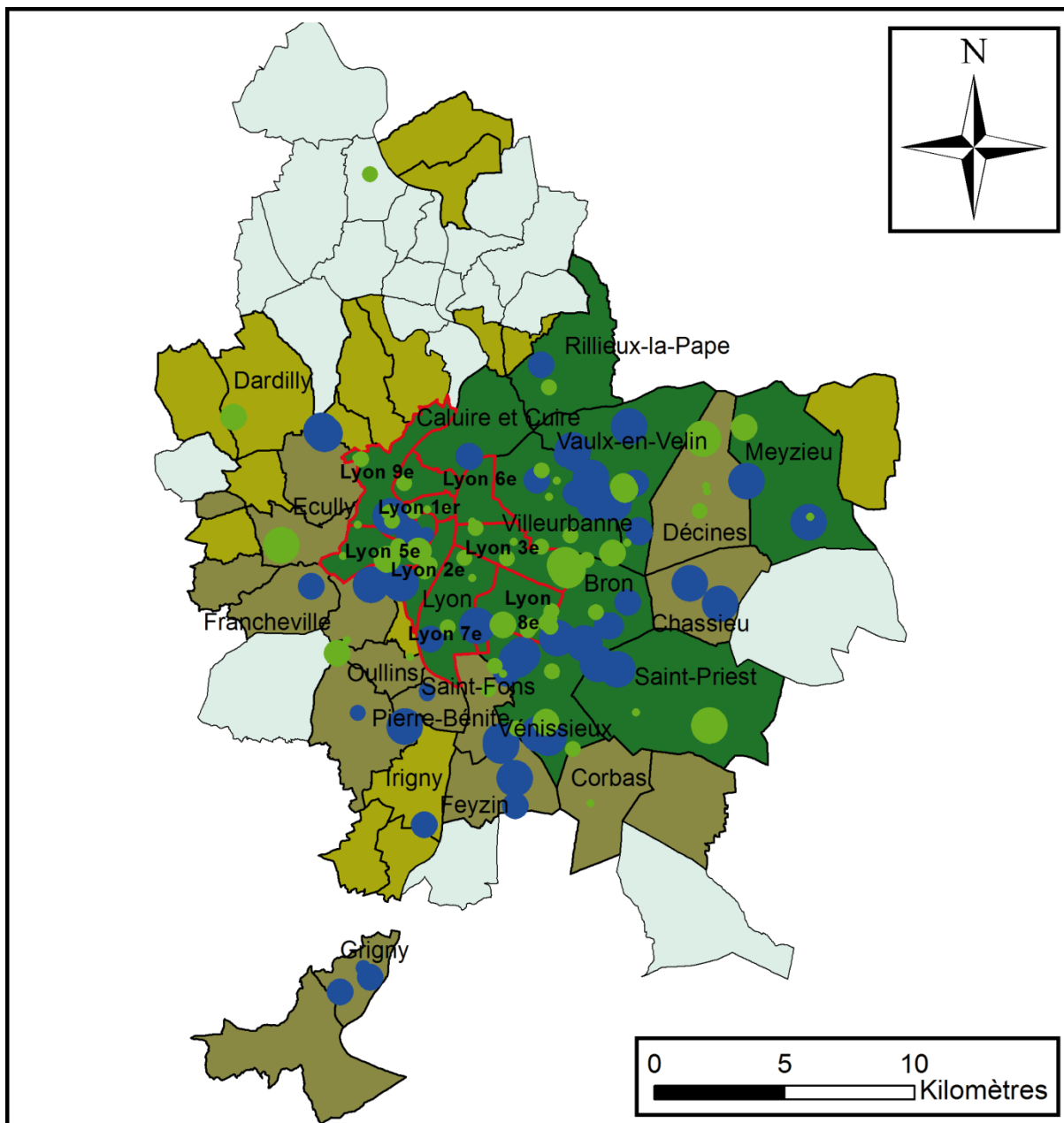
1. Répartition des jardins en fonction de la population

La carte 10 présente la répartition spatiale des jardins collectifs selon la population des communes du Grand-Lyon. Pour cela les communes ont été réunies dans 4 classes de population selon un découpage en quartiles : premier quartile, population comprise entre 1039 et 3404 habitants ; de 3404 à 8384 habitants pour la deuxième classe ; de 8384 à 28268 habitants pour la troisième classe et enfin de 28268 à 144751 habitants pour le dernier quartile.

La carte 10 montre très clairement que les jardins collectifs sont concentrés dans les communes les plus peuplées : arrondissements de la ville de Lyon pour les jardins partagés et les communes adjacentes de l'est lyonnais pour les jardins familiaux mais également pour les jardins partagés. C'est bien dans les communes les plus habitées, celles du quatrième quartile avec plus de 28268 habitants que la majorité des jardins se concentre. Ainsi, on trouve 47 jardins collectifs dans les arrondissements de la ville de Lyon et 16 jardins à Villeurbanne commune adjacente de la ville de Lyon.



Carte 10 : Répartition des jardins en fonction du nombre d'habitants par commune en 2009



Jardins du Grand-Lyon

Jardin partagé

Superficie de jardin partagé en m²

- 30 - 363
- 363 - 2000
- 2000 - 8000
- 8000 - 63600

— Limite d'arrondissement

— Limite de commune

Jardin familial

Superficie de jardin familial en m²

- 30 - 363
- 363 - 2000
- 2000 - 8000
- 8000 - 63600

Population en 2009

- 1039 - 3404
- 3404 - 8384
- 8384 - 28268
- 28268 - 144751

Sources :

- IGN BD TOPO administratif (2008)
- Association le Passe-Jardins
- INSEE (2009)
- Maëlle Sureau (2012)
- Enquête par questionnaire (2013 et 2014)

Auteur :

Lama ASAAD
Département ASTER
ISARA Lyon



Carte 11 : Répartition de la superficie de jardins en fonction du nombre d'habitants en 2009

La carte 11, conçue selon le même principe mais en prenant en compte la taille des jardins (en les répartissant dans 4 classes de superficie déterminées par les quartiles) confirme cette tendance forte mais permet une analyse plus fine. En effet, les communes de Vénissieux, Vaulx-en-Velin et de Rillieux-la-Pape bien que très peuplées et très proches de Lyon et Villeurbanne ont moins de jardins que ces communes, mais ces jardins sont plus grands. Une première hypothèse explicative peut-être faire en s'appuyant sur une lecture de la structure de l'urbanisation. Différentes photos aériennes nous permettent cette analyse. Les communes de Vénissieux, Rillieux-la-Pape et de Vaulx-en-Velin présentent un habitat plus concentré la ZUP⁴¹ des Minguettes (figure 45). Cette forme d'urbanisation laisse des espaces naturels. Par ailleurs, nous remarquons sur la carte 11 que de nombreux jardins de Villeurbanne, dont les plus grands (carte 11) sont à l'est de la commune proches de Vaulx-en-Velin, sur une zone moins densément urbanisée (figure 43). Ainsi, si l'importance des jardins est liée au nombre d'habitants, les jardins sont, malgré cette tendance, préférentiellement implantés dans les secteurs les moins densément urbanisés des communes, ceci étant d'autant plus affirmé que les jardins sont de grande taille. La figure 44 représentant les jardins dans le centre de Lyon confirme cette tendance, si les jardins collectifs n'y sont pas absents, ils sont de taille réduite.



Figure 43 : Vue aérienne de la limite entre la commune de Villeurbanne et la commune de Vaulx-en-Velin, (Google Earth, 2016)

⁴¹ Zones à urbaniser en priorité.

La limite entre les deux communes est figurée par le trait noir. Les jardins collectifs sont cartographiés par un trait rouge.



Figure 44 : Vue aérienne de la ville de Lyon, (Google Earth, 2016)

Enfin, la figure 45 illustre les résultats des travaux récents d'aménagement de la ZUP des Minguettes. La politique d'urbanisation des années 1960 s'est avérée inefficace suite à une crise sociale dans les années 1980 (Degavre, et *al.*, 2010 ; Coste et Guillaume, 2014). Cela a contraint les pouvoirs publics à développer une politique de l'habitat nouvelle cherchant à concilier densité de population et maintien d'espaces naturels. Ainsi, aujourd'hui, dans les quartiers Louis Armstrong et de la Démocratie les grandes tours ont été démolies pour créer de l'espace comme nous le constatons sur la figure 45.

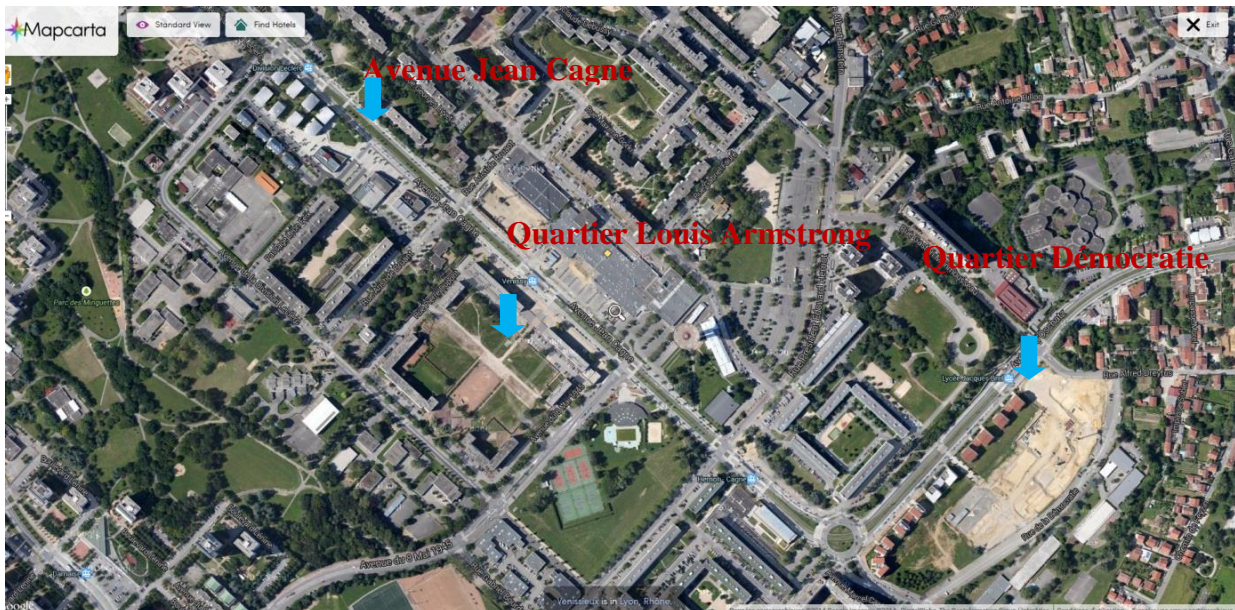


Figure 45 : La zup des Minguettes, (géoportait ; 2015)

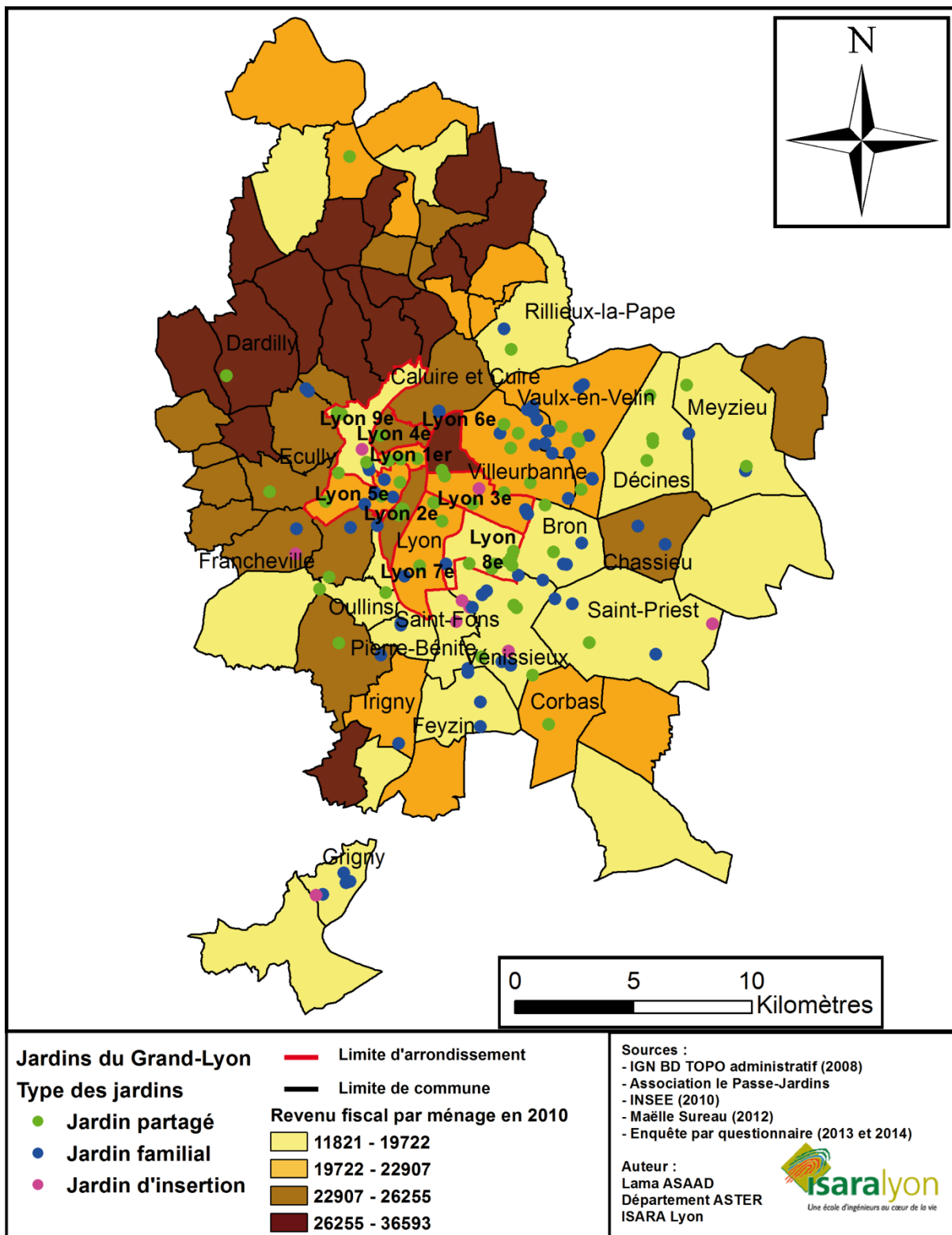
2. Les jardins collectifs et les revenus des ménages dans le Grand-Lyon

A l’instar du paragraphe précédent, cette analyse concerne le niveau des revenus de la population et leurs relations avec la répartition des jardins collectifs. Comme précédemment nous avons répartis les communes du Grand-Lyon en 4 classes de revenu fiscal des ménages selon un découpage par quartile.

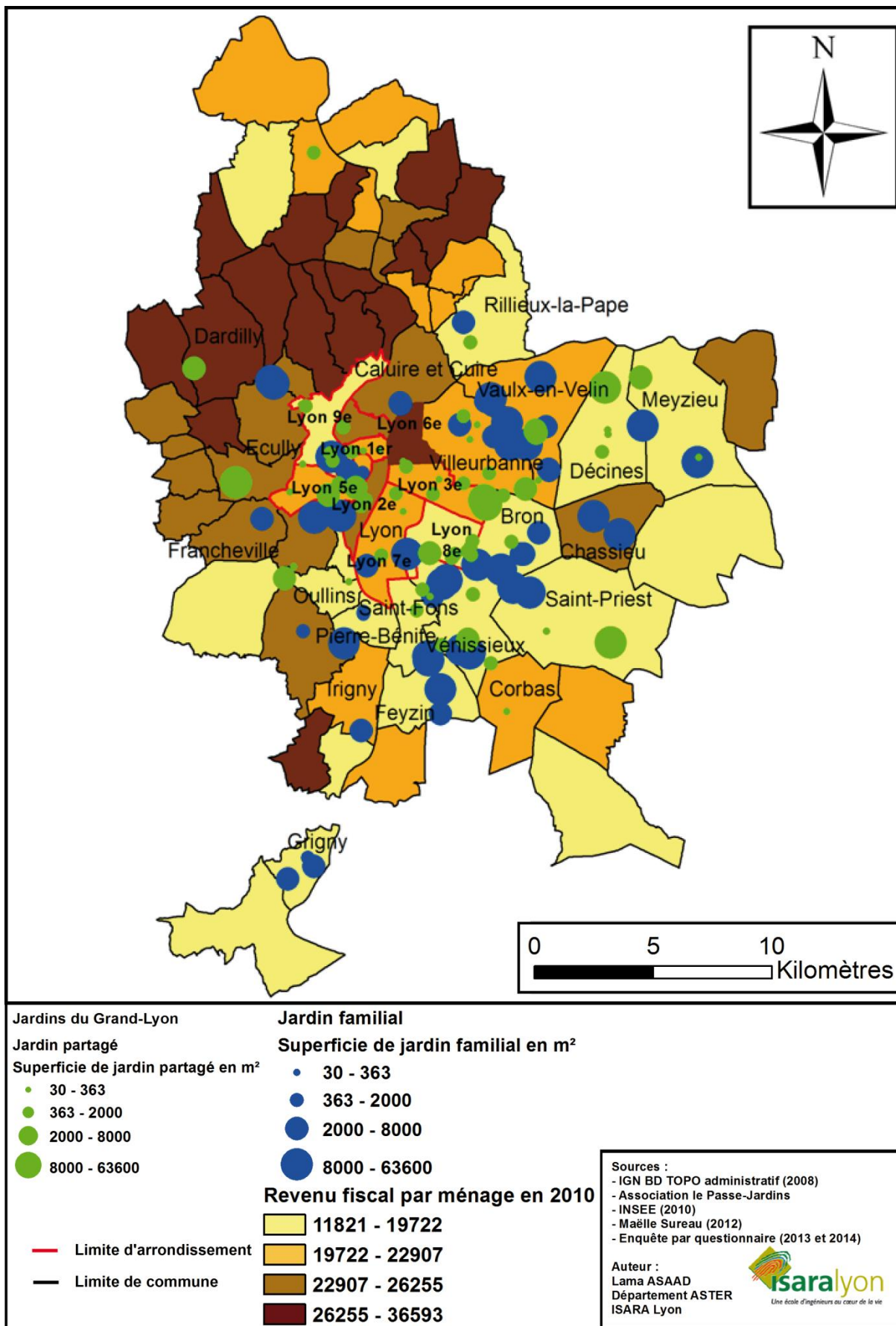
Le premier quartile (de 11 821 € à 19 722 €) correspond aux communes où le revenu moyen de la population est plus faible. Pour les communes du second quartile les revenus vont de 19 722 € à 22 907 €. Les communes du troisième quartile ont un revenu des ménages compris entre 22 907 € et 26 255 €. Enfin le revenu moyen des ménages est de 26 255 € à 36 593 € pour les communes du quatrième quartile, les plus riches. Les résultats sont présentés dans la carte 12 pour la seule répartition des jardins collectifs et la carte 13 qui prend en compte la taille de ces jardins.

La carte 12 montre tout d’abord très nettement que les communes riches de l’ouest et du nord de Lyon ont très peu de jardins collectifs. On y constate une absence de jardin collectif, ou très rarement comme pour la commune de Dardilly la présence d’un seul jardin partagé. Les jardins collectifs se concentrent dans les communes à revenu inférieur à la médiane des revenus. Pour autant, à l’intérieur de ces communes on observe une forte

disparité qui s'organise de façon spatiale : lorsque l'on s'éloigne du centre de Lyon et de ses communes adjacentes les jardins collectifs se font rares. Nous observons également une différence notable entre jardins partagés et jardins familiaux. Ces derniers souvent plus anciens, créés à destination des ouvriers et des classes populaires sont fortement concentrés dans les communes aux revenus les plus faibles. C'est sans doute là que les jardins collectifs conservent le plus leur fonction alimentaire et de complément de revenu, ce qui les relie encore à l'initiative politico-sociale de l'abbé Lemire à la fin du 19^{ème} siècle (Cabedoce, 1996). Dans ces communes on trouve également des jardins partagés de création plus récente. Mais le phénomène des jardins partagés concerne également des communes à la fois plus riches (classées dans le troisième quartile) et situées au cœur de l'agglomération. Ainsi le phénomène des jardins collectifs ne concerne plus seulement les secteurs accueillant une population modeste mais également des communes plus riches comme Francheville et Chassieu ayant tous deux jardins collectifs.



Carte 12 : Répartition des jardins en fonction des revenus des ménages en 2010

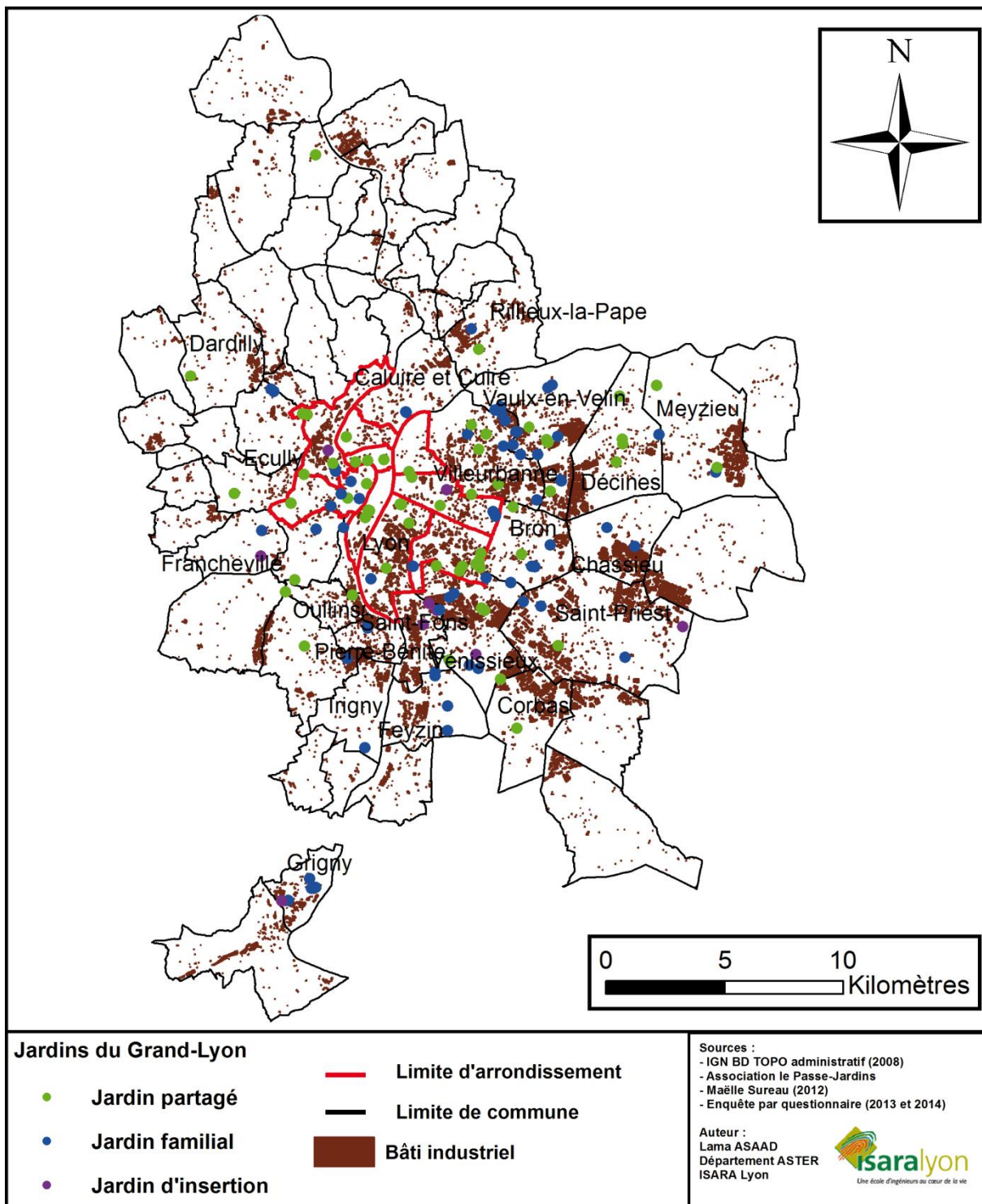


Carte 13 : Répartition de la superficie des jardins en fonction des revenus des ménages en 2010

La carte 13 précise la carte 12 en prenant en compte la superficie des jardins. Elle confirme l'analyse que nous avons faite à partir de la carte 13 s'appuyant sur la seule représentation des jardins sans prendre en compte leur taille. Ce sont les communes de l'est lyonnais au revenu fiscal des ménages les plus faibles où l'on rencontre le plus de jardins et où ceux-ci sont les plus grands.

3. Analyse de la répartition des jardins en fonction de la densité en industries

La carte 14 donne un aperçu de la densité en industries et de la répartition des jardins collectifs dans le Grand-Lyon



Carte 14 : Répartition des jardins collectifs en fonction des industries

Sur cette carte la couleur marron représente la présence d'industries : les points marron correspondent à des bâtiments, dans les zones industrielles ceux-ci se concentrent pour former une surface continue.

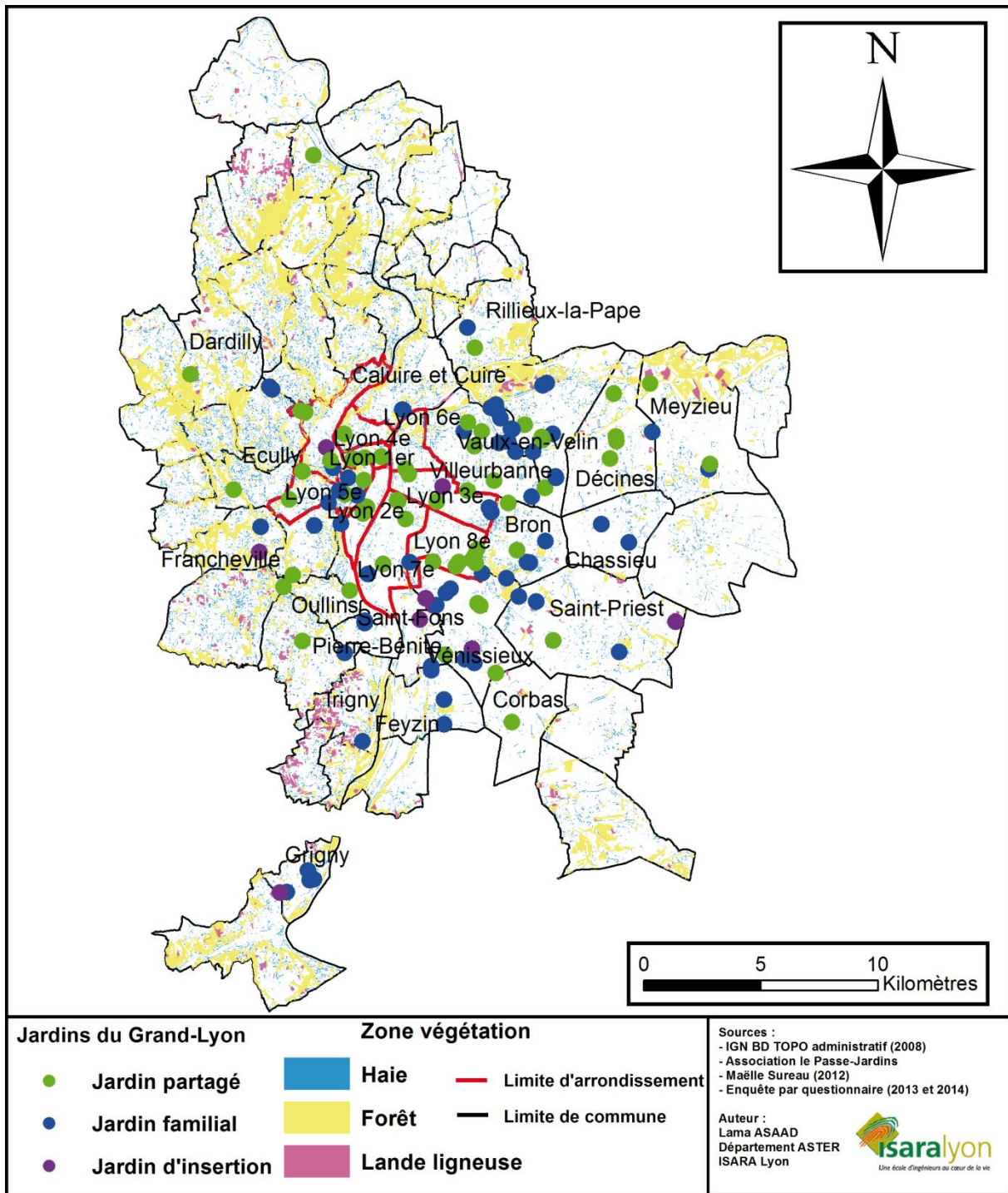
Les industries se concentrent sur le côté Est et Sud-Est lyonnais. Les industries sont ainsi très denses dans les communes de *Saint-Fons*, *Vénissieux*, *Corbas*, *Saint-Priest*, *Chassieu*, *Vaulx-en-Velin*, *Décines*, et *Meyzieu*. Les industries sont encore fortement présentes mais en zones plus limitées dans les communes d'*Irigny*, *Feyzin*, *Grigny*, *Pierre-Bénite* et *Oullins* au sud de Lyon, et à l'est dans certains arrondissements de la ville de Lyon, et les communes de *Bron*, *Villeurbanne* et *Rillieux-la-Pape*.

La carte 14, montre ensuite des correspondances notables entre occupation du sol par les industries et importance des jardins collectifs. Jardins familiaux et dans une moindre mesure jardins partagés sont situés préférentiellement dans les secteurs denses en industries. Pour autant cette tendance n'est pas absolue, certaines communes de l'est de l'agglomération comme Meyzieu, Chassieu, Saint-Priest bien que présentant une part importante d'industries ont peu de jardins.

4. Analyse de la répartition des jardins en fonction de la végétation

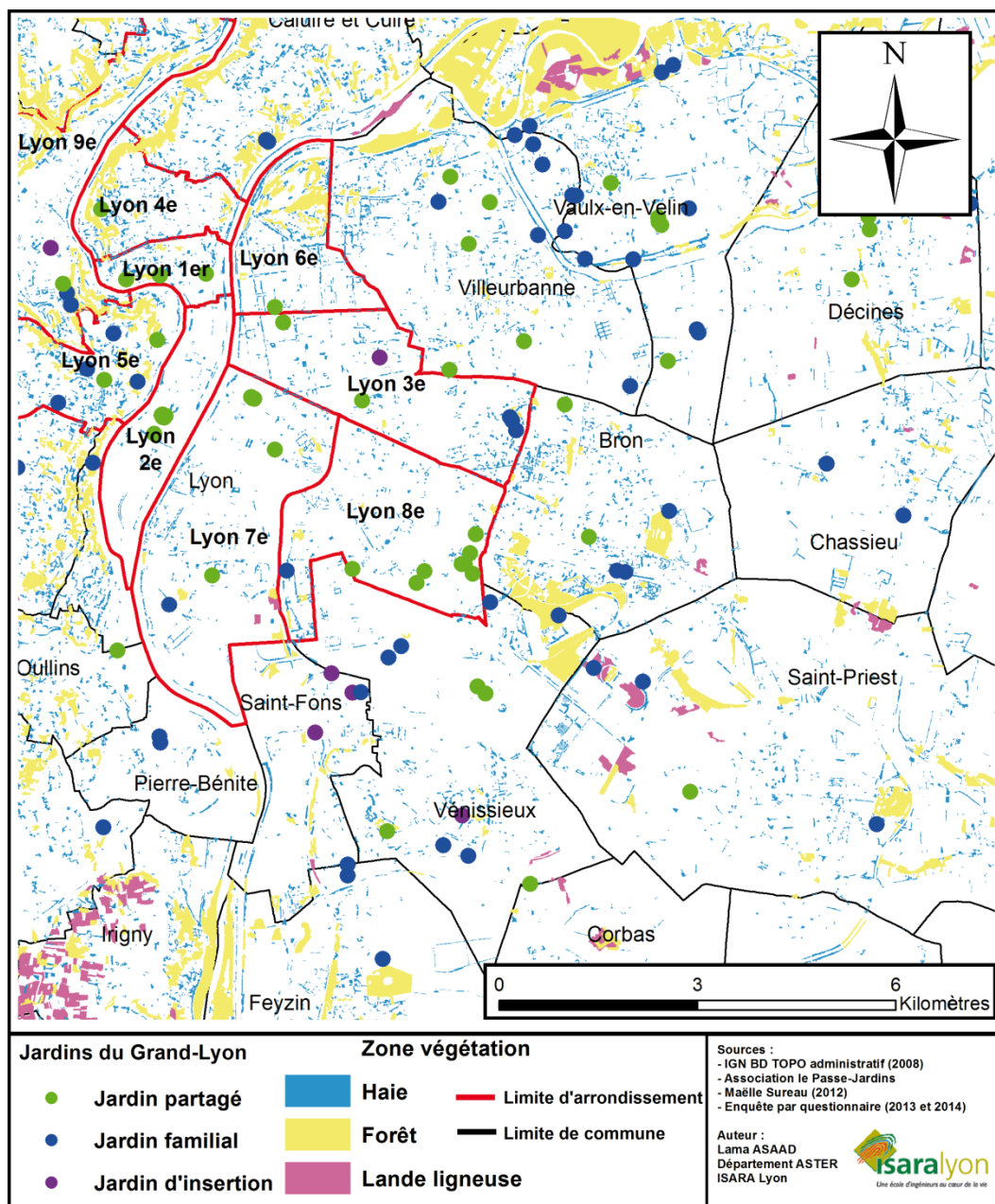
La carte 15 complète les cartes précédentes en montrant les éventuelles correspondances entre présence de jardins collectifs et occupation du sol par différentes catégories de végétation : haie, forêt et lande ligneuse.

La carte 15 montre tout d'abord un contraste entre le nord lyonnais où les forêts sont très présentes et le reste de l'agglomération où ce sont les haies qui sont la forme de végétation la plus présente. Comme nous l'avons déjà discuté, les jardins collectifs sont souvent situés près de ces haies comme dans les communes de Bron, Caluire et Cuire, Ecully, Oullins, Saint-Fons, Vénissieux, Villeurbanne et les arrondissements de la ville de Lyon (carte 16). La ville de Lyon a fait des efforts pour développer les espaces naturels dans un contexte très dense en infrastructures diverses (habitations, industries, commerces, école, services public etc.) Il en est ainsi des berges du Rhône qui ont été depuis quelques années rénovées afin de lui rendre un aspect plus végétalisé et naturel (Girod, 2010). Les jardins partagés que cherche à implanter la ville de Lyon s'inscrivent dans cette politique de la nature en ville et très logiquement les nouveaux jardins sont installés à proximité des autres espaces naturels de façon à former des unités cohérentes.



Carte 15 : Répartition des jardins en fonction de la végétation

La proximité avec les forêts est plus rares sauf dans certaines communes comme Meyzieu (Jardin des Allivoz à proximité d'une forêt et de landes) ou encore Feyzin (Jardin Charyeton).



Carte 16 : Zone de carte montre les jardins qui sont situés proche des haies

5. Plan locaux d'urbanisme (PLU)

Dans ce paragraphe, nous nous attachons à analyser la répartition des jardins collectifs selon les zonages des PLU. Pour réaliser cette analyse, nous utilisons le logiciel Arc-Gis. L'emploi de ce logiciel nous permet par l'intermédiaire de l'une de ses fonctionnalités en l'occurrence « la fonction intersect » de définir le périmètre évalué à une trentaine de mètre aux alentours du jardin. Nous précisons que notre choix s'est porté sur ce logiciel car il nous a permis de solutionner entre autre la problématique des jardins qui situés dans deux zones.

5.1 Le PLU du Grand Lyon

Le PLU est un document destiné à définir plus simplement la destination générale des sols que ne le faisait le plan d'occupation des sols (POS). Depuis le vote de la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) par le Parlement le 13 décembre 2000, le PLU remplace le POS. Il définit les règles indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures, etc. Le P.L.U du Grand-Lyon est élaboré à l'échelle de la communauté urbaine de Lyon et concerne les 59 communes qui la composent (dont la Ville de Lyon, organisée en 9 arrondissements). Pour réaliser le plan local d'urbanisme intercommunal, la communauté urbaine de Lyon a travaillé en collaboration avec chaque commune et ainsi qu'avec d'autres partenaires : Etat, conseil régional de la Région Rhône-Alpes, conseil général du Rhône, chambre de commerce et d'industrie...

5.2 Principales zones des PLU

Les différentes zones des PLU sont les suivantes :

Zones urbaines U

1. Zones urbaines centrales
2. Zones urbaines Habitat collectif dominant
3. Zones urbaines Habitat individuel dominant
4. Zones urbaines Prise en compte du paysage et des risques
5. Zones urbaines Activités économiques
6. Zone spécialisées

Zones à urbaniser AU

1. Urbanisation sous conditions
2. Urbanisation différée

Zones naturelles N⁴²

Zones agricoles A.

⁴² Zone spécialisée couvrant des espaces naturels à protéger ou à mettre en valeur en raison de leur qualité et de leur intérêt historique ou écologique ou de leur caractère d'espace naturel. Deux secteurs de zone ⁴²:

- Secteur N1 : éco-pédagogique de protection forte (constructibilité très exceptionnelle)

- Secteur N2 : activités de plein air et occupations et utilisations du sol compatibles avec l'objectif de préservation. Plusieurs sous-secteurs de zone :

- Nj : jardins familiaux ou collectifs ;(Règlement général, Modification n°8 2012, p.39).

5.2 Jardins collectifs et zonages des PLU

Nous avons mis en perspective zonages des PLU sur les 139 jardins du Grand-Lyon, ce qui nous permet d'obtenir le tableau 12 et la carte 17.

Zones et prescription	Nombre de jardins
Zone naturelle N	42
<i>N1</i>	2
<i>N2 et sous secteurs</i>	40
Zones agricoles A	2
Zones urbaines U	105
<i>Zones urbaines centrales</i>	20
<i>Zones urbaines Habitat collectif dominant</i>	44
<i>Zones urbaines Habitat individuel dominant :</i>	23
<i>Zones urbaines Prise en compte du paysage et des risques :</i>	8
<i>Zones urbaines Activités économiques :</i>	8
<i>Zone spécialisées</i>	2
Zones à urbaniser AU	7
<i>Urbanisation sous conditions</i>	6
<i>Urbanisation différée</i>	1
Prescription relatives au patrimoine naturel et bâti	55
<i>Espace boisé classé</i>	22
<i>Espace boisé classé ponctuel – arbre remarquable</i>	5
<i>Espaces végétalisés à créer</i>	1
<i>Espace végétalisé à mettre en valeur</i>	27

Tableau 12 : Répartition des jardins collectifs en fonction des zonages et des prescriptions réglementaires des PLU.

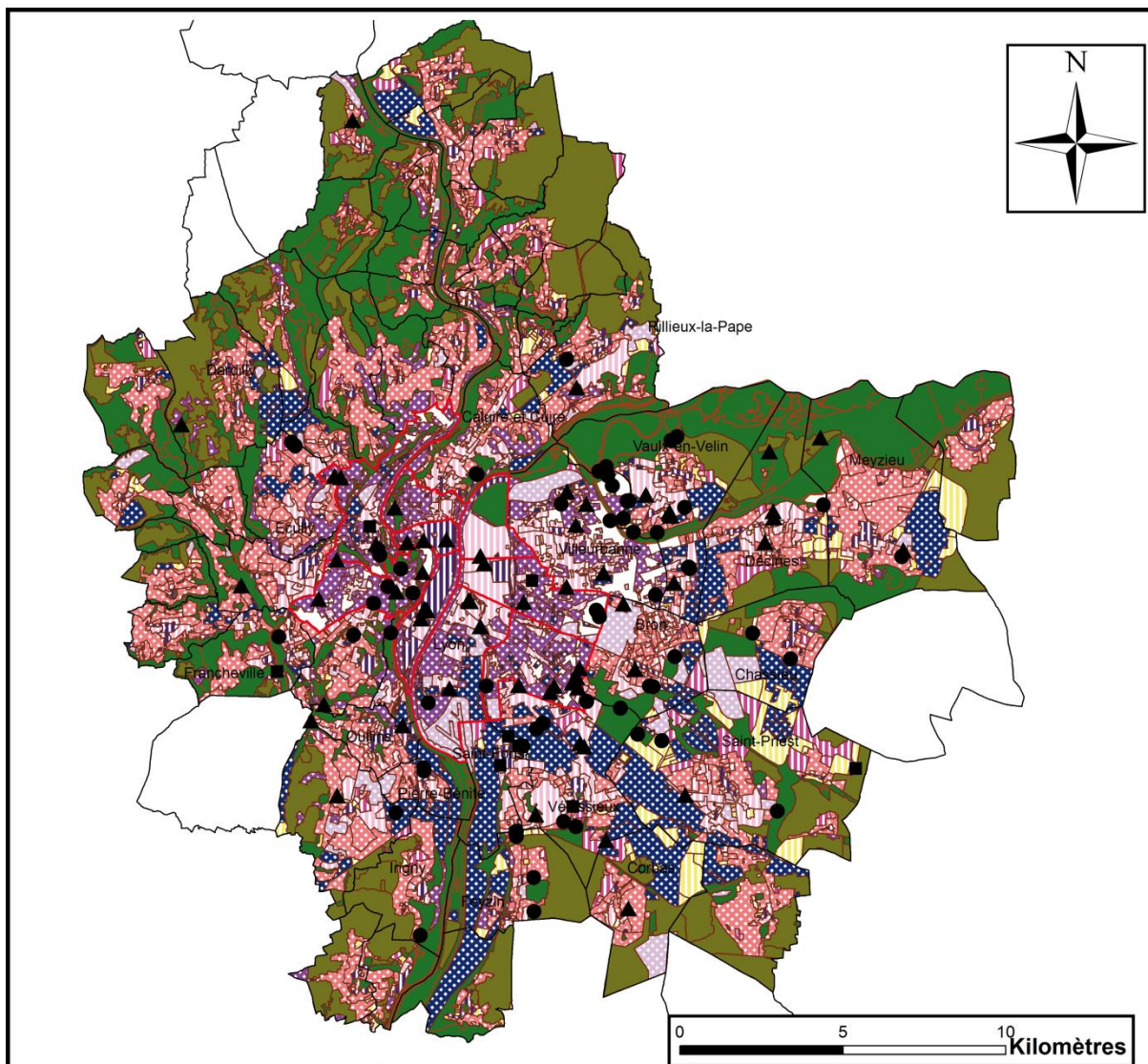
Ce tableau et la carte 16 confirment les résultats précédents et nous pouvons en proposer deux axes de lecture :

- Tout d'abord celui du caractère non aléatoire de la répartition des jardins collectifs dans l'agglomération car ils sont majoritairement liés aux zones urbaines (105 des 139 jardins), en particulier à celles d'habitat collectif dominant (44 jardins) mais aussi

dans les zones urbaines centrales (20 jardins) là où à priori la présence de jardins n'est pas attendu ;

- Ensuite, celui de la prise en compte des jardins dans les préoccupations liées à l'aménagement de la ville et à la mise en valeur dans celles-ci de la nature. En effet 55 jardins collectifs sont inclus dans des zones sur lesquelles il y a des prescriptions relatives au patrimoine naturel et bâti dont 27 dans des espaces végétalisés à mettre en valeur. La dynamique actuelle des jardins collectifs en ville et tout particulièrement celle des jardins partagés est bien à mettre en relation avec une politique volontariste en faveur d'un retour de la nature en ville qui se traduit dans les zonages et les prescriptions réglementaires des documents d'urbanisme.

L'examen cartographique des relations facteur par facteur avec la présence ou la surface des jardins collectifs est intéressant mais il reste insuffisant. Il appelle à une approche multi-variée permettant de resituer les jardins dans la diversité des facteurs qui structurent l'espace et les activités de l'agglomération lyonnaise.



Jardins du Grand-Lyon

- ▲ Jardin partagé
- Jardin familial
- Jardin d'insertion
- Limite d'arrondissement
- Limite de commune

Prescriptions zonages

- | | | | | | | | | | |
|-----------------------------|-------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|------------------------|-----------------------------|-----------------------|-----------------|------------------|
| Zones urbaines spécialisées | Zones d'activités économiques | Zones prise en compte du paysage | Zones habitat individuel dominant | Zones habitat collectif dominant | Zones urbaines centres | Zones d'urbanisation future | Urbanisation différée | Zones agricoles | Zones naturelles |
|-----------------------------|-------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|------------------------|-----------------------------|-----------------------|-----------------|------------------|

Sources :
 - IGN BD TOPO administratif (2008)
 - Association le Passe-Jardins
 - Maëlle Sureau (2012)
 - Données du Grand-Lyon (2014)
 - Enquête par questionnaire (2013 et 2014)

Auteur :
 Lama ASAAD
 Département ASTER
 ISARA Lyon



Carte 17 : Répartition des jardins collectifs du Grand-Lyon en fonction du Plan Local Urbain.

6. Analyse multivariée des déterminants de la répartition spatiale des jardins collectifs

Dans les paragraphes précédents nous avons analysé l'un après l'autre les différents facteurs pouvant avoir une influence sur la répartition spatiale des jardins collectifs dans le Grand-Lyon. Les cartes élaborées pour cela montrent des correspondances claires entre différents facteurs, comme le revenu des ménages, l'importance des industries et le nombre des jardins. Les cartes montrent également qu'il y a également des relations fortes entre les facteurs que nous avons considérés comme potentiellement explicatifs. Par exemple les communes les moins riches sont également celles où les zones industrielles sont les plus nombreuses. Elles ne sont pas non plus situées au hasard dans l'agglomération mais se concentrent à l'est. Ces interrelations appellent à une analyse statistique multivariée qui permettra de comprendre les correspondances entre différentes variables certaines caractérisant les jardins, d'autres les caractéristiques sociales, économiques et spatiales des communes du Grand-Lyon. Nous avons retenu la méthode de l'analyse des correspondances multiples (ACM) particulièrement adaptée à des variables qualitatives (chapitre méthodologie, paragraphe : 3.2 Analyse des correspondances multiples). Les variables utilisées dans cette analyse multivariée sont présentées de façon synthétique dans le tableau 13. Elles permettent à la fois de caractériser le nombre, la superficie et le type de jardin (familial ou partagé) de chaque commune, et leurs caractéristiques économiques, sociales et spatiales.

Variable	Modalités
Revenu moyen des ménages	Revenu fiscal de 11 821 euros à 19 924 euros
	Plus de 19 924 à 22 907 euros
	Plus de 22 907 à 6173 euros
	Plus de 26173 euros à 36 593 euros
Nombre de Jardins partagés	Jardins Partagés : 0
	Jardins partagés : 1
	Jardins partagés : 2 ou 3
	Jardins partagés : 4 et plus

Nombre de jardins familiaux	Jardins familiaux : 0
	Jardins familiaux : 1
	Jardins familiaux : 2 et 3
	Jardins familiaux : 4 et plus
Superficie en jardins collectifs dans la commune (en m ²)	Superficie en jardins dans la commune : 0
	Superficie en jardins dans la commune : <= 11 500 m ²
	Superficie jardins dans la commune : > 11 500 m ² (max 151 000 m ²)
Part de jardiniers dans la population communale (%)	% jardiniers dans la population : 0
	% jardiniers dans la population: <= 0,00 45 (0,45%)
	% jardiniers dans la population: > 0,45% ; max : 5,9%
Part urbanisée de la surface de la commune (%)	% surface commune urbanisée : 10,6 à 35%
	% surface commune urbanisée : 35,1 à 48,5%
	% surface commune urbanisée : 48,6 à 74,2%
	% surface commune urbanisée : 74,3% à 100%
Part de la surface industrialisée dans la commune (%)	% surface commune avec industries : 0 à 0,6%
	% surface commune avec industries : 0,61% à 1,3%
	% surface commune avec industries : 1,31% à 3%
	% surface commune avec industries : 3,1% à 9,7%
Situation géographique de la commune	Ville de Lyon
	Est et sud lyonnais : communes touchant la ville
	Est et sud lyonnais : communes périphériques
	Ouest et nord lyonnais : ensemble des communes

Tableau 13 : Variables utilisées dans l'analyse des correspondances multiples

L'ACM s'applique à tout tableau dans lequel un ensemble d'individus est décrit par des variables qualitatives. L'ACM s'interprète simplement sous forme graphique à partir d'un nuage dont les points représentent les individus (ici les communes) du tableau analysé et d'un nuage dont les points représentent les colonnes, c'est-à-dire les modalités des variables. L'ACM consiste à projeter chacun des deux nuages sur une suite d'axes orthogonaux d'inertie maximum, c'est-à-dire prenant en compte au mieux la variabilité des lignes et des colonnes du tableau. En combinant deux de ces axes, on obtient une représentation plane, ou plan factoriel. Compte-tenu de la part importante d'inertie portée par les deux premiers axes de l'ACM nous nous sommes limités à ceux-ci. Sur ce plan factoriel, les individus, qui ont beaucoup de modalités de variables en commun sont proches. Ceux qui en revanche ont peu de modalités en commun sont éloignés. Dans une ACM, on peut superposer la représentation des individus et celle des modalités des variables. On peut ainsi considérer que les individus caractérisés par une ou plusieurs modalités de variables sont proches de celles-ci dans la représentation graphique.

La figure 46 présente le plan factoriel des axes 1 et 2 de l'ACM. L'axe 1 porte 75,6 % de l'inertie ajustée (et 23,7% de l'inertie), le second axe 7% de l'inertie ajustée (et 10,4% de l'inertie). La valeur explicative de ces deux axes est donc très satisfaisante. L'examen de cette figure permet de caractériser de la façon suivante les deux axes :

- L'axe 1 oppose, sur la partie négative de l'axe, communes associant revenus forts, taux d'urbanisation les plus faibles et peu d'industries à la partie positive de l'axe où on trouve les communes avec revenus faibles, urbanisation importante et beaucoup d'industries. Les communes de l'ouest et du nord lyonnais sont dans les zones de revenu forts, de faible urbanisation du côté négatif de l'axe. C'est très logiquement sur la partie négative de l'axe 1 que sont projetées les modalités des variables correspondants à une faible importance des jardins collectifs : JP1, JF1, SURJ1, %JAR1.
- L'axe 2 sépare, sur sa partie positive, les communes à revenu faible (en positif), du centre de Lyon en négatif (Modalités Sit1). C'est surtout un axe géographique et spatial avec les arrondissements de la ville de Lyon en négatif et l'est (SIT2) et le sud lyonnais (SIT3) en positif. C'est ainsi que l'on trouve, en positif axe 1 et en négatif sur l'axe axe 2 les arrondissements de la ville de Lyon qui sont associées à des surfaces moyennes en jardin (SURJ2) et à une part élevée de jardins partagés (JP4). Sur la partie haute et droite du graphique (axes 1 et 2 positifs) on observe les communes aux

revenus les plus faibles, avec beaucoup d'industries et également beaucoup de jardins familiaux (JF4), un taux élevé de jardiniers dans la population (%JAR3) et les plus grosses surfaces en jardins collectifs (SUR3). Ce sont les communes de l'est et du sud lyonnais (SIT2 et SIT3).

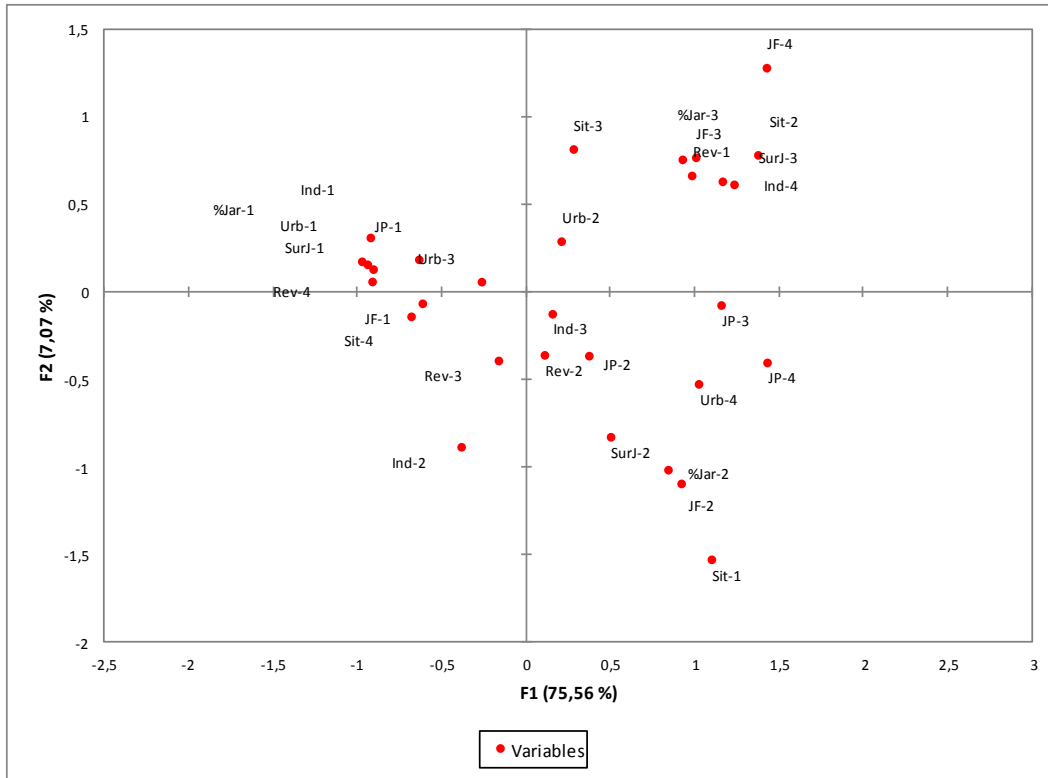


Figure 46 : Graphique symétrique des variables (Asaad, Fleury, 2016)

L'analyse de la figure 47 permet de poser le diagnostic d'une relation forte entre d'une part revenus fiscal des ménages, importance des industries, situation géographique dans la métropole, taux d'urbanisation et d'autre part surface en jardins collectifs, jardins partagés, jardins familiaux et part des jardiniers collectifs dans la population.

La figure 47, qui présente sur les mêmes axes 1 et 2 les observations, nous permet ainsi d'identifier trois grands groupes de communes. Celles du nord lyonnais où les jardins collectifs sont absents ou rares ; celles de l'est et du sud lyonnais adjacentes à la ville de Lyon, les jardins y sont nombreux souvent de grande taille et les jardins familiaux dominant ; enfin les arrondissements de la ville de Lyon où se sont les jardins partagés qui sont les plus nombreux mais leur surface totale reste modeste. La structure économique, sociale et spatiale de la ville explique de fait la répartition spatiale des jardins et des jardiniers. Plutôt que de rechercher la ou les variables influentes sur la répartition des jardins collectifs, celle-ci est de fait à envisager de façon globale par rapport à l'organisation de l'espace, des activités et de la

société dans l'agglomération. Le besoin de cette mise en perspective globale des jardins collectifs se trouve confirmée par l'analyse des relations entre zonages des PLU et répartition des jardins.

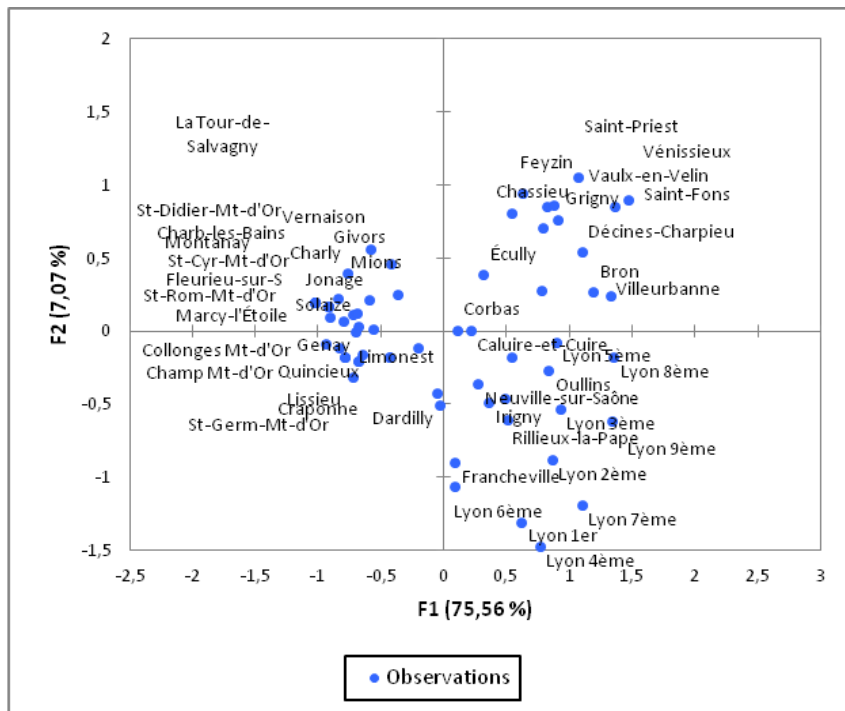


Figure 47 : Graphique symétrique des observations (Asaad, Fleury, 2016)

Pour permettre la lisibilité du schéma, toutes les communes ne sont pas nommées (50 sur 67 communes).

Conclusion

En nous appuyant sur les analyses cartographiques et statistiques de ce chapitre il ressort clairement que la répartition spatiale des jardins collectifs dans l'agglomération de Lyon n'est ni aléatoire ni déterminée par un seul facteur. Elle ne se comprend que si on remet en perspective cette répartition de façon globale à la fois avec des facteurs démographiques, économiques, sociaux, spatiaux et géographiques qui eux même sont en interactions fortes. Plus encore diversité spatiale de la répartition des jardins et histoire de ceux-ci sont liées. Si les jardins familiaux, autrefois jardins ouvriers sont préférentiellement situés dans les communes les plus populaires et industrielles de l'est lyonnais ils ont une histoire plus longue et bien différente de celle plus récente des jardins partagés qui est moins située socialement et spatialement. Les jardins collectifs sont tout à la fois un reflet et une résultante de la vie de la cité. Activités économiques, démographie des communes, répartition géographique des habitants selon leur catégorie sociale, organisation de l'agglomération lyonnaise selon un modèle centre/périphérie, contraintes naturelles (risque d'inondations, accidents du relief), évolution des conceptions de l'aménagement de la ville (Brunel, 2007) entrent en résonance. C'est dans cette dynamique complexe, mais non aléatoire, qu'il faut envisager la question des jardins collectifs.

Chapitre 3 : Gestion, gouvernance et fonctions des jardins collectifs

Introduction

Différentes organisations, institutions publiques ou associations visant à l'accompagnement des jardins collectifs sont nées durant les deux dernières décennies. Elles interviennent à différents niveaux dans leur appui aux usagers des jardins : aide administrative et ingénierie financière, appui à la conception et à la mise en œuvre d'un projet de jardin collectif, certaines associations prennent même en charge la gestion et le fonctionnement des jardins. Dans ce chapitre, une analyse, concernant les différents acteurs des jardins du Grand-Lyon, institutions publiques, gestionnaires et usagers, va nous aider à comprendre leurs différents rôles. Ensuite, en nous appuyant à la fois sur le type de jardin, familial ou partagé et les modalités de leur gestion nous proposons une typologie des jardins collectifs. Enfin, un dernier paragraphe sera consacré à une caractérisation fine de la diversité des fonctions des jardins collectifs dans la ville. Pour cela nous avons mobilisé les résultats de l'enquête par questionnaire réalisée auprès des gestionnaires de jardins. Le plan de ce chapitre est présenté dans la figure 48.

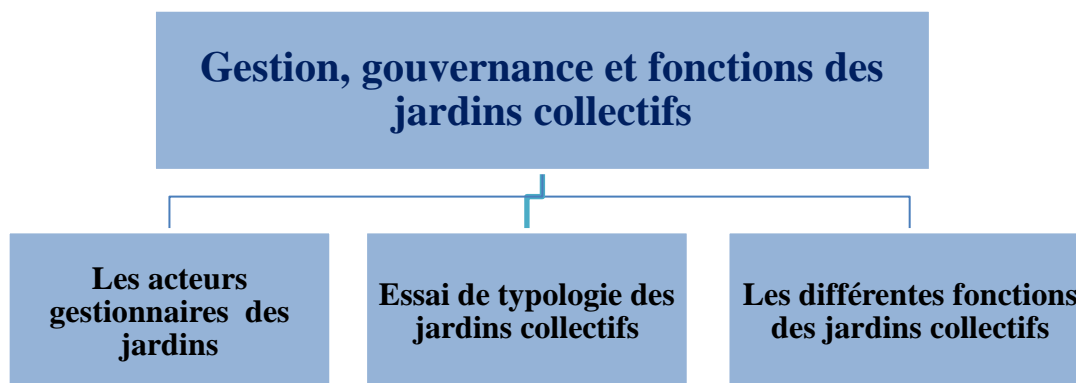


Figure 48 : Plan du troisième chapitre

1. Les acteurs gestionnaires des jardins

Pour présenter les différents acteurs qui s'impliquent dans la gestion des jardins collectifs nous distinguons deux grands groupes :

- 1- Les acteurs internes, c'est-à-dire ceux qui sont les plus proches des jardins, qui les font vivre et les utilisent au quotidien.
- 2- Les acteurs externes, qui donnent leur aide et leur soutien à la conception et au développement des jardins.

1.1 Les acteurs internes des jardins collectifs

Nous distinguons deux types d'acteur interne au jardin :

- 1- Les jardiniers ;
- 2- Les gestionnaires.

1.1.1 Les jardiniers

Le jardinage est l'art de pratiquer l'entretien des jardins et de maintenir les végétaux qui y sont plantés en parfaite état de santé pour leur croissance. Les jardins accueillent des personnes venant d'horizons variés avec des statuts sociaux et économiques très variés dans lesquels on retrouve des personnes âgées, des personnes en difficulté sociale, des handicapées, des enfants et des personnes de différentes nationalités. D'après, une étude sur les jardins du Grand-Lyon (Arnold et *al.*, 2012), la catégorie socioprofessionnelle des jardiniers dépend du quartier d'implantation du jardin. Ainsi, les jardiniers aux revenus faibles sont les plus présents dans les jardins partagés avec des parcelles individuelles, tandis que les retraités sont majoritaires dans les jardins familiaux. L'âge moyen des jardiniers est de 50 à 60 ans même si toutes les générations, de 25 à 80 ans, sont représentées. Enfin, les femmes y sont minoritaires.

Les jardiniers signent généralement une charte qui les engage à respecter le règlement intérieur du jardin. Les statuts, chartes et règlements intérieurs, sont discutés et élaborés collectivement lors de la création du jardin, et sont donc variables d'un jardin à l'autre (Arnold et *al.*, 2012). On observe très fréquemment l'existence de comités de jardiniers réunissant l'ensemble des jardiniers d'un jardin, ces comités sont considérés comme des facteurs importants conditionnant le bon fonctionnement du jardin (Sureau, 2012). Ce sont

eux qui décident du fonctionnement opérationnel du jardin : « *Par exemple un jardin accueillant des enfants s'organisera autour d'activités ludiques de jardinage ou de découverte de la nature, qui ne seraient vraisemblablement pas adaptées à un jardin occupé par des personnes adultes* » (Sureau, 2012). Les jardiniers ont donc un rôle important, ils font vivre le jardin, et qui sont les plus à même de parler de sa vie quotidienne.

1.1.2 Les gestionnaires

Les fonctions des gestionnaires sont très diversifiées. Ils coordonnent et parfois même animent les activités des jardins (Sureau 2012). Les gestionnaires sont en relation permanente avec les jardiniers qui sont souvent associés dans les décisions. Certaines structures gestionnaires emploient un ou plusieurs animateurs pour cela. Les gestionnaires prennent souvent en charge la gestion des adhésions des jardiniers. Ils leur proposent des formations et des animations. Leur souci est de veiller à la dynamique et au bon fonctionnement des jardins.

Pour autant chaque gestionnaire a ses spécificités, la gestion varie d'un jardin à l'autre. Nous avons recensé différents cas de gestion des jardins collectifs dans le Grand-Lyon (Sureau, 2012 ; Grenet, 2014) :

Les collectifs d'habitants non structuré en association : c'est une forme d'organisation collective très simple sans structure juridique déclarée. On rencontre ce cas de figure dans certains jardins partagés, comme certains jardins en pied d'immeuble sur des terrains appartenant au bailleur social Grand Lyon habitat.

Les associations de jardiniers : dans ces cas les jardiniers assurent directement la gestion de leur jardin. Ils sont autonomes et ont pour cela créé une association loi 1901. Nous pouvons citer l'association des jardiniers du jardin de la Muette, celle du Pot'iron, les jardiniers du golf ou encore, l'association Jardingues, etc.

Les associations qui gèrent plusieurs jardins : ces associations spécialisées dans l'accompagnement et le développement des jardins gèrent plusieurs jardins. A Lyon, deux grandes associations s'occupent des jardins familiaux : l'association des jardins du Lyonnais et de la Xavière et l'association des jardins ouvriers communaux. Pour les jardins partagés nous pouvons citer l'association Brin d'Guill.

Des structures de proximité et d'éducation populaire : dans cette catégorie nous trouvons des centres sociaux, des maisons de quartier, des MJC et même des écoles. Ces structures

exercent leur activité au profit des habitants de leur quartier, dans le but de promouvoir une citoyenneté active, de créer du lien social et de développer des solidarités. Les jardins de l'école Jean-Jaurés (Corbas), le jardin de la Tour (Décines) et le jardin du Centre Social de Grigny (Grigny) sont dans ce cas de figure.

Des entreprises par l'intermédiaire de leur comité d'établissement : les entreprises disposant de jardins délèguent leur gestion à leur comité d'établissement, comme pour le jardin Brotillon et le jardin Rochette (comité d'établissement d'Arkema) (Pierre Bénite) ou pour les jardins Ouvriers de SYTRAL et les jardins de la SNCF (Vénissieux).

Des associations d'insertion sociale et économique : certaines de ces associations assurent la gestion de jardins collectifs, comme les jardins du Cœur (Francheville) géré par l'association Les Restos du Cœur, le jardin du Monde et jardin du Soleil (Saint-Fons) géré par l'Espace Créateur de Solidarités.

Enfin, des structures comme le Grand Parc Miribel Jonage ou encore l'association de protection de l'environnement NATURAMA mais aussi des collectivités locales (villes, communes) et des bailleurs sociaux sont également engagées dans la gestion de jardins collectifs.

La figure 49 présente la répartition quantitative des différentes structures gestionnaires de jardins familiaux et partagés. Nous voyons que ces sont les structures associatives et les structures de proximité qui sont les plus fréquentes.

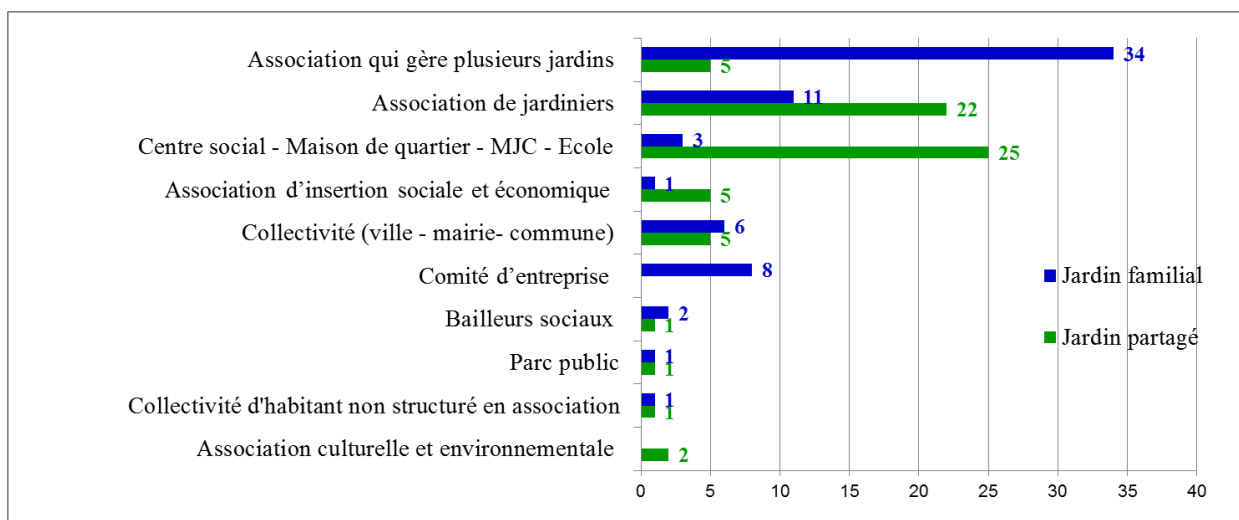


Figure 49 : Les différentes structures gestionnaires des jardins collectifs dans le Grand Lyon (Asaad, Vandembroucke, 2015)

1.2 Les acteurs externes des jardins collectifs

Ces acteurs ont un rôle de soutien, d'aide au développement des jardins. Ils assurent différentes missions (Sureau, 2012) :

- « *Mission foncière : prospective, préemption, mise à disposition, aménagement, analyses de la pollution des sols,*
- *Mission de planification : intégration de jardins au sein du PLU, zonage, règlements,*
- *Mission d'animation : sensibilisation, information, actions en faveur du développement des jardins,*
- *Mission d'accompagnement technique au fonctionnement des jardins : mises-en œuvre des conventions, élaboration de chartes de fonctionnement ».*

Un acteur assure souvent plusieurs missions. Nous allons présenter les rôles et activités des principaux acteurs externes identifiés sur le Grand-Lyon en distinguant trois catégories : les institutionnels, les associations et enfin d'autres acteurs périphériques intervenant de façon plus ponctuelle.

1.2.1 Les acteurs institutionnels

Nous avons identifié quatre types d'acteurs institutionnels intervenants sur le territoire du Grand-Lyon:

- Les acteurs supraterritoriaux : Etat, Région, Département ;
- Le Grand-Lyon et les communes ;
- Les bailleurs sociaux ;
- les fondations privées et le mécénat.

Ils assurent différentes missions : mise à disposition de foncier, insertion des jardins collectifs dans les documents d'aménagement, appui financiers pour assurer la création, l'animation ou l'aménagement des jardins, animation et conseil.

1.2.2 Les acteurs associatifs

Différentes associations spécialisées dans les jardins ou ayant des domaines d'intervention autres interviennent sur le territoire du Grand-Lyon (Sureau, 2012).

1.2.2.1 Les associations spécialisées sur les jardins

- *La Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs*

La Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs a pour but de créer, réhabiliter, développer, gérer et animer les jardins familiaux. Elle succède à la Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer qui a été fondée en 1896 par l'Abbé Lemire et reconnue d'utilité publique en 1909. Elle est reconnue par les pouvoirs publics et par l'Office International du Coin de Terre et des jardins familiaux. Elle fédère aujourd'hui 200 associations de jardins familiaux de toute nature ; tant par leur taille que par leur histoire ou leur objet. Elle assure la gestion décentralisée de jardins familiaux au sein de 50 comités locaux, regroupe environ 6000 jardiniers et gère directement 3000 parcelles réparties sur 70 groupes de jardins franciliens⁴³.

- *Le Passe-Jardins*

L'association "Le passe-jardins" gère le réseau régional des jardins partagés en Rhône-Alpes. Elle a été créée en janvier 1998, à la suite du premier Forum National "Jardinage et Citoyenneté" qui a eu lieu à Lille en octobre 1997. A la suite de ce forum Lillois, un réseau s'organise au niveau national, "Le Jardins Dans Tous Ses Etats" et la charte de "la Terre en partage". Aujourd'hui, l'association "Le passe-jardins" partage les mêmes valeurs, que le réseau national "Le Jardins Dans Tous Ses Etats", tout en possédant ses propres spécificités. L'association lyonnaise, le passe-jardins se retrouvant dans ses valeurs, devient donc un membre du réseau national. C'est sur la base de sa réflexion et de ses valeurs que l'association a su fonder sa légitimité, et qu'elle a créé des jardins partagés et d'insertion sociale sur toute la région Rhône-Alpes⁴⁴.

- *Jardinot - Le jardin du cheminot*⁴⁵

C'est une association issue du personnel de la SNCF. Créé en 1942, Le Jardin du Cheminot s'est donné pour vocation d'insuffler à ses adhérents le goût de la nature, le respect de l'environnement, le sens de l'amitié et de la solidarité en créant ses propres centres de jardins familiaux et collectifs. Le Jardin du Cheminot est ouvert à toute personne souhaitant

⁴³ - <http://agriculture.gouv.fr/fnjfc-federation-nationale-des-jardins-familiaux-et-collectifs>

⁴⁴ - <http://lepassejardins.fr/spip.php?article1>

⁴⁵ - <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Jardinot-Le-jardin-du-cheminot.html>

participer aux activités proposées par l'association. Aujourd'hui, il compte près de 60 000 adhérents regroupés en 950 comités locaux, 23 comités régionaux et 5 comités de secteur. Animé par 3000 bénévoles, adhérent à la Société Nationale d'Horticulture de France, JARDINOT constitue l'une des plus grandes associations de jardiniers de France. Il est membre fondateur du CNJCF⁴⁶.

- *Le réseau des Jardins de Cocagne*

Le Réseau des jardins de Cocagne est une association loi 1901 à but non lucratif qui anime le réseau national des jardins d'insertion. Son organisation générale repose sur une dynamique associative, il a une vocation d'insertion sociale et professionnelle. Il a été créé en 1999, regroupe plus de 80 Jardins en activité, 10 jardins en projet, 2700 jardiniers, 12000 familles d'adhérents et 450 encadrants, 1200 bénévoles⁴⁷.

- *Le Jardin dans Tous Ses Etats*

C'est un réseau national regroupant les associations représentatives des jardins partagés en région, telles que le Passe-Jardin en région Rhône-Alpes. Il est géré par un collectif d'une dizaine de structures régionales, associatives et coopératives, ce réseau est un interlocuteur reconnu par les différentes instances officielles. Ce réseau propose de nombreuses publications, formations ou rencontres autour de la question du jardin en partage⁴⁸.

1.2.2.2 Les associations appuyant certaines thématiques

Il s'agit souvent d'associations de protection de la nature, d'éducation à l'environnement, de formation en solidarité, d'animation dans les jardins, ou même d'associations de jardins proposant des animations en dehors du strict cadre de leur jardin comme le font Naturama et Côté jardins par exemple. Ces associations ont généralement un rayonnement régional, tandis que d'autres structures ont une envergure nationale comme la Société Nationale d'Horticulture de France (membre du CNJCF), le Secours Catholique, la Fondation de France, les Restos du Cœur du Rhône.

⁴⁶ - Le Conseil National des Jardins Collectifs et Familiaux

⁴⁷ - <http://www.franceactive.org/default.asp?id=151>

⁴⁸ - <http://jardins-partages.org/spip.php?page=presentation>

1.2.3 Les acteurs périphériques

Ces acteurs interviennent de façon plus ponctuelle. On y rencontre :

- des entreprises : entreprises de travaux d'espaces verts, supermarchés, banques ;
- des universités ;
- des communautés religieuses ;
- des particuliers.

La diversité tout à la fois des statuts, des finalités et des gestionnaires des jardins collectifs est donc très forte. Afin d'organiser celle-ci nous allons proposer une typologie des jardins collectifs du Grand-Lyon.

2. Essai de typologie des jardins collectifs

La typologie des jardins collectifs que nous proposons s'appuie sur trois critères (typologie adaptée de Sureau, 2012 par L. Asaad et P. Vandenbroucke):

- Tout d'abord nous nous appuyons sur une partition reprenant les trois grands types de jardins que nous avons utilisés tout au long de ce manuscrit de thèse : jardins familiaux, jardins partagés et jardins d'insertion. Cette catégorisation est simple mais elle permet de bien distinguer les jardins selon leur profondeur historique (les jardins familiaux sont les successeurs des jardins ouvriers du début du 20^{ème} siècle, les jardins partagés comme les jardins d'insertion sont souvent de création récente), les grandes finalités des jardins et leur statut juridique (la loi du 26 juillet 1952 donne un statut juridique aux jardins familiaux, jardins d'insertion et jardins partagés sont définis dans un projet de loi transmise à l'assemblée nationale en 2012) ;
- Ensuite, au sein de ces trois grandes catégories nous distingueront des sous-catégories selon le type de gestionnaire et les finalités du jardin. Ainsi pour les jardins familiaux nous distinguons les formes de gestion autonomes et directes des gestions assurées par une structure externe. Pour les jardins partagés nous avons distingué les jardins partagés autonomes d'habitants ou de consommateurs de ceux qui mobilisent des animateurs et ont une fonction affichée d'insertion sociale. Enfin, du fait de leur effectif très réduit nous n'avons retenu qu'un seul type pour les jardins d'insertion.

Nous allons maintenant présenter les caractéristiques des différents types de jardins collectifs que nous avons identifiés.

1. Les jardins familiaux :

Nous distinguons les jardins familiaux autonomes et les jardins familiaux gérés par une structure externe.

- a- **Les jardins familiaux autonomes** sont gérés par les jardiniers rassemblés en association (exemples : jardins familiaux du Fort de Bron, jardins Mas de la Forêt, jardins du Pontet, jardins de Francheville et jardins des Fontanières). L'initiative peut venir des habitants eux-mêmes qui négocient alors avec un propriétaire foncier, ou bien de la collectivité ou de tout autre propriétaire qui souhaite voir se développer ce type de jardin.
- b- **Les jardins familiaux non autonomes** sont gérés par une structure externe qui peut être la ville, une entreprise, un bailleur social ou une association spécialisée comme la fédération nationale des jardins familiaux et collectifs (exemples : jardins Lemire, jardins familiaux Clos Bigarnet, Les jardins du Lyonnais et de la Xavière, jardin Charyeton et jardins Familiaux de Saint Fons).

2. Les jardins partagés:

Nous distinguons deux groupes dans les jardins partagés

a- les jardins partagés et pédagogiques d'animation ou d'insertion sociale

Ces jardins sont initiés et portés par des structures et bénéficient de la présence d'un animateur : instituteurs dans les écoles, éducateurs de centres d'accueil pour personnes handicapées, associations d'insertion sociale. Dans ce type de jardin, le projet est essentiellement porté par les animateurs, il se construit bien sûr en commun avec les jardiniers qui en général ne gèrent pas directement le jardin. Le jardin du Monde, le jardin de la Passion, le jardin Citoyen et le jardin Aralis sont des exemples de ce type de jardins partagés.

b- Les jardins partagés d'habitants, de militants, d'artistes ou de consommateurs

Ce sont des groupes d'habitants qui sont à l'initiative de ces jardins, parfois grâce à l'impulsion d'une collectivité qui propose de mettre à leur disposition un terrain. Le portage du projet par les habitants ne rend pas nécessaire la présence d'un animateur, les jardiniers cultivent eux-mêmes leur jardin, et en assurent le bon fonctionnement. Le jardin de la Beffe, le jardin Découvertes, le jardin Tomatier des rêves et le jardin Réseau Santé sont des exemples de ce type de jardin.

3. Les jardins d'insertion ayant une finalité sociale et économique :

Les jardins d'insertion ont vocation à venir en aide à des personnes en difficulté au niveau professionnel, social et personnel. Ces jardins sont organisés en parcelles collectives mais peuvent comporter des parcelles individuelles affectées aux jardiniers de manière temporaire. Les jardiniers sont généralement employés en contrats financés en majorité par l'Etat et sont encadrés par des professionnels. La production est généralement commercialisée auprès d'un réseau d'adhérents consommateurs (exemple : les Potagers du Garon à Grigny), ou est distribuée à une structure caritative (exemple : les jardins du Cœur à Francheville).

La figure 50 présente la répartition quantitative de ces différents types de jardins et la carte 18 montre leur répartition géographique. Les jardins familiaux gérés par une structure externe sont les plus fréquents. Pour les jardins partagés gestion par les habitants et jardins d'animation présentent une répartition équivalente : 25% pour les premiers, 27% pour les seconds.

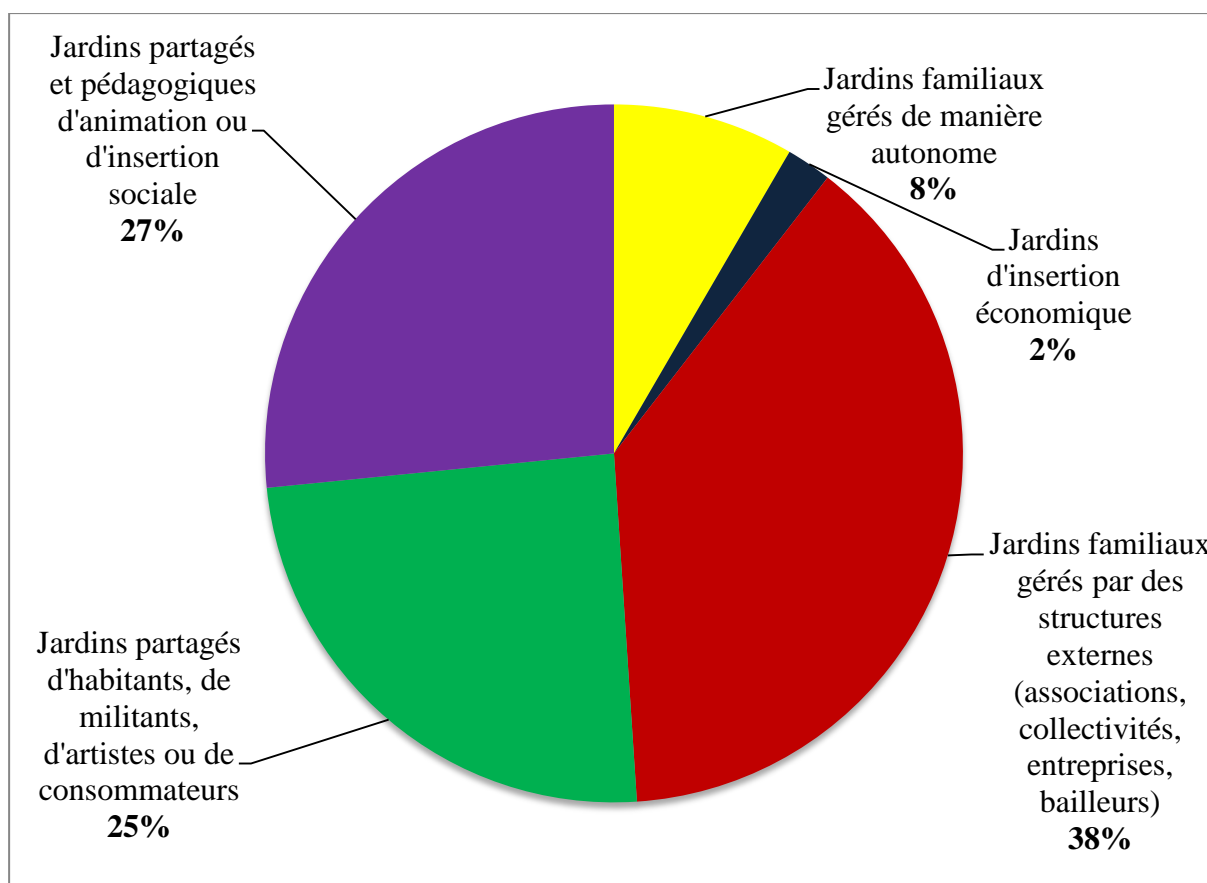
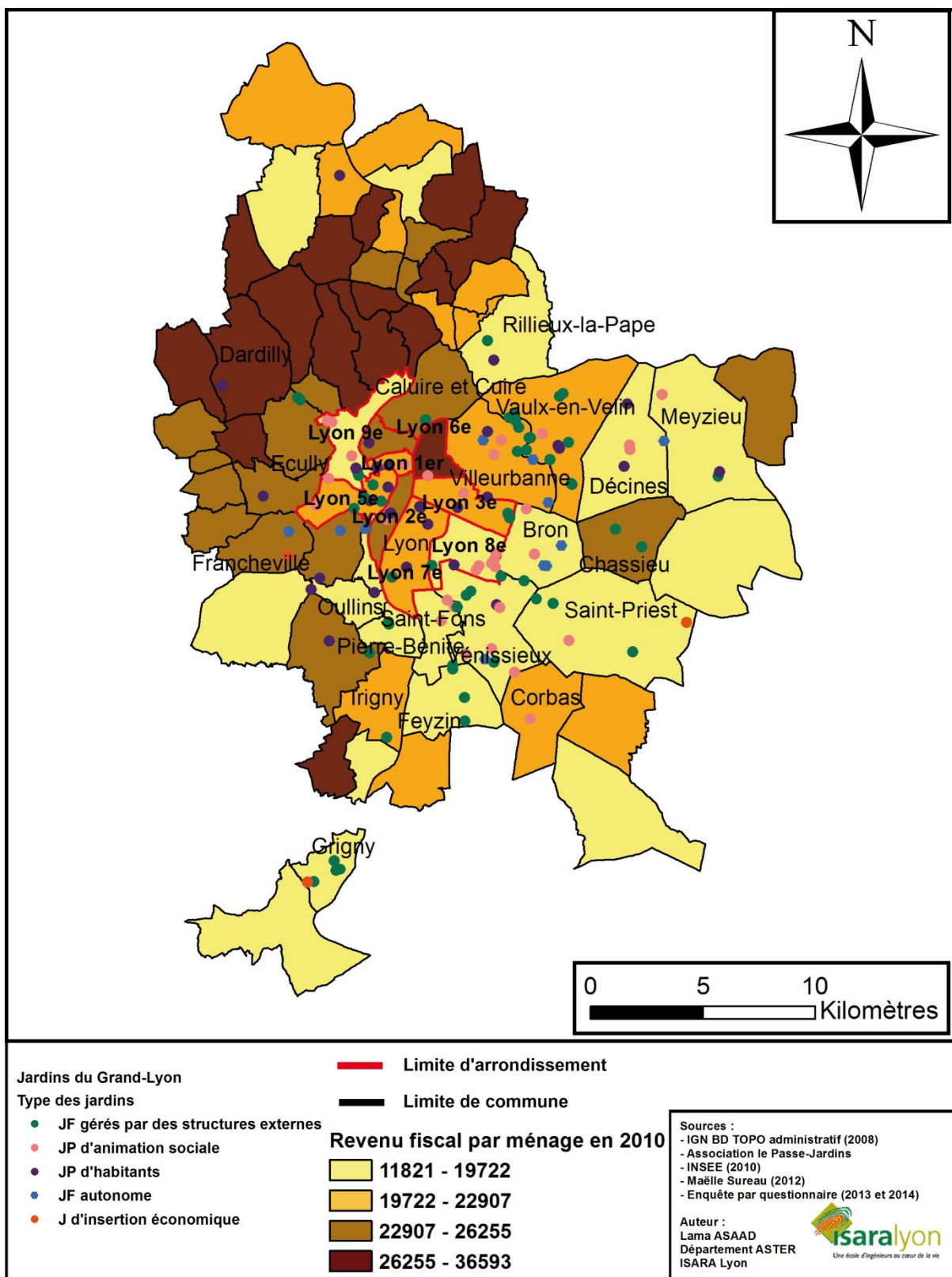


Figure 50 : Importance relative des différents types de jardins dans le Grand-Lyon (Asaad, Vandenbroucke, 2015).



Carte 18 : Répartition spatiale des différents types de jardins collectifs dans le Grand-Lyon selon le revenu moyen des ménages.

Les jardins familiaux gérés par des structures externes sont réparties pour la majeure partie dans les communes ouvrières du Grand-Lyon à revenu faible et moyennement faible. On en observe également dans certains arrondissements de Lyon (5^{ème} ; 8^{ème} et 9^{ème}) qui autrefois n'étaient pas aussi urbanisés qu'aujourd'hui (Dally-Martin et Delfante, 1994) et dans lesquels subsistent d'anciens jardins ouvriers. Les jardins d'insertion économique se trouvent également préférentiellement dans les régions à revenu faible ou moyen comme Saint-Priest et Grigny. En ce qui concerne les jardins partagés, on observe que dans la ville de Lyon (Nosel, 2014) ils se concentrent dans les arrondissements aux plus faibles revenus et ce sont préférentiellement des jardins gérés en autonomie par leurs jardiniers. Les jardins partagés d'animation sont plutôt situés dans les communes périphériques de l'est et du sud lyonnais dans lesquelles le revenu des ménages est modeste (Schwartz et *al.*, 2013).

3. Monographie de quelques jardins collectifs

Afin d'illustrer cette typologie des jardins collectifs nous allons présenter un jardin qui nous semble caractéristique de chacun des types identifiés. Nous avons retenu une présentation commune : localisation et environnement spatial du jardin, mode de gestion et structure du jardin. Les informations spatiales proviennent de Géoportail, les autres informations sont issues de notre enquête et de la consultation des sites internet des différents jardins.

Le jardin Abbé Billot : un jardin familial géré par une structure externe

1. Localisation du jardin

Commune de Vénissieux en région lyonnaise. Adresse : Boulevard Pinel, 69200 Vénissieux. Le jardin familial Abbé billot est découpé en parcelles, dans un triangle faisant frontière avec le boulevard périphérique Laurent Bonnevey et le boulevard Pinel. Ce jardin occupe une superficie de 18000 m².

La particularité de ce jardin familial est qu'il est la propriété de la ville de Lyon et qu'il existe depuis 1942. Tout au long de son histoire ce jardin a connu différents modes de gestion.

2. Environnement du jardin

Le jardin Abbé Billot (figure 51) est entouré de constructions diverses, immeubles d'habitation et maisons, et d'un petit parc où les gens peuvent se détendre. Le jardin Abbé Billot est situé entre une autoroute (périphérique Laurent Bonneval) et une importante voie routière (boulevard Pinel). Il est donc dans un secteur très urbanisé.

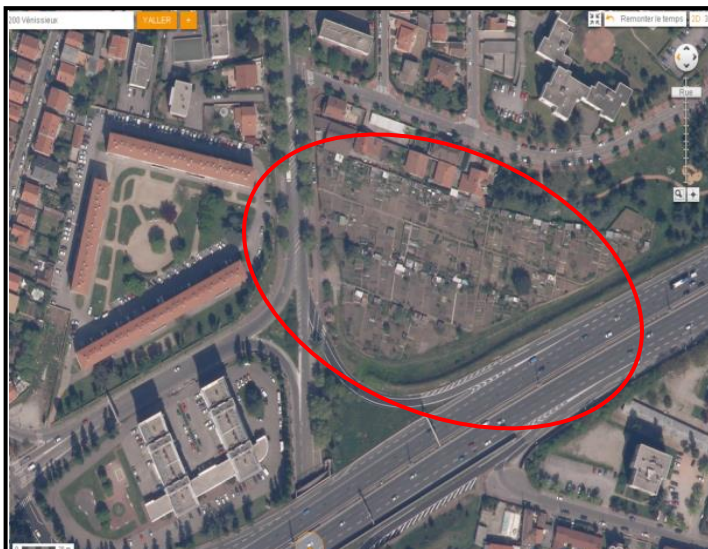


Figure 51 : Vue aérienne du jardin Abbé billot (géoportail, 2015)

3. Mode de gestion du jardin

A. L'association des jardins du Lyonnais et de la Xavière

Le jardin familial Abbé Billot fait partie de l'association des jardins du Lyonnais et de la Xavière⁴⁹ qui en assure l'administration et la gestion. L'association compte 990 jardins individuels répartis sur 24 sections. Son fonctionnement est très structuré comme en témoigne les extraits suivants de son site internet : « une section est constituée par l'ensemble des parcelles d'un même site. Ces sections sont administrées par l'association qui délègue une partie de ses responsabilités à un responsable de section. Une fois par an, une réunion de section est



Figure 53 : Vue sur les alentours du jardin depuis le jardin (Passe-jardins)



Figure 52 : La passion des beaux légumes du côté du Jardin de l'Abbé Billot (Passe-jardins)

⁴⁹ <http://jardinslyonxaviere.fr/jolxfonctionnement/jolxmodeoperatoire.html?showall=1>

organisée. Dans chaque section les jardiniers peuvent décider de mettre en place une caisse de section destinée à régler les petites dépenses occasionnelles (petits matériels, casse croûtes ...) et alimentée par une participation annuelle des jardiniers qui en fixent le montant d'un commun accord mais néanmoins limité à 20 €. L'association visite régulièrement les sections pour : contrôler l'état des jardins ; prendre les décisions nécessaires concernant les jardiniers ; vérifier l'avancement des travaux engagés ; transmettre au responsable de section et faire remonter les informations nécessaires à la bonne marche de l'association. Tout candidat à l'obtention d'un jardin remplit une « demande d'attribution de jardin », en ligne sur le site de l'association ou par courrier adressé à l'association ou au responsable de la section où il souhaite jardiner. L'association perçoit de chaque jardinier une redevance annuelle dont le montant est fixé par le bureau de l'association, en fonction des besoins de celle-ci. Le paiement s'en effectue de préférence par prélèvement bancaire par moitié, l'une le 15 janvier, l'autre le 15 avril ou sinon par chèque au plus tard le 31/12. ». L'association propose une charte du jardinier et chaque responsable de section doit s'engager par écrit à assurer sa fonction selon les procédures définies par l'association.

B. Structure et entretien du jardin

Le jardin Abbé Billot est un jardin familial découpé en 53 parcelles. Le jardin Abbé Billot multiplie les efforts dans une direction écologique. Il se compose pour chaque parcelle d'une cabane. Cette cabane est constituée de matériaux écologiques (bois non traité, toit végétalisé, terre, badigeon de chaux). Il y a aussi une clôture à base de bois récupéré ou acheté. Les haies diversifiées sont constituées à base d'espèces locales. Une aire de compostage est réservée à cet effet. Le procédé de compostage repose sur une technique biologique c'est-à-dire que par un appel d'air, une dégradation des déchets organiques s'opère plus efficacement afin d'obtenir un compost. La réaction du compostage (effet chimique naturel) dégage de la chaleur qui assainie le compost. En d'autres termes cette façon de procéder entraîne l'élimination des agents polluants qui se trouvent dans les déchets⁵⁰.

De même pour l'arrosage, la récupération de l'eau est privilégiée en utilisant tonneau, citerne ou mare. Pour la culture du jardin, il y a une recherche d'autonomie en ce qui concerne les graines et les plantes qui s'appuie sur une volonté de privilégier la production de graines dans le jardin et les échanges entre jardiniers..⁵¹.

⁵⁰ <http://www.lepassejardins.fr/spip.php?article154>

⁵¹ <http://www.lepassejardins.fr/spip.php?article154>

Les jardins Ouvriers de Villeurbanne : des jardins familiaux gérés en autonomie

1. Localisation du jardin

Commune de Villeurbanne en région lyonnaise. Adresse : 6 rue du pont des planches, 69100 Villeurbanne.

Les jardins Ouvriers de Villeurbanne sont découpés en parcelles, dans un rectangle faisant frontière avec l'avenue de la Rize, la rue du pont des planches et une zone



Figure 54 : Vue aérienne du jardin « Les jardins Ouvriers de Villeurbanne » (géoportail, 2015)

d'habitation. Ce jardin occupe une superficie de 25000 m².

Les jardins sont la propriété de la ville de Villeurbanne, et existent depuis 1936 après déplacement pour implantation dans le quartier du Gratte-Ciel de Villeurbanne.

2. Environnement du jardin

Les jardins Ouvriers de Villeurbanne sont entourés d'immeubles d'habitation et de maisons (figure 54). Ces jardins sont clôturés et fermés au public.

3. Mode de gestion du jardin

A. La société des jardins Ouvriers de Villeurbanne

Les jardins Ouvriers de Villeurbanne sont gérés par la société des jardins Ouvriers de Villeurbanne créée en 1934. C'est une Association loi 1901. La commune de Villeurbanne,

propriétaire des terrains, met gracieusement à la disposition de l'association 4 hectares de terre fertile. L'association compte aujourd'hui 112 adhérents⁵².

B. Structure et entretien des jardins Ouvriers de Villeurbanne

Les jardins Ouvriers de Villeurbanne sont des jardins familiaux découpés en parcelles individuelles. Comme pour les jardins de l'Abbé Billot, des efforts importants y sont déployés en faveur d'une politique écologique. Les matériaux et composantes écologiques sont privilégiés : « la cabane à outils, la clôture qui est en bois, les récupérateurs d'eau ». Il n'y a qu'une cabane pour l'ensemble des jardiniers. La récupération de l'eau se fait à l'aide de tonneaux et de citernes. Les jardiniers cherchent à privilégier une gestion écologique du jardinage en cherchant à développer des interactions positives entre espèces animales (nichoirs à oiseaux) et végétales.

Jardin Ecoin, jardins partagés d'habitants, de militants, d'artistes ou de consommateurs.

1. Localisation du jardin

Commune de Vaulx-en-Velin en région lyonnaise. Adresse : rue Paul Eluard, 69120 Vaulx-en-Velin. Le jardin partagé Jardin Ecoin est découpé en parcelles, dans un hexagone faisant frontière avec l'Avenue Eugène Hénaff et la rue Paul Eluard. Ce jardin occupe une superficie de 3300 m². Le jardin est la propriété de la ville de Vaulx-en-Velin. Il a été créé récemment en 2009 dans le cadre d'une grande opération d'aménagement urbain. Les premières opérations sur le quartier ont concerné le bâti : démolition de 144 logements en 1998 et 2001, du local collectif résidentiel en 2002 et réhabilitation de nombreux logements entre 1995 et 1998. En 2002 l'ancienne résidence étudiante Francis Carco a été transformée et comprend désormais une crèche, une pépinière d'entreprises et un espace associatif. Le réaménagement des espaces extérieurs a débuté par une opération anticipée sur le secteur de Villeurbanne Est Habitat (2002-2003) puis s'est poursuivi sur le reste du quartier (2006-2009). Toutes les résidences disposent de jardins d'agrément, d'espaces verts et de jeux pour les plus petits. Le jardin Ecoin a une parcelle pédagogique pour des projets de lien social⁵³.

⁵² http://www.manageo.fr/fiche_info/524774106/16/ste-des-jardins-ouvriers-de-villeurbanne.html

⁵³ <http://mairie.vaulx-en-velin.net/Vie-associative-Vie-sociale/Les-jardins-partages>

2. Environnement du jardin

Le jardin Ecoïin (figure 55) a été conçu de façon à s'insérer dans un projet d'aménagement urbain global associant, habitat, espaces vert et jardin.

3. Mode de gestion du jardin

A. Le gestionnaire est la ville de Vaulx-en-Velin.

La municipalité compte trois jardins implantés dans différents lieux de la ville. Le jardin des Violettes dans le secteur du Pont des Planches, le jardin de la Thibaude et enfin, le plus récent, le jardin de l'Ecoïin dont les parcelles sont proposées aux habitants résidant dans les quartiers Est, Ecoïin, Thibaude, Vernay et Verchères en priorité.

La fonction de ces jardins est de créer du lien social ainsi qu'une dynamique dans les quartiers où ils sont implantés et favorisent les rencontres, le partage entre les générations et les cultures.

B. Structure et entretien du jardin Ecoïin

Le jardin Ecoïin est un jardin partagé découpé en 55 parcelles et une parcelle pédagogique. A l'instar des autres jardins présentés la dimension écologique revet une grande importance.

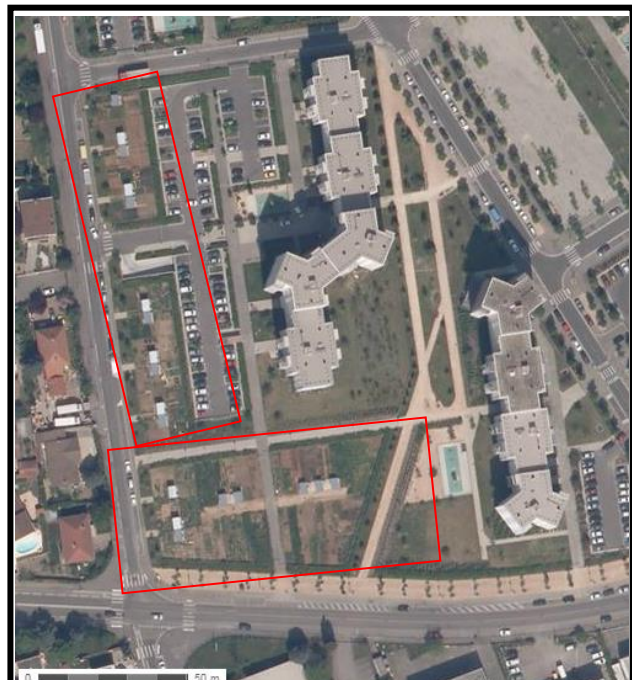


Figure 55 : Vue aérienne du jardin Ecoïin (géoportail, 2015)



Figure 56 : Vue sur l'ensemble du jardin Ecoïin (Passe-Jardins)

Jardin Pré Santy : jardin partagé et pédagogique d'animation et d'insertion sociale

1. Localisation du jardin

Dans la ville de Lyon 8^{ème} arrondissement. Adresse : 6 et 24, Rue Stéphane Coignet, 69008 Lyon

Le jardin collectif d'habitants du Pré Santy a été créé en 2007 dans le cadre d'un contrat urbain de cohésion sociale de la Politique de la Ville Il occupe une superficie de 770 m². Suite à l'organisation de deux campagnes sur le thème du cadre de vie, l'idée de mettre en place un jardin d'habitants a germé. Il s'agissait de créer un espace à jardiner à destination des habitants sur une entrée du quartier peu valorisée. Une dynamique importante existait au niveau du partenariat : Centre Social, Maison de Retraite, Ecoles Maternelle et Élémentaire, Collège, Conseil de quartier, Association des roses anciennes.

Quelques années plus tard, fort du succès de la création du premier espace, le projet cherche à s'étendre sur un terrain de proximité. Le jardin du Pré SANTY connaît une nouvelle naissance⁵⁴. Le groupe d'habitants- jardiniers s'étoffe et de nouveaux partenaires rejoignent l'aventure



Figure 57 : Vue aérienne du jardin Pré Santy (géoportail, 2015)



Figure 58 : Espace commun : lieu de détente, de rencontre, de discussion, etc. (Passe-Jardins)



Figure 59: Vue sur le quartier depuis le jardin (Passe-Jardins)

⁵⁴ <http://lepassejardins.fr/spip.php?article133#>

dont une Crèche. Les objectifs de ce jardin sont :

- La création et le tissage de lien social : liens interculturel et intergénérationnel
- L'embellissement du quartier par ses habitants : cadre de vie
- La dynamisation de la vie collective : convivialité, participation des habitants.

Le terrain initial appartient à Aximmo (Grand- Lyon Habitat, Alliade- Habitat, HMF). Le deuxième est la propriété du Grand-Lyon qui l'a mis en gestion au Département. Le projet est porté par un gestionnaire, la régie de quartiers Euréqua qui met à disposition une coordinatrice qui joue un rôle central de gestion et d'animation. Les habitants-jardiniers participent à toutes les phases du projet de la réflexion, conception, en passant par la réalisation jusqu'au bilan et à l'évaluation de leur action.

2. Environnement du jardin

Le jardin Pré Santy est entouré d'immeubles, de maisons et de parking. Du fait de sa faible taille la proximité de ces constructions se fait très fortement sentir (figure 57).

3. Mode de gestion du jardin

A. La Régie de Quartiers Euréqua

Le jardin Pré Santy est géré par la régie de quartier Euréqua de la mairie du 8ème arrondissement de Lyon. Cette régie a pour objet de répondre aux besoins des habitants en conjuguant le développement du lien social et l'activité économique. Elle assure différentes activités : nettoyage, maintenance, gardiennage, certains services de proximité en fonction des besoins du quartier. Elle emploie des personnes du quartier, en priorité des demandeurs d'emploi de longue durée, des jeunes en difficulté, des bénéficiaires des minima sociaux, des femmes isolées, qu'elles ont pour objectif d'insérer sur le marché du travail⁵⁵.

La régie de quartiers Euréqua existe depuis 1992. Depuis cette date, elle œuvre à impliquer les salariés en difficulté dans la résolution de leurs problématiques en leur proposant un contrat de travail allié à un accompagnement social et professionnel. Dans ce cadre, elle est porteuse d'une entreprise d'insertion et d'un chantier d'insertion dont les objectifs sont de proposer un travail afin de retrouver des aptitudes socialisantes et des possibilités de retour à l'emploi grâce à l'accompagnement socioprofessionnel.

⁵⁵ http://www.mairie8.lyon.fr/association/environnement-cadre-de-vie/regie-de-quartier-eurequa_8.html

B. Structure et entretien du Pré Santy

Le jardin du Pré Santy est un symbole positif autour duquel peut se nouer du lien social, de la convivialité. Il s'agit de développer parmi les habitants une dynamique participative débouchant sur une action collective ayant pour forme un jardin à cultiver dont l'organisation et l'aménagement sont décidés et gérés ensemble. Le jardin Pré Santy est un jardin partagé découpé en 4 parcelles. C'est un jardin convivial, respectueux de l'environnement qui utilise notamment un compost. Que ce soit l'espace habitants ou l'espace pédagogique, la pratique du jardinage se veut respectueuse de l'environnement : non utilisation d'engrais chimique, consommation raisonnable de l'eau. Un bac à compost a été construit, un récupérateur d'eau de pluie est installé. Ainsi qu'une prairie fleurie, des herbes à coccinelles et des nichoirs à insectes sont construits pour les deux terrains. Au Pré Santy on cultive des fleurs, légumes : tomates, haricots, piments, carottes, courgettes, salades, aromates et beaucoup de convivialité⁵⁶.

Jardin «Les Potagers du Garon» : jardin d'insertion économique

1. Localisation du jardin

Commune de Grigny en région lyonnaise. Adresse : 46 rue Francis de Pressensé 69520 Grigny

Le jardin «Les Potagers du Garon» est découpé en parcelles, dans un triangle. Ce jardin existe depuis 1995 et occupe une superficie de 21500 m².

2. Environnement du jardin

Le jardin «Les Potagers du Garon» est entouré d'immeubles d'habitation, de maisons et d'un parking (figure 60). Il est bordé par une voie ferrée.

⁵⁶ <http://lepassejardins.fr/spip.php?article133#>

3. Mode de gestion du jardin

A. L'association Potagers du Garon

Les potagers du Garon "(Grigny) sont membres du réseau des jardins de Cocagne". "Les jardins de Cocagne" regroupent des jardins biologiques collectifs à vocation d'insertion sociale. Ils ont très souvent le statut d'associations loi 1901, à but non lucratif. La spécificité "des Jardins de Cocagne" réside dans leur vocation sociale et solidaire. A travers la production de légumes biologiques, distribués sous forme de paniers hebdomadaires à des adhérents-consommateurs, ces jardins permettent à des adultes de retrouver un emploi et de construire un projet personnel⁵⁷.

Aujourd'hui, le réseau "des Jardins de Cocagne" regroupe 80 potagers en France, tous de culture biologique, avec un total de 12 000 familles clientes. L'enjeu est de recréer du lien social dans la proximité entre les personnes investies : jardiniers, maraîchers, adhérents, voisins, agriculteurs locaux, partenaires institutionnels, etc⁵⁸.

B. Structure et entretien du jardin «Les Potagers du Garon»

Le jardin «Les Potagers du Garon» est un jardin d'insertion découpé en 2

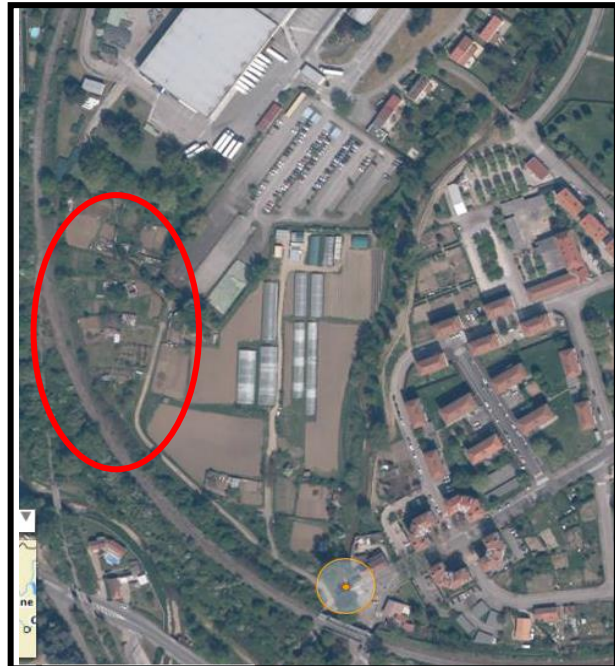


Figure 60 : Vue aérienne du jardin «Les Potagers du Garon» (géoportail, 2015)



Figure 61 : Vue sur les deux grandes serres depuis l'entrée (Mouneluna, 2014)



Figure 62 : Légumes bio (Courgettes, salade verte, bouquet d'herbes et salade verte) (Mouneluna, 2014)

⁵⁷ http://www.manageo.fr/fiche_info/524774106/16/ste-des-jardins-ouvriers-de-villeurbanne.html#

⁵⁸ http://www.123pages.fr/fr/erp?q=&url=http%3A%2F%2Fwww.lavoixducoq.com%2FLes-potagers-du-Garon-cultivons-la-solidarite_a64.html

parcelles. Chacune d'entre elle dispose d'une cabane. Comme pour les autres jardins que nous avons cités auparavant, cette cabane est constituée de matériaux écologiques (bois non traité, toit végétalisé, terre, badigeon de chaux). Il y a aussi une clôture à base de bois. Les haies diversifiées sont constituées à partir d'espèces locales. Une aire de compostage existe également⁵⁹.

Le jardin «Les Potagers du Garon» multiplie les efforts écologiques. En effet, dans le procédé de compostage il n'y a pas utilisation d'agents chimiques. La technique repose sur une méthode biologique c'est-à-dire que par un appel d'air, une dégradation des déchets organiques s'opère plus efficacement afin d'obtenir un compost. La réaction du compostage (effet chimique naturel) dégage de la chaleur qui assainie le compost. En d'autres termes cette façon de procéder entraîne l'élimination des agents polluants qui se trouvent dans les déchets.

L'élément vital, l'eau indispensable à la vie du jardin est récupérée par divers procédés: les récipients (tonneau, citerne) ou défrichement si nécessaire d'un bout de terrain pour en faire une mare. Les semences issues du jardin ou d'échanges entre jardiniers sont privilégiés.

4. Les différentes fonctions des jardins collectifs

Les finalités alimentaires, sociales et morales initiales des jardins ouvriers du début du 20^{ème} siècle ont largement évoluées pour les jardins familiaux et partagés de notre société moderne. Les jardins collectifs se voient aujourd'hui attribuer t un rôle bénéfique, dans la réinsertion sociale des personnes exclues et dans l'animation de certains quartiers. On leur confère ainsi dans certains cas une mission pédagogique pour les écoles environnantes et les enfants des quartiers. Le jardin est devenu, à part entière, un vecteur de développement local. Il devient un outil permettant à la fois de lutter contre l'exclusion sociale, de participer à la qualité de l'environnement urbain et de contribuer à une alimentation de meilleure qualité et à la santé des populations concernées. En d'autres termes, les jardins collectifs sont appréhendés de façon globale comme pouvant contribuer au développement durable de la ville (Wegmuller et Duchemin, 2010).

⁵⁹ : <http://lepassejardins.fr/spip.php?article38>

4. 1 Le rôle social des jardins collectifs

Si aujourd'hui, les jardins collectifs conservent une fonction alimentaire pour les familles en difficulté, sa dimension sociale a une dimension transversale très large (Sureau, 2012). Le jardin collectif est ainsi considéré comme un lieu privilégié de rencontre et de sociabilité entre différentes populations. Le jardin collectif est vu, dans les argumentaires en sa faveur, comme permettant la rencontre entre cultures différentes. Par la création de lien social entre les habitants (Denef et Lescieux, 2007), les nouvelles pratiques en matière de jardin collectif ont prouvé, en quelques années, toute leur importance et leur force en la matière. Pour plusieurs auteurs, les jardins contribuent au tissage de liens sociaux dans le contexte de la diversité des populations (Petit et Ramonja, 2005 ; Boulianne et *al.*, 2010). Les jardins collectifs sont devenus des lieux d'échanges et de rencontres. L'importance de cette fonction dépasse la dimension environnementale et écologique pour de nombreux élus de communes où vivent des populations en situation sociale difficile.

Au-delà de cet affichage un peu idéalisé, cet objectif de mixité et d'éducation sociale n'est pas toujours facile à atteindre. Les incompréhensions, les craintes et les conflits internes ne sont pas absents comme le montre cette citation concernant les apprentissages inter-générationnels : « Les échanges entre les jardiniers peuvent effectivement prendre la forme d'un enseignement des techniques de jardinage des plus vieux vers les plus jeunes, des jardiniers expérimentés vers les jardiniers novices. Certains s'accordent à dire que cette transmission se fait bien, mais d'autres évoquent le cas de jardins familiaux où certains jardiniers ne veulent pas transmettre leurs savoir-faire, ne veulent pas apprendre aux plus jeunes, se cantonnent à leurs parcelles » (Sureau, 2012). Malgré tout, le jardin collectif reste bien un lieu de mixité sociale, un lieu intergénérationnel et multiethnique (Chioua, 2006 ; Denef et Lescieux, 2007). Il donne, entre autre, la possibilité de casser l'isolement qui, fréquemment, s'observe dans les situations d'exclusion. La création d'un jardin collectif permet d'agir de manière globale sur la situation de certaines personnes en exclusion et permet un travail sur les diverses dimensions de l'insertion sociale (Manola et *al.*, 2008). Cela est le cas par exemple, pour les étrangers en contribuant à améliorer leur locution française, mais aussi en permettant la connaissance mutuelle, la compréhension des valeurs et des références entre populations et catégories sociales qui s'ignore. On observe ainsi que dans certains cas les échanges initiés autour des jardins se développent à l'extérieur pour progressivement concerner l'ensemble de la vie sociale d'un quartier. Pour y parvenir, cela

implique d'organiser des rencontres festives et des échanges de savoirs entre jardiniers. L'importance de ces initiatives culturelles montre bien le rôle central des structures associatives et de leurs animateurs. (Sureau, 2012 ; Boulianne et *al.*, 2010). Les jardins collectifs et en premier lieu les jardins partagés sont de fait considérés comme un outil de développement social contribuant utilement au « mieux vivre ensemble » (Manola et *al.*, 2008).

4. 2 Le jardin collectif un facteur d'amélioration du cadre de vie

Les jardins sont souvent considérés comme un outil de réappropriation de l'espace urbain par les habitants. Ils permettent aux citoyens de s'investir dans la vie de la ville, et de prendre part efficacement à l'aménagement de l'espace urbain (Baudelet et *al.*, 2008). Les jardins répondent à des objectifs d'amélioration du cadre de vie en participant à l'embellissement de l'espace urbain. Les jardins améliorent aussi le cadre de vie des citoyens en leur offrant des espaces naturels de proximité qui viennent en complément des espaces verts. Les jardins collectifs peuvent ainsi participer à la requalification d'un quartier ou d'un espace résidentiel. Les jardins sont des espaces de détente et de loisirs. Ce sont des espaces récréatifs, permettant à des passionnés d'exercer le jardinage en toute liberté (Sureau, 2012). Pour autant ils ne motivent pas tout le monde, ainsi une présidente d'association de jardins relève que certains habitants préféreraient disposer en lieu et place d'un jardin d'un espace de jeux pour les enfants ou d'un terrain de football (Berdou et *al.*, 2011)

En ville, les espaces verts publics sont très fréquentés et très sollicités. Leur entretien et leur mode de gestion sont généralement rationalisés pour garantir aux usagers un confort, de la propreté et une sécurité. Les jardins collectifs s'inscrivent dans une perspective différente. Moins normés, laissant un champ plus ouvert à l'expression des jardiniers, ils bousculent ces codes esthétiques (Sureau, 2012).

4. 3 Le rôle environnemental du jardin

Pour de nombreuses associations agissant en faveur des jardins, ceux-ci sont un moyen de promotion de méthodes respectueuses de l'environnement. Ainsi, les jardins peuvent contribuer à l'intégration de la nature en ville en conférant à celle-ci une image associant végétation et infrastructures, naturel et artificiel (Denef et Lescieux, 2007). « *Les jardins partagé sont des projets emblématiques en terme environnemental, les objectifs concernent*

l'éducation à l'environnement, la qualité du paysage urbain, le développement des continuités écologiques et la pratique du jardinage éco-responsable » (Balzeau, 2014).

Les jardins partagés sont des espaces où la pratique de l'écologie et de l'agro-écologie est très fréquente (Maillot et *al.*, 1996). Le compostage des végétaux, mode de fertilisation des productions légumières est largement mis en avant alors que l'usage des engrais et pesticides de synthèse est stigmatisé. L'enjeu est de recréer un coin de nature en harmonie avec l'éthique du développement durable (Brunel, 2007). De nombreuses chartes du jardinier, comme la charte « main verte » des jardins partagés de Paris⁶⁰ incitent les jardiniers à s'engager dans des pratiques de jardinage éco-responsables. L'espoir, plus ou moins affiché des promoteurs de ces chartes, est de dépasser les seuls jardins collectifs en contribuant à une éducation à l'environnement touchant aux différents aspects de la vie quotidienne comme la gestion des déchets. Ce qui est mis en avant, c'est le jardinage comme expérimentation du vivant par les urbains. En redonnant une place à la nature en ville, le jardin permet de reconstruire et de redécouvrir les cycles naturels «humus, plantes, insectes, oiseaux» et de contribuer à la transmission de savoir-faire en matière d'écologie et d'éco-citoyenneté.

De même, les jardins pédagogiques sont l'occasion de mettre en place des activités pour les enfants : compréhension du cycle de différentes espèces végétales et animales des jardins, sensibilisation à la protection de la nature, découvertes des principes de l'agriculture biologique.

Fonctions sociales et environnementales des jardins collectifs se complètent et s'articulent. Les jardins collectifs participent au maintien de la biodiversité, au développement du végétal dans la ville (Arnould et *al.*, 2012 ; Deneff et Lescieux, 2007) et la mise en exergue des dimensions écologiques et environnementales est vue comme un sujet privilégié pour la création de liens sociaux. En somme, les jardins collectifs sont une réponse à des questions écologiques et sociales en mettant en avant des pratiques et des modes de vie nouveaux (Allemand et *al.*, 2014).

⁶⁰ <http://api-site-cdn.paris.fr/images/123236.pdf>

4. 4 Les rôles alimentaire, économique et d'éducation à la santé du jardin

Le jardin collectif reste bien une ressource alimentaire en procurant des denrées à certains jardiniers. Il peut assurer ainsi un rôle important dans l'économie familiale en marge de l'économie formelle. Même si elle est moins mise en avant aujourd'hui, c'est une conception qui perdure depuis les jardins ouvriers de l'Abbé Lemire du début du 20^{ème} siècle. Denef et Lescieux (2007) font référence à l'importance agroalimentaire du jardin dans le quotidien des familles. Le jardinier est un productif qui apporte les fruits de son jardin à la maison. Cette production peut assurer une partie, parfois importante, des besoins en légumes de certaines familles Elle contribue à l'amélioration en quantité et en qualité dans l'alimentation des ménages (Sureau, 2012). « *La plupart des jardiniers soulignent également la meilleure qualité alimentaire des produits récoltés, qui ne contiendraient pas d'engrais. Cette motivation est associée à celle du contact avec la nature. Le jardin constitue donc un espace personnel, approprié, un espace de liberté et de plaisir* » (Denef et Lescieux, 2007). Pour certains jardiniers, les jardins sont vus comme une opportunité pour associer deux principes essentiels « alimentation et santé ». C'est une occasion d'apprendre les principes fondateurs du « bien manger » en s'appuyant sur des modes de production sans recours aux engrais chimiques (Arnold, et al., 2012 ; Hista, 2007).

Enfin, cultiver son jardin suppose une activité physique participant à un maintien en bonne santé. La santé est entendue ici au sens de bien-être global « *les jardins sont l'occasion de pratiquer une activité physique douce, particulièrement adaptée aux personnes âgées, mais bénéfique aussi à tous les jardiniers. A noter que des jardins ont vu le jour dans plusieurs maisons de retraite en France. Ils sont reconnus comme supports de thérapie pour les personnes souffrant de maladies cérébrales comme la maladie d'Alzheimer, l'autisme, l'épilepsie. Le Tomatier des Rêves à Meyzieu a par exemple pour vocation de rendre le jardinage accessible à des personnes handicapées* » (Sureau, 2012)

Conclusion

Tout au long de cette deuxième partie nous avons montré comment les jardins collectifs s'insèrent non seulement dans l'histoire et la géographie de l'agglomération lyonnaise mais aussi dans sa vie sociale et politique. Si les jardins collectifs ont chacun leur trajectoire, pour autant ils ne sont pas situés spatialement au hasard. Leur localisation dans la ville s'explique par des facteurs économiques, sociaux, morphologiques et politiques. Analyser les dynamiques spatiale et historique des jardins collectifs c'est également, plus globalement, comprendre celles de la ville. La diversité actuelle des gestionnaires des jardins collectifs et des acteurs agissant en leur faveur, l'évolution historique des fonctions de ces jardins, comme la succession de périodes de croissance et de disparition de jardins sont à l'image des préoccupations des acteurs de la ville : décideurs politiques, associations, acteurs économiques et citoyens. Nous allons dans la dernière partie de notre thèse, discuter de nos différents résultats afin de les remettre en perspective avec l'évolution des conceptions de la ville. Nous nous intéresserons tout d'abord à évaluer la portée de nos résultats sur les jardins collectifs en les comparant à ceux d'autres auteurs ayant travaillé dans d'autres villes. Ensuite nous discuterons des parallèles pouvant exister entre places et fonctions des jardins dans la cité et évolution des conceptions de la nature en ville.

Troisième partie : Discussion conclusion
: Les jardins collectifs et la nature en
ville

Introduction

Notre travail de thèse est consacré à l'étude historique et géographique des jardins collectifs de l'agglomération lyonnaise. Dans cette discussion, nous nous attachons à questionner la portée de nos résultats en les remettant dans une double perspective. Nous relisons d'abord la dynamique des jardins collectifs de l'agglomération lyonnaise au regard des dynamiques à l'œuvre dans d'autres agglomérations françaises pour saisir ce que nous révèlent les jardins sur la dynamique de la ville et les préoccupations de ses gestionnaires et de ses habitants. Dans un second temps, nous mettons en perspective cette analyse au regard d'une histoire longue de la place des jardins, au sens large, dans les villes de Méditerranée et d'Orient. Ceci nous permettra en conclusion de resituer la question des jardins collectifs dans les transformations des conceptions de la ville, avec pour la période récente la montée en puissance des préoccupations liées au développement durable et à la place de la nature en ville.

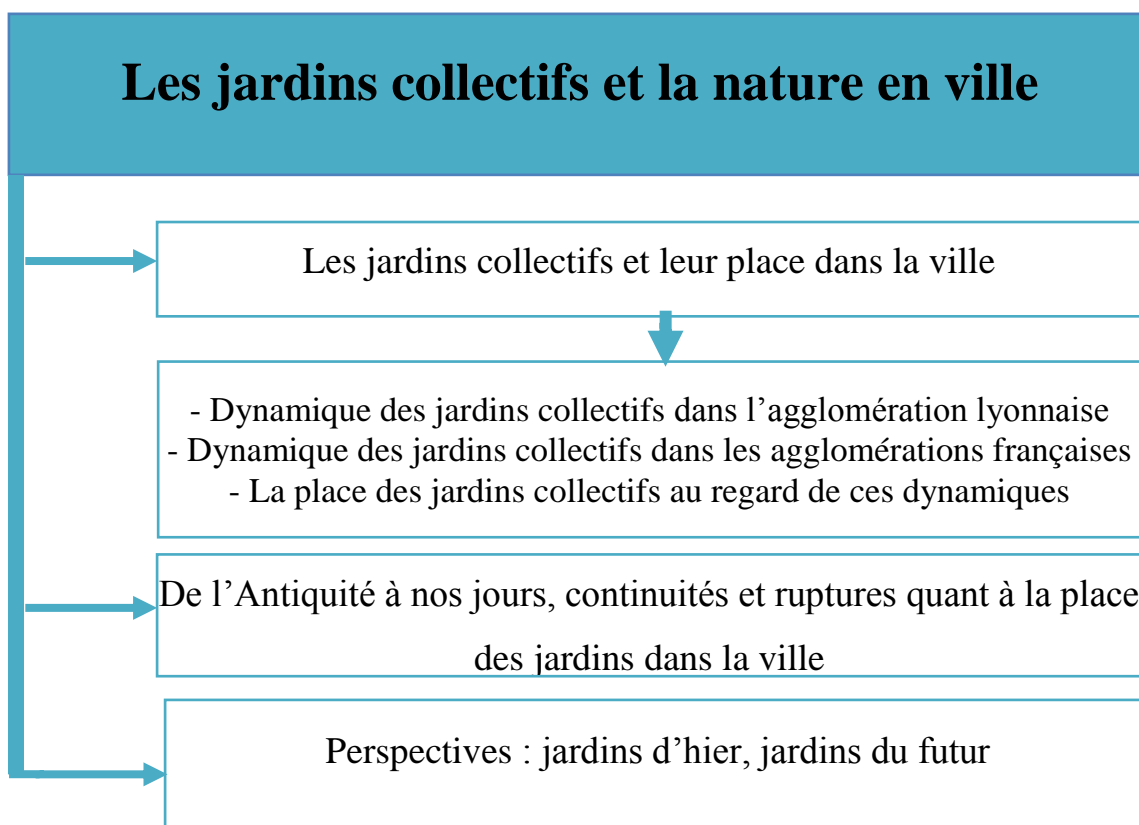


Figure 63 : Présentation du Plan de la troisième partie

1. Les jardins collectifs et leur place dans la ville

1.1. Dynamique des jardins collectifs dans l'agglomération lyonnaise

Notre travail sur la dynamique des jardins collectifs dans l'agglomération lyonnaise s'est fait selon une double approche. La première nous a permis d'identifier les facteurs économiques, sociaux, démographiques et morphologiques expliquant la répartition spatiale et l'évolution temporelle des jardins collectifs. La seconde, propose une autre explication, complémentaire, de ces dynamiques, celle des acteurs individuels et collectifs qui se sont engagés en faveur du développement des jardins collectifs. Dans ce paragraphe de synthèse nous allons chercher à les associer.

Lyon est doté d'une histoire longue et riche. Celle-ci est marquée par de nombreuses transformations : augmentation démographique avec cependant comme au moyen âge des périodes de crise, expansion spatiale, développement des industries et des activités économiques, etc. (Gutton, 2008). Elle est également marquée par les jardins. Jardins de l'antiquité sur la colline de Fourvière et les jardins archéologiques de Girard Desargues. La période du moyen âge est quant à elle marquée par les jardins d'abbaye. L'Abbaye de Saint-Pierre-les-Nonnains de Lyon (3^{ème} siècle ap. JC) qui de nos jours, est située dans le premier arrondissement, témoigne de ce type de jardin (Asloum et *al.*, 2008 ; Larcher et Gelgon, 2012). Lors de la renaissance dans la ville de Lyon, sur l'actuelle place Bellecour, avec les appartements du roi Louis XIV il y avait un jardin avec une statue du roi chevauchant un cheval.

Mais c'est surtout la période récente, celle du progrès technique et de l'industrialisation qui a engendré à partir de la fin du 18^{ème} siècle un mouvement de population de masse avec l'exode rural et une forte croissance démographique (Dally-Martin et Delfante, 1994). Cela s'est traduit par un développement de la ville non contrôlé, que certains n'hésitent pas à qualifier de tentaculaire (Dally-Martin et Delfante, 1994 ; Vannier, 2005). En pleine période d'industrialisation galopante et de développement d'une classe ouvrière pauvre, la fin du 19^{ème} siècle est marquée par l'initiative du père Volpette. En 1897 il fonde l'œuvre lyonnaise des jardins ouvriers (Millon, 1977). Il s'inscrit dans la continuité de l'abbé Lemire qui avait créé une dizaine d'années auparavant en 1886 la LFCTF⁶¹. Ainsi, la

⁶¹ La ligue Française du Coin de Terre et du Foyer

ville de Lyon inaugure son premier jardin ouvrier en 1916 dans le 7^{ème} arrondissement à Gerland.

Depuis le père Volpette, la dynamique des jardins collectifs s'est diversifiée tant du point de vue de la typologie des jardins que de celui de leur gestion. Pour saisir cette diversité nous avons proposé une typologie des jardins croisant type de jardins et de gestionnaire. Sur cette base nous distinguons aujourd'hui cinq types de jardins collectifs : les **jardins familiaux autonomes** gérés par leurs jardiniers organisés en association ; les **jardins familiaux non autonomes** gérés par une structure externe, ville, entreprise, bailleur social ou association spécialisée ; les **jardins partagés et pédagogiques d'animation ou d'insertion sociale** appuyés d'un animateur employé par une structure sociale ou éducative ; les **jardins partagés d'habitants, de militants, d'artistes ou de consommateurs et enfin les jardins d'insertion ayant une finalité sociale et économique**. Cette typologie des jardins collectifs rend bien compte de la diversité des acteurs qui progressivement se sont engagés dans le développement des jardins collectifs : bailleurs sociaux, collectivités territoriales, associations, entreprises et structures privées, services sociaux, habitants, etc. La gestion de cette dynamique des jardins devient complexe à l'échelle de l'agglomération. Elle suppose de rechercher des alliances et des regroupements (par exemple comme l'association des jardins lyonnais et de la Xavière) et s'appuie sur une politique qui se structure de plus en plus. Aujourd'hui, malgré quelques controverses, les jardins collectifs sont perçus comme un atout central pour l'avenir de Lyon. Nos résultats montrent que ces efforts politiques portent leurs fruits malgré un contexte dans lequel les besoins en foncier pour les activités économiques, l'habitat et les transports sont particulièrement difficiles à juguler (Mathieu et Guermond, 2011 ; Nosel, 2014). Malgré ces difficultés de 2000 à 2013 11 jardins familiaux, 6 jardins d'insertion et 51 jardins partagés ont été créés dans l'agglomération lyonnaise. Les responsables politiques de Lyon affirment leur volonté de redonner une place à la nature non seulement par cette politique en faveur des jardins collectifs mais également par d'autres actions, dont la plus symbolique et la plus marquante a été sans doute la rénovation des berges du Rhône (Mouget Luc, 2006). Aujourd'hui, la dynamique des jardins collectifs est bien sous influence forte de l'action publique. Appui qui se décline sous deux formes principales toutes deux essentielles à l'avenir des jardins : insertion de la question des jardins collectifs dans les projets d'aménagement et de développement de l'agglomération d'une part et, d'autre part, soutien y compris financier à la création et au développement de nouveaux jardins. Sur ces deux points l'enjeu est bien d'agir à l'échelle de la métropole dans son ensemble, ce qui permet par

exemple de développer la solidarité intercommunale et de permettre la création de jardins y compris dans les communes aux ressources les plus modestes.

Par comparaison aux jardins ouvriers d'hier vus comme un remède à la pauvreté, les jardins collectifs d'aujourd'hui associent des préoccupations sociales renouvelées et multiples (lutte contre l'exclusion, création de liens sociaux, participation citoyenne, etc.) et la recherche d'un urbanisme redonnant une place à la nature en ville. Les jardins collectifs s'inscrivent non seulement dans la dynamique historique de Lyon mais également dans son organisation spatiale.

Dans la deuxième partie de notre thèse nous avons montré que la distribution spatiale des jardins collectifs n'est pas aléatoire. Les jardins collectifs sont l'image de la vie économique, politique et sociale de la ville. Leur répartition est déterminée par des facteurs économiques, sociaux, morphologiques et politiques qui sont liés les uns aux autres. Tout d'abord, les jardins collectifs se rencontrent préférentiellement dans les espaces peu propices à l'urbanisation, zones naturelles inondables ou en forte pente. C'est l'organisation spatiale de la ville sous l'influence des conditions topographiques et de milieu physique qui joue ici. Mais ces facteurs physiques sont loin d'être les seuls à jouer, les jardins sont aussi, et peut-être surtout, socialement et économiquement situés. Dans les communes ouvrières et industrielles de l'est lyonnais, ils sont plus nombreux, plus anciens. Ce sont surtout des jardins familiaux qui ont succédé aux jardins ouvriers de la première moitié du 20^{ème} siècle. A l'inverse dans les communes riches de l'ouest lyonnais, les jardins collectifs sont peu nombreux et même inexistant dans de nombreuses communes. D'une façon plus générale, les jardins collectifs sont peu nombreux ou absents des communes de la périphérie de l'agglomération. Ici l'urbanisation est discontinue, le rural est proche et il est plus facile d'accéder à un jardin individuel. Enfin, le renouveau des jardins touche le cœur de la ville et si au sein de la ville de Lyon on ne trouve que très peu de jardins familiaux on y observe depuis le début des années 2000 la création de nombreux jardins partagés. La dynamique actuelle de création de jardins partagés est donc double. On l'observe d'une part dans les zones périphériques de l'agglomération en particulier à l'occasion de programmes de requalification urbaine de banlieues socialement difficiles. On la voit également dans les arrondissements de la ville de Lyon malgré un contexte de très faible disponibilité en foncier non bâti et elle concerne ici des citadins, au moins pour une partie d'entre eux, dans une situation sociale moins défavorisée. Ces deux processus renvoient donc à des finalités sociales

différentes mais les sont à mettre en relation avec la montée en puissance des préoccupations autour de la nature en ville et de la ville durable.

Analyser les dynamiques spatiale et historique des jardins collectifs permet donc bien, plus globalement, de comprendre celles de la ville. Derrière la dynamique et la répartition spatiale des jardins collectifs nous voyons se profiler tout à la fois l'organisation de l'agglomération lyonnaise selon un modèle centre/périphérie, l'adaptation de la dynamique de l'urbanisation aux contraintes naturelles, risques d'inondations et accidents du relief, la structuration de l'agglomération en communes avec leurs activités économiques, leur démographie et des habitants plus ou moins riches. Cette lecture des jardins collectifs s'inscrit dans le champ d'une géographie qui considère la ville comme un organisme vivant qui voit ses activités et ses différents quartiers se transformer, se développer ou décliner en fonction de facteurs internes et externes (Benson et *al.*, 1998 ; Lake, 1999 ; Kestens et *al.*, 2004 ; Brossard et *al.*, 2011). Nous avons complété cette approche en nous intéressant aux gestionnaires des jardins collectifs, aux acteurs agissant en leur faveur et à l'évolution des fonctions de ces jardins. C'est un regard complémentaire qui nous a permis de caractériser les jardins dans leur gouvernance, leur gestion politique. C'est bien cette double approche, la première consacrée aux facteurs déterminants de la place des jardins collectifs dans la « morphologie » de la ville, la seconde dédiée aux acteurs qui nous a permis de montrer en quoi et comment les jardins collectifs sont tout à la fois un reflet et une résultante de la vie sociale, économique et politique de Lyon.

1.2. Dynamique des jardins collectifs dans les agglomérations françaises

La dynamique observée à Lyon en matière de jardins collectifs existe également dans d'autres villes de l'hexagone comme Bordeaux, Marseille, Montpellier, Paris et Toulouse. Nous constatons tout à la fois des similitudes et des spécificités entre ces villes. En nous appuyant sur les données disponibles dans la bibliographie, nous avons cherché à qualifier la dynamique de créations de jardins collectifs dans ces différentes villes. Les données disponibles restent fragmentaires, les comparaisons sont souvent difficiles dans la mesure où l'on dispose dans certains cas du nombre de jardins créés ou disparus à différentes périodes alors que dans d'autres les données quantitatives concernent le nombre de jardins à telle ou telle date. De même les catégories étudiées sont également variables d'une ville à l'autre, certains auteurs s'intéressant par exemple uniquement aux jardins partagés ou aux jardins

familiaux alors que d'autres considèrent l'ensemble des jardins collectifs. Néanmoins malgré ces réserves l'analyse comparée apporte quelques enseignements très intéressants.

Tout d'abord pour l'ensemble de ces villes, nous observons une forte dynamique en matière de créations de jardins à partir de 2000 qui est le témoin de la montée en puissance des préoccupations liées à la ville durable. Ceci fait suite à une longue période, de la fin de la seconde guerre mondiale, à la fin des années 80 où la priorité a été l'urbanisation pour l'habitat et les activités économiques. L'exemple de la ville de Bordeaux montre bien la perte de terrain des jardins collectifs face à la pression de l'urbanisation (D'Andréa et Tozzi, 2014). En effet dans cette ville on dénombre 33 jardins collectifs durant la première partie du 20^{ème} siècle (1900-1945). Ensuite le nombre de jardins décroît et on ne dénombre plus que 6 jardins à l'aube des années soixante. A la fin des années soixante le déclin se stabilise puis le nombre de jardins va augmenter pour être de 37 aujourd'hui (D'Andréa et Tozzi, 2014). L'historique durant le 20^{ème} siècle des jardins collectifs n'a pas suivi la même dynamique entre les villes de Lyon et Bordeaux. Sous la pression de l'urbanisation, notamment pour l'industrie et le logement, le déclin des jardins collectifs dans le bordelais, notamment après la deuxième guerre mondiale, semble ainsi plus marqué que dans l'agglomération lyonnaise (D'Andréa et Tozzi, 2014). Après la seconde guerre mondiale, l'urbanisation est forte en France (Boino, 1999). Le problème qui s'est posé pour la ville de Bordeaux, en cette période d'après-guerre, se constate aussi pour la ville de Marseille. Elle enregistre une perte de 90% de ses parcelles entre 1945 et 1976 (de 7000 parcelles à 700 environ) (Consales, 2004). La ville de Montpellier a quant à elle une histoire plus récente que les villes de Bordeaux et Lyon en matière de développement des jardins collectifs (Scheromm, 2013). En 1970, on recense uniquement 3 jardins familiaux à Montpellier (Scheromm et al., 2014) et il semble bien, d'après la bibliographie disponible, que la ville de Montpellier n'a pas de jardins ouvriers dans son histoire.

La fin du 20^{ème} siècle est marquée par la progression sociale et politique de la notion de développement durable (Brunel, 2007) que révèle le développement des jardins partagés (Den Hartigh, 2012). Ce phénomène, émerge à la fin des années 60 aux États-Unis et, en France est resté de faible ampleur jusqu'à la fin du 20^{ème} siècle, période qui marque pour la France une prise de conscience écologique plus accentuée (Brunel, 2007). L'année 2000, en effet, demeure la période de départ de l'ascension des diverses inaugurations de jardins partagés dans ces différentes villes du nord au sud-est et sud-ouest jusqu'au sud de la France.

Le déploiement des jardins partagés renvoie à des dynamiques contrastées entre ces différentes villes. La ville de Paris, avec 142 jardins partagés, figure comme leader en matière de développement des jardins partagés, vient ensuite la ville de Lyon (51 jardins partagés et 11 jardins familiaux) puis la ville de Marseille (il y a officiellement 52 sites de jardins collectifs existants (40) ou en projet (12) dont 14 sites de jardins familiaux (11 existants et 3 en projet) et 38 sites de jardins partagés (29 existants et 5 en projet) (Dacheux, 2014) et enfin Montpellier. La ville de Toulouse, qui dénombre le moins de jardins collectifs à ce jour, est pénalisée par un démarrage tardif d'une politique en faveur des jardins partagés (Balzeau, 2014). Toulouse, comme Montpellier, paraît, d'après les informations⁶² que nous avons, ne pas avoir eu d'historique en matière de jardins ouvriers depuis la période de l'abbé Lemire jusqu'à l'année 2000. Ces différences entre villes révèlent de manière croisée l'importance de la vigueur des dynamiques institutionnelles et citoyennes pour le développement des jardins partagés, mais aussi le rôle encore prégnant aujourd'hui, du déploiement ou non des jardins ouvriers et familiaux durant la première moitié du 20^{ème} siècle.

1.3 La place des jardins collectifs dans la ville au regard de ces dynamiques

Les jardins collectifs d'aujourd'hui sont ainsi le produit de deux phases importantes de création de jardins.

Une première phase qui s'échelonne de la fin du 19^{ème} siècle au milieu du 20^{ème} siècle, est caractérisée par le déploiement des jardins ouvriers, puis familiaux dans un contexte croissant d'industrialisation et de concentration de l'habitat (Laferrère, 1960 ; Dally-Martin et Delfante, 1994). Ces jardins potagers, divisés en parcelles individuelles cultivables, ont au fil du temps changé de dénomination, initialement appelés jardins ouvriers ils sont devenus les jardins familiaux. Pour autant leurs fonctions de base d'agrément et de production alimentaire, comme les valeurs qu'ils sont censés promouvoir celles de la famille et à contrario de la prévention de comportements déviants des milieux populaires perdurent à travers le temps (Dubost, 1997 ; Van Dam et *al.*, 2012). Confrontés à une dynamique d'urbanisation forte dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle, ces jardins se sont parfois maintenus, notamment dans les interstices urbains et les périphéries des agglomérations.

⁶² - Communication orale, 3 mai 2016, Anne-Cécille Daniel, Ingénieure d'études en Agriculture Urbaine à Paris.

Les jardins familiaux sont cependant aujourd'hui fortement controversés, de manière variable selon les agglomérations (Frauenfelder et *al.*, 2014). Ils ne correspondent plus aux formes de natures en ville souhaitées dans le référentiel de la ville durable à différents points de vue : du point de vue de leurs formes sociales (famille et privatisation de l'espace versus l'idéalisation actuelle du partagé), des formes d'aménagement spatiales (propreté et ordre du jardin versus les principes d'écologie urbaine qui cherchent à redonner plus de « liberté » à la nature), des formes organisationnelles (gouvernance hiérarchisée versus gouvernance participative) (Frauenfelder et *al.*, 2014). Ceci engendre des enjeux majeurs de transition de ces jardins familiaux, que les associations s'approprient de manière variable. Ainsi, une partie des jardins collectifs sont des formes héritées d'un autre contexte social, politique et culturel urbain. Leur place dans la ville est en mutation, entre requalification et relégation aux périphéries.

Une seconde phase de création, significative à partir de 2000, est caractérisée par le déploiement des jardins partagés. En effet, à la fin des années 1970, aux Etats-Unis à New-York, un nouveau type de jardin fait son apparition, « les jardins partagés » (Den Hartigh, 2012 ; Schwartz et *al.*, 2013). Ils sont une réponse au mal vivre dans des villes tentaculaires, polluées et ne laissant aucune place à la nature. Les premiers jardins partagés, comme ceux d'aujourd'hui, ont pour ambition de remettre un brin de nature dans un univers de pierre. Depuis ces premiers jardins partagés, il y a une dynamique très forte aux Etats-Unis, au Canada (Balzeau, 2014), dans de nombreux pays d'Europe et en France autour des jardins partagés. Ils se déclinent sous toutes sortes de variantes et d'appellations : jardins en pied d'immeuble, jardin d'insertion, jardin pédagogique, jardins d'habitants, jardins de quartier, jardins urbains de proximité, etc. Les fonctions attribuées aux jardins partagés sont nombreuses : sociales, écologiques et environnementales, éducatives et alimentaires (Den Hartigh, 2012 ; Salomon Cavin, 2012). D'une façon cette diversité se structure autour de deux préoccupations qui sont très généralement associées : la volonté des urbanistes et des aménageurs de repenser la ville en redonnant une place à la nature et des finalités sociales, accompagnement défavorisées ou isolées et/ou création de nouvelles relations entre habitants et sensibilisation écologique et environnementale (Consaes, 2004). Aujourd'hui, en 2016 la dynamique en faveur des jardins partagés reste très forte dans de nombreuses villes françaises.

2. De l'Antiquité à nos jours, continuités et ruptures quant à la place des jardins dans la ville

Nous mettons en perspective notre analyse de la place des jardins collectifs dans la ville au regard d'une lecture de la place des jardins, au sens large, dans les villes de Méditerranée et d'Orient, de l'Antiquité à aujourd'hui.

2.1 Les jardins de l'antiquité

La Mésopotamie, dont le nom signifie « entre les fleuves » (le Tigre et l'Euphrate) se situe en Irak au nord-ouest du golfe persique. Dès le début du troisième millénaire av. J.- C, Gilgamesh, roi d'Uruk, se glorifie des vergers et des jardins dans les palais et les temples de sa cité (Gros de Beler, Marmioli, 2008). Au deuxième millénaire av. J.- C, tous les rois de Mésopotamie donnent des banquets et des cérémonies dans leurs jardins. Les temples possèdent des vergers et des potagers pour honorer leurs dieux (Gros de Beler, Marmioli, 2008).

Au milieu du premier millénaire (605-562) av. J.- C, les plus célèbres jardins de l'Antiquité demeurent ceux de Babylone, aménagés par le roi Nabuchodonosor II. Ils sont considérés comme l'une des sept merveilles du monde (Gros de Beler, Marmioli, 2008).



Figure 64 : Les Jardins suspendus de Babylone (Source : Eduljee, 2007)

Nabuchodonosor II, qui régnait alors à Babylone (dans l'Irak actuel), fit construire ces jardins suspendus pour rappeler à son épouse, Amytis, la végétation des montagnes de son

pays d'origine (la Médie, une région se trouvant aujourd'hui en Iran). La période de construction de ces jardins est très incertaine. Leur superficie est également très discutée ; quant à l'emplacement, il n'a, à ce jour, pu être mis en évidence. Les végétaux de l'époque (peupliers, saules, palmiers, cèdres, robiniers, lotus) sont ceux déjà présents dans tout le Bassin méditerranéen (Rémon, 1943).

Comme en Mésopotamie à l'époque de l'émergence des villes, on aménage en Egypte des jardins maraîchers pour approvisionner les populations citadines et les habitants des déserts arides (Gros de Beler, Marmioli, 2008). Ces jardins de ferme offrant aussi bien autosuffisance alimentaire et villégiature agréable, se transformeront rapidement en résidences de campagne. Ces espaces inspirés des richesses naturelles du Nil, deviennent ainsi des jardins sacrés (Rémon, 1943). La disposition de ces jardins était simple, un haut mur d'enceinte assurant la protection contre les sables et les crues du Nil, un bassin rectangulaire animé de poissons, canards et ibis sacrés témoignent d'un attachement à la nature. Les formes de ces jardins sont régulières, et géométriques (figure 65) (Desroches-Noblecourt, 1962).

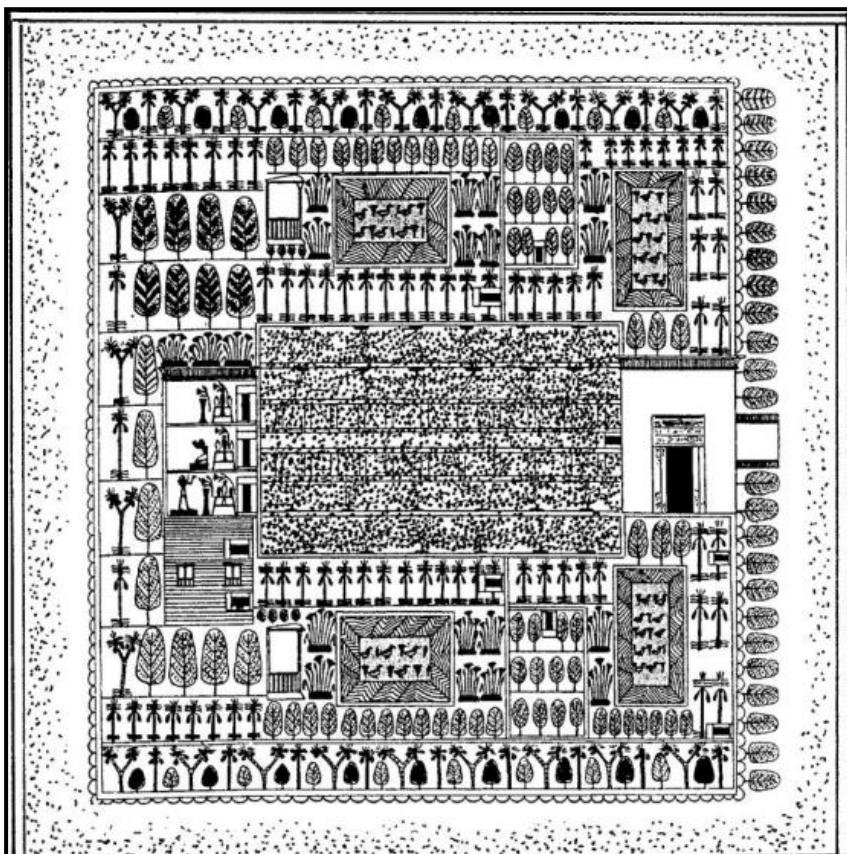


Figure 65 : Représentation en plan du jardin d'un seigneur égyptien.

(Dessin tiré de : Histoire des peuples de l'antiquité, G. Maspéro)

L'origine du jardin européen se situerait en Grèce. Comme en Egypte, mais avec quelques siècles de retard, dès le 4^{ème} siècle av. J.-C (Gros de Beler, Marmiroli, Renouf, 2009), l'existence de jardins y est attestée. Les Grecs inventent la notion de bois sacrés naturels (Gros de Beler, Marmiroli, Renouf, 2009), c'est un lieu naturel consacré à un dieu ou à un héros.

Les Grecs ont utilisé les potentiels des paysages (Gros de Beler, Marmiroli, Renouf, 2009), développant ainsi le « geniusloci », lieu où la nature révèle son aspect sacré et où règne une atmosphère magique et un esprit particulier. Les Grecs font un lien direct entre jardin, connaissance scientifique et vie intellectuelle : Théophraste, disciple d'Aristote fut ainsi le fondateur du premier jardin botanique (Académie de Platon et Lycée d'Aristote) (Grygielewicz, 2011).

Les jardins romains sont très importants dans l'histoire. Dans la Rome antique on trouve deux types de jardins :

- ❖ L'hortus a un caractère utilitaire, on y cultive légumes et fruits. Ce jardin se transforme et devient viridarium, jardins esthétique de repos orné de plantes rares et d'éléments décoratifs : sculptures, portiques, fontaines, vases, bassins, volières (Gros de Beler, Marmiroli, Renouf, 2009).
- ❖ L'heredium, est le vieux jardin nourricier, il a un caractère primitif au sein du domaine, c'est une parcelle de terre qui suit l'héritier et est au cœur même de la villa (Gros de Beler, Marmiroli, Renouf, 2009).

A Rome le jardin était le champ du pauvre. Les jardins s'inspirent des modèles du passé décrits par les poètes et les philosophes de l'Antiquité (Baridon, 1998). On y vouait un culte à des divinités en harmonie avec la nature : Vénus, Flore et Pomone. Le début de ces jardins coïncide avec la représentation de jardins luxuriants peints sur les murs qui entourent le jardin. Ces fresques représentent l'image idyllique d'un jardin toujours vert et éternellement fleuri. Elles forment un trompe-l'œil qui sert l'ambiguïté entre le dehors et le dedans (Gros de Beler, Marmiroli, Renouf, 2009).

Au début du 1^{er} siècle avant J.-C les écrits de Varron, Pline l'Ancien, Columelle ou Virgile décrivent des maisons de campagne des villes où les jardins d'agrément sont sophistiqués (Gros de Beler, Marmiroli, Renouf, 2009), comme à Pompei ou Herculaneum, et à

la villa Hadriana à Tivoli, que l'empereur Hadrien fait aménager entre 118 et 134 ap. J.C, (Gros de Beler, Marmiroli, Renouf, 2009).

2.2 Les jardins du Moyen âge

Entre le bassin méditerranéen et la Mésopotamie jusqu'à la Perse, les jardins ont toujours occupés une place prépondérante dans la société de leur époque. Par les liens créés à l'époque gallo-romaine la France est également fortement imprégnée de cette marque de civilisation que sont les jardins. Elle développe, au cours de l'histoire, ses propres conceptions qui donnera jardin un statut politique, social, économique spécifique qui apparaît dès le moyen âge.

Les jardins du Moyen-âge les plus souvent évoqués sont ceux des abbayes, jardins pour se nourrir, se vêtir, colorer les vêtements, se soigner (Gesbert, 2003). Ces abbayes juxtaposaient différents types de jardins qui allaient devenir emblématiques du Moyen-âge : le potager (*hortulus*), le verger (*pomarius*), le jardin médicinal (*herbularius*) où l'on cultivait les simples utilisées par la pharmacopée et enfin, le « jardin de l'âme », jardin clos du cloître (Gesbert, 2003).

2.3- Les jardins de la Renaissance

La Renaissance renoue avec les œuvres de l'Antiquité. Par conséquent, le modèle du jardin de la Renaissance est le jardin romain (Quellier, 2012). Les jardins à l'italienne inspireront directement les jardins à la française de l'époque classique. Dans les jardins à l'italienne, on conserve du jardin médiéval les pelouses, les treilles ombragées, les charmilles taillées et les éléments décoratifs, fontaines et statues. La structure du jardin de la Renaissance est complexe. Elle associe un ensemble de terrasses, d'escaliers, de fontaines, de plans d'eau et de sculptures. Le jardin est organisé selon des règles géométriques et à l'échelle du corps humain. A la différence du jardin clos derrière les remparts du château du Moyen-âge, le jardin s'ouvre sur le paysage en offrant une infinité de parcours et de points de vue (Luginbühl, 1989). Le jardin à l'italienne comporte aussi, des labyrinthes se référant à l'antiquité, des statues de divinités antiques, des grottes image de l'origine terrestre de l'humanité (Ferme Ornée de Carrouges, 2014).

Le jardin de la renaissance à la française transforme le paysage en un œuvre d'art équilibrée et contrôlée par une géométrie rigoureuse. Les jardins de la Renaissance française sont un style de jardin inspiré à l'origine par les jardins de la Renaissance italienne. Celui-ci a évolué par la suite pour donner naissance au style plus grandiose et plus formel du jardin à la française sous le règne de Louis XIV, à partir du milieu du 17^{ème} siècle (Garrigues, 2001). Les jardins de la Renaissance française connurent leur apogée dans les jardins du château royal de Fontainebleau et des châteaux de Blois, d'Amboise et de Chenonceau (Wenzler, 2003). Les jardins de la Renaissance française sont caractérisés par des plates-bandes ou parterres symétriques, des plantes en pots, des allées de sable et gravier, des terrasses, des escaliers et des rampes, des eaux courantes sous forme de canaux, de cascades et de fontaines monumentales, et par l'usage extensif de grottes artificielles, de labyrinthes et des statues de personnages mythologiques (Ferme Ornée de Carrouges, 2014). Ils devinrent une extension des châteaux qu'ils entouraient, et furent conçus pour illustrer les idéaux de mesure et de proportion de la Renaissance et pour rappeler les vertus de la Rome antique (Wenzler, 2003).

Au 17^{ème} siècle, en France, le « jardin à la française » est au centre d'un territoire organisé, il est une forme de représentation du pouvoir (Luginbühl, 1989). Durant la première moitié du 17^{ème} siècle, la nouvelle classe des financiers se fait aménager des jardins : François Mansart travaille pour Jean de Choisy à Balleroy vers 1630 et René de Longueil à Maisons vers 1642, Fouquet emploie André Le Nôtre à Vaux-le-Vicomte (1652-1661) (Ferme Ornée de Carrouges, 2014). Ce modèle français aura une grande diffusion dans toute l'Europe grâce aux traités d'art des jardins de Jacques Boyceau (1638), d'André Mollet (1652) ou de Dezallier d'Argenville (1709) (Quellier, 2012).

2.4. Les jardins du 19^{ème} et du 20^{ème} siècle

Le 19^{ème} siècle est celui du jardin paysager qui s'appuie sur une grande maîtrise des techniques de l'horticulture. Si le 18^{ème} siècle a été celui de la création de scènes pittoresques ou champêtres, le 19^{ème} sera celui de la mise en scène du paysage sans connotations artistiques ou romantiques. La mise en paysage du jardin, la recherche d'une continuité avec l'ensemble du paysage (Luginbühl, 1989) dans la recherche d'un équilibre, d'une alternance entre masses végétales, bois, prairies et divers végétaux. Parallèlement la création de grands parcs publics dans les villes occidentales se développe. En matière de jardins le 20^{ème} siècle sera celui du fonctionnalisme et de l'éclectisme. Diversité des compositions, influence du cubisme dans les années 20 et 30, recherche par certains paysagistes et jardiniers de jardins

moins entretenus laissant la nature œuvrer plus librement, la diversité des pratiques et des conceptions explose. Dans les villes l'apogée des espaces verts se situe dans les années 1950 à 1970. Progressivement, au 20^{ème} siècle comme au 21^{ème} siècle les jardins sont perçus comme des enjeux de société et prennent une part de plus en plus importante dans les préoccupations en matière d'aménagement de la ville.

L'industrialisation galopante durant le 20^{ème} siècle et la concentration de plus en plus pressente de la population dans les villes va engendrer la construction d'habitats pour les ouvriers (Laferrère, 1960 ; Dally-Martin et Delfante, 1994). Une explosion de l'urbanisme est naissante dans toutes les directions (industries, commerces, habitats) (Sceau, 1994). La progression, de la ville, du progrès technique (Dally-Martin et Delfante, 1994) impliquent une densité d'urbanisme conséquente et difficile à gérer avec la problématique de la démographie. Tous ces problèmes font qu'essentiellement le 20^{ème} siècle est chargé d'éléments négatifs comme la pollution et le non contrôle entre urbanisme et population. Dans un tel contexte, durant les diverses étapes socio-économique et politique, les jardins ouvriers (19/20^{ème} siècle) vont laisser place aux jardins familiaux (1952) (Den Hartigh, 2012).

De cette initiative humaine et charitable, pour venir en aide aux ouvriers, l'Abbé Lemire fait prendre conscience de l'importance des jardins.

L'aspect social de ce type de jardin vient en aide aux ouvriers (gens pauvres ayant un pouvoir d'achat faible) et sa progression dans le paysage français va se terminer par l'organisation de la ligue française des jardins (1886, l'abbé Lemire fonde la ligue française du coin de Terre et du Foyer) (Dubost, 1997). Pourvoir une telle initiative en organisant une grande association en France est essentielle et permet de donner aux jardins un avenir progressiste (Cabedoce, 1996).

2.5 La place des jardins dans la ville, entre continuités et ruptures

Deux fonctions essentielles des jardins ont traversé le temps, parfois dissociés en différents types de jardins ou parfois associées : l'agrément du jardin comme lieu de loisir et de détente d'une part et le jardin qui pourvoit à notre alimentation (Cabedoce, 1996 ; Quellier, 2012). Mais les jardins sont plus que cela : « *Le jardin, c'est la plus petite parcelle du monde, et puis c'est la totalité du monde* » (Foucault, 1994). Le jardin se présente en effet en lieu d'emplacements contradictoires où se superposent des significations multiples, à la fois

imprégné des contextes sociaux, historiques, politiques et dans le même temps dont on peut dégager certaines formes de continuités entre le passé et le présent.

Partie intégrante du logos humain, les jardins sont des décors artificiels façonnés par la main de l'homme, c'est une forme de nature plus ou moins domestiquée et réinventée (Quellier, 2012). Pourtant, comme le souligne cette brève histoire des jardins, les conceptions et les usages des jardins n'ont pas cessé d'évoluer au cours du temps. Selon la période de l'histoire ils sont censés nous mettre en contact avec la nature, et parfois une nature très sauvage et libre alors que dans d'autres temps, c'est l'artificialisation et la maîtrise de la nature que l'on cherche à souligner. L'image du jardin aux différentes périodes est largement associée à une vision poétique d'une harmonie entre l'homme et la nature (Larcher et Gelgon, 2012). Ceci se dégage par exemple dans l'image idyllique recherchée dans la luxuriance des variétés de fleurs des jardins de l'Antiquité (Larcher et Gelgon, 2012 ; Thacker, 1981). Au niveau matériel, cela s'exprime par une recherche esthétique d'un espace structuré où diverses espèces de plantes (fleurs, arbres) se côtoient dans un paysage sculpté, afin de faire ressortir une architecture harmonieuse née de la main de l'homme (Larcher et Gelgon, 2012 ; Quellier, 2012). Selon les périodes et les contextes, cette recherche d'une harmonie entre l'homme et la nature peut être associée au sacré et aux croyances. Ainsi, certains jardins furent et sont encore des lieux de spiritualité, de recueillement, de rencontres avec les dieux et ce rôle montre bien une forte permanence dans l'histoire même s'il semble s'estomper aujourd'hui, en tous cas dans les sociétés occidentales (Asloum et *al.*, 2008).

Longtemps, de l'antiquité à la révolution en France, mais aussi encore aujourd'hui pour de nombreux jardins privés, les jardins sont une forme de métaphore (Quellier, 2012) de la richesse, du pouvoir, du luxe et même de l'empire comme à l'époque de la Rome antique. Cette conception est très forte durant l'antiquité mais aussi à la renaissance et jusqu'à la fin de l'ancien régime (Mosser et Teyssot, 1991). La construction de palais et de châteaux s'accompagne de jardins complexes ornés d'éléments faisant référence à la grandeur (statues, grands arbres, fontaines, bancs, couloirs de promenade etc) (Joukovsky, 1974 ; Larcher et Gelgon, 2012). Révolution à tendance est à un retour à l'idée antique de luxuriance et de pouvoir durant la période de la renaissance (Mosser et Teyssot, 1991). Les jardins sont ici la marque plus ou moins donnée à voir, parfois cachée derrière des murs d'autre fois exposée à la vue de tous, de la domination des puissants, de leur richesse comme de leur raffinement et de leur bon goût.

De manière différente, dans le contexte actuel des villes, les jardins collectifs sont aussi identifiés comme des objets politiques forts, stratégiques, au travers de l'image du lien entre élus et société civile qu'ils donnent, ou encore comme lieu de mise en pratique d'un projet sociopolitique de ville durable (Vandenbroucke et *al.*, 2016 ; D'Andréa, Tozzi, 2014). Ainsi, aux différentes périodes, et dans les différents contextes du pourtour méditerranéen, de la Perse et de la Mésopotamie ou encore des jardins d'abbayes au Moyen-Âge, le jardin présente dans la ville une dimension géostratégique (Quellier, 2012 ; Larcher et Gelgon, 2012). Dans un contexte de montée en puissance de la ville durable, notre analyse fine de la gouvernance des jardins collectifs de l'agglomération lyonnaise nous conduit également à souligner ce rôle politique et stratégique des jardins collectifs.

Mais ce qui frappe, le plus fortement dans l'histoire des jardins, c'est la continuité de leurs fonctions sociales. Même les jardins des cloîtres des abbayes ont une fonction sociale, ce sont des jardins où l'on se voit, où l'on peut se parler pour les ordres religieux qui autorisaient la parole (Thomas et Régine, 2007). Si les jardins ont toujours eu une fonction sociale, celle-ci est très variable selon les époques et aussi selon les jardins et leur situation géographique.

Tout d'abord, l'église et ses valeurs de charité envers les pauvres a contribué très tôt au déploiement d'une fonction d'aide sociale, tournée vers l'alimentation, des jardins. En effet, si les jardins de l'antiquité étaient conçus et entretenus sans souci de production alimentaire (Larcher et Gelgon, 2012) dès le moyen-âge se développe un rôle d'aide sociale du jardin, avec l'apport de produits nécessaires à la consommation des plus démunis (Dally-Martin et Delfante, 1994 ; Thomas et Régine, 2007 ; Schwartz et *al.*, 2013). Cette fonction s'incarne dans les jardins potagers populaires, que l'histoire des jardins semble avoir longtemps ignorés. Ces jardins prennent une importance croissante à partir du XVII^{ème} siècle, et ont une fonction alimentaire comme d'agrément (Quellier, 2012). C'est bien aussi dans cette perspective sociale centrée autour des valeurs de la famille que naissent à la fin du 19^{ème} siècle sous l'influence de l'abbé Lemire les jardins ouvriers (Cabedoce, 1996).

La dynamique actuelle des jardins partagés, des jardins d'insertion renvoie quant à elle à d'autres préoccupations sociales. Le retour de la nature en ville par le biais des jardins collectifs est souhaité, recherché par les élus et les gestionnaires de la ville pour de nombreuses raisons très sociales : encourager l'implication et la participation des citoyens, permettre de renouer des liens et aider à la mixité sociale, accompagner des personnes en difficulté économique et sociale, etc.

Enfin, aujourd'hui les jardins collectifs comme les jardins publics et les espaces verts ont dans la ville une fonction d'aménagement et témoignent d'un souci de préservation de la qualité de vie des citoyens. C'est une préoccupation assez nouvelle (Vanier, 2005 ; Bourdeau-Lepage, 2011). Elle ne pouvait pas se poser avant la grande période d'urbanisation de la France après la seconde guerre mondiale (Dally-Martin et Delfante 1994). C'est le constat des effets négatifs d'une urbanisation excessive, pollution de l'air et des sols, nuisances sonores, disparition des espaces de détente, qui est à l'origine du concept de ville durable et d'un souci de redonner une place à la nature en ville qui en est à l'origine (Mouget Luc, 2006 ; Brunel, 2007). Actuellement la politique de la ville (Nosel, 2014) est en effet confrontée à la recherche d'une harmonisation nouvelle entre urbanisme et nature comme à des problèmes d'exclusion et d'inégalités sociales pour lesquels jardins partagés et jardins d'insertion sont mobilisés comme des solutions contribuant à retrouver de nouveaux équilibres.

En conclusion de tout ce que nous venons de présenter sur l'histoire des jardins, nous voulons insister sur la permanence historique de la recherche d'une harmonie entre développement des infrastructures humaines, de la villa à la métropole, et nature dans la création des jardins. Si ceci prend une dimension nouvelle aujourd'hui autour de la ville durable, le souci d'édifier une ville en y associant la nature est déjà présent depuis l'antiquité. La recherche d'une harmonie entre nature et développement des infrastructures de la ville (Arnaud et *al.*, 2008) fut bien une préoccupation majeure de différentes sociétés à diverses époques même si cette question a sans doute été peu prise en compte à certains moments comme lors de la révolution industrielle du 19^{ème} siècle et dans toute la première partie du 20^{ème} siècle.

3. Perspectives : jardins d'hier, jardins du futur

3.1 S'abstraire du sol

Les divers enjeux écologiques, sociaux, culturels et éducatifs (Mouget Luc, 2006 ; Nosel, 2014 ; Schwartz et *al.*, 2013) que portent les jardins et la nature en ville sont aujourd'hui reconnus. Mais trouver une place aux jardins dans la ville suppose de trouver un espace et plus encore un sol sur lequel les végétaux peuvent pousser. Nous l'avons vu c'est un enjeu particulièrement complexe à saisir dans l'aménagement urbain. Assurer les besoins en espaces pour l'habitat, les déplacements et les activités économiques d'une population

souvent en croissance et laisser une place à la nature et aux jardins reste très difficile. Trouver un équilibre harmonieux dans l'environnement de l'homme entre nature et urbanisme demeure l'enjeu principal dans la politique du développement de la ville (Guillaud, 2007). Face à cette pénurie d'espaces et de sols pour les jardins d'autres formes de jardins s'inventent, ou se réinventent. Elles s'inscrivent également dans un certain renouvellement des fonctions des jardins.

La géopolitique des jardins et sa traduction dans une géostratégie de leur aménagement dans la ville (Gendron et Vaillancourt, 2003 ; Guillaud, 2007) est bien en transformation constante dans l'histoire et dans l'espace (Larcher et Gelgon, 2012) comme en témoignent les nouvelles formes de jardins que nous voyons apparaître. Un des enjeux que celles-ci cherchent à relever est tout d'abord la rareté de l'espace et plus particulièrement de sols, ce terme étant entendu comme un milieu de croissance et de développement des végétaux.

Pour commencer ce panorama sur les nouvelles formes de jardins et de nature dans la ville citons tout d'abord l'exemple de la ville de Melbourne et de sa stratégie forestière (figure 66). Sur cette figure nous pouvons observer l'intrication forte entre verdure et constructions qui met en exergue le contraste entre nature et ville. L'implantation des végétaux dont de nombreux arbres concerne tous les espaces, bords d'avenue mais aussi toits des immeubles. L'aménagement paysager a été conçu de façon à masquer, dans certains cas, à mettre en valeur dans d'autres, les infrastructures urbaines. L'implantation des végétaux n'est plus liée au sol, elle concerne aussi les milieux artificiels des toits d'immeubles.



Figure 66 : stratégie forestière de la ville de Melbourne (Malishev A., 2014)

Cette volonté de créer des espaces de nature en contournant la contrainte de la restriction en foncier se retrouve dans d'autres projets.

3.2 Les jardins sur les toits et les jardins en étages

Il en est ainsi des jardins sur les toits des constructions, projets qui fleurissent actuellement dans de nombreuses villes dans le monde entier.



Figure 67: Toit végétalisé du Palais de Chaillot, Paris 16ème (75), création par Les Jardins de Gally
Source : <http://www.pariscotejardin.fr/tag/les-jardins-de-gally/>

Souvent présentées comme nouvelles, ces initiatives ne relèvent pourtant pas d'un phénomène récent et nous pouvons remarquer qu'à l'époque babylonienne les jardins en hauteur sur les constructions et les jardins superposés existaient déjà. Cette visualisation par l'image (figures 67 et 68) montre que certaines propositions d'aujourd'hui n'ont rien à envier au passé. Comme les architectes et les paysagistes actuels nos prédécesseurs ont dû résoudre des problèmes de maîtrise de l'eau et d'alimentation en éléments nutritifs de végétaux poussant « hors sol ». Si aujourd'hui les cultures hydroponiques se développent, les techniques étaient bien différentes dans l'antiquité mais elles témoignent bien de savoir-faire très élaborés.

Les figures 69, 70, 71 et 72 illustrent d'autres formes de jardins composant avec les contraintes de l'espace urbain et l'absence fréquente de sol : culture pyramidale de légumes pouvant être utilisée par un particulier sur un balcon (figure 69) ; végétaux plantés dans un baril et posé sur un sol bétonné ou goudronné (figure 70) ; tours de jardinage en étages où la

finalité devient principalement la production alimentaire (figures 71 et 72). La superposition de jardins qu'elle soit pyramidale, sur les toits ou en étages contribue, au moins partiellement, à résoudre la problématique de la nature en ville.



Figure 68 : Les Jardins suspendus de Babylone.

Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Jardins_suspendus_de_Babylone



Figure 69 : Un exemple de culture pyramidale de salades et de fraises sur un espace très restreint.

Source : http://www.hss.de/fileadmin/egypt/downloads/Green_Roofs_Brochure_Arabic.pdf



Figure 70 : Exemple d'arbres plantés dans un baril

Source : http://www.hss.de/fileadmin/egypt/downloads/Green_Roofs_Brochure_Arabic.pdf



Figure 71 : Les tours de jardinage en étages

Source : <http://www.portail-humanitaire.org/Produit/fiche/courtirey.php>



Figure 72 : Exemple de jardins en étage

Source : <http://www.portail-humanitaire.org/Produit/fiche/courtirey.php>

3.3 Les jardins du futur

Si ces différentes illustrations rendent bien compte de la diversité des formes de jardins superposés qui se réinventent en particulier par rapport à des enjeux liés à la pénurie d'espace elles traduisent également l'apparition de nouvelles fonctions pour les jardins dans la ville. On observe tout d'abord une montée en puissance des enjeux alimentaires les villes se préoccupant de plus en plus de leur approvisionnement et de leur autonomie alimentaire. Certaines formes de jardins n'ont d'ailleurs plus que cette fonction. Mais aussi, du fait de la présence d'entrepreneurs et de financements privés, les enjeux et les attentes économiques deviennent parfois importants. Retours sur investissements privés et revenus sont attendus d'un certain nombre de ces nouveaux jardins. Les enjeux environnementaux bougent également, les questions énergétiques montent en puissance et les jardins des toits sont aussi pensés pour nous protéger des ardeurs croissantes du soleil.

Face à ce mouvement perpétuel dans les jardins, notre travail de thèse nous confirme dans l'intérêt d'une approche géographique et historique qui nous a permis de mettre en perspective dans le temps long et dans l'espace ce qui se fait aujourd'hui. C'est pour cette raison que nous considérons les jardins sur les toits plutôt comme des réinventions que comme des inventions. Les jardins du futur nous restent inconnus, ils sont à imaginer mais gageons qu'ils iront aussi inscrire leurs racines dans le passé.

Enfin, imaginons un peu l'avenir de façon personnelle. Nous y voyons tout à la fois la poursuite du mouvement actuel autour des jardins partagés dans toute leur diversité mais nous y voyons aussi de plus en plus de micro-jardins superposés sur les balcons des particuliers cultivant ainsi une partie de leur alimentation et leur petit coin de nature. Plus loin encore nous rêvons à de nombreux jardins sur les toits et pour les nouveaux bâtiments à une architecture pyramidale permettant d'avoir à chaque étage un espace de nature et de nourriture.

Bibliographie

- Allemand S., Heurgon E., Paillette S.D., Orsenna E., Clément G., 2014. Renouveau des jardins clés pour un monde durable. *Hermann*, Paris, 280p.
- Angleraud B., Pellissier C., 2003. Les dynasties lyonnaises : Des Morin-Pons aux Mérieux du XIXe siècle à nos jours. *Perrin*, Paris, 955p.
- Arnaud E., Berger A., De Perthuis C., 2008. Le développement durable. *Nathan*, Paris, 160p.
- Arnold A., Cazaban P., Cornuau C., Kuhse S., Maeder S., Morlot C., 2012. La pelle et la pioche, des outils politiques? Les jardins collectifs du Grand-Lyon, possibles leviers des politiques de l'alimentation. *Institut d'Etudes Politiques de Lyon*, Lyon, 74p.
- Arnould P., Gauthier D., Le Lay Y.F., Salmeron M., Patrick G., 2012. Le juste jardin. *École normale supérieure de Lyon*, Lyon, 239p.
- Asloum N., Aupretre A., Cauchoix F., Dumas M., Seguret F., 2008. Initiation aux métiers de l'aménagement : Paysage, environnement, forêt, eau, nature, animation ; Module M10 Espace d'initiative locale. *Éducagri*, Dijon, 292p.
- Authier J.Y., 1993. La vie des lieux. Un quartier du Vieux-Lyon au fil du temps. *Presses Universitaires de Lyon*, coll. « Transversales », Lyon, 270p.
- Balzeau M., 2014. Les jardins partagés : une puissance d'innovation dans le fonctionnement avec les habitants et au sein de la collectivité toulousaine? Agricultural sciences. *Mémoire d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences Agronomiques, Agroalimentaires, Horticoles et du Paysage*, HAL Id: dumas-01072123, 89p.
- Baridon M., 1998. Les jardins : paysagistes, jardiniers, poètes. *Paris*, 1239p.
- Baudelet L., Basset F., Le Roy A., Gilles C., 2008. Jardins partagés : utopie, écologie, conseils pratiques. *Terre vivante. Mens*, 157p.
- Baudelet L., 1997. Les jardins collectifs en milieu urbain, DEA d'urbanisme, sous la direction de Knaebel, G., *Institut d'urbanisme de Paris*, 46p.
- Bayard F., Cayez P., Pelletier A., Rossiaud J., 2007. Histoire de Lyon : des origines à nos jours. *Lyonnaises d'art et d'histoire*, Lyon, 955p.
- Benson L.V., Lund S.P., Burdett M.W., Kashgarian M., Rose T.P., Smoot J.P., Schwartz M., 1998. Correlation of Late-Pleistocene Lake-Level Oscillations in Mono Lake, California, with North Atlantic Climate Events Quaternary Research, Volume 49, Issue 1, *University of Washington, Elsevier*, 1-10p.

- Berdou J., Chevalier A., Huberson S., Laboda E., Mathieu C., Noon S., Pacault F., Prud'homme E., Schakey L., 2011. Grand-Lyon capitale verte de l'Europe? Atouts, handicaps et ambitions. *Institut d'Urbanisme de Lyon*, 241p.
- Berthet C., 1997. Contribution à une histoire du logement social en France au XXème siècle. *L'harmattaned*, Paris, 335p.
- Berthet F., Cigolotti A., Wasserstrom S., 2009. Atlas de l'aventure industrielle de l'agglomération lyonnaise (XIXème - XXIème siècle). *Agence d'urbanisme (pour le développement de l'agglomération lyonnaise)*, Lyon, 116p.
- Bohbot H., 2014, Bases pratiques en cartographie et SIG, Initiation à Arc-Gis 10, master 1, *CNRS, Archéologie des sociétés méditerranéennes*, Lattes, 118p.
- Boino P, 1999. L'intégration fonctionnelle des centres urbains secondaires dans la métropole lyonnaise, à travers la diffusion des modes de garde. Thèse de doctorat Art et archéologie. *Université de Lyon 2*, 523p.
- Bonneau M., Hicart I., Kanarski E., Lahouste M-M., Zasina G., 1981. Les jardins familiaux dans l'aménagement: le cas de la communauté urbaine de Lille. *Communauté urbaine de Lille*, Lille, 221p.
- Boulianne M., Olivier-d'Avignon G., Galarneau V., 2010. Les retombées sociales du jardinage communautaire et collectif dans la conurbation de Québec. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 10 numéro 2 septembre 2010, mis en ligne le 13 septembre 2010, consulté le 07 mars 2016. URL : <http://vertigo.revues.org/9930> ; DOI : 10.4000/vertigo.9930.
- Bourdeau-Lepage L., 2011. « Repenser la ville », Lavoisier, Géographie, économie, société, 1 Vol. 13, 5-10p.
- Boutefeu E., 2005. La demande sociale de nature en ville : enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise. *PUCA-CERTU*, Lyon, 85p.
- Brossard T., Cavailles J., Hilal M., Joly D., Tourneux F.P., Wavresky P., 2011. The value of Peri-urban Landscapes in a French Real Estate Market. In: Thériault M., Des Rosiers F., Modeling urban dynamics. John Wiley and Sons, *Chichester (GBR), Londres : ISTE Ltd*, 285-306pp.
- Brundtland G.H., 1987. Our common future. World Commission on environment and development. *Oxford: University Press*, 400p.
- Brunel S., 2007. Le développement durable, Presses Universitaires de France, coll. (*Que sais-je*), 127p.

- Cabedoce B., 1996. Une aventure humaine : les jardins ouvriers. In : Cent ans d'histoire des jardins ouvriers, 1896-1996 : La Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer, Cabedoce B. et Pierson Ph., *Cheaphised, Grane l'Ecole des filles*, 31-87p.
- Cabedoce B., 2007, Jardins ouvriers, jardins familiaux : dsmicrocomes en zones périurbaines, In : Du jardin ouvrier au jardin partagé : un rôle social et environnemental. *Dossier documentaire préparé pour le séminaire de formation permanente de l'INP, Paris, 4-6 Juillet 2007*, 6p.
- Cerezuelle D., 2000. MDSL, programme autoproduction et développement social et les Jardins d'Aujourd'hui. Jardinage et développement social. Du bon usage du jardinage comme outil d'insertion sociale et de prévention de l'exclusion. Guide Méthodologique. *Doc. mult*, Paris, 81p.
- Chioua J., 2006. La mise en place de jardins collectifs dans les quartiers de la politique de la ville. Mémoire 1ère année. *Institut d'Urbanisme de Paris*, 56p.
- Collectif-Réseau école et Nature, 2013. Le jardin des possibles : guide méthodologique pour accompagner les projets de jardins partagés, éducatifs et écologiques. *Réseau école et nature*, Montpellier, 107p.
- Consales J-N., 2004. Les jardins familiaux à Marseille, Gênes, Barcelone : laboratoires territoriaux de l'agriculture urbaine dans l'Arc Méditerranéen, thèse de Doctorat en Géographie Physique et Humaine, Aménagement, Urbanisme, sous la direction de Durbiano, C., *Université Marseille*, 505p.
- Coste L., Guillaume S., 2014. Élités et crises du XVIe au XXIe siècle: Europe et Outre-mer. *Armand Colin*, 432p.
- Dacheux B., 2014. Les jardins partagés comme projet de paysage. Acteurs, gouvernance et processus de mise en œuvre des jardins associatifs urbains à Marseille, Mémoire de Master 2 Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional Aix-Marseille Université, École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles, 146p
- D'Andréa N., Tozzi P., 2014, Jardins collectifs et écoquartiers bordelais : De l'espace cultivé à un habiter durable ? Collective gardens and ecodistricts of Bordeaux: From cultivated space to a sustainable way of living? Université Bordeaux III, Norois N°231, 61-74pp.
- Dally-Martin A., Delfante Ch., 1994. Cent ans d'urbanisme à Lyon. *LUGD*, Lyon, 233p.
- Degrave F., Desmette D., Mangez E., 2010. Transformations et innovations économiques et sociales en Europe. *Presses universitaires de Louvain*, 604p.
- Delavie P, 1999. Jardins et jardiniers du Lyonnais au 19ème siècle. Mémoire de maîtrise en Histoire contemporaine. *Université Lyon 2*, non paginé.

- Delfante C., Pelletier J., 2004. Atlas historique du Grand-Lyon. *Seyssinte-Pariset : X. Lejeune-Libris*, Isère, 228p.
- Delfante Ch., Pelletier J., 2009. Plans de Lyon (portraits d'une ville) 1350-2030. *Stéphane Bachès*, Lyon, 159p.
- Denef J., Lescieux A., 2007. Histoires de jardins. Comment les jardins collectifs prennent place dans le renouvellement urbain. *Collège interdisciplinaire Territoires et Développements durables. Louvain-La-Neuve*, Belgique, 75p.
- Den Hartigh C., 2012. Jardins collectifs urbains, Parcours des innovations potagères et sociales. *Educagried*, Dijon, 163p.
- Desroches-Noblecourt CH., 1962. L'art égyptien. *Presses universitaires de France*, Paris, 113p.
- D'Ornano M., Ministre de l'environnement et du Cadre de vie, N.T, Amélioration le cadre de vie « les jardins familiaux ». *Neuilly*, 32p.
- Dragicevic S., Marceau D.J., 2000. An Application of Fuzzy Logic Reasoning for GIS Temporal Modeling of Dynamic Processes. *Fuzzy Sets and Systems*, vol. 113, no. 1, *Elsevier*, 69-80pp.
- Dubost F., 2007. Introduction générale : évolution sociologique et questions de sémantique, In : Du jardin ouvrier au jardin partagé : un rôle social et environnemental. *Dossier documentaire préparé pour le séminaire de formation permanente de l'INP*, Paris, 4-6 Juillet 2007, 5p.
- Dubost F., 1997. Les jardins ordinaires. *L'Harmattan*, Paris, 174p.
- Ferme Orneé de Carrouges, 2014. Histoire de l'art des jardins, dossier pédagogique, 37p.
- Foucault M., 1994. « Des espaces autres », dans *Dits et écrits 1954-1988, vol. IV : 1980-1988*, éd. D. Defert et F. Ewald, Paris, 752-762pp.
- Frauenfelder A., Delay Ch., Scalabrini L., 2014. "Potagers urbains versus jardins familiaux ? Réforme urbaine et controverses autour du beau jardin et son usage légitime", *Espaces et sociétés*, Vol. 158, n°3, 67-81pp.
- Gadille J., Fédou R., Hours H., De Vregille B., 1983. Le diocèse de Lyon, coll. « Histoire des diocèses de France » (no 16). *Beauchesne*, Paris, 350p.
- Garden M., Le Bras H., 1998. La dynamique de la population Française (1801-1914) dans Histoire de la population française, Tome 3, de 1789 à 1914 sous la direction Jacques Dupâquier. *Presses Universitaires de France* (1ere édition 1955), 117-166pp.

- Gascon R., 1971. Grand commerce et vie urbaine au XVI^e siècle : Lyon et ses marchands, vol. 2. *École pratique des hautes études*, Paris, 100p.
- Gendron C., Vaillancourt J-G., 2003. Développement durable et participation publique de la contestation écologiste aux défis de la gouvernance. *Presses de l'Université de Montréal*, Québec, 298p.
- Gérard M., Prieur M., 1999. Agricultures urbaines et ville durable européenne : droits et politiques du jardinage familial urbain en Europe. *Limoges, PULIM*, 334p.
- Gesbert E., 2003. Les jardins au moyen âge : du XI^e au début du XIV^e siècle. In : Cahiers de civilisation médiévale, Volume 46, (N°184). *Persée*, 381-408p.
- Girod F., 2005-2010. Quelle place pour la biodiversité dans les préoccupations locales? Mémoire de fin d'Etude sous la direction de Darpheuil CH., *Isara, Naturama*, Lyon, 81p.
- Garrigues D., 2001. Jardins et jardiniers de Versailles au grand siècle. Ed. Champ Vallon, coll. Epoques, 380 P.
- Grenet M., 2014. La gouvernance des jardins associatifs du Grand-Lyon : Espace de coopération et d'innovation. *Mémoire de fin d'études. Université Lyon 2*, 205p.
- Grimal P., 1954. Les villes romaines. *Presses Universitaires de France*, Paris, 120p.
- Gros de Beler A., Marmirioli B., 2008. Jardins et paysages de l'Antiquité Tome 1, Mésopotamie - Egypte. *Actes Sud*, 220p.
- Gros de Beler A., Marmirioli B., Renouf A., 2009. Jardins et paysages de l'Antiquité Tome 2, Grèce - Rome. *Actes Sud*, 195p.
- Grygielewicz M., 2011, Thèse de doctorant, La rencontre philosophique dans le jardin grec, sous la direction de Douailler, S., *Université Paris VIII*, 421p.
- Guillaud Y., 2007. Biodiversité et développement durable. *KARTHALA, UNESCO*, 246p.
- Gutton J.P., 2008. Histoire de Lyon illustrée. *Le pérégrinateur*, 204p.
- Hanoune R., 2007. Les villes romaines du nord de la gaule. *Université Charles de Gaule, Lille 3, coll. (Art et Archéologie N°10)*, 503p.
- Hilaire-Pérez L., 2000. L'invention technique au siècle des Lumières. *Albin Michel, coll. (L'évolution de l'humanité)*, Paris, 448p.
- Hista J., 2007. Enjeux autour de l'agriculture urbaine contemporaine. Regroupement des Jardins Collectifs du Québec. *Québec*, 12p.
- Hunault G., 2005, Quelques rappels sur les statistiques, *Université d'Angers*, 66p.

- Joukovsky F., 1974. Paysages de la renaissance, *Volume 26 de Publication de l'Université de Roune Havre*, 130p.
- Kestens, Y., Thériault, M., Des Rosiers, F. (2004). The impact of surrounding land use and vegetation on single-family house prices. *Environment and Planning B: Planning and Design*, 31, 539–567pp.
- Kiss Z., Vachin S., 1999. Place et rôle des jardins familiaux dans l'aménagement urbain. *Institut National Agronomique Paris-Grignon*.
- Kleinclausz A., 1939. Histoire de Lyon : Des origines à 1595, tome 1. *Librairie Pierre Masson*, Lyon, 559p.
- Laferrière M., 1960, Lyon, ville industrielle: essai d'une géographie urbaine des techniques et des entreprises, Presses Universitaires de France, 541p. Larcher J-L., Gelgon T., 2012. Aménagement des espaces verts urbains et du paysage rural (4e éd.). *Lavoisier*, 596p.
- Lake, R. 1999: Postmodern urbanism? *Urban Geography* 20, 393–395.
- Laille P., Provendier D., Colson F., Salanié J., 2013. Les bienfaits du végétal en ville : étude des travaux scientifiques et méthode d'analyse. *Plante & Cité*, Angers, 31 p.
- Laurent C., 2008. Histoire(s) de jardins : usages et paysages à Rennes. Archives municipales de Rennes. *Presses universitaires de Rennes*, Rennes, 191p.
- Lecat E., 2008. Les jardins partagés, une nouvelle manière de faire entre la nature en ville autour d'enjeux liés au développement durable. *Mémoire 1ère année de master en Urbanisme et Territoires. Institut d'urbanisme de Paris*, 61p.
- Lecoq M., 1906. L'assistance par le travail et les jardins ouvriers en France. Paris, 384p.
- Leridon H., 2008-2009. Démographie fin de la transition. In : *Chaire de Développement Durable-Environnement, Energie et Société. Collège de France*, 923-944pp.
- Luginbühl Y., 1989. Paysages, représentations du paysage du Siècle des Lumières à nos jours. *La Manufacture*, Lyon, 26 p.
- Maicherak A-L., 2004. Les jardins collectifs entre paysage urbain et lien social, *Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable*. Paris, 92p.
- Maillot Th., Seroz Y., Vidal J-M., 1996. Un village dans la ville : la cité-jardins Paul Mistral, Grenoble 1925-1960. *Paroles d'aube*, Vénissieux, 115p.
- Manola T., Plocque M., Tronquart C., Del Rio R., 2008. Nature en ville et paysages : vers des objets et outils urbains durables? *Institut d'Urbanisme de Paris, Université Paris XII, Val-de-Marne*, 15p.

- Mathieu N., Guermond Y., Legay J.M., 2010, La ville durable, du politique au scientifique, eds, *Quae*, Versailles, 285 p.
- Mayeur J-M., 1996. L'abbé Lemire et le terrianisme. In : Cent ans d'histoire des jardins ouvriers, 1896-1996 : La Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer, Cabedoce B., et Pierson Ph., *Cheaphised., Grane l'Ecole des filles*, 21-29 pp.
- Mercier T., 2002, Spécification du produit BD parcellaire, *version 0.4*, IGN, Paris, 17p.
- Millon M.-P., 1977. Lyon et ses jardins ouvriers. In : Contribution à une Géohistoire des jardins ouvriers, centre de recherches sur l'Environnement Géographique et Social, Cahier 4, 1977. *L'Hermès Lyon*, 57-73pp.
- Mospéro G., 1985. Histoire des peuples de l'antiquité. *Hachette*, Paris, 295p.
- Mosser M., Teyssot G., 1991. Histoire des jardins de la Renaissance à nos jours. *Flammarion*, Paris, 542p.
- Mougeot Luc J. A., 2006. Cultiver de meilleures villes : agriculture urbaine et développement durable. *Ottawa : Centre de recherches pour le développement international*, 113p.
- Nosel J., 2014. Chroniques d'écologie politique - Tome IV: À la recherche d'un développement durable qui soit soutenable. *Publibook*, Paris, 364p.
- Petit L., Ramonja K., 2004-2005. Les jardins nouveaux supports de développement local. *Université Lyon 2*.
- Polère C., 2014. De la Courly au Grand-Lyon : histoire d'une communauté urbaine. *Lieux dits*, Lyon, 480p.
- Quellier F., 2012. Histoire du jardin potager. Armand Collin, Paris, 192p.
- Thomas L., Régine L., 2007. Construction de l'espace au Moyen Âge : pratiques et représentations / XXXVIIe Congrès de la SHMES, Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, Mulhouse, 2-4 juin 2006. *Publications de la Sorbonne*, Paris ,459p.
- Rémon G., 1943. Les jardins de l'Antiquité à nos jours. *Flammarion*, Paris, 63p
- René F., 1900. Les jardins ouvriers et les pauvres de Paris, vol n1. *Melun*, 11p
- Rosen S., 1974. Hedonic Prices and Implicit Markets: Product Differentiation in Pure Competition, *Journal of Political Economy*, vol. 82, N°1. *University of Chicago Press*, 34-55pp.
- Salomon Cavin J., 2012. Entre ville stérile et ville fertile, l'émergence de l'agriculture urbaine en Suisse, *Environnement Urbain*. Volume 6. *Réseau Villes Régions Monde*, 17-31pp.

- Sceau R., 1994. Lyon et ses campagnes héritages historiques et mutations contemporaines. Thèse de doctorat en Géographie. *Université de Lyon 2*, 375p.
- Scheromm P., 2013, Les jardins collectifs, entre nature et agriculture. *Métropolitiques*. <http://www.metropolitiques.eu/Les-jardins-collectifs-entre.html>.
- Scheromm P., Perrin C., Soulard C., 2014. Cultiver en ville. Cultiver la ville ? « L'agriculture urbaine à Montpellier », *Espaces et Sociétés*, 158, 49-66pp.
- Schwartz CH., Chenot E-D., Douay F., Dumat C., 2013. Jardins potagers terres inconnues, Les Ulis : EDP sciences, 171p.
- Scribe C., 2009. Le jardin partagé une nouvelle composante du territoire. *paysagiste DPLGed*, Lyon, 30p.
- Sureau M., 2012. Les jardins collectifs urbains : des espaces intermédiaires dans la ville le cas de l'agglomération lyonnaise. Mémoire de fin d'études, *CETE de Lyon*, 60p.
- Tardif P., 1996. D'hier à demain. Les jardins ouvriers et familiaux et les pouvoirs publics : de l'isolement au partenariat. In, Cent ans d'histoire des jardins ouvriers, 1896-1996 : La Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer, Cabedoce B., et Pierson Ph., *Cheaphised, Grane l'Ecole des filles*, 197-207pp.
- Thacker C, 1981. Histoire des jardins. Paris, 288p.
- Van Dam D., Streith M., Nizet J., Stassart p., 2012. Agrécologie entre pratique et sciences. *Éducagri*, Dijon, 309p.
- Vandenbroucke P., Canavese M., Dacheux B., Mouhot L., Pouvesle C., Consalès J-N., « Le projet de jardin collectif : un processus social, technique et politique complexe », article soumis à la revue *Géographies et cultures*, juil. 2016.
- Vanier M., 2005. La relation "ville / campagne" excédée par la périurbanisation. *Les Cahiers français : documents d'actualité*, La Documentation Française, 2005, 13-17pp.
- Villedieu F., 1990. Lyon St-Jean : les fouilles de l'avenue Adolphe Max, Lyon, Circonscription des antiquités historiques, 239p.
- Weber F., 1998. L'honneur des jardiniers : les potagers dans la France du XXe siècle. *Coll. Socio-histoire*, Belin, Paris, 287p.
- Wegmuller F., Duchemin E., 2010. Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine à Montréal : étude des discours au sein du programme des jardins communautaires. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 10 numéro 2 septembre 2010, mis en ligne le 25 septembre 2010, consulté le 30 novembre 2015. URL: <https://vertigo.revues.org/10445>.

Weirich M., 1996. L'union fait la force ou les raisons d'être de l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux. In : Cent ans d'histoire des jardins ouvriers, 1896-1996 : La Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer, Cabedoce B., et Pierson Ph., *Cheaphised, Grane l'Ecole des filles*, 125-134pp.

Wenzler C., 2003. Architecture du jardin. *Ouest-France*, Rennes, 31p.

Textes réglementaires

- Article L.123-1 du Code de l'urbanisme
- Art. 1^{er} de la loi n°52-895 du 26 juillet 1952 portant codification de la législation des jardins familiaux
- Art. L. 561-1 de la loi n°368 Séant du 24 juillet 2002 - Proposition de loi relative aux jardins familiaux et aux jardins d'insertion
- Code de Rurale et de la pêche maritime.
- La loi du 23 décembre 1912, cent ans de législation sur les jardins familiaux, FNJF, 1996.
- Loi du 31 octobre 1941 relative à la réglementation générale des jardins ouvriers.
- Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, modifié à code du travail - art. L322-4-16.

Sites internet

Charte du Jardin dans tous ses Etats : La Terre en partage

<http://jardins-partages.org/IMG/pdf/JTSE-leger.pdf>

Jardins- De l'Antiquité aux Lumières, Encyclopaedia Universalis ;

<http://www.universalis.fr/encyclopedie/jardins-de-l-antiquite-aux-lumieres>

La Métropole du Grand-Lyon

<http://www.grandlyon.com/metropole/59-communes.html>

La formation d'une cité, Etude historique réalisée pour l'Agence d'Urbanisme de Lyon

http://www.urbalyon.org/AffichePDF/L-eau_et_la_sante_a_Lyon_-_la_formation_d-une_cite_-_Partie_1-2620

Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000206894>

Le site des jardins familiaux du Lyonnais et de la Xavière

<http://jardinslyonxaviere.fr/>

Le site de l'association le Passe-Jardins

http://lepassejardins.fr/spip.php?page=rubrique&id_rubrique=14&gohaut=400

Les Minguettes, un grand ensemble à Vénissieux,

<http://www.urbalyon.org/AffichePDF/29>

Proposition de loi relative aux jardins collectifs

<http://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl01-368.html>

Réseau Le Jardin dans Tous Ses États

<http://jardins-partages.org>

Rapporte de présentation, Tome 1 : Diagnostic et enjeux du territoire

http://plu.grandlyon.com/data/pdf_generaux/RAP_PRE_T1_18_2.pdf

Site collège de France

<http://www.college-de-france.fr>

Site de jardins des Fontanières

<http://www.weck.info/2013/06/24/les-jardins-des-fontanieres/>

Site de l'association des jardins familiaux du Fort de Bron

<http://jardinsfamiliauxdufortdebron.jimdo.com/historique/>

Site internet de l'association Côté Jardins

<http://www.cotejardins.org/index.php?id=6>

Site internet de Jardin des Feuillantines

http://pro.nordnet.fr/jardinons/reseaurhonealpes/PDF/villeurbane_jardin_feuillantines.pdf

Site de la ville de Lyon

<http://www.lyon.fr/page/cadre-de-vie/ville-nature/lyon-ville-toujours-plus-verte.html>

Site de la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs

<http://agriculture.gouv.fr/fnjfc-federation-nationale-des-jardins-familiaux-et-collectifs>

Site de l'association Jardinot - Le jardin du cheminot

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Jardinot-Le-jardin-du-cheminot.html>

Site du réseau des Jardins de Cocagne

<http://www.franceactive.org/default.asp?id=151>

Site du Jardin «Les Potagers du Garon»

http://www.manageo.fr/fiche_info/524774106/16/ste-des-jardins-ouvriers-de-villeurbane.html

Vidéo montrant la destruction du quartier des Minguettes

<http://www.ina.fr/video/CAB94097384>

Wikipédia : Analyse des correspondances multiples

https://fr.wikipedia.org/wiki/Analyse_des_correspondances_multiples

Table des abréviations

ACM : Analyse des correspondances multiples
CAPE : La matrice Collectifs, arbitres, privés, extérieurs
CNJCF : Le Conseil National des Jardins Collectifs et Familiaux
FNJFC : La Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs
GL : Grand-Lyon
IGN : Institut de géographie nationale
JTSE : Les jardins dans tous ses états
LFCTF : La Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer
OPAC : L'Office Public de l'Habitat du Rhône
PLU : Plan locaux d'urbanisme
POS : Plan d'Occupation des Sols
POS : Plan d'Occupation des Sols
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
SCI : La Société civile immobilière
SIG : Système d'information géographique
SNHF : La Société Nationale d'Horticulture de France
ZUP : Zone à urbaniser en priorité

Table des illustrations

Figures

Figure 1 : les services urbains assurés par la communauté urbaine de Lyon dans les années 70 (1969-1979).....	5
Figure 3 : L'Abbé Lemire : fondateur de la LFCTF.	19
Figure 4 : Congrès international des jardins ouvriers, Luxembourg, 1927	22
Figure 5 : Les étapes de l'histoire des jardins collectifs en France.....	27
Figure 6 : Les jardins de la Fournillère à Nantes	28
Figure 7 : Jardin familial dans les fortifications d'Ivry à Paris, 1993	28
Figure 8 : Le mur, la haie, les arbres et arbustes délimitant le jardin du Cœur et la propriété de la Chardonnière sur l'extérieur	31
Figure 9 : Jardins partagés de la Vaise à Lyon.....	33
Figure 10 : Le jardin Renoir : un îlot de verdure au sein du quartier.....	33
Figure 12 : Maquette du Lyon antique	39
Figure 13 : Lyon-et-périphérie découpage communal	40
Figure 14 : L'agglomération vue du ciel.....	40
Figure 15 : Place des cordeliers en 1920.....	43
Figure 16 : Place des cordeliers en 2016.....	43
Figure 17 : Quartier des Minguettes à Vénissieux	44
Figure 18 : La progression de la qualité urbaine de Lyon.....	44
Figure 19 : Les périodes importantes de la vie des jardins collectifs du Grand-Lyon.....	54
Figure 20 : Vue d'ensemble de la méthodologie utilisée	59
Figure 21 : Les différentes couches de notre base de données spatialisées	61
Figure 22 : Couche représentant les parcelles de jardins localisées dans le Grand-Lyon.....	62
Figure 23 : Carte des jardins du Grand-Lyon.....	64
Figure 24 : Exemple du découpage d'une variable (le nombre de la population) en 4 modalités selon sa répartition en quartiles	68
Figure 25 : Données de préférences alimentaires. ACM.	70
Figure 26 : Présentation du Plan de la deuxième partie	77
Figure 28 : Inondation des rives du Rhône, proche du futur emplacement des jardins de Gerland (1856)	82
Figure 29 : Vue aérienne du quartier de Gerland	83

Figure 30 : Vue aérienne du jardin du livre	84
Figure 31 : Vue aérienne des jardins des Fontanières à la Mulatière.....	85
Figure 32 : Une vieille cabane en bois récupérée d'un camp militaire américain de la Deuxième Guerre Mondiale sert de local de rencontre ou de fête	86
Figure 33 : Vue aérienne des jardins Familiaux du Fort de Bron	87
Figure 34 : Vue aérienne du jardin Côté Jardins	88
Figure 35 : Vue aérienne du Jardin des Feuillantines	89
Figure 36 : Vue aérienne du Jardin des Feuillantines	90
Figure 37 : Les différents types de jardins collectifs dans le Gand-Lyon.....	91
Figure 38 : Nombre de jardins collectifs créés par période dans le Grand-Lyon.....	96
Figure 39 : Les différents propriétaires fonciers selon le type de jardins collectifs.....	106
Figure 40 : Type de propriétaire du foncier des jardins collectifs)	106
Figure 41 : Aménagements présents dans les jardins collectifs du Grand-Lyon	109
Figure 42 : Présentation du Plan du chapitre.....	113
Figure 43 : Vue aérienne de la limite entre la commune de Villeurbanne et la commune de Vaulx-en-Velin.....	117
Figure 44 : Vue aérienne de la ville de Lyon	118
Figure 45 : La zup des Minguettes	119
Figure 46 : Graphique symétrique des variables	135
Figure 47 : Graphique symétrique des observations	136
Figure 49 : Les différentes structures gestionnaires des jardins collectifs dans le Grand Lyon	142
Figure 50 : Importance relative des différents types de jardins dans le Grand-Lyon.	148
Figure 51 : Vue aérienne du jardin Abbé billot.....	151
Figure 52 : La passion des beaux légumes du côté du Jardin de l'Abbé Billot.....	151
Figure 53 : Vue sur les alentours du jardin depuis le jardin.....	151
Figure 54 : Vue aérienne du jardin « Les jardins Ouvriers de Villeurbanne »	153
Figure 55 : Vue aérienne du jardin Ecoin	155
Figure 56 : Vue sur l'ensemble du jardin Ecoin.....	155
Figure 57 : Vue aérienne du jardin Pré Santy	156
Figure 58 : Espace commun : lieu de détente, de rencontre, de discussion, etc.....	156
Figure 59 : Vue sur le quartier depuis le jardin.....	156
Figure 60 : Vue aérienne du jardin «Les Potagers du Garon»	159
Figure 61 : Vue sur les deux grandes serres depuis l'entrée	159

Figure 62 : Légumes bio (Courgettes, salade verte, bouquet d'herbes et salade verte).....	159
Figure 63 : Présentation du Plan de la troisième partie.....	169
Figure 64 : Les Jardins suspendus de Babylone.....	177
Figure 65 : Représentation en plan du jardin d'un seigneur égyptien.....	178
Figure 66 : stratégie forestière de la ville de Melbourne	186
Figure 67 : Toit végétalisé du Palais de Chaillot, Paris 16ème (75), création par Les Jardins de Gally	187
Figure 68 : Les Jardins suspendus de Babylone.....	188
Figure 69 : Un exemple de culture pyramidale de salades et de fraises sur un espace très restreint.....	188
Figure 70 : Exemple d'arbres plantés dans un baril.....	189
Figure 71 : Les tours de jardinage en étages	189
Figure 72 : Exemple de jardins en étage	189

Cartes

Carte 1 : Présentation du site d'étude : l'agglomération lyonnaise.....	5
Carte 2 : Localisation des sections des jardins familiaux du Grand-Lyon qui sont gérées par l'association de jardins du Lyonnais et de Xavière.....	50
Carte 3 : Localisation des jardins collectifs du Grand-Lyon.....	53
Carte 4 : Situation géographique des cinq jardins collectifs	81
Carte 5: Répartition spatiale des jardins collectifs dans le Grand-Lyon	92
Carte 6: Répartition spatiale des jardins collectifs selon leur date de création	95
Carte 7: Répartition spatiale des jardins collectifs selon leur nombre de jardiniers	98
Carte 8: Répartition de jardins du Grand-Lyon en fonction de leur superficie.....	103
Carte 9 : Répartition spatiale des jardins collectifs selon leur propriétaire.....	105
Carte 10 : Répartition des jardins en fonction du nombre d'habitants par commune en 2009	115
Carte 11 : Répartition de la superficie de jardins en fonction du nombre d'habitants en 2009	116
Carte 12 : Répartition des jardins en fonction des revenus des ménages en 2010.....	121
Carte 13 : Répartition de la superficie des jardins en fonction des revenus des ménages en 2010.....	122
Carte 14 : Répartition des jardins collectifs en fonction des industries	124

Carte 15 : Répartition des jardins en fonction de la végétation	126
Carte 16 : Zone de carte montre les jardins qui sont situés proche des haies	127
Carte 17 : Répartition des jardins collectifs du Grand-Lyon en fonction du Plan Local Urbain.	131
Carte 18 : Répartition spatiale des différents types de jardins collectifs dans le Grand-Lyon selon le revenu moyen des ménages.	149

Tableaux

Tableau 1 : Évolution démographique de la communauté urbaine de Lyon.....	4
Tableau 2 : Évolution du nombre de jardins familiaux dans la ville de Lyon de 1942 à 1975.	48
Tableau 3 : Typologie des jardins collectifs du Grand-Lyon.....	52
Tableau 4 : Présentation des données utilisées dans Arc-Gis	62
Tableau 5 : Données de préférences alimentaires. Exemple: l'individu 1 a préféré la pomme (comme fruit), le haricot (comme légume) et le cheval (comme viande).	69
Tableau 6 : Variables et modalités utilisées pour l'ACM sur les jardins collectifs du Grand- Lyon	72
Tableau 7 : Présentation des cinq jardins collectifs illustratifs d'une diversité de trajectoires	80
Tableau 8 : Nombre de jardiniers et superficie en jardins collectifs dans les communes du Grand-Lyon.....	100
Tableau 9 : Nombre de jardiniers et surface disponible par jardinier : comparaisons entre la ville de Lyon et les autres communes du Grand-Lyon.....	100
Tableau 10 : Nombre de jardiniers et surface disponible par jardinier dans les communes du Grand-Lyon hors ville de Lyon.....	101
Tableau 11 : présentation des aménagements des jardins collectifs	108
Tableau 12 : Répartition des jardins collectifs en fonction des zonages et des prescriptions réglementaires des PLU.	129
Tableau 13 : Variables utilisées dans l'analyse des correspondances multiples.....	133

Table des matières

Introduction	3
Première partie : Approche historique et méthodologie	11
Premier chapitre : La ville et les jardins collectifs	12
Introduction	12
1. Des jardins d'agrément aux jardins collectifs urbains.....	14
1.1. L'évolution de la notion de jardin dans le temps.....	14
1.2. Les transformations dans l'idée de jardin au 19ème siècle.....	15
1.3. Jardins ouvriers, jardins familiaux et jardins collectifs	16
2. Les jardins collectifs en France	17
2.1 Origine des jardins ouvriers	17
2.2 Naissance des jardins familiaux.....	18
2.3 Naissance d'une association pour de développement des jardins ouvriers.....	18
2.4 Une progression fulgurante de la « Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer »	19
2.5 De nouveaux statuts pour la LFCTF	21
2.6 Les jardins après la seconde guerre mondiale.....	23
3. Les différentes formes de jardins collectifs urbains	28
3.1 Les jardins familiaux.....	28
3.2 Les jardins d'insertion.....	31
3.3 Les jardins partagés.....	32
3.4 Spécificités et similitudes des fonctions des différentes formes de jardins collectifs	34
4. Localisation géographique des jardins collectifs en France	37
5. L'urbanisme dans Lyon et son agglomération : quelle place pour les jardins collectifs ?	39
5.1 Petite histoire de l'urbanisation de Lyon	39
5.2 Evolution de l'urbanisme à Lyon et de la place de la nature	41
5.3 Historique des jardins collectifs dans l'agglomération lyonnaise.....	45
5.4 Les jardins dans l'agglomération lyonnaise aujourd'hui	49
5.5. Bilan historique des jardins collectifs lyonnais	54
Conclusion.....	55
Deuxième Chapitre : Méthodologie	58
Introduction	58
1. Approche historique des jardins (analyse bibliographique)	59
2. Approche spatiale et cartographique	60

2.1 Approche cartographique de la répartition spatiale des jardins collectifs	60
2.1.1 : Mobilisation d'un SIG	60
2.1.2 : Les différentes couches d'informations spatialisées.....	61
2.1.3 : Spatialisation des caractéristiques sociales et économiques des communes du Grand-Lyon.....	64
2.1.4 Élaboration des cartes	64
2.2 Enquête sur la gouvernance et les usages des jardins collectifs du Grand-Lyon	65
2.2.1 : objectifs et principales rubriques de l'enquête	65
2.2.2 : Mode de passation du questionnaire.....	66
3. Les analyses statistiques	67
3.1 Quartiles et médiane	67
3.2 Analyse des correspondances multiples.....	68
3.2.1 Principes de l'Analyse des correspondances multiples	68
3.2.2 Un exemple	69
Deuxième partie : Les jardins collectifs du Grand-Lyon : Dynamique, Formes et Environnement spatial des jardins	75
Introduction	76
Chapitre 1 : Dynamique historique et répartition spatiale des jardins collectifs dans le Grand-Lyon	79
Introduction	79
1. Dynamique historique de quelques jardins collectifs	80
1.1 Les jardins du livre : un jardin ouvrier créé en 1916	81
1.2 Les jardins des Fontanières, d'anciens jardins familiaux créent en 1930, aujourd'hui jardins partagés :	84
1.3 Les jardins familiaux du Fort de Bron, 1943:	86
1.4 Côté jardin, jardin partagé de 1988 :	88
1.5 Le jardin des Feuillantines, jeune jardin partagé de 2006 :	89
Conclusion :	90
2. Répartition spatiale des jardins collectifs	91
2.1 Répartition spatiale des différents types de jardins collectifs	91
2.2 Répartition spatiale des jardins collectifs selon leur date de création.....	94
3. Taille, propriétaires et aménagements des jardins collectifs	97
3.1 Nombre de jardiniers par jardin	97
3.2 Répartition spatiale des jardins selon leur taille	102

3.3 Les propriétaires des jardins collectifs.....	104
3.4 Les aménagements des différents types de jardins	107
Conclusion du chapitre	110
Chapitre 2 : Les déterminants de la répartition spatiale des jardins collectifs du Grand-Lyon	113
Introduction	113
1. Répartition des jardins en fonction de la population	114
2. Les jardins collectifs et les revenus des ménages dans le Grand-Lyon.....	119
3. Analyse de la répartition des jardins en fonction de la densité en industries	123
4. Analyse de la répartition des jardins en fonction de la végétation	125
5. Plan locaux d'urbanisme (PLU)	127
5.1 Le PLU du Grand Lyon	128
5.2 Principales zones des PLU.....	128
5.2 Jardins collectifs et zonages des PLU	129
6. Analyse multivariée des déterminants de la répartition spatiale des jardins collectifs ..	132
Conclusion	137
Chapitre 3 : Gestion, gouvernance et fonctions des jardins collectifs.....	139
Introduction	139
1. Les acteurs gestionnaires des jardins.....	140
1.1 Les acteurs internes des jardins collectifs	140
1.1.1 Les jardiniers.....	140
1.1.2 Les gestionnaires.....	141
1.2 Les acteurs externes des jardins collectifs	143
1.2.1 Les acteurs institutionnels.....	143
1.2.2 Les acteurs associatifs.....	143
1.2.2.1 Les associations spécialisées sur les jardins	144
1.2.2.2 Les associations appuyant certaines thématiques	145
1.2.3 Les acteurs périphériques.....	146
2. Essai de typologie des jardins collectifs	146
3. Monographie de quelques jardins collectifs	150
4. Les différentes fonctions des jardins collectifs.....	160
4. 1 Le rôle social des jardins collectifs	161
4. 2 Le jardin collectif un facteur d'amélioration du cadre de vie	162
4. 3 Le rôle environnemental du jardin	162

4. 4 Les rôles alimentaire, économique et d'éducation à la santé du jardin	164
Conclusion	165
Troisième partie : Discussion conclusion : Les jardins collectifs et la nature en ville ...	167
Introduction	169
1. Les jardins collectifs et leur place dans la ville	170
1.1. Dynamique des jardins collectifs dans l'agglomération lyonnaise	170
1.2. Dynamique des jardins collectifs dans les agglomérations françaises.....	173
1.3 La place des jardins collectifs dans la ville au regard de ces dynamiques.....	175
2. De l'Antiquité à nos jours, continuités et ruptures quant à la place des jardins dans la ville	177
2.1 Les jardins de l'antiquité.....	177
2.2 Les jardins du Moyen âge	180
2.3- Les jardins de la Renaissance	180
2.4. Les jardins du 19ème et du 20ème siècle.....	181
2.5 La place des jardins dans la ville, entre continuités et ruptures	182
3. Perspectives : jardins d'hier, jardins du futur	185
3.1 S'abstraire du sol.....	185
3.2 Les jardins sur les toits et les jardins en étages.....	187
3.3 Les jardins du futur	190
Bibliographie.....	191
Table des abréviations	201
Table des illustrations	202